Capgemini

CONSULTING.TECHNOLOGY.OUTSOURCING

# DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

# 2004

## RAPPORT ANNUEL

# SOMMAIRE


01 Principales données financières

02 Présentation du Groupe Capgemini

26 Rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 12 mai 2005

36 Rapport du Président du Conseil d'Administration

46 Comptes consolidés du Groupe

87 Comptes sociaux simplifiés de la société Cap Gemini S.A.

96 Texte des projets de Résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte

102 Informations spécifiques

121 Tableau de concordance


## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Serge KAMPF
**PRÉSIDENT**

Ernest-Antoine SEILLIÈRE
**VICE-PRÉSIDENT**

Christian BLANC

Yann DELABRIÈRE

Jean-René FOURTOU

Paul HERMELIN
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Michel JALABERT

Phil LASKAWY

Ruud van OMMEREN

Terry OZAN

Bruno ROGER

## LES CENSEURS

Pierre HESSLER
Geoff UNWIN

## LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**PricewaterhouseCoopers AUDIT**
représenté par Bernard RASCLE

**KPMG S.A.**
représenté par Jean-Luc DECORNOY
et Frédéric QUÉLIN

# PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

| *en millions d'euros* | Comptes consolidés | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | 2000 | 2001 | 2002 | (*) 2003 | 2004 |
| **CHIFFRE D'AFFAIRES** | **6 931** | **8 416** | **7 047** | **5 754** | **6 291** |
| CHARGES D'EXPLOITATION | 6 228 | 7 993 | 6 933 | 5 599 | 6 233 |
| **RÉSULTAT D'EXPLOITATION** | | | | | |
| **Montants** | **703** | **423** | **114** | **155** | **58** |
| % | 10,1 % | 5,0 % | 1,6 % | 2,7 % | 0,9 % |
| **RÉSULTAT NET (Part du Groupe)** | **431** | **152** | **(514)** | **(197)** | **(359)** |
| dont dividende distribué (net) | 149 | 50 | - | - | - |
| RENTABILITÉ NETTE | 6,2 % | 1,8 % | (7,3 %) | (3,4 %) | (5,7 %) |
| **RÉSULTAT PAR ACTION** | | | | | |
| Nombre moyen d'actions retraitées | 107 920 778 | 127 514 674 | 126 727 668 | 126 344 504 | 132 967 504 |
| Résultat net dilué (part du Groupe) (en euros) | 3,99 | 1,20 | (4,10) | (1,57) | (2,73) |
| **TRÉSORERIE NETTE** au 31 décembre | **849** | **698** | **465** | **266** | **402** |
| **NOMBRE TOTAL DE COLLABORATEURS** au 31 décembre | 59 549 | 57 760 | 52 683 | 55 576 | 59 324 |

(*) Au 31 décembre 2003, le Groupe détenait 93,32 % de la société Transiciel, dont les comptes ont été intégrés globalement en date du 31 décembre 2003. Cette consolidation n'impacte que le bilan consolidé, et est sans effet sur le compte de résultat consolidé de l'exercice 2003.

# PRESENTATION DU GROUPE CAPGEMINI

## I – HISTORIQUE

Fondé par Serge Kampf à Grenoble en 1967, Capgemini est devenue l'un des leaders mondiaux de l'industrie du conseil et des services informatiques, en conduisant une stratégie de développement et de diversification qui a combiné croissance interne et externe.

Ainsi, le Groupe a-t-il progressivement étendu ses activités en Europe avec notamment l'acquisition de Data Logic en Scandinavie, d'Hoskyns au Royaume-Uni (1990), et de Volmac aux Pays-Bas (1992). Parallèlement, Capgemini s'est développé dans le domaine du conseil en management grâce à l'acquisition au début des années 1990 de deux sociétés américaines (United Research et Mac Group), complétées par celles de Gruber Titze & Partners en Allemagne (1993) puis de Bossard en France (1997).

Plus récemment, l'acquisition d'Ernst & Young Consulting (2000) a renforcé le profil international du Groupe en accroissant très sensiblement sa présence en Amérique du nord et dans un certain nombre d'autres pays d'Europe.

Au cours des trois dernières années, qui se sont révélées particulièrement difficiles pour le secteur des services informatiques, il est apparu nécessaire de ré-équilibrer le portefeuille d'activités du Groupe en faveur de deux de ses métiers : l'assistance technique de proximité et l'infogérance.

L'acquisition de Transiciel, fin 2003, a permis à Capgemini de doubler la taille de Sogeti, l'entité créée en 2001 dans le domaine de l'assistance technique. Aujourd'hui Sogeti-Transiciel qui représente 15% du chiffre d'affaires du Groupe est le leader européen dans ce segment de marché, tout en se développant aussi aux Etats-Unis.

Dans le domaine de l'infogérance, le Groupe a recueilli en 2004 les fruits des efforts menés pour asseoir sa présence aussi bien en Europe qu'en Amérique du nord. Ainsi le contrat Aspire signé fin 2003 avec l'administration fiscale britannique a démarré tout début 2004. Lui ont succédé un contrat de 3,5 milliards de dollars sur 10 ans avec le groupe américain TXU (mai 2004) sur le marché de l'énergie, puis en novembre 2004 d'un contrat de 1,6 milliards d'euros sur 10 ans avec le groupe français Schneider Electric.

Le profil du Groupe s'est donc profondément modifié en quelques années, démontrant sa capacité à relever les nouveaux défis de l'industrie des services informatiques et du conseil.

## II – ACTIVITE

### L'environnement de marché

Dans le secteur fragmenté et hétérogène des services informatiques et du conseil, Capgemini figure au 5ème rang mondial derrière IBM Global Services, n°1 avec une part de marché proche de 8 %, EDS, Accenture et HP Services (source : classement IDC 2003).

Capgemini fait donc partie des acteurs globaux, du fait du caractère international de ses activités ainsi que de l'étendue de sa gamme de services, qui répond à la majorité des besoins des clients : conseil, integration de systèmes, infogérance, assistance technique de proximité.

Depuis quelques années, de nouveaux acteurs ont nettement renforcé leur présence dans certains segments du marché. Situés dans des pays à faibles coûts salariaux – en particulier en Inde – ils ont modifié le paysage concurrentiel et conduit les acteurs traditionnels à s'adapter à ce nouvel environnement. Capgemini a de son côté développé une approche dite "Right-shore" qui combine des ressources de type "offshore" (dont 2000 personnes en Inde à fin 2004) et "near shore" (par exemple la Pologne et l'Espagne).

### Capgemini est l'un des leaders mondiaux du conseil, des services informatiques et de l'infogérance.

*Implanté dans plus d'une trentaine de pays, Capgemini aide ses clients à innover, à se transformer et à devenir plus performants. Le Groupe offre un large éventail de compétences qu'il sait mettre en œuvre de manière cohérente. En coopération avec ses clients, Capgemini contribue à l'élaboration de leur orientation stratégique, à sa mise en œuvre et les aide à tirer le meilleur parti de la technologie. Pour eux, il prend en charge la gestion de leurs processus opérationnels et de leurs infrastructures informatiques. En associant ses compétences en matière d'entreprise, de technologie et de gestion des opérations, Capgemini propose des services véritablement intégrés, ce qui constitue son expertise la plus précieuse.*

Prestataire mondial de services – et de services uniquement – Capgemini est une entreprise constituée d'hommes et de femmes : au nombre de 59 324 à la fin de 2004. Leurs compétences, leurs savoir-faire variés sont regroupés en quatre grands métiers répondant à différentes catégories d'attentes spécifiques des clients. Pour ce faire, chacun recrute, forme et développe ses équipes et gère son propre compte d'exploitation, en fonction de son modèle économique. Les valeurs, les principes et les systèmes de gestion du Groupe lui permettent de rassembler les compétences des quatre métiers pour répondre aux demandes les plus ambitieuses et les plus complexes.

Capgemini propose à ses clients une gamme complète de prestations organisées autour de ces **quatre métiers** :

- **Le Conseil**, qui a pour mission de contribuer à l'amélioration des performances des entreprises clientes grâce à une connaissance approfondie de leurs activités et de leurs processus. Ce métier répond à l'appellation de *"Consulting Services"* ou CS ;
- **L'Intégration de systèmes et applications informatiques**, qui permet de planifier, de concevoir, de diriger et de développer du plus petit aux plus grands projets de systèmes et d'applications informatiques (*"Technology Services"* ou TS) ;
- **L'Infogérance**, qui prend en charge totalement ou partiellement l'infogérance de transformation et l'externalisation des fonctions de support *"Business Process Outsourcing"* (BPO), dans un ensemble de services appelés *"Outsourcing Services"* ou OS ;
- **Les Services Informatiques de Proximité**, qui proposent au sein de l'entreprise un accompagnement et un savoir-faire informatiques (*"Local Professional Services"* ou LPS).

Les métiers du Conseil et de l'Intégration de systèmes et applications informatiques de Capgemini sont structurés géographiquement et intégrés dans un réseau mondial permettant de partager les meilleures pratiques et de mobiliser à tout moment les ressources disponibles. L'Infogérance et les Services Informatiques de Proximité sont l'un et l'autre des métiers organisés globalement et bénéficiant de solides présences locales.

Pour mieux répondre aux attentes du marché au travers de ces quatre métiers, Capgemini s'efforce de bien comprendre les activités de ses clients dans leurs domaines respectifs. Les compétences de chaque métier sont adaptées aux exigences spécifiques d'un secteur, et les offres de services répondent aux besoins particuliers des clients des principaux secteurs économiques. La satisfaction client est une priorité absolue pour le Groupe, ce qui fait que toutes les prestations sont mesurées selon un référentiel dénommé OTACE *("On Time and Above Client Expectations")*.

Cette présentation des activités du Groupe couvre les quatre métiers de Capgemini et propose la synthèse des évolutions récentes du marché dans les principaux secteurs.

# III – LES MÉTIERS DE CAPGEMINI

## 3.1. Le Conseil "Consulting Services"

*En 2004, dans un marché stable, la demande s'est confirmée pour des services de conseil spécialisés à forte valeur ajoutée, produisant des résultats tangibles. Alors que le retour à la croissance ne se manifestait pas avant le quatrième trimestre, l'exercice affiche une bonne amélioration du résultat d'exploitation.*

L'activité Conseil a tiré parti des investissements réalisés auparavant dans le développement des compétences et dans les offres de services. La spécialisation des différentes composantes de ce métier (conseil en transformation, gestion de la relation client, gestion de la chaîne logistique, transformation des fonctions financières et des ressources humaines) a été poursuivie. Les services dédiés à la chaîne logistique, par exemple, considèrent l'ensemble de la problématique, mais se focalisent sur les achats, la gestion des transports et la planification de la demande.

Tandis que le conseil en gestion d'entreprise reste le fondement de ce métier, le conseil en technologie gagne en importance. Les clients qui investissent massivement dans les systèmes d'information veulent être certains que leur stratégie informatique soit parfaitement en phase avec les objectifs de l'entreprise. En intégrant des informaticiens de haut niveau dans ses activités de conseil, Capgemini s'assure que son expérience pratique de premier plan dans toutes les technologies de l'information s'applique directement aux enjeux de l'entreprise cliente.

En 2005, nombre de clients vont à nouveau se préoccuper de la croissance de leur chiffre d'affaires, sans renoncer à des efforts d'amélioration significative de leur résultat net. "Consulting Services" proposera de nouveaux services pour développer la croissance et pour améliorer la gestion du cycle de vie des produits. De nouveaux types de services partagés, associant les quatre métiers du Groupe, contribueront à renforcer la productivité des clients tout en ouvrant la voie à l'externalisation de ces services.

## 3.2. L'Intégration de systèmes et applications informatiques "Technology Services"

*À l'instar des années précédentes, le premier semestre 2004 a souffert d'un contexte particulièrement difficile, marqué par l'atonie des marchés et une pression sur les prix. L'Intégration de systèmes et applications informatiques est néanmoins parvenue, au second semestre, à stabiliser son activité et à dégager un résultat d'exploitation positif, remobilisant ainsi ses professionnels.*

Stabilisation des prix, hausse du taux d'utilisation et baisse des coûts : ces progrès ne doivent rien au hasard. Outre les nombreuses améliorations apportées à son exploitation, l'Intégration de systèmes et applications informatiques s'est concentrée sur des domaines majeurs tels que les plates-formes applicatives, SAP notamment, et les applications d'aide à la décision. Ce métier a également porté ses efforts sur des prestations dédiées à des secteurs prioritaires, ce qui représente une stratégie de différenciation et de valeur ajoutée traduite par de meilleurs prix de vente. À titre d'exemple, les services "Extended Retail" dédiés aux chaînes de distribution et exploitant les technologies d'identification par fréquence radio (RFID) ont déjà séduit une vingtaine de clients. Par ailleurs, le recours plus systématique au mode "Rightshore"™ a contribué à réduire les coûts de production de Capgemini.

En 2005, à la faveur de marchés en progression dans la plupart des pays, Capgemini table sur une hausse de la demande en services technologiques due à la baisse des coûts de développement informatique et à un regain des investissements liés à la croissance. L'Intégration de systèmes et applications informatiques profitera aussi de ses liens avec les autres métiers, dans la mesure où, par exemple, la transformation des entreprises requiert la transformation des systèmes informatiques, et où ce sont les refontes techniques qui permettent de vraiment tirer parti de l'externalisation. La tendance observée au second semestre 2004 plaide en faveur d'une poursuite du redressement de ce métier.

### 3.3. L'Infogérance "Outsourcing Services"

*En 2004, Capgemini a réuni la plupart de ses activités européennes d'infogérance au sein d'une organisation internationale unique, pleinement responsable de son exploitation. Les avantages de ce changement se ressentent déjà puisque Capgemini est devenu un leader mondial de l'infogérance.*

Cette entité gère ses grands contrats avec une meilleure efficacité, et exige une attention particulière à l'obtention rapide de la rentabilité. Les compétences sont optimisées au-delà des frontières et les centres de production ont harmonisé leurs pratiques, ce qui a permis en un an de réduire de soixante-quinze pour cent le nombre d'outils logiciels utilisés.
Point essentiel, cette structure unique permet de mieux se concentrer sur la stratégie d'infogérance. Les services qui dégagent des marges plus élevées, comme la maintenance applicative et l'externalisation des processus *"Business Process Outsourcing"*, représentent actuellement les trois quarts de l'activité commerciale. Plusieurs offres sont regroupées pour favoriser l'innovation et la valeur ajoutée dans des domaines tels que la mobilité ou la sécurité. Les grands contrats d'externalisation peuvent viser à créer de véritables plates-formes de compétences pour certains segments du marché.

Cette structure dédiée à l'infogérance devient résolument globale en 2005, avec l'intégration des activités d'infogérance nord-américaines. Un seul référentiel de normes et de méthodes gouvernera les centres d'infogérance et les offres de services dans le monde entier. C'est en fonction des priorités et forces du Groupe que les clients seront sélectionnés, par opposition aux priorités d'une seule entité géographique. L'accent sera systématiquement mis sur l'infogérance de transformation, où les compétences sectorielles et les meilleurs savoir-faire techniques du Groupe s'associent à une force d'infogérance globale. Ce qui constitue un atout majeur pour Capgemini.

### 3.4. Les Services Informatiques de Proximité "Local Professional Services"

*Depuis janvier 2002, Sogeti, entité mondiale unique et filiale de Capgemini, fournit des services informatiques de proximité en s'appuyant sur ses implantations nationales. Après l'acquisition de Transiciel par Capgemini à la fin de 2003, la fusion des activités de Sogeti-Transiciel s'est achevée au premier semestre 2004. Cette entité dispose désormais d'une puissance de feu de 15 000 collaborateurs répartis dans neuf pays (Allemagne, Belgique, Espagne, États-Unis, France, Luxembourg, Pays-Bas, Suède et Suisse).*

Au second semestre de 2004, la croissance de Sogeti-Transiciel a été, dans certains pays, deux fois plus rapide que celle d'un marché en convalescence.
C'est désormais une croissance à deux chiffres qui est visée pour 2005, accompagnée d'une progression du résultat d'exploitation.

L'activité se concentre sur trois domaines principaux : les services d'infrastructure (gestion sur site de l'infrastructure du client), les services d'applications et les services d'ingénierie (conseil en haute technologie). Ces services sont offerts sous forme d'expertise, sous forme de projets de petite ou moyenne envergure ou sous forme d'externalisation. **Les clients bénéficient des savoir-faire** individuels des collaborateurs, mais aussi de compétences collectives, par exemple en matière de tests de systèmes, de sécurité ou encore de systèmes d'exploitation.

L'organisation est simple, claire et pérenne : les filiales travaillent dans un mode entrepreneurial et définissent leur propre stratégie commerciale, tandis que la direction veille au transfert de savoir-faire et cultive l'esprit d'entreprise. Cette démarche se fonde sur la satisfaction du client et Sogeti-Transiciel devance ses concurrents dans de nombreuses études comparatives.

Sogeti-Transiciel continuera en 2005 à développer ses services de proximité de qualité, tout en prenant des initiatives majeures. Par exemple, les services Haute Technologie vont être étendus à plusieurs autres pays – apportant à l'industrie des compétences et ressources d'ingénierie ainsi que l'externalisation de certaines fonctions de recherche et développement.

## IV – LES MARCHÉS DE CAPGEMINI

*Les services du Groupe sont adaptés aux exigences des divers secteurs d'activités. Pour répondre parfaitement aux besoins des clients, Capgemini intègre fréquemment les savoir-faire de plusieurs de ses quatre métiers. La présentation ci-dessous permet de mieux appréhender les activités du Groupe dans les principaux secteurs de l'économie.*

Dans le **secteur public**, les administrations se transforment pour devenir des fournisseurs de services plus efficaces et à coûts mieux maîtrisés. Capgemini a pour ambition d'être leur

partenaire de choix. En conséquence, la part du secteur public dans l'activité du Groupe s'est développée ces dernières années pour représenter 15 % en 2004.

En 2005, les administrations vont poursuivre leurs efforts vers la qualité et l'efficacité des services publics, tout en relevant de nouveaux défis, comme l'attention croissante portée sur la sécurité publique. Pour répondre aux contraintes budgétaires, l'externalisation gagnera de nouveaux pays, l'utilisation des technologies civiles se répandra dans le domaine militaire et la délocalisation, un sujet longtemps tabou, gagnera du terrain.

Le secteur de **l'industrie, du commerce et de la distribution** représente environ un tiers des activités du Groupe. Il a apporté la moitié des commandes européennes d'infogérance en 2004. L'externalisation des fonctions de support (BPO) devient d'actualité dans les segments de l'industrie manufacturière et des sciences de la vie, tandis que les applications et la gestion des données à l'échelle de l'entreprise connaissent un regain d'intérêt, illustré par de nouveaux projets de taille, plus nombreux que les années précédentes.

Parallèlement à ces tendances générales, chaque segment de marché répond aux problématiques et aux attentes spécifiques des clients du secteur. Dans le domaine de la distribution et des produits de grande consommation, Capgemini assiste les entreprises à tirer parti des technologies émergentes en leur proposant synchronisation globale des données, identification par fréquence radio, mobilité et gestion de la relation client sur le point de vente. Dans le domaine des sciences de la vie, l'accent se porte principalement sur la gestion du cycle de vie des produits, la lutte contre la contrefaçon, la gestion de la qualité et la transformation permanente de la recherche et du développement.

En 2005, la croissance du secteur industrie, commerce et distribution sera soutenue par l'adaptation des solutions de nos partenaires aux spécificités de chaque segment. En Chine, zone de croissance par excellence, Capgemini va accompagner de grands groupes sur ce marché, tout en aidant par ailleurs les sociétés locales à s'ouvrir à l'international.

2004 a été une année phare pour le Groupe dans les **secteurs de l'énergie, "utilities" et chimie.** L'entreprise américaine TXU s'est engagée dans un partenariat d'envergure avec Capgemini. Ajouté aux précédents contrats d'infogérance canadiens, ce partenariat constitue une solide plate-forme de compétences pour les acteurs du secteur de l'énergie en Amérique du Nord.

L'externalisation de l'ensemble de la chaîne de facturation, du relevé de compteurs jusqu'à l'encaissement des factures, permet à ces clients de se concentrer sur leur cœur de métier et de gagner en compétitivité sur des marchés déréglementés.

En Europe, Capgemini a profité de l'ouverture des marchés le 1er juillet 2004 pour étoffer sa gamme de services. Ses clients peuvent ainsi se conformer à la nouvelle législation et réussir à prospérer dans un contexte de concurrence croissante.
Auprès des compagnies pétrolières, le Groupe s'est renforcé dans le domaine des lubrifiants et dans des fonctions telles que la relation client et la gestion des ressources humaines.
Ces actions se poursuivront en 2005, accompagnées d'un transfert accéléré de savoir-faire des deux côtés de l'Atlantique.

Dans le **secteur des services financiers,** les clients ont renoué avec une profitabilité solide et durable et se concentrent à nouveau sur la croissance de leur chiffre d'affaires. Ils accélèrent le lancement de nouveaux produits et services et poursuivent leurs acquisitions, tout en investissant dans des solutions de relation client. Ils allouent aussi plus de ressources pour l'observation des nouvelles réglementations telles que "Basel II" pour les banques, "Solvency II" pour les compagnies d'assurance, "Sarbanes/Oxley" ou autres dispositions contre le blanchiment d'argent.

Dans ce contexte, le Groupe a développé de nouvelles offres de gestion des risques, de mise en conformité et d'assurance de détail, tout en renforçant sa position de leader dans les secteurs de la gestion du patrimoine, de la banque de réseau et des services de transactions.
En 2005, le Groupe devrait tirer profit de son positionnement et de ses compétences.

Dans les **secteurs des télécommunications, média & "entertainment",** les principaux acteurs concentrent leurs efforts sur la croissance, dans un marché en pleine effervescence et riche en opportunités pour Capgemini.
La convergence de la téléphonie traditionnelle, des communications mobiles et des médias conduit à des réorganisations majeures. Les applications changent radicalement elles aussi, afin par exemple de développer des systèmes de facturation en temps réel associant pré-paiement et post-paiement, des solutions de gestion des droits numériques et des garanties de service de bout en bout. Dans le domaine de l'infogérance, la gestion applicative reste la prestation principale, tandis que l'externalisation des processus métiers monte en puissance aux États-Unis.
Tous ces éléments promettent un bon niveau de demande des services de Capgemini en 2005.

## Capgemini : un positionnement fondé sur la coopération avec ses clients

*Capgemini a pour ambition de s'imposer comme un acteur majeur, différent et compétitif dans les métiers du conseil et des services*

*informatiques. Le Groupe entend conjuguer le caractère global que lui confère sa taille à la culture entrepreneuriale, proche des clients, par laquelle il peut mieux les écouter et répondre plus finement à leurs besoins en évolution constante. Fort d'une longue expérience et d'une connaissance approfondie des entreprises, des technologies et de la transformation, Capgemini met un point d'honneur à satisfaire le mieux possible ses clients.*

En matière de production de services, il ne suffit plus, comme auparavant, de faire appliquer des méthodes mondiales selon une gestion locale. La nature même de la production est en pleine mutation, du fait de la possibilité de réaliser à distance certains services. Avec le concept "Rightshore"™ de Capgemini, les activités s'effectuent à l'endroit le plus pertinent du point de vue de la qualité de service, de la disponibilité des compétences et du coût. Capgemini met ainsi en place un nouveau système de production des services, ce qui représente un changement fondamental. Qui dit la production optimale de services dit aussi excellentes relations avec les clients – ce qui représente pour toutes deux des objectifs clés du Groupe, fruits d'une longue tradition. En préparant en 2004 l'annonce de son nouveau nom Capgemini, le Groupe a eu une occasion exceptionnelle de retrouver ses racines et de bâtir le tremplin de sa réussite future.

Pour cela, le Groupe a recueilli les avis de ses clients et partenaires, ce qui a permis de dégager deux idées fondamentales.

Tout d'abord, les clients sont conscients qu'ils ont besoin de pouvoir rapidement disposer d'un large éventail de compétences et d'expériences, et sont convaincus que la coopération avec un vrai partenaire – par opposition à un simple contrat avec un fournisseur – conditionne leur propre réussite.
Ensuite, les clients comme les partenaires apprécient la façon dont Capgemini travaille avec eux, la compétence de ses experts et la qualité des relations entre leurs propres collaborateurs et ceux du Groupe. Pour eux, la caractéristique dominante de Capgemini tient en sa manière proche et fructueuse de coopérer.

Prenant ces deux idées en compte, Capgemini a lancé la *"Collaborative Business Experience"* (CBE), qui fait du Groupe **le leader naturel dans le développement de partenariats** plus étroits, plus efficaces et axés sur la confiance. La *"Collaborative Business Experience"* est bien plus qu'un simple slogan : elle représente ce qu'est fondamentalement Capgemini, son ADN. Grâce à cette démarche, les relations professionnelles sont plus proches ; elles apportent de meilleurs résultats et permettent aux clients de prendre des décisions plus rapidement, de réagir avec une plus grande souplesse et de se montrer plus compétitifs sur des marchés en perpétuel mouvement.

Pour développer davantage cette coopération, de nouveaux outils ont été développés et de nouvelles méthodes définies. La *"Collaborative Business Experience"*, conçue comme un programme à long terme pour le Groupe, a déjà porté ses premiers fruits. La campagne de communication qui a entouré son lancement a conféré une nouvelle notoriété à Capgemini. Pour les collaborateurs du Groupe, ce concept représente également une concrétisation de leurs convictions. Les valeurs de Capgemini – **honnêteté, audace, confiance, liberté, solidarité, simplicité et plaisir** – qui accompagnent le Groupe depuis son origine, prennent avec le "CBE" une nouvelle dimension qui touche toutes les composantes de la relation client.

Pour les clients de Capgemini, la *"Collaborative Business Experience"* confirme et renforce ce qu'ils apprécient dans le Groupe. Ils savent que les collaborateurs de Capgemini s'épanouissent lorsqu'ils contribuent au succès de leurs clients. Les clients se familiarisent et apprécient ce nouveau mode de coopération que Capgemini entend renforcer dans les années à venir.

## V – ORGANISATION GEOGRAPHIQUE ET PRINCIPALES FILIALES DU GROUPE

Le Groupe est présent dans une trentaine de pays, avec une forte implantation en France (marché historique du Groupe, qui réalise 24 % du chiffre d'affaires 2004), en Amérique du Nord (22 %), au Royaume-Uni (20 %) et au Benelux (14 %). Ces régions réalisent au total à elles seules 80 % de l'ensemble.

Le Groupe exerce son activité au travers de 129 filiales consolidées dont la liste est donnée à la note 27 « Liste par pays des sociétés consolidées » (page 84 à 86) des états financiers consolidés. Ces filiales sont implantées dans 8 régions géographiques dont le poids relatif en 2003 et 2004 dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est illustré par le schéma ci-dessous.
Outre ces filiales opérationnelles, Cap Gemini S.A. détient 100 % du capital de trois autres sociétés :

- deux sociétés civiles immobilières, l'une propriétaire des locaux abritant le siège social de la Place de l'Etoile à Paris, l'autre abritant les installations de l'ancienne Université du Groupe située à Béhoust sous la forme d'un contrat de crédit bail qui a fait l'objet d'une résiliation amiable en mars 2005 ;
- une SARL abritant au moyen d'un contrat de crédit-bail immobilier la nouvelle Université du Groupe, centre de formation international situé à Gouvieux, à 40 km au nord de Paris, et mise en exploitation début 2003.

En ce qui concerne la filiale Sogeti-Transiciel, il convient de noter qu'en date du 7 avril 2005 et en accord avec la direction du Groupe Capgemini, Monsieur Georges Cohen, fondateur du Groupe Transiciel, a cessé d'exercer les fonctions qu'il occupait à la tête de la société Sogeti-Transiciel. Il est remplacé par Monsieur Luc-François Salvador. Ce départ survient à l'issue de la période d'intégration des deux entités, intégration menée avec succès. Tous les engagements pris lors de l'opération d'acquisition, y compris ceux relatifs à la seconde branche de l'offre, demeurent inchangés.

La société mère Cap Gemini S.A., via son Conseil d'Administration, détermine les orientations stratégiques du Groupe et veille à leur mise en oeuvre. Dans son rôle d'actionnaire, elle contribue notamment au financement de ses filiales, soit en fonds propres, soit sous forme de prêts, soit par la mise en place de cautionnements. Enfin, elle met à la disposition de ses filiales l'usage de marques et de méthodologies qui lui appartiennent notamment "Deliver" et perçoit à ce titre des redevances (celles-ci se sont élevées à 126 millions d'euros en 2004 contre 125 millions d'euros en 2003).

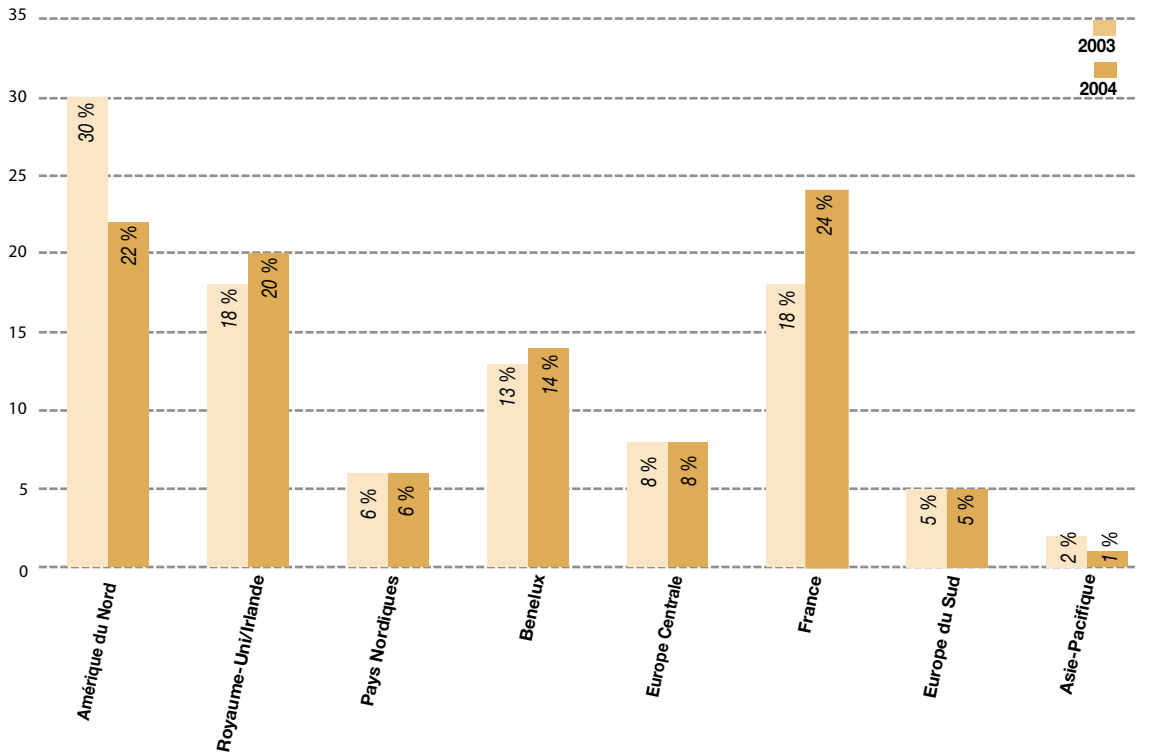

## Organigramme simplifié du Groupe

A compter du 1er janvier 2005, le Groupe est constitué de 6 grandes unités opérationnelles (Strategic Business Units ou « SBU ») :

- 4 unités géographiques : Amérique du Nord - Europe du Nord et Asie-Pacifique – France - Europe Centrale et Europe du Sud
- 2 unités métiers : d'une part la SBU Infogérance qui exerce dorénavant son activité au niveau mondial et d'autre part, le pôle assistance technique de proximité.

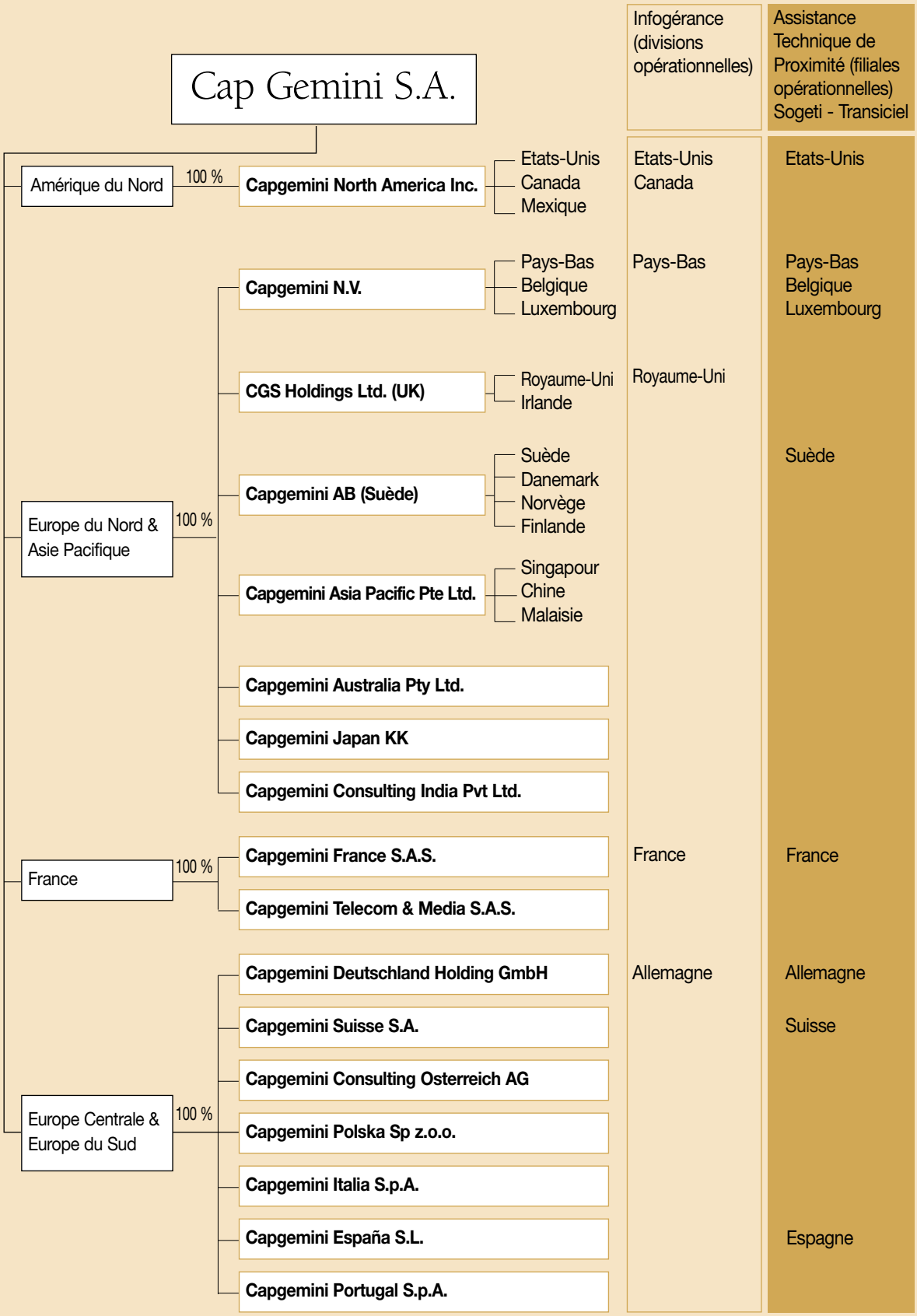

## VI – L'ENTREPRISE SOCIALE ET CITOYENNE

### Une démarche déjà ancienne

Les objectifs fondamentaux du Groupe intègrent les besoins de l'ensemble de ses partenaires et visent à adapter en permanence son modèle économique dans le but d'assurer une croissance durable sur le long terme, bénéfique aux actionnaires mais également aux collaborateurs et à l'ensemble des constituants de la chaîne de valeur. L'ambition d'être, pour nos clients et nos partenaires, un prestataire de services de référence disposant d'une expertise reconnue sur l'ensemble de nos métiers, est fondée sur le respect mutuel, le principe de collaboration et sur des valeurs et des règles de conduites précises.

Dans l'activité de services, l'existence de valeurs communes et partagées et l'importance des attitudes et des comportements sont des facteurs de cohésion et de réussite tout aussi importants que le développement des aptitudes et des savoirs des collaborateurs. Ces différents concepts sont ancrés dans l'histoire du Groupe et font l'objet de rappels réguliers et d'une adaptation permanente en fonction de l'évolution des marchés. Ils se caractérisent par trois grands types d'actions :

- le respect de la personne humaine qui se traduit dans :
  - les valeurs du Groupe et son code éthique,
  - les fondamentaux de la relation professionnelle avec les collaborateurs (modèle de compétences, égalité professionnelle, modes de communication en particulier) ;
- le développement professionnel traduit par :
  - la gestion des carrières,
  - le développement personnel ;
- les rapports avec les parties prenantes externes et en particulier les clients.

Ces grands axes correspondent également aux défis auxquels le Groupe est confronté en permanence :

- la satisfaction des clients et l'adéquation permanente du portefeuille d'offres à l'évolution des technologies et des législations ainsi qu'à l'évolution des codes de gouvernance d'entreprise.
- le maintien du niveau d'attractivité de l'industrie du service informatique et du conseil qui passe par l'adaptation permanente du savoir-faire des collaborateurs, par leur développement personnel et par un mode de collaboration en phase avec l'évolution de la société.
- le respect des valeurs et de l'éthique professionnelle et le développement et la diffusion au niveau du Groupe des meilleures pratiques en harmonie avec les législations des pays dans lesquels nous sommes présents, lesquelles peuvent parfois se révéler contradictoires entre elles.

En revanche, bien qu'une réflexion ait été initiée sur ce sujet et que des actions soient menées, principalement au niveau local, mais au niveau du Groupe également, les aspects environnementaux de notre industrie ne sont pas considérés comme un défi significatif pour le Groupe, notre industrie étant reconnue comme une industrie à faible impact environnemental.

Les grandes lignes de la politique de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE), définies sous la responsabilité de la Direction Générale, sont coordonnées par le Secrétariat Général du Groupe. Dans le cadre d'une approche pragmatique et dynamique, l'accent a été mis en priorité en 2004 sur les engagements pris dans le rapport annuel de l'année passée :

- une mesure précise et régulière du respect des règles fondamentales liées aux relations humaines telles qu'elles sont définies au sein du Groupe,
- la formation et la mise à niveau des compétences en fonction des évolutions technologiques et de la demande du marché,
- une meilleure prise en compte de la diversité,
- la mise en place d'indicateurs environnementaux.

### Les valeurs et les droits humains

Pour inscrire sa politique de RSE dans un cadre de partage d'expérience et de bonnes pratiques, le Groupe a décidé d'adhérer en mars 2004 à l'initiative lancée en 1999 par le Secrétaire Général des Nations Unis : Le Global Compact ou Pacte Mondial des Entreprises. Les entreprises adhérentes à ce Pacte s'engagent à soutenir et à respecter 10 règles de conduite relatives aux Droits Humains, au Respect de l'Environnement et au Droit du Travail et depuis juillet 2004 une nouvelle règle contre la pratique de la corruption dans les affaires. Dans le cadre du respect de ces principes, diverses initiatives ont été lancées autour de l'éthique et de la diversité (non discrimination en particulier).

En ce qui concerne les valeurs et l'éthique, plusieurs actions ont été entreprises en 2004 :

- Un « Code Ethique » a été défini et va être mis en ligne courant 2005 sur notre Intranet et sur notre site externe. Ce code, avant son officialisation, a été largement discuté et construit en interne avec la participation de l'ensemble des pays et il a été également diffusé et discuté avec les membres de l'IWC (International Works Council) pour obtenir leurs remarques et leur point de vue sur ce document. Ce code intègre les principes du Global Compact.
- Dans le cadre de la politique de communication sur le progrès qu'implique cette adhésion, nous avons choisi de communiquer d'ici fin avril sur le site www.unglobalcompact.org les résultats du projet initié cette année sur la gestion de la diversité et plus précisément sur la gestion du rapport homme/femme.
- Par ailleurs, dans un Groupe en perpétuel mutation et qui a vu son effectif s'accroître de manière très significative en 2004

avec l'intégration de plus de 14000 collaborateurs nouveaux, faire connaître et faire vivre les valeurs nécessite un effort permanent de communication. Une communication régulière portant sur les valeurs du Groupe a été réalisée sur notre Intranet avec en support de cette communication un concours étalé sur une période de 7 mois visant à récompenser et à mettre en exergue des collaborateurs et/ou des équipes, proposés par d'autres collaborateurs et représentatifs des sept valeurs du groupe que nous rappelons ci après :

- l'**honnêteté** et en particulier le refus de toutes pratiques déloyales dans la conduite des affaires en vue d'obtenir un contrat ou un avantage particulier. Des règles précises relatives aux commissions, cadeaux et dons de toute nature ont été établies dans cet esprit ;
- l'**audace** au sens du goût d'entreprendre, de l'envie de prendre des risques et de s'engager, dans le respect d'un principe général de prudence et de lucidité sans lequel le manager audacieux peut se révéler dangereux ;
- la **confiance**, qui implique la volonté de responsabiliser les hommes et les équipes, et de confronter les responsables aux effets de leurs actions et décisions. La confiance implique également l'ouverture d'esprit et une grande transparence dans la circulation de l'information ;
- la **liberté** ou encore, la créativité, l'innovation, l'indépendance d'esprit et le respect des autres dans leurs cultures, leurs habitudes et leurs différences ce qui est indispensable dans un Groupe présent dans plus d'une trentaine de pays et comptant plus de 59 000 personnes représentant une centaine de nationalités différentes ;
- la **solidarité** et la capacité à partager solidairement les bons et les mauvais moments ;
- la **simplicité** dans les relations avec les autres et dans l'approche des sujets ;
- le **plaisir** enfin, sans lequel tout projet d'entreprise est difficile, voire impossible à réaliser.

Il convient de signaler que cette dernière valeur a été particulièrement à l'honneur cette année, l'entité indienne ayant obtenu un prix dans le domaine des ressources humaines récompensant une société ayant favorisé le plaisir et la joie au travail grâce à de multiples initiatives visant à promouvoir la socialisation des employés dans un environnement « festif ».

## 6.1. LES RELATIONS HUMAINES

### 6.1.1. Evolution de l'effectif du Groupe – une nouvelle dynamique

L'évolution de l'effectif du Groupe sur la dernière décennie est le reflet des cycles d'investissement en conseil et services informatiques. En particulier, l'effectif a fortement progressé à la fin des années 90 pour culminer lors du rachat des activités d'Ernst & Young Consulting en 2000, à la faveur d'une croissance de l'activité alimentée par les besoins que faisaient naître l'adoption grandissante d'Internet et les passages à l'an 2000 et à l'euro.

Au cours des trois années suivantes, l'industrie du conseil et des services informatiques s'est ressentie de l'explosion de la bulle Internet et de la dégradation de l'environnement économique générée par des crises internationales majeures avec en point d'orgue, l'attentat du 11 septembre et le déclenchement de la guerre en Irak. Ces conditions de marché ont conduit à des ajustements à la baisse de l'effectif sur cette période.
L'année 2004 marque le retour de la croissance de l'effectif grâce en particulier aux deux gros contrats d'infogérance (TXU et Aspire) qui ont débuté en milieu d'année et qui se sont traduit au niveau de l'effectif par un transfert de personnel de plus de 5 300 personnes. De plus l'année 2004 a été également marquée par une reprise de l'embauche.

| Année | Effectif moyen | | Effectif en fin d'année | |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre | Évolution | Nombre | Évolution |
| 1995 | 20 477 | | 22 079 | |
| 1996 | 23 934 | 16,9 % | 25 950 | 17,5 % |
| 1997 | 28 059 | 17,2 % | 31 094 | 19,8 % |
| 1998 | 34 606 | 23,3 % | 38 341 | 23,3 % |
| 1999 | 39 210 | 13,3 % | 39 626 | 3,4 % |
| 2000 | 50 249 | 28,2 % | 59 549 | 50,3 % |
| 2001 | 59 906 | 19,2 % | 57 760 | - 3,0 % |
| 2002 | 54 882 | - 8,4 % | 52 683 | - 8,8 % |
| 2003 | 49 805 | - 9,3 % | 55 576* | 5,5 % |
| 2004 | 57 387 | 15,2 % | 59 324 | 6,7 % |

* 48 304 en excluant l'apport Transiciel qui n'a été incorporé qu'au 31 décembre.

L'impact de ces transferts de personnel et de la reprise de l'embauche s'est traduit par une modification sensible de la répartition géographique des effectifs dont l'évolution au cours des dernières années est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

### Répartition de l'effectif par région

| Fin d'année | Effectif 2004 | % | Effectif 2003 | % | Effectif 2002 | % | Effectif 2001 | % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Europe Centrale | 3 390 | 5,7 % | 3 055 | 5,5 % | 3 124 | 5,9 % | 3 555 | 6,2 % |
| France | 18 664 | 31,5 % | 18 442 | 33,2 % | 13 378 | 25,4 % | 14 045 | 24,3 % |
| Europe du Sud | 5 151 | 8,7 % | 5 404 | 9,7 % | 4 636 | 8,8 % | 5 546 | 9,6 % |
| Benelux | 8 306 | 14,0 % | 8 540 | 15,4 % | 8 860 | 16,8 % | 9 862 | 17,1 % |
| Amérique du Nord | 8 893 | 15,0 % | 7 914 | 14,2 % | 9 674 | 18,4 % | 9 810 | 17,0 % |
| Royaume-Uni/Irlande | 8 534 | 14,4 % | 6 496 | 11,7 % | 7 268 | 13,8 % | 7 906 | 13,7 % |
| Pays Nordiques | 3 485 | 5,9 % | 3 672 | 6,6 % | 4 250 | 8,1 % | 5 149 | 8,9 % |
| Asie-Pacifique | 2 901 | 4,9 % | 2 053 | 3,7 % | 1 493 | 2,8 % | 1 887 | 3,3 % |
| **Total** | 59 324 | 100 % | 55 576 | 100 % | 52 683 | 100 % | 57 760 | 100 % |

Cette évolution traduit trois tendances principales sur la période :

- l'impact des mesures d'ajustement des effectifs du Groupe prises entre 2001 et 2003 dans la plupart des pays et plus particulièrement dans les pays anglo-saxons, le Benelux et les Pays Nordiques ;
- les effets du redéploiement de notre portefeuille d'activités avec :
  - le développement de l'activité d'assistance technique de proximité consécutif au rachat fin 2003 de Transiciel avec une présence forte principalement en France, au Benelux et en Espagne ;
  - la forte croissance de l'activité d'infogérance avec en 2004 l'intégration de deux grands contrat-TXU aux Etats-Unis et Aspire au Royaume-Uni ;
- l'adoption progressive du modèle de production appelé « Rightshore », qui combine des ressources locales proches du client et des ressources qui peuvent être situées dans des centres de production spécialisés en fonction d'une technologie ou d'une offre, ou encore dans des zones à plus faibles coûts salariaux, ce qui explique notamment le développement des activités dans la zone Asie Pacifique (Inde principalement et dans une moindre mesure la Chine) en Pologne et en Espagne.

En dehors de la forte évolution des effectifs consécutive à des acquisitions de sociétés (Bexcel) ou de grands projets (Aspire et TXU), l'année 2004 a été également marquée par une forte reprise du recrutement avec près de 9300 embauches effectuées au cours de l'année passée. Ces embauches ont porté majoritairement sur des profils expérimentés notamment pour compenser l'effet des départs volontaires, mais cela s'est également accompagné d'une reprise de l'embauche de jeunes diplômés (notamment en France, en Inde ou au Royaume-Uni). L'embauche a été la plus marquée en Inde avec une hausse de l'effectif de 71 % ainsi que dans l'entité Sogeti-Transiciel, mais tous les métiers et tous les pays ont participé à cette reprise de l'embauche.

Dans le même temps, le taux de rotation du personnel, qui enregistre le pourcentage de départs volontaires, après une légère décroissance en 2003 (10,7 % contre 12,3 % en 2002) qui reflétait la tendance atone du marché, s'est inscrit en croissance en 2004 à 14,1 % soit plus de 8000 départs volontaires dans l'année, traduisant la reprise du marché des services informatiques et son corollaire la mobilité des employés. Toutefois dans un marché en phase de redémarrage, ce taux bien que faisant l'objet d'une attention permanente, reste dans les normes du secteur. Ce taux est par ailleurs différencié selon les métiers et les zones géographiques. Ainsi l'Inde est à l'heure actuelle un marché très porteur dans les services informatiques et le taux de rotation du personnel y est structurellement plus élevé qu'en Europe Occidentale et dans une moindre mesure qu'aux Etats-Unis.

Le taux d'utilisation des ressources – défini comme le ratio des temps imputés aux projets sur les temps travaillés (y compris notamment absence maladie et formation mais hors congés) est globalement en amélioration sur l'exercice 2004 dans l'activité Projets et Conseil (en excluant donc l'infogérance), puisqu'il ressort à 77 % au second semestre contre 75,5 % au premier semestre (respectivement 75,3 % contre 73,5 % dans l'activité Technologie, 63,1 % contre 64,6 % dans l'activité Conseil et 85,4 % contre 83,3 % dans l'Assistance Technique de Proximité).

Par ailleurs, pour affiner sa connaissance de la composition de ses effectifs, le Groupe continue de développer (depuis 2003) des indicateurs en particulier au niveau de l'ancienneté moyenne, de l'âge moyen et de la répartition homme/femme.

### Analyse des effectifs par ancienneté, âge et genre

*Effectifs - Ancienneté - Evolution 2003-2004*

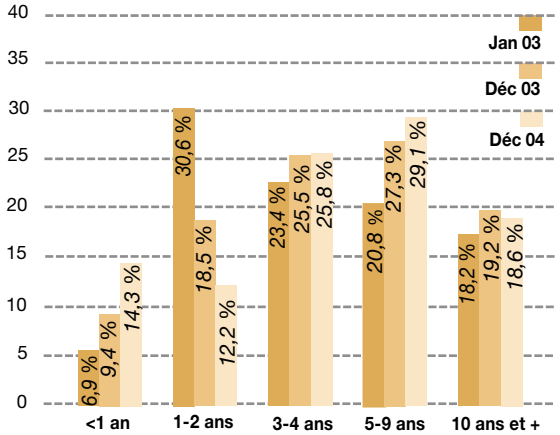


L'évolution de l'ancienneté moyenne reflète la politique d'embauche du Groupe sur les dernières années avec deux années pendant lesquelles l'embauche a été très sélective et de ce fait la part des personnes ayant entre 1 et 2 ans d'ancienneté a fortement baissé sur la période. En revanche, la reprise de l'embauche en 2004 s'est traduite par une forte croissance des personnes ayant moins d'un an d'ancienneté. Le relatif gel des embauches sur les dernières années a toutefois pour corollaire une proportion croissante de personnes présentes depuis plus de cinq années dans le Groupe. Par ailleurs, les transferts de personnel consécutifs au gain des projets TXU et Aspire ont aussi largement contribué à cette évolution, les populations correspondantes ayant une longue ancienneté dans leur société d'origine, cette ancienneté étant, bien entendu, reprise lors du transfert.

La moyenne d'âge des collaborateurs du Groupe n'a que très peu variée et s'établit à 36,9 ans très légèrement en retrait par rapport à l'année passée, ce en dépit des mouvements significatifs ayant impactés l'effectif de la société en cours d'année. Toutefois bien que le développement du Groupe se fasse en partie dans des pays dont la main d'œuvre est jeune, on constate le développement d'une population plus âgée, ce qui traduit le vieillissement constatée des populations actives dans la majorité des pays où nous sommes présents. Par ailleurs, d'après les statistiques et conformément à nos valeurs ainsi qu'au principe n°5 du Pacte Mondial, notre effectif n'intègre pas d'enfants de moins de 18 ans. En revanche nous accueillons régulièrement des jeunes en stage d'apprentissage sur de courtes périodes pour les aider à découvrir la vie en entreprise.

*Effectifs - Répartition en fonction de l'âge - Evolution 2003-2004*

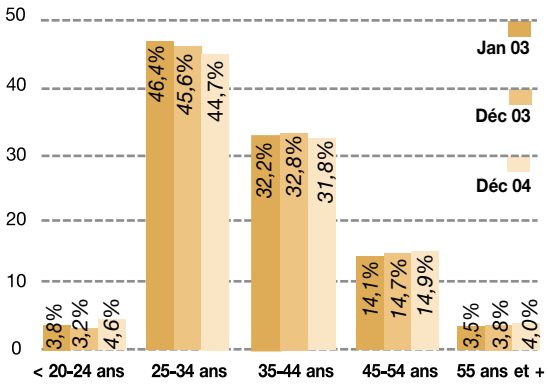


*Effectifs - Répartition homme-femme - Evolution 2003-2004*

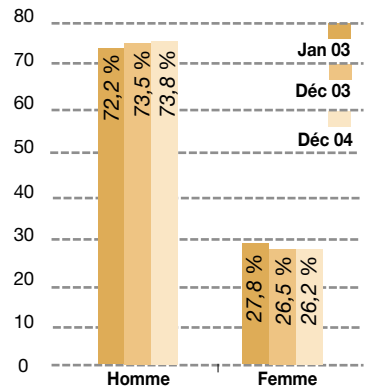


Le pourcentage de femmes dans l'effectif de la société a légèrement diminué en 2004 dans la mesure où d'une part les femmes ont proportionnellement plus quitté la société qu'elles ne l'ont intégré et d'autre part le développement se fait dans des métiers (l'assistance technique de proximité ou l'outsourcing) et des pays (Inde) où les femmes sont moins présentes dans la force de travail.

### 6.1.2. Le capital humain - l'actif immatériel le plus précieux

Le Groupe étant fournisseur de prestations intellectuelles, son outil de production repose essentiellement sur ses collaborateurs dont le niveau de qualification doit être élevé. La motivation des hommes et la gestion du capital intellectuel constituent des facteurs déterminants de succès. La diversité des expériences et le développement des compétences des collaborateurs associés à un mode de travail en collaboration avec les différents partenaires du Groupe constituent l'essence de la démarche du Groupe en matière de RSE, cette démarche s'intégrant dans la politique globale de ressources humaines.

**A. LES FONDAMENTAUX**

Une telle démarche doit s'inscrire dans le respect d'un certain nombre de principes. Ces principes représentent les fondamentaux de la relation que le Groupe souhaite construire avec ses collaborateurs. Ils stipulent que :

- tout collaborateur doit avoir une évaluation annuelle professionnelle et avoir l'opportunité de discuter de celle-ci lors d'un entretien individuel,.
- tout collaborateur doit disposer d'un plan personnalisé de développement,.
- tout collaborateur qui le souhaite doit pouvoir disposer de l'assistance d'un « mentor/parrain » avec lequel échanger sur son évolution professionnelle,.
- tout collaborateur doit avoir l'occasion à intervalles réguliers de fournir son opinion lors d'un sondage sur l'évolution de la société dans son ensemble et plus spécifiquement sur le développement professionnel,.
- tout collaborateur doit être régulièrement informé par ses managers et doit avoir la possibilité d'échanger sur ses affectations et son environnement de travail.

Pour appuyer cette démarche, un système d'évaluation de la performance sur ces différents critères a été mis en œuvre au niveau du Groupe, de manière à s'assurer de la réalité de ces principes et des zones de progrès. Par ailleurs, les principaux processus de ressources humaines ont fait l'objet d'une adaptation en cours d'année pour s'assurer de la cohérence et/ou de l'intégration dans ces processus du positionnement stratégique du Groupe suite à la campagne lancée au premier semestre autour du thème de la « Collaborative Business Experience ».

**B. UNE GESTION DES CARRIÈRES PERSONNALISÉE**

***Le modèle de compétences***

L'évolution de carrière des collaborateurs et leur développement professionnel se fait dans le cadre d'un modèle de compétences défini au niveau du Groupe qui est la base de l'évaluation et du développement professionnel. C'est autour de ce référentiel que se développent les politiques de ressources humaines dans un mode de gestion dynamique des compétences. Le modèle de compétences générique, fondé sur le partage de valeurs communes, est ensuite décliné et adapté pour prendre en compte les spécificités de chaque métier du Groupe (expériences nécessaires pour progresser, savoirs ou expertises propres à chaque métier, etc.).

***Le développement personnel et l'évaluation***

L'un des enjeux majeurs d'une entreprise de services est d'assurer l'homogénéité et la transparence dans l'évaluation de la performance individuelle sur des bases connues et clairement définies. C'est dans un tel cadre que l'on peut assurer le développement professionnel et la promotion de tous, l'évaluation des compétences constituant le meilleur moyen de respecter le principe de l'égalité des chances.

Pour ce faire, le Groupe dispose d'un système d'évaluation des performances de ses collaborateurs qui repose sur des évaluations régulières établies essentiellement à l'occasion des projets clients, discutées lors d'entretiens individuels avec les intéressés.

Un système de mentoring/parrainage a été déployé dans certains métiers, pour permettre aux collaborateurs d'avoir tout au long de leur parcours professionnel un avis indépendant et des conseils sur la gestion de carrière donnés par d'autres collaborateurs du même métier, mais plus expérimentés.

***La mobilité***

La mobilité géographique, soit au sein d'un pays, soit à l'international, est une caractéristique des métiers du Groupe et répond souvent à des demandes exprimées par les collaborateurs. La mobilité est favorisée au sein même des pays par l'existence de sites Intranet dédiés à l'emploi indiquant les postes disponibles de manière à permettre la promotion de ces postes en interne en priorité avant d'aller éventuellement recruter à l'extérieur de la société. Une section spécifique de l'Intranet du Groupe est destinée aux règles/procédures et informations utiles aux collaborateurs du Groupe impliqués sur des missions à l'étranger en envisageant une carrière internationale.

De même, dans le souci du respect de l'intégrité physique des collaborateurs, les déplacements dans des pays potentiellement risqués sont strictement encadrés et doivent être préalablement approuvés. Par ailleurs, si des collaborateurs se trouvent dans des pays qui connaissent des troubles, un processus de rapatriement faisant l'objet d'une assurance spécifique a été défini pour réduire les risques éventuels pour les collaborateurs qui se trouveraient dans une telle situation.

**C. L'IMPÉRATIF DE LA FORMATION**

***Politique générale de formation***

La valeur d'une société de Conseil et de services informatiques réside dans son capital intellectuel. Dans un monde en mutation permanente et rapide, il est impératif de maintenir, d'adapter et de développer les connaissances et compétences des collaborateurs aux technologies les plus innovantes ainsi qu'aux besoins des clients. Les collaborateurs qui rejoignent le Groupe sont désireux de capitaliser leurs connaissances et d'acquérir des expériences professionnelles enrichissantes. Il y a donc sur ce point convergence d'intérêts entre eux et le Groupe.

Cet axe fondamental de développement des compétences repose sur différentes approches :

- les programmes de formation classiques,
- la mise en place du parrainage,

- le développement du e-learning,
- la formation in situ dite sur projet,
- la mise en œuvre de base de données aisément accessibles pour partager la connaissance,
- la gestion de communautés d'intérêts professionnels.

Cette approche repose sur une culture de partage et l'utilisation de réseaux pour faciliter la diffusion de la connaissance, son utilisation, l'innovation et la collaboration.

Une attention particulière est portée à la formation du personnel d'encadrement, car il exerce un rôle clé dans l'articulation et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe (managers, responsables de comptes, de projets..). De nouveaux programmes de formation des managers sont régulièrement développés et intègrent depuis cette année, des modules spécifiques sur la responsabilité sociale des entreprises de manière à favoriser la prise de conscience de l'importance de ce sujet, de ses implications sur le modèle économique et pour permettre des partages d'expérience sur ce sujet.

***Des moyens conséquents au service de la formation***

S'agissant de la formation, il convient de distinguer les moyens mis en oeuvre au niveau du Groupe de ceux mis en oeuvre localement.

La politique de formation se décline tout d'abord au niveau global avec un système « My Learning » accessible sur inscription aux collaborateurs du Groupe et qui regroupe un catalogue de formations délivrées soit par Internet (e-learning) soit dans des centres de formation locaux ou au sein de la nouvelle Université du Groupe mise en service début 2003. Cette Université qui a représenté un investissement très significatif de 96 millions d'euros pour le Groupe est la traduction de l'importance attachée à la formation. Elle constitue une passerelle d'intégration et d'échanges pour les collaborateurs. En 2004, le nombre de participants aux différents programmes de l'Université s'est élevé à 2910 personnes, représentant 2470 employés, certains ayant eu l'occasion de suivre plus d'une formation dans ces locaux, pour un total de 12568 jours de formation.

Par ailleurs, la formation se décline localement par métier et par pays (essentiellement pour des raisons tenant à la langue et également pour des raisons d'optimisation des coûts) sur la base de catalogues et de serveurs de formations.

Les formations dispensées recouvrent un large éventail couvrant aussi bien le développement de compétences techniques en liaison avec nos métiers et nos offres que de compétences comportementales (communication, art oratoire..) et s'adressent à l'ensemble des collaborateurs

Alors qu'en 2003, en moyenne 12 700 collaborateurs avaient suivi une formation chaque trimestre, (une même personne pouvant avoir suivi plusieurs formations sur différents trimestres), en 2004 ce nombre est passé à 14 700 collaborateurs formés par trimestre en ligne avec l'augmentation de l'effectif moyen. Ceci montre qu'à nouveau la majeure partie des collaborateurs a bénéficié d'une formation en 2004. A cela il convient d'ajouter les formations sur projets ainsi que les prestations e-learning. Ces dernières ne se mesurent pas en heures mais plutôt en nombre de personnes ayant achevé un cycle de formation. Les formations ont été particulièrement développées dans le métier de la technologie pour favoriser l'adaptation des compétences aux évolutions du marché. En 2004, 14 572 personnes ont accédé au système « My Learning » avec une utilisation importante en particulier aux Etats-Unis et aux Pays-Bas.

***L'anticipation des besoins - « l'employabilité »***

Dans un secteur d'activité en évolution technologique rapide, le maintien du niveau des connaissances et des compétences de nos collaborateurs et l'adéquation de celles ci avec les besoins du marché représentent un enjeu majeur, au niveau économique et au niveau social. Dans ce cadre, l'entretien annuel d'évaluation est l'occasion d'établir un plan de développement personnalisé. Par ailleurs, un processus systématique et itératif de revue du portefeuille d'offres et de son évolution prévisible est en cours de déploiement dans les unités opérationnelles afin de mieux appréhender les besoins futurs, construire les plans de formation et adapter les compétences par le biais de programmes globaux et locaux. A cette évaluation participent différents partenaires, des experts des différents métiers du Groupe et de son réseau interne de certification.

***Le processus de certification***

Ce processus interne consiste à faire évaluer par des pairs les compétences des collaborateurs selon des critères précis et clairement définis (expérience acquise, partage de la connaissance, utilisation des outils et méthodes internes, «mentoring» et leadership). L'objectif de cette certification est triple :

- créer une communauté d'intérêt professionnel forte et reconnue en partageant l'information, le savoir et le savoir-faire dans des domaines spécifiques,
- s'assurer de l'homogénéité des compétences et de leur graduation au niveau interne et vis à vis des clients.,
- acquérir ainsi un avantage compétitif pour la société et pour le collaborateur dans un mode gagnant-gagnant tout en développant et en accroissant «l'employabilité» du collaborateur.

L'intérêt conjoint de ce processus a conduit à promouvoir de nouvelles certifications, qui sont maintenant au nombre de 6 avec : La Direction de Programme, l'Architecture, l'ingénierie de programmes, l'ingénierie de systèmes, les processus de transformation et les ERP.

A fin 2004 le nombre de personnes faisant l'objet d'une certification interne au niveau du Groupe s'élevait à 3 456 personnes contre 2285 fin 2003, ce qui représente près de 6 % de l'effectif global du groupe et une forte croissance du nombre de personnes certifiées.
Le Groupe dispose d'une politique de certification externe déjà ancienne avec de nombreux sites ou unités opérationnelles certifiés ISO9001/ISO9001-2000 en France, en Grande-Bretagne, en Belgique, en Espagne, en Italie, aux Etats-Unis, au Canada, dans l'ensemble des pays nordiques et en Inde. Plus récemment l'accent a été porté sur la certification CMM (Capability Maturity Model) spécifique au métier du développement applicatif. A ce titre, une certification au niveau maximum (5) a été obtenue par le centre de Mumbai en Inde et de nombreux centres de développement applicatif sont déjà certifiés (Etats-Unis, Pays-Bas, France-Grenoble, Espagne) ou en cours de certification (Royaume-Uni, France, Pays Nordiques, Belgique) aux niveaux 2 et 3 .

**D. LE PARTI PRIS DE LA COMMUNICATION INTERNE**
La communication étant un moyen clé de diffusion de la connaissance, il existe de nombreuses initiatives destinées à la favoriser au niveau du Groupe :

- le site interne du Groupe : Talent, actualisé de façon hebdomadaire et sur lequel sont logés l'ensemble des informations, des processus et des méthodes de la société, des liens avec les sites locaux, la formation, les communautés,
- l'université du Groupe qui constitue une plate-forme d'échanges internationaux,
- l' « Executive Link » qui est un médium rapide et interactif d'échange entre la Direction Générale et les principaux managers du Groupe,
- les organisations transversales métiers ou sectorielles,
- les communautés internes qui se regroupent autour d'un thème technique.

Toutefois, la communication est avant tout un acte de management au quotidien qui s'appuie sur de nombreuses initiatives locales développées au travers de journaux, de sites Intranet, de réunions d'information ou tout simplement d'échanges formels ou informels. Ces actions locales s'intègrent totalement dans la culture de l'entreprise et récemment la filiale indienne a obtenu un prix d'excellence au titre de la société qui favorise la joie et le plaisir au travail dans un marché de l'emploi très compétitif au demeurant où les entreprises rivalisent d'imagination pour attirer et retenir les collaborateurs.

Il existe également un dispositif Groupe de contrôle périodique de la satisfaction des collaborateurs qui est géré localement. Cet outil repose sur un jeu de questions stables dans le temps (avec des évolutions néanmoins comme celles réalisées cette année destinée à intégrer l'évolution de l'impact du Collaborative Business Experience et de la gestion de la diversité), de manière à pouvoir mesurer l'évolution de cette satisfaction et l'effet des éventuelles mesures correctives. Les résultats de ces enquêtes font l'objet d'une communication auprès des collaborateurs.
La communication interne passe également par le dialogue social :

- par le biais de l'International Works Council (IWC) constitué en Juin 2001 qui se réunit 4 fois par an avec les représentants des salariés de 15 pays européens, et depuis 2004 à des représentants invités de pays non européens et représentant la zone Amérique d'une part et l'Inde d'autre part ;
- localement par le biais du dialogue avec les instances représentatives des salariés ou les représentants du personnel au sein des organes et dans le cadre des processus prévus par les lois, règlements et conventions.

Un accord a été signé avec l'IWC pour créer un site web dédié de manière à ce que l'ensemble des salariés du Groupe puisse accéder à cette information. Par ailleurs une formation des membres de l'IWC a été déployée en vue de favoriser le travail de ce groupe multiculturel. En France, un accord de diffusion de l'information, signé en 2002, a pour objet de définir les modalités de mise en place et d'utilisation d'un site Intranet dédié à la consultation par les salariés des informations émises par les instances représentatives du personnel (organisations syndicales, CHSCT, Délégués du personnel...). De telles pratiques existent également dans d'autres pays du Groupe comme l'Espagne ou encore le Royaume-Uni.

Dans le cadre des relations avec les instances représentatives du personnel, la qualité du dialogue social durant la période de transition du projet Aspire a été un élément déterminant dans le transfert de plus de 2200 employés. En particulier, un certain nombre d'employés ont conservé leur statut précédent qui stipulait l'application d'augmentations salariales au 1er août. Les négociations sur ce sujet ont eu lieu en amont de manière à s'assurer que les augmentations prévues puissent être mises en oeuvre sans retard et l'accord à fait l'objet d'un plébiscite par les employés qui ont été amenés à voter sur celui ci.

Les sujets qui font l'objet de négociations avec les représentants du personnel touchent principalement à la formation, au temps de travail ainsi qu'à la flexibilité et aux rémunérations. Lorsque la situation le requiert, les représentants du personnel sont impliqués dans les négociations relatives à la mise en oeuvre de plans de réduction d'effectifs ou de sauvegarde de l'emploi. Le Groupe s'attache à éviter ou limiter dans la mesure du possible les réductions d'effectifs, lesquelles de ce fait constituent des solutions de dernier recours. De nombreuses voies sont explorées pour permettre d'adapter l'effectif de production avec les besoins et lorsque cela est compatible avec les impératifs

de production des mesures sont mises en œuvre telles que :
- la possibilité, pour les personnes le souhaitant, de prendre des congés pour convenance personnelle ( 1,6 % de l'effectif du Groupe avait fait ce choix en 2004 contre 1,2 % en 2003), ces congés pouvant prendre des formes très diverses en durée et en motifs selon le pays d'origine ;
- le recours accru au travail à temps partiel. Ainsi 4,6 % de l'effectif de la société travaillait à temps partiel à fin 2004 contre 3,6 % de l'effectif à fin 2003.

D'autre part , il convient de signaler que si le Groupe cherche à développer des modes de travail innovants permettant de s'adapter aux fluctuations économiques, la précarité du travail n'est pas la voie choisie et ne serait pas en cohérence avec la politique de développement professionnel. Le recours au travail temporaire ou aux contrats à durée déterminée est en effet strictement encadré et limité au sein du Groupe et ne représente à fin 2004 qu'une très faible proportion de l'effectif (moins de 2 %).

**E. LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION**

La politique de rémunération du Groupe repose sur des principes communs mais son application est décentralisée pour être en phase avec les marchés de l'emploi et les diverses réglementations. Les objectifs de cette politique sont :
- d'attirer et de retenir les talents,
- de récompenser la performance par un modèle de rémunération flexible et motivant,
- d'assurer la cohérence avec les objectifs économiques et industriels.

Lorsque les règles locales le permettent, les collaborateurs peuvent choisir dans le cadre d'un menu prédéfini les composants de leur rémunération, ce qui donne la souplesse aux collaborateurs d'optimiser leurs flux financiers en fonction de leur situation personnelle.

Les collaborateurs du Groupe bénéficient, lorsque la réglementation de leur pays de rattachement le prévoit, d'un intéressement aux résultats de l'entreprise qui les emploie.

**F. LES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS**

Des options de souscription d'actions Cap Gemini sont attribuées à intervalles réguliers en cohérence avec les recommandations du gouvernement d'entreprise. Ces distributions, bien que sélectives, sont réalisées dans une optique de fidélisation des collaborateurs qui ont contribué de manière exceptionnelle aux ventes, à la production, à l'innovation ou au management, ou encore pour récompenser des initiatives reconnues. Elles constituent donc une récompense exceptionnelle et ne font pas partie de la politique de rémunération. Au titre du cinquième plan initié en mai 2000 et qui sera clôt en mai 2005, le Conseil d'Administration a consenti à 5 842 attributaires un certain nombre d'obtions dont il a été donné le détail année par année dans le Rapport de Gestion présenté à chacune des Assemblées Générales de Cap Gemini SA.Dans le même temps les options attribuées aux dirigeants-mandataires sociaux ne représentent qu'un pourcentage très limité (moins de 1,2 %) du nombre total d'options attribuées.
Les informations détaillées concernant les options de souscription d'actions consenties par Cap Gemini SA aux dix principaux bénéficiaires non mandataires sociaux et les options levées par ces derniers et plus généralement les détails de ces plans sont données aux pages 106 et 118 du présent Document de Référence.

**G. LA DIVERSITÉ, ÉGALITÉ DES CHANCES ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

Le Groupe respecte, dans chaque pays dans lequel il est implanté, la législation locale en matière sociale et les réglementations internationales du travail.

Dans le cadre de sa relation avec les collaborateurs, le Groupe s'efforce d'assurer l'égalité des chances et l'application des principes et valeurs du Groupe pour promouvoir la diversité, l'intégrité physique de ses collaborateurs et le juste équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Dans le cadre du Global Compact et de la Responsabilité Sociale des Entreprises, un projet de gestion de la diversité a été déployé au cours de l'année 2004 avec pour axe prioritaire la représentativité féminine dans le Groupe. Différentes actions ont été prises avec en particulier :
- la création d'une charte de la diversité décrivant les engagements du Groupe sur ce sujet et le développement d'une partie dédiée à la gestion de la diversité sur notre site externe qui sera mis en ligne courant 2005 ;
- la construction d'un argumentaire pour expliquer l'importance d'une politique de gestion de la diversité et pour identifier quels peuvent en être les éléments favorables ou bloquants. Cet argumentaire fait depuis cette année l'objet de modules spécifiques dans les programmes de formation des managers ;
- la mise en place dans le respect des législations, de mesures spécifiques pour mieux évaluer et comprendre la place des femmes dans le groupe, telles que le % des femmes dans les recrutements, les départs, les promotions et dans la structure pyramidale ;
- un programme de communication interne pour sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à l'importance de la diversité et aux mesures prises en ce sens. A ce titre deux articles ont été publiés sur l'Intranet du Groupe et les réactions positives

et l'intérêt suscité par ceux-ci vont conduire à poursuivre ce type de communication en 2005 ;

- la mise en place d'un système d'évaluation des actions entreprises et des progrès ainsi réalisés ;
- une coordination des actions locales de manière à assurer un partage des connaissances et à diffuser les meilleurs pratiques au sein de la communauté qui s'est créée sur ce sujet.

Parmi les exemples de bonnes pratiques locales nous pouvons parler de :

- la Suède qui a développé un plan relatif à la diversité avec des politiques de recrutement adaptées , un programme de congé parental et de travail flexible pour les parents ayant des enfants jusqu'à l'âge de 8 ans ou encore la possibilité de travail à domicile ;
- la mise en œuvre d'un protocole des minorités aux Pays-Bas signé avec le gouvernement et dont l'objectif est d'assurer l'intervention d'un Comité indépendant dans les cas de discrimination ou harcèlement ;
- la mise en oeuvre en Inde d'une politique volontariste de gestion de la diversité sous toutes ses formes qu'il s'agisse de religion, de caste, de handicap ou d'origine géographique. Des sponsors de la diversité ont été nommés et constituent des relais opérationnels sur ces sujets ;
- au Royaume-Uni, la filiale anglaise a été distinguée en 2003 par l'organisation «Race for Opportunity» parmi les dix sociétés ayant le plus progressé en matière de respect des minorités. D'autre part il existe un intranet consacré entièrement à la « Diversity » indiquant les raisons de l'importance de la gestion de la diversité, reprenant l'ensemble des procédures existantes et communiquant sur les actions entreprises en la matière. D'autre part de nombreux liens avec des organismes externes existent comme « Employers Forum on Age », « Race for Opportunity », « Opportunity Now » « Employers Forum on Disability » et « National Aids Trust ». Enfin la filiale anglaise dispose d'un outil informatique en accès libre dans lequel les employés peuvent s'ils le souhaitent mettre à jour en ligne les données relatives à l'origine ethnique ou à l'existence d'un handicap. Ceci permet d'affiner en permanence la mesure statistique de la population et dans le cadre de personnes souffrant d'un handicap de travailler en collaboration avec ces personnes pour améliorer leurs conditions de travail et favoriser leur épanouissement professionnel ;
- des réseaux féminins ont été mis en place dans de nombreux pays (Belgique, Australie, Pays-Bas.) ;
- la société fait également partie de groupes de réflexion externes et facilite la formation de réseaux internes travaillant sur l'évolution de la place des femmes dans le monde du travail et sur la nécessité de réduire les barrières à la progression du travail féminin.

Au niveau de la représentativité féminine dans les niveaux hiérarchiques les plus élevés la situation au 31 décembre 2004 est la suivante :

***Représentativité féminine dans les fonctions les plus élevées par entité opérationnelle***

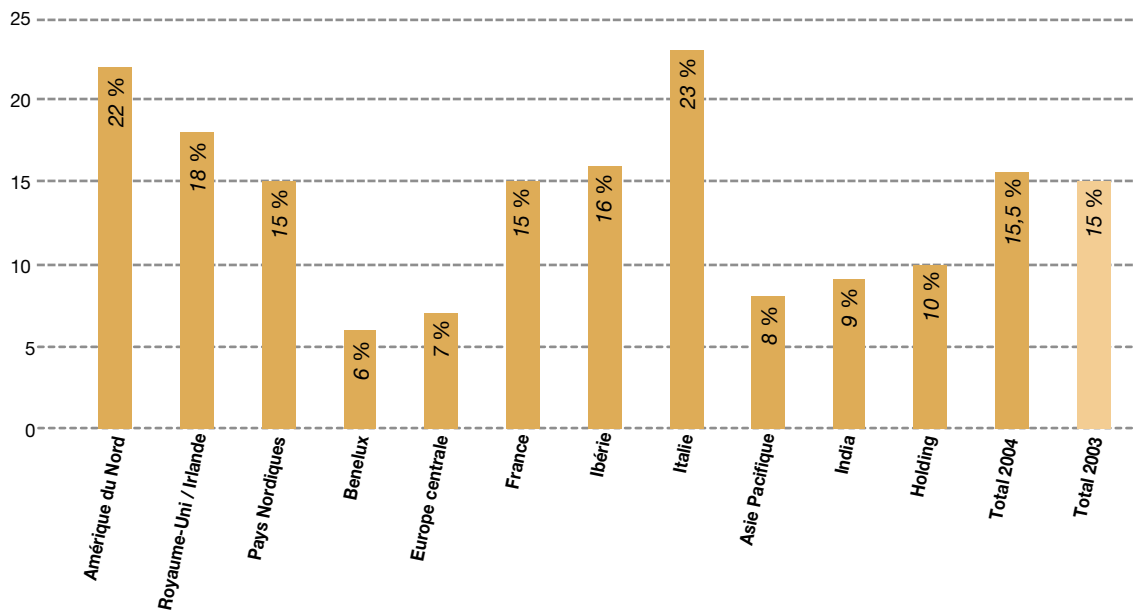

Cette situation traduit les évolutions suivantes par rapport à la mesure faite à fin 2003 :
Une légère progression du nombre de femmes managers d'un demi-point à l'exception de l'Italie. Les pays dont la représentation féminine dans les grades les plus élevées sont des pays où la législation sur la discrimination est la plus forte (Etats-Unis et Royaume-Uni).

En ce qui concerne les handicapés il n'existe pas d'actions conduites au niveau du Groupe, dans la mesure où les lois locales peuvent être parfois contradictoires sur ce sujet et permettent difficilement une politique Groupe homogène. En revanche de nombreuses initiatives locales existent et sont encouragées :

- En Amérique du nord une pratique de non discrimination à l'embauche et au cours de la vie professionnelle vis à vis des handicapés en accord avec l' « Americans with Disabilities Act» qui implique la fourniture d'installations adaptées et le respect de la confidentialité des données ;
- En France, une campagne nationale destinée à promouvoir l'emploi handicapé a été initié sur deux régions et une partie de la taxe d'apprentissage est distribuée à des organismes de formation ;
- Au Royaume-Uni, la politique de gestion de la diversité s'applique également aux personnes handicapées et la société a sponsorisé l' « Employer's Forum on Disability » cette année ;
- par ailleurs l'Inde, l'Espagne ou l'Italie recensent les populations souffrant d'un handicap.

L'équilibre entre vie professionnelle et vie privée est un thème sur lequel la sensibilité des collaborateurs s'est fortement développée dans les dernières années. Bien que les activités de service requièrent un niveau d'adaptabilité et de flexibilité assez élevé, des initiatives sont menées localement pour favoriser cet équilibre telles que :

- un quota d'heures annuel laissé au libre usage des collaborateurs ;
- l'autorisation de congés spéciaux ou sans solde en sus des congés légaux ;
- le télétravail ;
- un congé d'une année maximum payée à 1/3 du salaire.

Cette politique fondée sur le respect des individus est appréciée par les collaborateurs de clients qui rejoignent le Groupe à l'occasion de contrats d'infogérance, ce qui constitue un atout compétitif pour le Groupe.

Par ailleurs, la sécurité au travail fait également partie des éléments importants de la gestion des collaborateurs. Les métiers dans lesquels le Groupe opère ne sont pas des métiers à risques et le nombre d'accidents mortels au travail a été nul en 2004. Quant au nombre d'accidents du travail il est également limité et concerne principalement des accidents de trajet domicile bureau.

D'autres voies sur la flexibilité sont également mises en œuvre (en fonction des pays et des législations) tels que la mise en œuvre de facilités pour les parents ayant des enfants en bas âge ou des enfants souffrant d'un handicap, des systèmes de bons pour aider les employés à prendre en charge la garde des enfants (Royaume-Uni et Finlande), ou encore un lieu dédié aux enfants où les parents peuvent laisser les enfants en dehors des heures de garde (Danemark).

## 6.2. LE GROUPE ET SES CLIENTS

### 6.2.1. Mesure de la satisfaction des clients (OTACE)

Le Groupe a développé pour son propre usage un processus de gestion de la relation client. L'indicateur clé du succès de la relation client réside dans le reporting OTACE (On Time Above Client Expectations). Les clients sont invités à indiquer leurs principales attentes vis à vis de la prestation du Groupe sur les bases d'une sélection d'indicateurs pertinents liés non seulement à la nature de la prestation, mais également à la nature de la relation de travail, au partage du savoir et à des éléments qualitatifs. Ces indicateurs sont documentés et revus avec le client et font l'objet d'une notation à une périodicité définie (au minimum annuelle) en accord avec le client. Ce programme est sous la responsabilité du Directeur Production et Qualité du Groupe. Les résultats de ces évaluations sont publiés.

### 6.2.2. L'offre CSR (Corporate Social Responsibility)

Face à une problématique complexe, faisant intervenir de nombreux acteurs indépendants (entreprises, organismes internationaux et administrations, investisseurs, les media, les représentants du personnel, les actionnaires …) le Groupe aide certains de ses clients à :

- concevoir leur stratégie de développement durable,
- concevoir et déployer des « produits durables »,
- identifier les évolutions technologiques pouvant affecter la compétitivité, le positionnement ou la politique d'investissement à moyen terme,
- évaluer les transformations nécessaires en fonction des réglementations existantes ou des évolutions prévisibles,
- construire des outils de reporting pour mieux comprendre les enjeux et suivre les progrès,
- adapter les politiques de gestion des risques,
- contribuer à la prise de conscience par des diagnostics et de la formation.

Pour cela, il s'appuie sur :

- une connaissance sectorielle forte locale et internationale permettant de comprendre les enjeux et l'évolution des modèles de création de valeur,
- une approche globale de la problématique développement durable intégrant la dimension économique,
- un réseau d'experts au travers de ses implantations géographique au niveau mondial,

- la participation active au sein d'organismes indépendants comme le Collège des Hautes Etudes de l'Environnement et du Développement Durable depuis 2002,
- l'organisation d'événements (colloques et conférences).

## 6.3. LE GROUPE ET L'ENVIRONNEMENT EXTERNE

### 6.3.1. Les relations avec les fournisseurs

L'activité du Groupe se caractérise par la fourniture de prestations de nature intellectuelle, et de ce fait la structure de coût est constituée pour quasiment les 2/3 de frais de personnel, l'essentiel des achats externes étant relatif aux loyers, aux coûts informatiques et de télécommunications, et aux achats de prestations externes (formation, avocats, auditeurs, recrutement ou prestations informatiques).

Les nouvelles procédures mises en place suite au déploiement d'un outil de gestion des achats définissent les conditions à respecter en termes d'éthique et de sélection des fournisseurs, lesquels doivent en particulier s'engager :

- à ne recourir ni au travail forcé, ni au travail de mineurs, ni à la discrimination,
- à respecter la liberté d'association et de façon plus générale, les lois en vigueur (conditions de travail, hygiène et sécurité,...).

### 6.3.2. Les relations avec la société civile

**Des programmes exemplaires**

L'entité britannique a obtenu cette année le prix "BIG TICK" de l'association « Business In The Community » (BITC) dans la catégorie Formation et Développement Permanent pour deux programmes destinés à favoriser le niveau d'éducation :
« Partners in Leadership »
« Time to Read »
Ce prix récompense des entreprises qui ont démontré par la mise en œuvre de pratiques professionnelles exemplaires, leur impact positif sur la société civile et sur elles mêmes.

Le programme « Partners in Leadership » met en relation des managers de la société avec des Directeurs d'écoles dans le but d'aider ces derniers sur l'ensemble des problématiques de gestion. Sur la période 1999-2004, Capgemini a été le principal participant de ce programme avec plus de 235 managers actifs et le taux de renouvellement de ce partenariat s'élève à 80 % traduisant l'intérêt des participants à ces programmes.

Le programme "Time to Read" implique pour sa part l'ensemble des collaborateurs désireux d'aider les enfants des écoles primaires dans l'apprentissage de la lecture et de la numération. Ainsi 250 personnes intervenant dans 14 écoles différentes ont participé à ce programme en 2003.

Parmi les éléments positifs pour Capgemini d'une telle approche on peut noter entre autres :

- une amélioration de l'image du Groupe auprès des collaborateurs et des jeunes diplômés,
- une meilleure compréhension de la société au sens large et de ses problèmes éducatifs,
- un élargissement des connaissances pour les participants et en particulier des compétences humaines réutilisables par ailleurs sur des projets clients.

Au niveau de la société civile, l'amélioration du niveau d'éducation est un thème récurrent et toutes les initiatives contribuant à cette amélioration ne peuvent être que bénéfiques.

Parmi les autres exemples pouvant être cités, aux Etats-Unis l'entreprise supporte l'engagement des collaborateurs dans des associations caritatives ou dans la société civile et en particulier pour les organismes suivants :
Shampoos for shelters, Chicago abused women's coalition, Special Olympics, Habitat for Humanity, Adopt-a-Family...). La campagne annuelle « National United Way » permet de supporter les pompiers ou des familles des victimes par le biais de collecte de fonds directement sur la paye des personnes intéressées.
D'autre part des programmes pour former et accompagner des entreprises détenues par des membres de minorités visibles ont été développés à Chicago et Los Angeles dans le but de les aider à accéder à l'état de l'art de la technologie.
Par ailleurs, la société a contribué directement à des dons auprès de diverses associations pour près de 250 000$ en 2004.

En Inde, des activités sont également organisées conjointement avec des organismes non gouvernementaux comme des voyages organisés pour des enfants des rues à l'occasion de leur anniversaire ainsi qu'une conférence sur la vie des enfants des rues suivie d'une collecte de fonds en association avec l'organisation « Childline India Foundation ». Une autre collecte destinée à améliorer la situation des enfants en Inde a été organisée avec « Child Relief & You »
Au Royaume-Uni l'entreprise facilite également les donations de ses collaborateurs à des organismes caritatifs, grâce en particulier à une collecte directe des dons par le système de paye

En France, Capgemini a soutenu l'action de l'association Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC) - association créée il y a 20 ans par Jean-Baptiste de Foucauld, qui compte près de 1000 bénévoles sur toute la France – dont l'objectif est d'aider les chômeurs à (re)-créer un lien social et à se remettre dans une dynamique d'intégration, en redéfinissant avec eux leur projet professionnel et en les aidant à retrouver un emploi.

Dans le cadre de la réflexion sur les « perspectives de SNC à moyen terme », toute l'équipe de l'ASE de Capgemini s'est

mobilisée bénévolement toute une journée pour aider les responsables des 80 groupes de solidarité à réfléchir sur leur mission, leur méthode de travail et leur ambition. A l'issue de cette journée de travail, les 80 responsables de groupe sont repartis avec une clarification de leur mission et objectifs et une véritable feuille de route partagée par tous.

Enfin, comme beaucoup d'entreprises et de particuliers, le Groupe a été touché par le décès ou les blessures de collaborateurs ou de parents ou amis de ceux-ci lors de la catastrophe causée en Asie par le tremblement de terre et le Tsunami qui l'a suivi. Le Groupe s'est engagé pour contribuer à venir en aide aux populations concernées par :
- un don fait à la Croix Rouge internationale,
- l'incitation à des dons individuels,
- l'incitation et le soutien à des plans d'action locaux engagés par les entités du Groupe,
- un plan spécifique concernant l'inde et géré par la société indienne du Groupe.

### 6.3.3. L'approche environnementale

En dépit de son impact limité sur l'environnement de par la nature même de ses activités, Le Groupe agit néanmoins directement sur l'environnement du fait de ses infrastructures immobilières, de son parc technologique et des déplacements professionnels de ses collaborateurs. Le Groupe a ainsi consolidé en 2004 pour la première fois un ensemble d'informations destinées à mieux comprendre ce qui existe au sein de ses filiales en matière d'environnement ainsi que l'impact environnemental du fait de :
- sa consommation d'électricité ;
- sa surface de bureaux et la nature des équipements.

Cet inventaire et ces deux indicateurs sont la première étape dans la construction d'une politique environnementale qui apparaît également pour la première fois dans le guide interne de procédures comme faisant partie des éléments à gérer au quotidien. Les lignes directrices de cette politique environnementale sont :
- le respect des législations locales et internationales relatives à l'environnement ;
- la prise en compte de l'impact environnemental dans les programmes de formation RSE et la sensibilisation à cette problématique auprès des collaborateurs ;
- l'utilisation dans notre sphère d'influence des meilleures pratiques en ce domaine ;
- la mise en œuvre d'indicateurs de suivi.

L'état des lieux des implantations de nos bureaux et centres réalisé en 2004 fait ressortir les données suivantes relatives à notre parc immobilier qui est essentiellement locatif. Il est constitué d'un peu moins de 400 localisations différentes représentant plus de 830 000 $m^2$. Il est en cours de rationalisation et il devrait à effectif constant diminuer, à effectif constant, dans les années à venir. Ce parc est souvent récent ou fait l'objet de rénovations régulières. Il est climatisé à 86 %.
L'inventaire, qui a été exhaustif sur les locaux, n'a pas pu être réalisé complètement sur la consommation électrique dans la mesure où dans de nombreux sites, ces éléments sont compris dans les charges globales et ne font pas l'objet d'un détail ou d'une communication par le bailleur.

La consommation électrique s'est élevée en 2004 à 119,7m de kwh (pour un périmètre qui représente 52 % de la surface de locaux) soit une consommation rapportée à la surface concerné de 223,5 kwh au mètre carré.

Ces mesures prises au niveau du Groupe viennent compléter les initiatives prises localement telles que :
- dans le cadre de l'implantation dans de nouveaux bureaux comme récemment aux Pays-Bas, le Groupe a recours aux installations les plus modernes en matière d'économies d'énergie (extinction automatique des lumières en cas d'absence dans une pièce, recyclage de l'air chaud généré en été pour alimenter le chauffage en hiver, isolation..) ;
- au Royaume-Uni les gestionnaires de sites immobiliers ont été formés au respect de l'environnement et fournissent des informations mensuelles sur les aspects Hygiène et Sécurité et la société a été certifiée ISO14001 en 1996 ;
- dans la plupart des pays, des systèmes de recyclage ont été mis en place (papier, aluminium, équipement électronique…). Aux Etats-Unis par exemple, une procédure de recyclage de l'équipement informatique auprès de fournisseurs agrées a été mise en place et dans le cas d'équipements à mettre au rebut, le vendeur s'engage et garantit que celle ci s'est faite dans un cadre respectueux de l'environnement selon les standards EPA ;
- la France a acheté en 2004 un système permettant de mesurer la consommation électrique dans le but d'optimiser celle ci ;
- en Inde de manière à réduire la pollution un système de ramassage par bus a été mis en place . Ce système fonctionne avec une flotte de 60 bus assurant le transport de 30 employés par bus et permet d'acheminer tous les jours sur des trajets spécifiés et à des horaires définis les employés intéressés par ce système. Ce mécanisme est par ailleurs géré par un Comité de Transport constitué de divers représentants des employés et de la direction.

De même, le Groupe contribue à améliorer les conséquences environnementales de l'activité de ses clients, notamment par l'optimisation de la gestion de leur cycle de production ou de leur réseau de distribution, limitant ainsi l'utilisation des ressources notamment naturelles grâce à des processus technologiques en perpétuelle évolution. Ainsi, le pôle Sogeti-Transiciel a participé

en 2004 avec l'Observatoire Océanographique de Villefranche-sur-Mer au développement d'une bouée autonome destinée à mesurer quotidiennement et en continu l'impact de l'homme sur l'écosystème marin de manière dans le but de fournir une base analytique fiable servant de support à l'élaboration de politiques et d'actions saines pour l'environnement marin.

# VII – POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le groupe dispose de la masse critique requise pour opérer efficacement sur les métiers, les zones géographiques et les segments de marché qui sont les siens. Des partenariats nouveaux assortis ou non d'un lien financier sont néanmoins envisagés, en vue de renforcer sa présence géographique dans certains marchés ou accélérer la mise en œuvre de sa stratégie de développement sur les segments de marché les plus prometteurs.

Au premier semestre 2004, le Groupe a ainsi finalisé le rachat de la société Transiciel à l'issue d'une offre publique d'échange complétée d'une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire.

Dans l'infogérance, le Groupe compte développer ses services liés à l'externalisation de fonctions non strictement informatiques (« Business Process Outsourcing ») en capitalisant notamment, s'agissant de celle des fonctions administratives et financières, sur les deux centres intégrés en 2003 respectivement en Pologne et en Chine à l'occasion de la signature de nouveaux contrats.

Dans l'intégration de système, l'industrialisation croissante de la production conduira le Groupe à produire une part toujours plus importante des services qu'il rend dans des centres de développement applicatif, à les spécialiser en termes d'offres ou de technologies, et à définir leur localisation en tenant compte de facteurs tels que le niveau de qualification et le coût des informaticiens et techniciens employés. A cet égard, le Groupe pourrait être amené à augmenter ses capacités de productions en Asie ou en Europe de l'Est au cours des prochaines années.
Enfin, le Groupe a défini à l'automne 2004 un programme ciblé de cession d'actifs non stratégiques ou non suffisamment profitables, dont une partie a déjà été réalisée (cession de la participation dans Vertex, des activités de gestion d'infrastructures à Singapour, en Suède et en Norvège).

Les principaux investissements réalisés au cours des exercices 2002, 2003 et 2004 sont détaillés dans les notes 2 a) b) et 9, 10, 11 annexées aux comptes consolidés.

# VIII – LES RISQUES

## 8.1. RISQUES DE MARCHE

### 8.1.1. Risques de crédit

Les actifs à court et moyen terme qui pourraient par nature exposer le Groupe à une éventuelle concentration du risque de crédit correspondent d'une part aux placements financiers à court terme et d'autre part aux comptes clients. Les placements financiers à court terme sont essentiellement effectués sur supports monétaires et prennent la forme de valeurs mobilières de placement gérées par des institutions financières de premier plan et de titres de créances négociables émis par des sociétés ou institutions financières bénéficiant d'une bonne notation accordée par des agences de notation reconnues. Ces placements à court terme ne constituent donc pas un risque significatif. Le Groupe détient par ailleurs des créances sur ses clients ; les clients du Groupe ne sont concentrés sur aucune zone géographique ou aucun secteur d'activité particulier (le plus gros client du Groupe ne représente que 6 % du chiffre d'affaires total et le poids des 10 plus gros clients est d'environ 20 % du chiffre d'affaires).

Les activités des clients du Groupe peuvent être affectées par leur environnement économique et les créances correspondantes s'en trouver affectées par voie de conséquence, mais le Groupe estime qu'aucun de ses clients, aucun des secteurs d'activité ni aucune des zones géographiques où il opère ne présentent un risque significatif d'irrécouvrabilité.

### 8.1.2. Instruments financiers

Des instruments financiers sont utilisés en couverture de certains risques liés à l'activité du Groupe. Ces opérations sont toujours basées sur des actifs ou passifs existants et/ou des transactions opérationnelles ou financières.
Le Groupe réalise ces opérations en concluant des contrats de couverture avec des établissements financiers de premier plan et le risque de contrepartie est donc considéré comme négligeable. Toutes les positions de change et de taux d'intérêts sont prises au moyen d'instruments cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré qui présentent des risques de contrepartie minima. Ces instruments sont essentiellement des contrats d'échange de taux et de change de devises à terme.

Les résultats dégagés sur les instruments financiers constituant des opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts.
La juste valeur des instruments financiers est estimée sur la base des cours de marchés ou des valeurs données par les banques.
Les données chiffrées sont fournies dans la note 19 annexée aux états financiers consolidés du Groupe.

### 8.1.3. Politique de financement

Le Groupe dispose pour son financement de facilités bancaires dont la principale est une ligne de crédit syndiquée multidevises de 600 millions d'euros signée le 31 juillet 2001 pour une durée de 5 ans, ainsi que d'un programme de Billets de Trésorerie de 550 millions d'euros.
Ces lignes n'étaient pas utilisées au 31 décembre 2004.
Seules étaient utilisés des lignes de crédit locales et des découverts couvrant des besoins opérationnels à court et moyen terme.
Les dettes du Groupe sont à taux variable à hauteur de 76 % et à taux fixe à hauteur de 24 %.
Le Groupe finance quelques-uns des immeubles dont il a l'usage sous forme de crédit-bail.

### 8.1.4. Risque actions

Le Groupe n'a aucune exposition significative en actions.

## 8.2. RISQUES JURIDIQUES ET RISQUES LIES A L'ACTIVITE

L'activité du Groupe n'est pas une activité réglementée et, à ce titre, ne requiert pas pour son exercice d'autorisation administrative ou réglementaire particulière. Toutefois, l'une de ses filiales américaines, Capgemini Government Solutions LLC («Government Solutions»), qui effectue des prestations pour le gouvernement fédéral américain et pour les Etats doit respecter certaines réglementations spécifiques (et notamment en matière de sécurité).
Par ailleurs, certaines prestations, telles que les prestations d'infogérance, rendues à des clients soumis à une réglementation particulière, peuvent conduire le Groupe à devoir respecter à son tour cette réglementation.
Les principaux risques liés à l'activité du Groupe se situent aux niveaux suivants :

- **L'exécution des projets clients**
  Le principal risque réside dans l'incapacité (i) de fournir la prestation pour laquelle le Groupe s'est engagé ou (ii) de la réaliser dans les délais fixés contractuellement. A ce titre, les projets d'une certaine taille et/ou complexité font l'objet de contrôles spécifiques décrits ci-après dans le Rapport du Président du Conseil d'administration. Le Groupe a développé un ensemble de méthodes regroupées et formalisées dans le méthodologie Deliver, certifiée ISO 9001, qu'il applique à ses projets. Les responsables de projets bénéficient de formations spécifiques leur permettant d'approfondir leurs compétences et d'acquérir différents niveaux de certification.
- **Le niveau d'attrition des collaborateurs**
  La bonne exécution des projets clients dépend, pour une part importante, de la compétence et de l'expérience des collaborateurs. Afin d'éviter un niveau d'attrition important, le Groupe s'est doté de départements des ressources humaines chargés notamment de la mise en place de politiques d'évaluation des performances et de la fidélisation des collaborateurs.
- **Les fournisseurs, co-traitants et sous-traitants**
  Nombreux sont les projets clients nécessitant de travailler avec des partenaires à l'égard desquels le Groupe peut se trouver en état de dépendance pour l'exécution desdits projets. C'est pourquoi le Groupe cible avec soin ses propres fournisseurs et veille à négocier au mieux les termes et conditions régissant ses relations avec ses co-traitants ou sous-traitants, dans le cadre des projets.
- **Les systèmes d'information**
  Les systèmes d'information doivent répondre tant aux besoins internes du Groupe qu'aux besoins des clients dans le cadre des services rendus. Afin d'assurer la maîtrise des risques de défaillance de ses systèmes d'information, le Groupe a mis en place un certain nombre de règles de sécurité.

Ces différents risques sont appréhendés par une politique de prévention au niveau des entités opérationnelles, complétée par une couverture d'assurance au niveau du Groupe.

## 8.3. ASSURANCES

### 8.3.1. Responsabilité civile générale et professionnelle

Cap Gemini S.A., l'ensemble de ses filiales et toute société contrôlée directement ou indirectement à 50 % ou plus sont assurées pour les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile générale et professionnelle pouvant leur incomber en raison de leurs activités au sein d'un programme mondial intégré organisé en plusieurs lignes placées auprès de plusieurs compagnies d'assurances. Les termes et conditions de ce programme, y compris les limites de couvertures, sont revus et ajustés périodiquement pour tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus.
Une partie de ce programme, d'un montant de 20 millions d'euros, est réassurée par l'intermédiaire d'un montage captif consolidé.

### 8.3.2. Dommages directs et pertes d'exploitation

Les locaux dans lesquels le Groupe exerce son activité sont répartis dans plusieurs pays et, dans la plupart des pays, sur plusieurs sites. Une grande partie des prestations est réalisée dans les locaux des clients. Cette dispersion géographique limite les risques, notamment de pertes d'exploitation, qui pourraient résulter d'un sinistre affectant un site de production. Le plus important centre d'infogérance du Groupe, qui dispose bien entendu de plans de secours permettant d'assurer la continuité des opérations, représente moins de 2 % du chiffre d'affaires total du Groupe.
En raison de la dispersion géographique des activités, les assurances couvrant les dommages aux biens et les pertes d'exploitation sont gérées au niveau local. Les limites de garanties

sont fixées dans chaque pays en fonction de la valeur des biens, de la nature des opérations réalisées sur chaque site et des risques encourus.

### 8.3.3. Autres risques

Les autres risques à caractère général sont couverts en conformité avec les pratiques et réglementations locales. Les polices d'assurances correspondantes, notamment celles concernant les collaborateurs et l'automobile, sont souscrites pays par pays à hauteur des risques encourus.

Certains risques ont fait l'objet d'exclusions générales imposées par le marché de l'assurance, notamment le terrorisme. Le Groupe n'a pas jugé nécessaire, à ce jour, d'assurer spécifiquement ce risque, hormis les cas où cette couverture est obligatoire et disponible.

## IX – CAP GEMINI ET LA BOURSE

Au 31 décembre 2004, le capital de la Société Cap Gemini S.A. était composé de 131 383 178 actions (code ISIN : FR0000125338) cotées au Premier Marché de la Bourse de Paris, en augmentation d'une année sur l'autre de 217 829 actions provenant de la création de 211 129 actions nouvelles émises dans le cadre de la réouverture de l'offre publique d'échange sur les titres de Transiciel et de 6 700 actions émises à l'occasion de l'exercice par des collaborateurs du Groupe d'options de souscription d'actions.

L'action Cap Gemini fait partie de l'indice CAC40, de l'indice Euronext 100 et des indices européens Dow Jones STOXX et Dow Jones Euro STOXX. Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2004, son cours au Premier Marché de la Bourse de Paris est passé de 36,28 euros à 23,56 euros.
Le volume moyen des transactions quotidiennes constatées sur les actions Cap Gemini s'est établi en 2004 à environ 1,32% du volume total des capitaux échangés sur le marché de Paris.

### Dernière répartition du Capital connue

*au 31 décembre 2004*

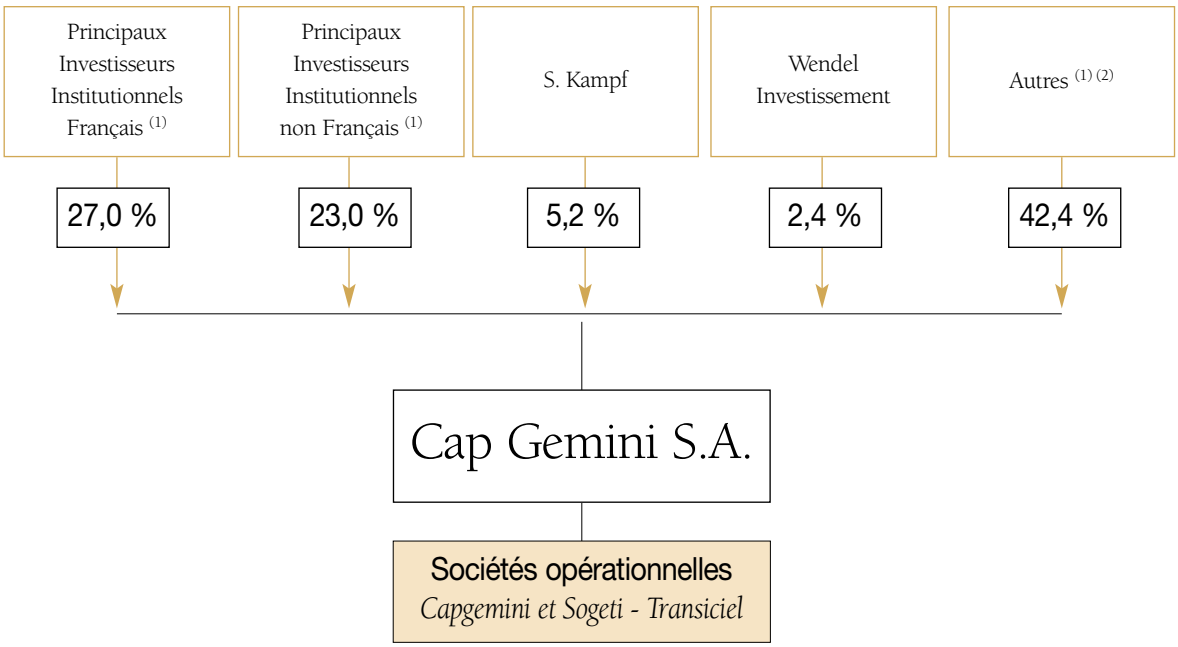


(1) sur la base d'une enquête d'actionnariat au 31 août 2004
(2) y compris :
- la part de capital détenue par les managers du Groupe, notamment ceux détenant des actions à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions, ainsi que les anciens associés d'Ernst & Young Consulting ayant reçu des actions en mai 2000 suite à cette acquisition et étant devenus depuis lors salariés du Groupe.
- les actions restituées par les anciens associés d'Ernst & Young Consulting devenus salariés du Groupe lors de la fusion et l'ayant quitté depuis.

## CAPITALISATION BOURSIÈRE

Du 1er janvier 2003 au 31 mars 2005

*en milliards d'euros*

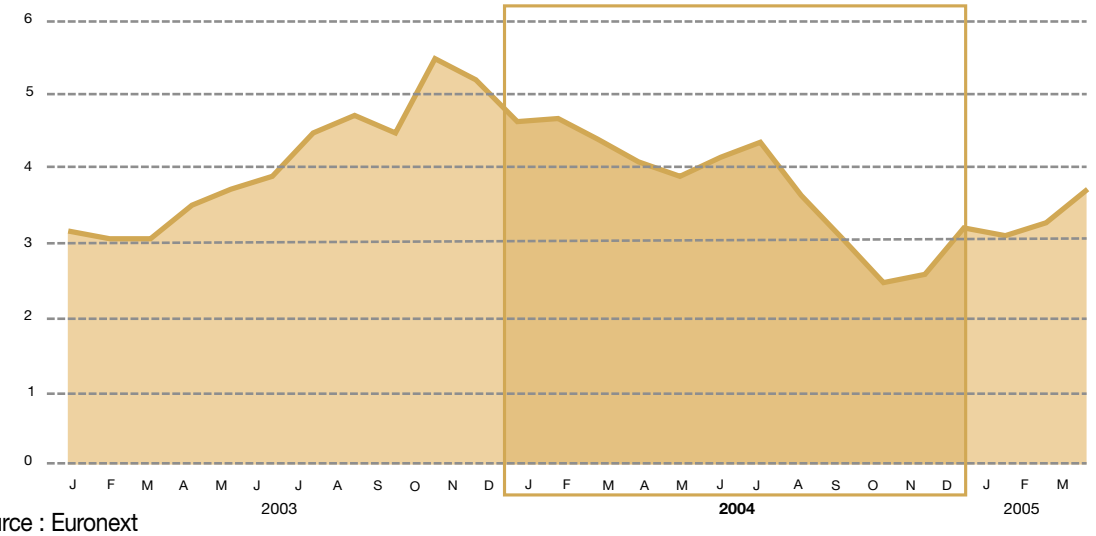


source : Euronext

## COURS DE L'ACTION

Du 1er janvier 2003 au 31 mars 2005

*en euros*

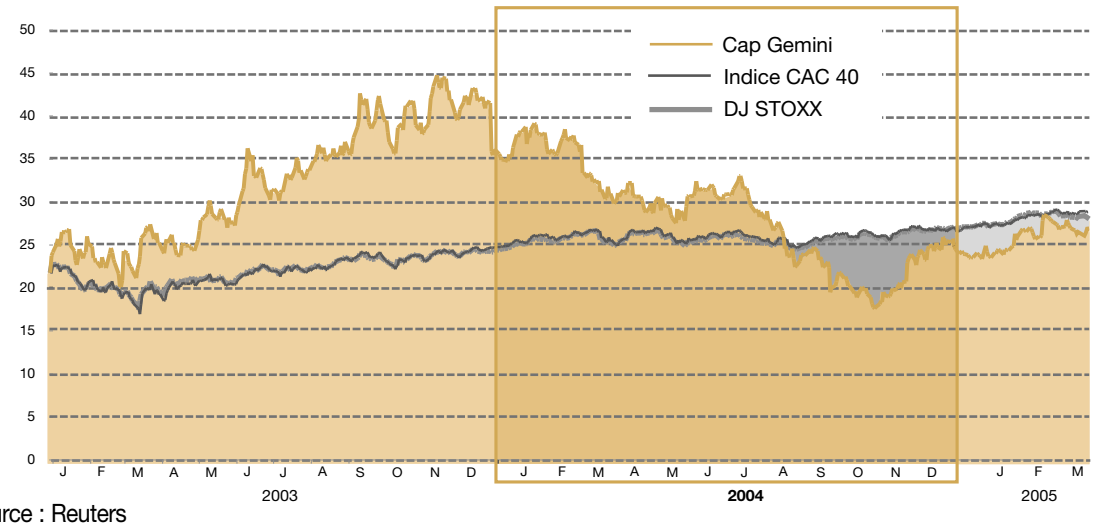


source : Reuters

## NOMBRE DE TRANSACTIONS PAR MOIS

Du 1er janvier 2003 au 31 mars 2005

*en millions de titres*

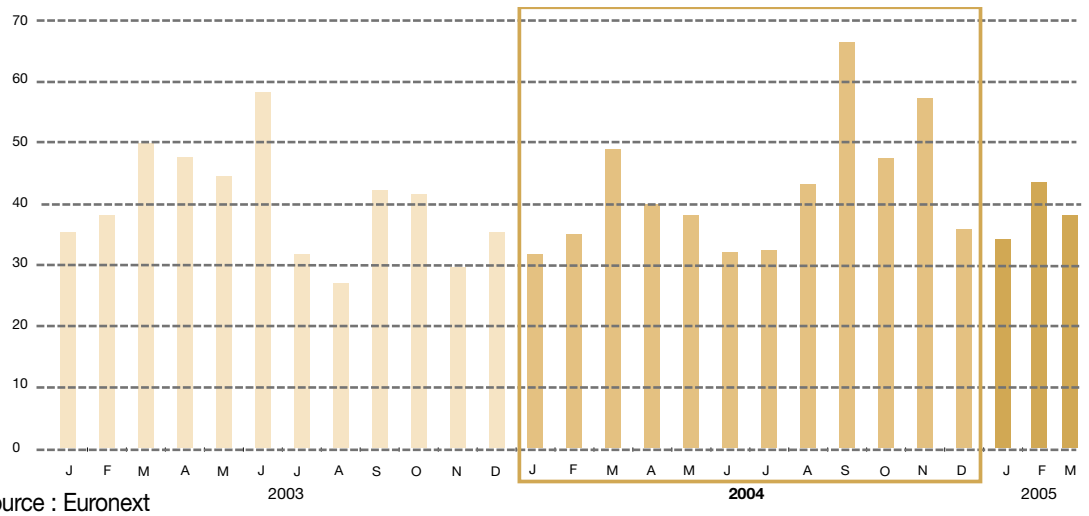


source : Euronext

## MARCHÉ DE L'ACTION

L'analyse des transactions sur les 24 derniers mois est reprise ci-après :

| Mois | Nombre de Séances | Cours côtés en euros | | | Volume des Transactions | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | Nombre de Titres | | Capitaux |
| | | + haut | moyen | + bas | total | moyen (quotidien) | (millions d'euros) |
| Avril 03 | 20 | 28,44 | 25,11 | 23,59 | 46 076 402 | 2 303 820 | 1 171,7 |
| Mai 03 | 21 | 30,50 | 28,42 | 26,46 | 43 026 575 | 2 048 885 | 1 217,5 |
| Juin 03 | 21 | 36,67 | 32,66 | 29,39 | 56 423 975 | 2 686 856 | 1 828,5 |
| Juillet 03 | 23 | 36,30 | 33,28 | 29,90 | 30 507 086 | 1 326 395 | 1 016,3 |
| Août 03 | 21 | 38,15 | 35,83 | 34,41 | 26 060 480 | 1 240 975 | 941,3 |
| Septembre 03 | 22 | 42,90 | 39,69 | 35,10 | 40 805 907 | 1 854 814 | 1 610,5 |
| Octobre 03 | 23 | 43,70 | 39,73 | 35,13 | 40 192 445 | 1 747 498 | 1 593,3 |
| Novembre 03 | 20 | 44,86 | 42,08 | 38,16 | 28 662 940 | 1 433 147 | 1 201,4 |
| Décembre 03 | 21 | 43,29 | 38,91 | 34,16 | 34 177 403 | 1 627 495 | 1 301,4 |
| Janvier 04 | 21 | 39,61 | 37,66 | 35,43 | 30 611 858 | 1 457 708 | 1 153,7 |
| Février 04 | 20 | 38,46 | 36,43 | 33,07 | 33 936 403 | 1 696 820 | 1 220,4 |
| Mars 04 | 23 | 33,71 | 31,46 | 29,42 | 47 509 811 | 2 065 644 | 1 512,2 |
| Avril 04 | 20 | 32,76 | 30,06 | 28,40 | 38 648 631 | 1 932 432 | 1 167,4 |
| Mai 04 | 21 | 32,61 | 29,77 | 26,98 | 36 949 265 | 1 759 489 | 1 099,2 |
| Juin 04 | 22 | 33,85 | 31,31 | 30,00 | 31 086 128 | 1 413 006 | 979,9 |
| Juillet 04 | 22 | 33,80 | 28,90 | 26,54 | 31 340 171 | 1 424 553 | 914,8 |
| Août 04 | 22 | 27,49 | 24,12 | 21,50 | 41 820 263 | 1 900 921 | 1 008,4 |
| Septembre 04 | 22 | 23,68 | 21,14 | 18,80 | 64 414 638 | 2 927 938 | 1 358,3 |
| Octobre 04 | 21 | 20,60 | 19,05 | 17,40 | 46 076 642 | 2 194 126 | 880,4 |
| Novembre 04 | 22 | 25,53 | 22,88 | 19,63 | 55 569 130 | 2 525 870 | 1 283,1 |
| Décembre 04 | 23 | 26,31 | 24,59 | 23,26 | 34 707 411 | 1 509 018 | 855,1 |
| Janvier 05 | 21 | 24,95 | 24,13 | 22,13 | 33 176 891 | 1 579 852 | 793,1 |
| Février 05 | 20 | 28,57 | 26,54 | 24,67 | 42 221 975 | 2 111 099 | 1 126,7 |
| Mars 05 | 21 | 28,42 | 27,13 | 25,83 | 36 411 491 | 1 733 881 | 981,1 |

Source : Euronext

## DIVIDENDES VERSES PAR CAP GEMINI

| Exercice clos le 31 décembre | Distribution | | Nombre d'actions | Dividende par action | Avoir fiscal | Revenu global |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | *En millions* | *En % du net* | | | | |
| 1999 | 78 M€ | 29 % | 77 945 108 | 1 euro | 0,50 euro | 1,50 euro |
| 2000 | 149 M€ | 35 % | 124 305 544 | 1,20 euro | 0,60 euro | 1,80 euro |
| 2001 | 50 M€ | 33 % | 125 244 256 | 0,40 euro | [a] 0,20 euro | [b] 0,60 euro |
| 2002 | La société n'a pas versé de dividendes | | | | | |
| 2003 | La société n'a pas versé de dividendes | | | | | |

Votre Conseil d'Administration propose qu'il ne soit pas versé de dividende au titre de l'exercice 2004.

(a) et (b) : l'avoir fiscal représente 50 % du montant distribué dans le cas d'un crédit d'impôt utilisé par une personne physique ou par une société bénéficiant du régime mère-fille visé à l'article 145 du Code Général des Impôts, mais de 10 % pour les autres personnes morales utilisant leur avoir fiscal à partir du 1er janvier 2003. La Loi de Finances pour 2004 a supprimé l'avoir fiscal à compter du 1er janvier 2005.

# RAPPORT DE GESTION

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 12 MAI 2005
(DU 28 AVRIL SUR PREMIÈRE CONVOCATION)

## I – COMMENTAIRES GENERAUX

Si on ne peut pas encore parler de franche reprise de la demande pour les prestations de conseil et de services informatiques, l'amélioration des « fondamentaux » de notre industrie est suffisamment nette pour confirmer 2004 comme une année de transition.

Après trois exercices consécutifs de baisse de son chiffre d'affaires, le Groupe Capgemini a donc renoué avec la croissance, réalisant en 2004 un chiffre d'affaires de 6 291 millions d'euros contre 5 754 millions d'euros en 2003, soit une augmentation de 9,3 % à taux de change et périmètre courants et encore de 2,7 % à taux de change et périmètre constants. Une certaine stabilisation de l'activité était perceptible dès la fin du premier semestre, mais le second semestre – avec une croissance par rapport au premier de 12,4 % à taux de change et périmètre constants (et de 13,3 % par rapport au même semestre de l'année précédente) – a marqué un net retournement de tendance. Ceci ne s'est pas traduit dans la rentabilité (la marge d'exploitation de l'année est même inférieure à celle de 2003 : 0,9 % contre 2,7 %), mais on verra que l'exercice 2004 a concrétisé d'une part la stratégie de rééquilibrage du portefeuille d'activité du Groupe en faveur de l'infogérance (dont la rentabilité est souvent nulle ou même négative durant la ou les premières années d'exploitation) et de l'assistance technique de proximité, et les effets d'une remise en ordre des opérations, notamment en Europe.

En ce qui concerne l'infogérance, la percée du Groupe s'est faite sur le segment de l'infogérance de transformation et de l'externalisation des fonctions de support (Business Process Outsourcing), avec notamment la signature des contrats TXU aux Etats-Unis en mai et de Schneider Electric en France en novembre, venant après celle du contrat Aspire signé fin 2003 avec Inland Revenue, l'administration fiscale britannique. La capacité du Groupe à combiner sur un plan mondial les compétences qu'il est nécessaire de réunir en matière de conseil, de technologie et de gestion des systèmes d'information constitue un atout important dès lors que la « transformation » de son entreprise ou de son métier est au cœur des préoccupations du client. Par ailleurs, ces grands contrats constituent des références de premier plan qui permettent au Groupe de poursuivre son développement sur le marché des contrats de taille moyenne, tels Drägerwerk, ABB et Bruce Power, également conclus en 2004.

Dans les prises de commandes réalisées en 2004 (10,4 milliards d'euros) les deux contrats TXU et Schneider Electric comptent à eux seuls pour 4 milliards d'euros, ce qui reflète bien cette inflexion vers l'infogérance. Avec un tiers du chiffre d'affaires 2005 généré par des contrats d'infogérance pluri-annuels, les opérations du Groupe sont devenues incontestablement plus récurrentes, et par conséquent plus prévisibles. Ainsi, dans un carnet de commandes au 31 décembre qui excède 14 milliards d'euros (en croissance de 40 % d'une année sur l'autre) la contribution au chiffre d'affaires 2005 devrait être d'environ 3 milliards d'euros, ce qui laisse plus de 11 milliards d'euros disponibles pour les exercices suivants.

Concernant l'assistance technique de proximité, l'intégration particulièrement rapide de Transiciel dans le Groupe fait que celui-ci dispose aujourd'hui dans ce domaine d'un ensemble puissant qui représente désormais 16 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe contre moins de 8 % en 2003. Cet ensemble a en effet réalisé en 2004 un peu plus de 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires en progression de 6,6 % par rapport à 2003 à taux de change et périmètre constants, ce qui constitue une belle performance dans une année de fusion. Cette performance est principalement due à l'amélioration du taux d'utilisation (84,3 % en 2004 contre 81,6 % en 2003), ce qui illustre bien le dynamisme de ce pôle assistance technique de proximité qui a par ailleurs affiché le plus important solde du Groupe en terme de recrutement.

Le reste de l'activité du Groupe, constitué par le conseil et l'intégration de systèmes, a représenté 51 % du chiffre d'affaires 2004 du Groupe contre 58 % en 2003 à périmètre comparable. Il a enregistré en 2004 une baisse de 10,6 % à taux de change et périmètre constants par rapport à 2003, mais une croissance de 1,1 % au second semestre 2004 sur ces mêmes bases.

- Dans l'activité Conseil, le Groupe a constaté dès la fin du premier semestre 2004 une légère amélioration des conditions de marché aux Etats-Unis, combinant une petite croissance des volumes et un raffermissement des prix. Cette tendance est plus récente et moins marquée en Europe, mais l'amélioration globale du taux d'utilisation (passé de 62 % en 2003 à près de 64 % en 2004) témoigne de ces premiers signes de reprises avec, pour conséquence immédiate et habituelle en cas de retournement de tendance, une augmentation du taux de rotation des effectifs, passé de 19,4 % en 2003 à 22,3 % en 2004.
- Dans l'activité Intégration de systèmes, l'année 2004 a été marquée par une légère amélioration des conditions de marché avec des volumes d'affaires en légère hausse et une pression sur les prix moins marquée qu'au cours des 3 dernières années. Cependant, un montant anormalement élevé de dépassements sur quelques contrats au forfait signés dans un contexte difficile au cours des exercices précédents a lourdement pesé sur la performance opérationnelle de cette activité en 2004, notamment au premier semestre. Le renforcement des procédures de contrôle des risques en amont de la signature des contrats, accompagné d'un suivi plus strict des projets en cours de production devraient permettre de revenir en 2005, à un niveau de productivité sur contrats satisfaisant. On note d'ores et déjà une hausse du taux d'utilisation (qui s'élève à 75,3 % au quatrième trimestre 2004

contre 73,2 % au quatrième trimestre de l'année précédente) mais il est indispensable de l'améliorer encore car c'est dans ce métier le levier essentiel de la rentabilité.

L'utilisation accrue par le Groupe de son réseau de centres de production délocalisée (« Rightshore »TM) constitue pour lui un atout de compétitivité efficace tant dans l'infogérance que dans l'intégration de systèmes. Rappelons qu'au 31 décembre 2004, le Groupe comptait au total 3 500 collaborateurs dans ses centres de production : 1 200 en « nearshore » (France - hors Ile-de-France - Espagne, Canada et Pologne) et 2 300 collaborateurs dans ses centres « offshore » (Inde - où un deuxième centre a été ouvert à Bangalore - et Chine).

Pour conclure ces commentaires généraux, il convient de souligner que si la totalité des unités opérationnelles ont renoué avec la croissance (à taux de change et périmètre constants, celle-ci s'établit à 12,4 % dont 12 % pour l'ensemble Europe/Asie-Pacifique et 14 % pour la zone Amérique du Nord, ceci par rapport au premier semestre), la situation est plus contrastée en terme de rentabilité : les opérations européennes ont, sans exception, vu leur résultat d'exploitation s'améliorer très sensiblement au second semestre et semblent désormais bien engagées sur la voie du redressement ; mais la région nord-américaine affiche quant à elle une perte sévère sur l'ensemble de l'exercice 2004 et, si une action vigoureuse a pu y être engagée s'agissant de solder des contrats anciens, la structure élevée de coûts conduit à considérer que la situation y demeure fragile. Le redressement de nos opérations américaines constitue donc LA priorité n° 1 de la direction générale du Groupe en ce début d'année 2005.

A noter aussi que le Groupe termine l'année avec une trésorerie nette de 402 millions d'euros et dispose d'une structure financière d'autant plus solide qu'à l'exception des Etats-Unis, l'essentiel des opérations de restructuration est désormais achevé.

# II – COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

## 2.1. Le compte de résultat consolidé

On a vu précédemment que **le chiffre d'affaires** consolidé s'élève à 6 291 millions d'euros, en progression de 9,3 % à taux et périmètre courants et de 2,7 % à taux et périmètre constants par rapport à l'exercice précédent. On a vu aussi que c'est au second semestre que l'ensemble des opérations du Groupe a véritablement renoué avec la croissance : le chiffre d'affaires est en progression de 12,4 % par rapport au premier semestre 2004 (à taux de change et périmètre constants) alors que celui-ci était tout juste stabilisé (+0,8 %) par rapport au semestre précédent. Il convient cependant de rappeler que l'entrée en production au 1er juillet 2004 des contrats TXU et Aspire (qui ont contribué pour 527 millions d'euros au chiffre d'affaires du deuxième semestre 2004) explique pour une bonne part les taux de croissance enregistrés au second semestre dans la zone Amérique du Nord (+14 %) ou au Royaume-Uni (+42 %) et, dans une moindre mesure, au Benelux (7 % sur les mêmes bases).

L'effectif moyen du Groupe ressort à 57 387 personnes pour l'exercice 2004 contre 49 805 pour 2003, soit une progression (+15,2 %) beaucoup plus forte que celle du chiffre d'affaires (+9,3 %), reflet des changements intervenus dans le portefeuille d'activités du Groupe. Au 31 décembre 2004, l'effectif était de 59 324 personnes contre 55 576 personnes au 31 décembre 2003, soit une augmentation nette de 6,7 %, qui est un solde entre :

- 10 900 départs, constitués eux-même de 8 100 départs volontaires, 2 300 licenciements et 500 transferts hors du Groupe du fait de cessions d'activités, et
- 14 600 entrées provenant de 9 300 recrutements et de l'intégration de 5 300 personnes transférées par nos clients dans le cadre de contrats d'infogérance signés avec le Groupe.

**Les charges d'exploitation** se sont élevées à 6 233 millions d'euros, soit là aussi une hausse (11,3 %, à taux de change et périmètre courants) supérieure à celle du chiffre d'affaires. L'analyse par nature de coûts fait ressortir :

- une augmentation des charges salariales (+8,8 %) très inférieure à la progression de l'effectif moyen sur la période (+15,2 %), ce qui traduit l'évolution constatée dans la répartition géographique des effectifs du Groupe (plus grand poids de l'offshore notamment) et dans son portefeuille d'activité (poids accru de l'infogérance et de l'assistance technique de proximité) ;
- une forte augmentation du poste « achats », due principalement au poids croissant de la sous-traitance, laquelle représente par exemple 48 % du chiffre d'affaires facturé par le Groupe au client Inland Revenue. Ceci n'est que très faiblement compensé par les économies faites sur les frais de déplacements (en baisse de 9,4 % cette année après avoir déjà été réduits de 30 % l'an dernier !) ou encore sur les dépenses d'équipement informatique et de télécommunication (-70 millions d'euros) ;
- une augmentation de 10,7 % des charges locatives, en grande partie imputable à l'entrée en production au 1er juillet des deux grands contrats cités plus haut.

L'analyse par destination montre que la baisse du résultat d'exploitation provient intégralement de la réduction importante de la marge brute : en effet le « coût des services rendus » - c'est-à-dire le montant des dépenses nécessaires à la réalisation des prestations promises par le Groupe dans les contrats signés avec ses clients - a augmenté de 17 % (alors que le total des frais commerciaux, administratifs et généraux a

logiquement diminué de 2,3 %). Cette forte augmentation s'explique en grande partie par le poids croissant dans le chiffre d'affaires du Groupe de l'infogérance et de l'assistance technique de proximité, deux activités qui ont un effet structurellement dilutif sur ce solde intermédiaire de gestion.

**Le résultat d'exploitation** s'élève à 58 millions d'euros en 2004 contre 155 millions en 2003 (soit une marge de 0,9 % contre 2,7 % l'année précédente) mais la performance est très différente d'un semestre à l'autre : alors que le Groupe affichait une perte de 20 millions d'euros au 30 juin, il a réalisé un bénéfice de 78 millions d'euros pour les six mois suivants, soit une marge de 2,4 % pour ce deuxième semestre 2004.

On note également une forte disparité entre les régions : ces 58 millions sont un solde entre les 122 millions d'euros de résultat d'exploitation positif réalisés par l'ensemble Europe/Asie Pacifique et les 64 millions d'euros de perte enregistrés par la zone Amérique du Nord, perte à peu près égale d'un semestre à l'autre (32 par semestre) et due en quasi-totalité à l'activité conseil et intégration de systèmes. Par comparaison, la performance réalisée par l'ensemble Europe/Asie Pacifique est très différente d'un semestre à l'autre puisque les 122 millions de résultat annuel se ventilent en 12 millions pour le premier semestre et 110 millions (9 fois plus) pour le second semestre. On note en particulier une nette amélioration de la rentabilité en France (5,2 % de marge au deuxième semestre contre 1,6 % au premier semestre) et au Royaume-Uni où le premier semestre était en perte (9 millions d'euros) et où le second semestre a enregistré un profit de 29 millions d'euros, grâce en particulier à l'entrée en production du contrat signé avec Inland Revenue. Dans l'Europe du Sud, l'Italie a stabilisé son chiffre d'affaires au second semestre par rapport au premier et réduit sa perte d'exploitation de 8 à 3 millions d'euros tandis que la région Ibéria (Espagne et Portugal) a terminé l'année proche de l'équilibre en 2004 alors qu'en 2003, elle avait enregistré une perte de 23 millions d'euros.
Enfin, l'Europe centrale (Allemagne, Suisse, Autriche et pays de l'Est) a réalisé une bonne performance en 2004 avec un résultat d'exploitation de 7 millions d'euros au premier semestre et de 12 millions d'euros au second semestre.

**Le résultat financier** est négatif de 24 millions d'euros contre 14 millions d'euros en 2003, dégradation qui résulte :
- pour plus des deux tiers, de la charge financière supplémentaire liée à l'intégration dans les comptes du Groupe à compter du 1er janvier 2004 de l'endettement de la société Transiciel,
- pour le solde, de l'effet de la requalification en « location-financement » de contrats de location de matériels en Angleterre, en France et aux Etats-Unis (voir comptes consolidés du Groupe, Note 1.i « Location-Financement »).

**Le poste autres produits et charges** (net) est négatif de 217 millions d'euros (contre 251 l'année précédente) dont :
- 220 millions de coûts de restructuration (127 relatifs à des coûts de réductions d'effectifs et 93 résultant de la rationalisation du parc immobilier),
- une charge de 6 millions relative à la cession à un établissement de crédit d'un complément de créance de « carry-back »,
- 24 millions de profits provenant de la cession de notre participation dans la société Vertex et de la cession de nos activités de « maintenance d'infrastructure » dans les pays Nordiques.

**La charge d'impôt** (125 millions d'euros) est principalement due à la dépréciation de l'impôt différé actif américain qui avait été acquis lors de l'acquisition de l'activité conseil d'Ernst & Young en 2000 : constatant la mauvaise performance de ses activités aux Etats-Unis qui demeurent très inférieures aux prévisions faites à l'époque dans un tout autre contexte économique, le Groupe a en effet décidé de réduire une nouvelle fois la valeur de cet actif d'impôt et de le ramener de 248 millions d'euros – sa valeur au 31 décembre de l'exercice précédent – à 102 millions d'euros au 31 décembre 2004.
Le poste inclut également :
- une créance complémentaire de carry-back d'un montant de 33 millions d'euros résultant d'un accroissement des bénéfices d'imputation sur lesquels a été reporté le déficit fiscal français au titre de l'exercice 2002,
- un effet positif net de 13 millions d'euros résultant de la réévaluation de l'actif d'impôts différés reconnu en France,
- le solde est représenté par des impositions forfaitaires sur les résultats de certaines filiales bénéficiaires.

**Le résultat net part du Groupe,** après amortissement des écarts d'acquisition et dépréciation du poste « parts de marché » (51 millions d'euros) est une perte de 359 millions d'euros (contre – 197 millions en 2003). Par action existant au 31 décembre de chaque exercice, le résultat net est de – 2,73 euros pour 132 967 504 actions contre – 1,57 euro pour 126 344 504 actions un an plus tôt.

## 2.2. Le Bilan

**La situation nette de l'ensemble consolidé** (capitaux propres et intérêts minoritaires) est de 3 002 millions d'euros, soit une diminution de 349 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2003 qui résulte directement de la prise en compte du résultat de l'année.

**Les actifs à long terme** sont de 2 966 millions d'euros au 31 décembre 2004, soit une diminution de 113 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2003, différence s'expliquant principalement par les mouvements suivants :
- 63 millions d'euros de réduction de la valeur des parts de

marché et écarts d'acquisitions (dont 42 millions d'euros sur le poste « part de marché » relatif à Transiciel),
- 295 millions d'euros d'acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles, principalement au Royaume-Uni (149 millions d'euros) et aux Etats-Unis (54 millions d'euros),
- 315 millions d'euros d'amortissements, dont 264 relatifs aux immobilisations corporelles et incorporelles, et 51 relatifs aux écarts d'acquisition,
- une réduction de 31 millions d'euros des immobilisations financières, résultant principalement de la cession de la participation du Groupe dans la société Vertex,
- 107 millions d'euros de diminution des actifs d'impôts différés à long terme.

Les créances d'exploitation s'élèvent à 1 316 millions d'euros au 31 décembre 2004, contre 1 411 millions d'euros au 31 décembre 2003. Dans ce total, le compte client et les comptes y rattachés représentent 1 257 millions d'euros contre 1 346 l'an dernier (-6,6 %) soit encore 73 jours de chiffre d'affaires contre 77 jours au 31 décembre 2003. Cette nouvelle réduction du nombre de jours de chiffre d'affaires représenté par le compte clients est due à la part croissante occupée par l'infogérance - activité dont les conditions de paiement sont structurellement plus favorables – mais aussi à un effort important fait en fin d'exercice sur le recouvrement des créances clients.

Les dettes d'exploitation s'élèvent à 1 634 millions d'euros au 31 décembre 2004, contre 1 384 millions d'euros au 31 décembre 2003, soit une augmentation de 250 millions d'euros due pour moitié à une augmentation du poste fournisseurs (corollaire de la forte croissance du poste achats).

La trésorerie nette consolidée au 31 décembre 2004 s'élève à 402 millions d'euros contre 266 millions d'euros au 31 décembre 2003. Cette amélioration de 136 millions d'euros représente le solde entre :
- un flux de trésorerie d'exploitation positif de 325 millions d'euros (alors même que les décaissements relatifs aux restructurations s'élèvent sur l'ensemble de l'exercice à 182 millions d'euros), conséquence de :
  - la cession d'une créance de carry-back pour 33 millions d'euros ;
  - la baisse du nombre de jours de compte clients, laquelle représente environ 101 millions d'euros,
  - l'augmentation du compte fournisseurs (108 millions d'euros) et autres dettes d'exploitation (81 millions d'euros)
- un flux de trésorerie d'investissement négatif de 134 millions d'euros lié principalement :
  - à des acquisitions d'immobilisations (249 millions d'euros), dont près des deux tiers (151 millions d'euros) sont relatifs à des contrats d'infogérance,
  - à la cession de la participation du Groupe dans la société Vertex (70 millions d'euros) et à celle de l'activité « maintenance d'infrastructure » dans les pays Nordiques (18 millions d'euros).
- une requalification en « location-financement » de contrats de location de matériels, pour un montant total d'environ 60 millions d'euros.

## 2.3. Passage aux IAS/IFRS

Les travaux entrepris courant 2003 visant à préparer le Groupe au passage aux normes IAS/IFRS se sont poursuivis durant tout l'exercice 2004 : identification des divergences entre ces normes et les principes comptables français appliqués par le Groupe, mise en œuvre des études d'impact corrélatives, retraitement des comptes 2004 avec en premier lieu, la révision des états financiers consolidés au 1er janvier sur la base de l'interprétation de ces normes disponible à fin 2004 et des options possibles prévues lors de leur première adoption.

A ce stade, les principales options retenues par le Groupe pour la première application de ces normes ont été les suivantes :
- les acquisitions antérieures au 1er janvier 2004 n'ont pas fait l'objet d'un retraitement rétrospectif en application de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »,
- il a été procédé au retraitement des stock-options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et devenues exerçables après le 1er janvier 2005,
- il a été procédé à la reconnaissance des écarts actuariels cumulés au 1er janvier 2004 relatifs aux engagements de retraites et assimilés,
- les réserves de conversion ont été réputées nulles au 1er janvier 2004.

En outre la société a opté pour l'application des normes IAS 32 et 39 à compter du 1er janvier 2004.

Les travaux ont ensuite porté sur le retraitement en IFRS des comptes consolidés au 30 juin 2004, travail durant lequel les principaux domaines de divergences ont pu être testés et évalués. Enfin, et en parallèle avec la clôture en principes comptables français, les comptes consolidés de l'exercice 2004 ont fait l'objet d'une mise en conformité avec les normes IAS/IFRS.

Ces différents travaux ont permis de mieux mesurer les impacts que ce changement de référentiel aura sur les états financiers consolidés du Groupe. Ceux-ci concernent en particulier :
- le reclassement en « écarts d'acquisition » des parts de marché reconnues sur les acquisitions réalisées par le Groupe avant le 1er janvier 2004 (les écarts d'acquisition n'étant pas amortis en IFRS, ce reclassement sera sans effet sur le compte de résultat consolidé du Groupe),

- les écarts d'acquisition : antérieurement amortis sur 40 ans, ils seront dorénavant soumis à chaque clôture à des tests de valeur,
- les grands contrats d'infogérance : ils devront être au préalable qualifiés afin de savoir s'ils rentrent dans le champ d'application de l'IFRS 3 relatif aux regroupements d'entreprises et si les actifs transférés sont affectés aux actifs corporels et incorporels ou aux écarts d'acquisition (ce point reste aujourd'hui en discussion avec les commissaires aux comptes),
- les impôts différés actifs nord-américains et français : leur valeur avait été actualisée en tenant compte du planning d'utilisation des ces déficits. Cette actualisation n'étant plus autorisée selon la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », la valeur de ces deux actifs d'impôts différées sera réévaluée d'autant,
- l'adoption dans les différents pays concernés des règles de la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dont le principal effet est d'augmenter la charge annuelle et de reconnaître le déficit relatifs au régime de retraite à prestations définies mis en place au Royaume-Uni (cette information est dans la note 16 annexée aux états financiers sous le titre « Provisions et autres passifs à long terme »),
- l'impact de la norme IAS 32 (« Instruments financiers : informations à fournir et présentation ») et de la norme IAS 39 (« Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ») qui sur l'exercice 2004 concerne principalement l'OCEANE émise en juillet 2003,
- la reconnaissance de l'option de vente et de la promesse d'achat des 2,9 % détenus par TXU dans la société Capgemini Energy LP,
- la charge liée aux attributions de stock-options : celle-ci, compte tenu de l'option retenue lors de la première application, est faible en 2004 mais elle montera en puissance au cours des années à venir.

Concernant la présentation de ces états financiers consolidés, le Groupe a décidé d'appliquer la recommandation n°2004-R.02 adoptée le 27 octobre 2004 par le Conseil National de la Comptabilité.

Deux domaines nécessitent aujourd'hui une réflexion plus approfondie, le Groupe souhaitant qu'une approche sectorielle soit retenue pour l'un et l'autre :

- le premier concerne l'IFRIC 4 « Détermination de l'existence éventuelle d'un contrat de location » relatif aux éventuels loyers intégrés dans des contrats d'externalisation et dont l'application n'est obligatoire qu'à partir du 1er janvier 2006,
- le second est relatif à la reconnaissance du chiffre d'affaires correspondant à la partie exploitation des contrats d'externalisation et plus spécialement au traitement comptable des coûts de transition/transformation engagés dans la phase initiale de cette exploitation.

Les discussions sur l'application et l'impact de ces normes IFRS continuent tant au niveau du secteur des services informatiques qu'à celui des commissaires aux comptes du Groupe et celui-ci a donc décidé de communiquer dans un premier temps ses comptes consolidés 2004 arrêtés selon les principes comptables français et, une fois ces derniers points clarifiés, de procéder à une nouvelle communication des informations relatives à l'exercice retraitées selon les normes IFRS.

## III – COMMENTAIRES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE CAPGEMINI S.A.

### 3.1. Le compte de résultat

Les produits d'exploitation s'élèvent à 130 millions d'euros (dont 126 millions d'euros de redevances reçues des filiales) contre 136 millions d'euros l'an dernier (dont 125 millions d'euros de redevances) : la seule chose importante à noter est qu'en 2004, aucune licence d'utilisation des incorporels de Cap Gemini SA n'a été facturée à la société Transiciel.

Le résultat d'exploitation est de 88 millions d'euros contre 112 l'an dernier, cette diminution étant due à la participation de la Société aux charges de publicité engagées par le Groupe pour la campagne « collaborative business experience ».
Le résultat financier est négatif de 756 millions d'euros contre 155 millions d'euros en 2003 mais il résulte essentiellement d'un complément de provision de 1 098 millions d'euros sur la valeur des titres de participation détenus dans nos filiales nord américaine, anglaise, hollandaise, espagnole et italienne, valeur calculée sur la base des flux nets de trésorerie futurs actualisés corrigés de l'endettement net (méthode utilisée pour l'évaluation des actifs incorporels dans les comptes consolidés). Ce résultat financier comprend aussi :

- un mali de fusion de 357 millions d'euros résultant de la dissolution sans liquidation de la société Cap Gemini Telecom SA réalisée en octobre 2004, mali compensé par une reprise de provision d'un montant sensiblement équivalent,
- une reprise de provisions de 240 millions d'euros sur la société Cap Gemini Telecom Media & Network US suite à la cession de cette société au 31 décembre 2004 à Capgemini North America, cession qui a généré une moins-value de 314 millions d'euros enregistrée en résultat exceptionnel.

Retraité des dotations, reprises de provisions, mali de fusion (854 millions d'euros en 2004, contre 173 en 2003) et dividendes reçus des filiales (85 millions d'euros en 2004 contre 7 en 2003) ce résultat financier est en légère amélioration par rapport à l'an dernier, amélioration due principalement au gain réalisé sur le contrat d'échange de taux sur l'OCEANE.

Le résultat exceptionnel est négatif de 324 millions d'euros (contre seulement -3 millions d'euros en 2003) et s'explique par la cession des titres de la société Cap Gemini Telecom Media & Network US à Capgemini North America.
Après un produit d'impôt de 43 millions d'euros (dû essentiellement à la reconnaissance d'un profit d'impôt correspondant à un complément de 39 millions d'euros de créance de « carry-back » sur le déficit 2002), le résultat net de la Société mère est une perte de 949 millions d'euros contre 42 millions d'euros en 2003.

## 3.2. Le bilan

Les immobilisations financières passent d'un montant net de 7 029 millions d'euros l'an dernier à 6 245 millions d'euros au 31 décembre 2004. Cette diminution de 784 millions d'euros provient principalement :

- de provisions complémentaires sur les titres de participations de certaines filiales pour un total de 1 109 millions d'euros,
- de la diminution de la valeur nette des titres de l'activité télécom suite à la dissolution sans liquidation de la société Cap Gemini Telecom SA (pour 153 millions d'euros),
- de 388 millions d'euros d'augmentations du capital de plusieurs filiales (Royaume-Uni, France, Suède, Asie Pacifique, Espagne, Italie, Portugal, Autriche),
- de l'augmentation de la valeur des titres Transiciel (+16 millions d'euros) suite à la réouverture de l'offre publique d'échange et à l'opération de retrait obligatoire,
- de l'augmentation nette des prêts accordés à certaines filiales (pour 70 millions d'euros).

Les capitaux propres de la Société s'élèvent à 6 433 millions d'euros, soit une réduction de 943 millions d'euros par rapport à l'an dernier, directement due à la perte enregistrée pour l'exercice.

A 482 millions d'euros, les dettes financières restent stables par rapport à ce qu'elles étaient au 31 décembre 2003, tandis que la situation de trésorerie nette de l'endettement financier ressort à 249 millions d'euros contre 316 millions l'an dernier.

## 3.3. Affectation du résultat et sort de la réserve des plus-values à long terme

Le Conseil d'Administration vous propose d'imputer à la fois la perte de l'exercice (dont le montant exact est de 948 714 553,24 euros) et le « report à nouveau » négatif à concurrence de 41 681 723,70 euros sur le compte « prime d'apport », lequel sera de ce fait ramené de 3 203 389 464,52 euros à 2 212 993 187,58 euros.

Compte tenu du résultat déficitaire accusé par le Groupe, le Conseil vous propose également de décider qu'il ne sera pas distribué de dividende au titre de l'exercice 2004. En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il vous est rappelé que la Société n'avait pas non plus distribué de dividende au titre des exercices 2003 et 2002 et qu'il avait été procédé au titre de l'exercice 2001 à la distribution d'un dividende, hors avoir fiscal, de 0,40 euro pour les 125 244 256 actions existant au 31 décembre de cet exercice.
Enfin, en application de l'article 39 de la loi de finances rectificative pour 2004, votre Conseil vous propose de virer au compte « autres réserves » la somme de 61 345 008,61 euros inscrite au 31 décembre 2004 dans le compte « réserve spéciale des plus-values à long terme » et d'imputer la taxe exceptionnelle de 2,5 % prévue par ledit article sur ce compte « autres réserves ».

## 3.4. Informations sur le capital social et sa répartition

Au cours de l'exercice 2004, le capital social n'a été augmenté que d'un peu plus de 1,7 millions d'euros (et porté de 1 049 322 792 euros à 1 051 065 424 euros) suite à :

- l'émission de 211 129 actions émises en rémunération des 638 385 actions Transiciel apportées à la suite de la réouverture de l'Offre Publique d'Echange qui avait été lancée par la Société sur le capital de Transiciel,
- la création de 6 700 actions par levées d'options de souscription d'actions consenties antérieurement à des collaborateurs du Groupe.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration vous informe ou vous confirme :

- qu'à la date de clôture de l'exercice, M. Serge Kampf, Président du Conseil d'Administration de notre Société, détenait plus de 5 % du capital et des droits de vote aux Assemblées Générales,
- qu'au cours de l'exercice, Morgan Stanley & Co International Ltd a franchi une fois à la hausse puis une fois à la baisse ce même seuil de 5 %.

## 3.5. Options de souscription d'actions

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2000 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux collaborateurs du Groupe et de ses filiales françaises et étrangères - et ce pendant un délai de 5 ans commençant à courir le 23 mai 2000 - des options donnant droit à la souscription d'un total de 12 millions d'actions de la Société : cette autorisation constitue le cinquième plan de « Stock Options » mis en oeuvre par la Société.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a alloué au cours de l'exercice 2004, à un total de 1 077 attributaires du Groupe un total d'options permettant de souscrire à 4 200 500 actions de la Société : pour 566 000 de ces actions, le prix de souscription a été fixé à 31 euros par action, et pour les 3 634 500 actions autres,

il a été fixé à 21 euros par action, ces prix correspondant dans les deux cas à la moyenne des cours cotés pendant les 20 jours de bourse précédant le jour où les options ont été consenties.
Il est rappelé que dans l'hypothèse d'une publication par Euronext d'un avis de recevabilité d'une offre publique d'achat ou d'échange portant sur tout ou partie des titres de la société, les titulaires d'options de souscription d'actions pourraient, s'ils le souhaitaient, lever aussitôt la totalité des options qui leur ont été consenties (ou le solde en cas de levées partielles déjà réalisées) sans attendre la fin des périodes de blocage imposées au moment de l'attribution.

Au cours de l'exercice écoulé, seules 6 700 actions ont été souscrites au titre de ce cinquième plan, étant rappelé qu'aucune action ne peut plus être souscrite au titre du premier, du deuxième et du troisième plan dont les périodes de souscription ont expiré respectivement le 1er novembre 1995, le 1er avril 1999 et le 1er avril 2002.

## 3.6. Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an dernier avait autorisé notre Société à racheter sous certaines conditions ses propres actions. Cette autorisation n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2004 et la durée de validité légale d'une telle autorisation n'étant que de dix-huit mois, nous vous proposons aujourd'hui de substituer à l'autorisation consentie l'an dernier une nouvelle autorisation de même nature permettant à la Société de procéder par ordre de priorité décroissant à :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- l'attribution des actions ainsi acquises aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres,
- l'attribution des actions ainsi acquises à des salariés et mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation éventuelle des actions acquises.

Il vous est donc proposé d'autoriser, pour une durée maximum de 18 mois, le Conseil d'Administration à faire acheter par la Société un nombre d'actions représentant au maximum 10 % de son capital à un prix d'achat maximum de 50 euros par action, ces achats intervenant dans le cadre :

- des articles L.225-209 et suivants du Code du Commerce qui permettent également d'autoriser le Conseil d'Administration à annuler tout ou partie des actions ainsi acquises dans la limite de 10 % du capital, par périodes de 24 mois,
- du règlement européen n° 2273 du 22 décembre 2003,
- et enfin, de la note d'information relative à ce programme de rachat telle qu'elle a été visée par l'Autorité des marchés financiers en date du 8 avril 2005 sous le numéro 05-238.

## 3.7. Actions restituées

Dans les accords conclus le 23 mai 2000 avec Ernst & Young lors de l'apport à Cap Gemini de son activité conseil, il était prévu que lorsque l'un de ses anciens associés devenus salariés du Groupe déciderait de quitter celui-ci avant un certain délai, il serait tenu de restituer tout ou partie des actions qu'il avait reçues au titre de l'apport, le nombre d'actions devant être restituées étant fonction à la fois de la raison et de la date de ce départ. En exécution de ces accords, un total de 16 376 actions Cap Gemini ont été restituées à la Société entre le 26 février 2004 et le 25 février 2005 : votre Conseil vous propose, comme il l'avait fait l'année dernière, de vendre ces actions sur le marché plutôt que de procéder à leur annulation.

## 3.8. Rémunération et mandats des mandataires sociaux

Votre Conseil d'Administration vous indique que vous trouverez dans le « Document de Référence » joint au Rapport Annuel remis à chacun d'entre vous à l'entrée en séance :

- le montant global de la rémunération totale et des avantages versés par la Société et les sociétés contrôlées à chacun des mandataires sociaux, durant l'exercice 2004,
- la liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

## 3.9. Nomination de deux nouveaux Administrateurs

Il vous est proposé de nommer, pour une durée de 6 ans, en qualité d'Administrateurs, Monsieur Daniel Bernard et Monsieur Thierry de Montbrial, chacune de ces nominations faisant évidemment l'objet d'une résolution distincte.

## 3.10. Nomination d'un nouveau Censeur

Il vous est proposé de nommer, pour une durée de 6 ans, en qualité de Censeur, Monsieur Marcel Roulet.

## IV – CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DU GROUPE

Le chapitre VI de la section Présentation du Groupe du Document de Référence (voir page 9), explique ce qu'est la politique du Groupe relative en matière de relations humaines (évolution de l'effectif, dévelop-pement professionnel, fonction technique et formation générale, rôle de l'Université Capgemini, importance accordée à la communication interne) et de relations avec les partenaires du Groupe : les clients, les fournisseurs, la société civile.

## V – PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans un contexte moins défavorable qui devrait confirmer le redémarrage progressif du marché, l'amélioration du taux d'utilisation de nos collaborateurs dans les activités Technologie et Conseil et la poursuite des efforts visant à optimiser la base de coûts constitueront les deux leviers principaux de l'amélioration de la performance opérationnelle du Groupe. Dans la zone Europe, les bons résultats réalisés au second semestre 2004 et depuis le début de l'exercice en cours permettent d'anticiper une progression significative de la rentabilité en 2005. Le redressement des opérations nord-américaines reste moins assuré mais constitue LA priorité absolue que s'est fixée la direction générale du Groupe pour 2005 : un plan d'actions énergique vient d'être lancé qui vise à atteindre l'équilibre opérationnel dès le second semestre de cette année.

Au total, avec un chiffre d'affaires en croissance d'au moins 10 %, la marge d'exploitation du Groupe pour l'exercice 2005 devrait marquer une certaine amélioration par rapport aux 2,3 % réalisés pour le seul second semestre 2004.

## VI – COMMENTAIRES SPECIFIQUES A LA PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

### 6.1. Autorisation d'annulation d'actions rachetées

Ainsi qu'il est mentionné plus haut, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce (autorisation d'acquisition qui a fait l'objet du sixième paragraphe du Chapitre 3 du présent rapport), et ce dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois.

### 6.2. Autorisations financières

Les délégations de compétence consenties au Conseil d'Administration par les Assemblées Générales Extraordinaires du 7 mai 2003 et du 29 avril 2004 aux fins :

- d'augmenter le capital social, avec ou sans droit préférentiel de souscription, par tout moyen de son choix,
- de faire appel au marché financier en procédant à l'émission de valeurs mobilières, avec ou sans droit préférentiel de souscription, donnant accès ou pouvant donner accès au capital de la Société n'ont pas été utilisées à ce jour et restent valables.

Cependant, il convient de rappeler que depuis la précédente Assemblée, l'ordonnance 604 du 24 juin 2004 a réformé le régime des différentes valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, notamment en supprimant leurs régimes spécifiques particuliers et en instaurant un régime juridique **unifié et simplifié**, qui est applicable depuis le 27 juin 2004, sous réserve du maintien des droits des titulaires définis par le contrat d'émission lorsqu'il est antérieur à cette date. Par ailleurs, le Conseil d'Administration a désormais seul qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations simples.

Afin que, dans ce nouveau cadre juridique, votre Conseil d'Administration soit toujours en mesure de lancer, le cas échéant et au moment qui lui paraîtra opportun, celle de ces opérations financières qui sera la mieux adaptée aux besoins de notre Société et aux possibilités offertes par le marché, nous vous proposons de substituer aux délégations de compétence existantes de nouvelles délégations de compétence en ligne avec le nouveau régime juridique issu de l'ordonnance du 24 juin 2004.

Ces nouvelles délégations de compétence qu'il vous est demandé de consentir au Conseil d'Administration lui permettraient au cours des 26 mois suivants l'Assemblée d'aujourd'hui :

- d'augmenter le capital par incorporation de réserves,
- d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance, avec ou sans droit préférentiel de souscription,
- d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires, dans la limite de 15 % de l'émission initiale au même prix que celui retenu pour l'émission initiale (option de surallocation)
- enfin d'émettre des titres, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la Société ou à l'attribution de titres de créance servant à rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société ou des apports en nature à la Société de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Tel est l'objet des **dixième, onzième, douzième, treizième** et **quatorzième** résolutions qui se substituent aux résolutions adoptées par les Assemblées Générales Extraordinaires du 7 mai 2003 et du 29 avril 2004.

Les limites globales des montants des émissions qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence conférées au Conseil par les résolutions précédentes sont fixées par la dix-huitième résolution. Celle-ci fixe à :

- 1,5 milliards d'euros le montant nominal maximum d'augmentations de capital par incorporation de réserves,
- 450 millions d'euros le montant nominal maximum d'augmentations de capital, permettant de porter le capital social à un montant nominal maximum d'environ 1,5 milliard d'euros,
- 3 milliards d'euros le montant global maximum d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance.

Il est précisé qu'en cas de suppression du droit préférentiel, ces montants seraient réduits d'un tiers : ainsi le montant nominal total des augmentations de capital ne pourrait être supérieur à 300 millions d'euros (au lieu de 450) et le montant d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance ne pourrait être supérieur à 2 milliards d'euros (au lieu de 3).

En cas d'utilisation par le Conseil d'Administration de l'une ou l'autre de ces différentes délégations de compétence, MM. les Commissaires aux Comptes établiraient un rapport spécial à l'attention de l'Assemblée Générale des actionnaires. Il est précisé que dans le cas où ces augmentations et ces émissions seraient réalisées sans que soit réservé aux actionnaires l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, le prix des actions ordinaires émises, directement ou à travers des valeurs mobilières donnant accès au capital devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %. Par ailleurs, votre Conseil d'Administration a le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité non négociable.

Le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordés par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital figure à la page 104 du Document de Référence.

## 6.3. Actionnariat des salariés

En application de la loi de finances pour 2005, votre Conseil vous propose aujourd'hui d'utiliser l'un et l'autre des deux dispositifs légaux permettant de faire participer davantage les salariés à l'actionnariat de l'entreprise.

### 6.3.1. Options de souscription (ou d'achat) d'actions

Nous vous avons rappelé, dans la première partie de ce rapport (paragraphe 3.5) que l'Assemblée Générale Mixte réunie le 23 mai 2000 avait autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux collaborateurs du Groupe et de ses filiales française et étrangères – et ce pendant un délai de 5 ans commençant à courir ce même jour – des options donnant droit à la souscription d'un total de 12 millions d'actions de la Société. C'est en usant de cette autorisation que le Conseil a consenti à 5 842 attributaires au cours des cinq dernières années (c'est-à-dire en 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004) un certain nombre d'options dont il vous a donné le détail année par année dans le rapport de gestion présenté à chacune de nos Assemblées Générales. C'est ainsi qu'au 31 décembre 2004, compte tenu de la réintégration d'options détenues par certains attributaires en ayant perdu le bénéfice parce qu'ils quittaient le Groupe, compte tenu aussi du refus de telles attributions émanant de certains bénéficiaires jugeant dissuasive la législation fiscale appliquée dans leur pays à ces options, il restait à consentir un total de 1 077 800 options. La période de 5 ans décidée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2000 se terminant le 23 mai 2005, la quasi-totalité de ce solde a fait l'objet d'une attribution en date du 1er avril 2005.

Dans le souci de poursuivre par ce moyen la politique de motivation et de fidélisation de ses collaborateurs engagée il y a 18 ans, votre Conseil vous demande de bien vouloir lui consentir une nouvelle autorisation qui constituerait le VIe Stock options plan lui permettant d'attribuer aux collaborateurs du Groupe et de ses filiales françaises et étrangères des options de souscription ou d'achat d'actions pouvant donner droit à souscrire un total de 6 000 000 d'actions. Tel est l'objet de la quinzième résolution par laquelle tous pouvoirs seraient donnés au Conseil pour déterminer la liste des attributaires, le nombre et la nature des options offertes à chacun (options de souscription, ou options d'achat), les modalités d'attribution de ces options et les conditions auxquelles il deviendrait possible d'exercer les options ainsi attribuées (par exemple, la réalisation d'objectifs chiffrés et/ou d'objectifs qualitatifs déterminés pour chaque bénéficiaire ou pour chaque catégorie de bénéficiaires). Il importe de souligner que votre Conseil a jugé plus équitable de n'assortir le prix d'exercice de ces options d'aucune décote : celui-ci ne pourra donc être inférieur à la moyenne des premiers cours cotés durant les 20 séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties (ni, s'il s'agit d'options d'achat, inférieur au cours moyen d'achat des actions acquises par la Société). Conformément à la loi, cette autorisation serait consentie pour une durée maximum de 38 mois à compter d'aujourd'hui et prendrait le relais de celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000.

### 6.3.2. Attribution gratuite d'actions

L'article 83 de la loi de finances pour 2005 permet aujourd'hui la mise en place d'un dispositif d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit de collaborateurs du Groupe et de ses filiales françaises et étrangères. Dans le cadre de ce nouveau dispositif, l'attribution de telles actions à certains bénéficiaires ne

devient définitive qu'au terme d'une période dont la durée minimum ne peut être inférieure à 2 ans et suivie elle-même d'une durée minimum de conservation de ces titres qui ne peut être inférieure à 2 ans. Ce dispositif viendrait en complément des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions prévues au paragraphe précédent, le choix entre l'un ou l'autre de ces systèmes étant déterminé principalement en fonction de la législation fiscale appliquée dans chaque pays aux bénéficiaires de telles attributions. Votre Conseil vous demande donc de bien vouloir lui consentir une autorisation lui permettant d'attribuer gratuitement à certains collaborateurs du Groupe et de ses filiales françaises et étrangères des actions existantes ou à émettre, dont le nombre ne pourra pas dépasser un total de 2 000 000 de titres. Tel est l'objet de la **seizième** résolution par laquelle tous pouvoirs seraient donnés au Conseil pour déterminer la liste des bénéficiaires des attributions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions. L'attribution de ces actions à leurs bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période de 2 ans à compter de la date à laquelle celle-ci leur aura été signifiée, période qui serait elle-même suivie d'une durée minimum de conservation de ces actions par leurs bénéficiaires, elle aussi égale à 2 ans à compter de cette attribution définitive. Conformément à la loi de finances pour 2005, l'autorisation ainsi donnée porterait sur une durée de 38 mois à compter d'aujourd'hui, soit une durée identique à celle relative à l'autorisation qu'il vous a été demandé tout à l'heure de consentir des options.

Par ailleurs, et pour satisfaire aux exigences de la législation sur l'épargne salariale, il vous est demandé par l'adoption de la **dix-septième** résolution, de déléguer au Conseil d'Administration, dans l'hypothèse où il ferait usage d'une des autorisations lui permettant d'augmenter le capital social, le soin de décider s'il y a lieu de réserver une partie d'une telle augmentation de capital aux adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) mis en place à cette occasion, étant précisé que ceci ne pourrait porter que sur un maximum de 3 500 000 actions nouvelles.

Enfin, et en application des dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration vous informe qu'au 31 décembre 2004, le Fonds Commun de Placement Transiciel détenait 0,07 % du capital social de la Société suite à l'apport de la totalité de ses actions à l'offre publique d'échange lancée par Cap Gemini sur les actions de la société Transiciel.

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE ET SUR LES EVENTUELLES LIMITATIONS APPORTEES PAR LE CONSEIL AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

(ARTICLE L 225-37 DU CODE DE COMMERCE)

## I – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Cap Gemini est une société anonyme dans laquelle les fonctions de Président et celles de Directeur Général ont été dissociées par décision du Conseil d'Administration en date du 24 juillet 2002 suite à l'autorisation qui lui en avait été donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires le 25 avril 2002.

### 1.1. le Conseil d'Administration

Ce Conseil comprend aujourd'hui onze administrateurs et deux censeurs :

- dix des onze administrateurs (ainsi que les deux censeurs) ont été élus pour une durée de six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires le 23 mai 2000,
- le onzième, M. Yann Delabrière, a été coopté par le Conseil d'Administration le 25 février 2004 en remplacement de M. Jean-Bernard Lafonta (représentant de Wendel Investissement, anciennement CGIP) qui avait démissionné en décembre 2003 en raison de la sortie quasi-complète de cet actionnaire du capital de notre société : l'Assemblée Générale annuelle du 29 avril 2004 a ratifié cette cooptation.

Le mandat des onze administrateurs et celui des deux censeurs prendront simultanément fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril ou mai 2006 pour statuer sur les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2005.

Le Conseil d'Administration a pour mission principale de déterminer les grandes orientations de l'activité de la Société et du Groupe qu'elle contrôle et de veiller à leur mise en œuvre. S'agissant d'un métier de service, il attache une importance particulière à la gestion des hommes et notamment des managers.

Il se réunit six fois par an sur convocation de son Président selon un calendrier arrêté en commun à la fin de l'exercice précédent, mais qui peut-être modifié en cours d'année si des événements imprévus le justifient ou à la demande de plusieurs administrateurs. Au cours de l'exercice 2004, il s'est réuni une fois alors qu'il ne comptait que 10 administrateurs en fonction (M. Yann Delabrière n'étant pas encore coopté) et 5 fois avec 11 administrateurs en fonction, soit un total théorique de 65 réunions/hommes : le taux de participation a été de 92,3 % (5 absences/65).
Ces réunions sont précédées, dans un délai raisonnable, de l'envoi à chaque administrateur :

- d'un ordre du jour détaillé,
- d'un dossier sur les points de cet ordre du jour nécessitant une analyse particulière ou une réflexion préalable, ceci dans la mesure où les données sont disponibles et où l'envoi d'un tel dossier ne risque pas de remettre en cause le caractère confidentiel de certaines informations sensibles jusqu'au jour de la réunion du Conseil,
- d'un document de synthèse comparant la performance de l'action Cap Gemini à celle de différents indices généraux ou sectoriels et à celle de ses principaux concurrents,
- d'un tableau donnant le détail analyste par analyste du dernier « consensus » connu.

Le Conseil d'Administration de la Société a mis en œuvre depuis déjà plusieurs années les principales règles de « bonne gouvernance » aujourd'hui recommandées, cela :

- en élaborant, adoptant et appliquant un Règlement Intérieur très détaillé,
- en constituant en son sein trois comités spécialisés – le Comité Stratégie et Investissements, le Comité d'Audit et le Comité Nominations et Rémunérations – et en donnant à chacun d'eux une mission précise,
- en faisant dépendre une forte partie de la rémunération des administrateurs (jetons de présence) de leur présence effective aux réunions du Conseil et aux réunions de ces Comités,
- en examinant périodiquement la situation de chaque administrateur afin de décider s'il convient ou non de le considérer comme indépendant tant vis-à-vis de la société elle-même que de l'une ou l'autre des filiales qu'elle contrôle.

Le Conseil a également mis en œuvre une procédure d'auto-évaluation de son propre fonctionnement. Il a pour cela donné mission à l'un des deux censeurs d'élaborer et d'envoyer à chaque administrateur un questionnaire détaillé portant sur la composition, le fonctionnement et l'efficacité du Conseil et de ses Comités. Les questions ont été regroupées en trois grands chapitres :

- une appréciation globale sur les administrateurs eux-mêmes : compétence, complémentarité, solidarité, indépendance, prestige, degré d'intérêt, disponibilité, …
- les réunions et leur efficacité : nombre de réunions, durée, délai d'envoi des invitations, ordre du jour, qualité de l'information, qualité du dialogue avec le management, qualité du débat entre les administrateurs, qualité des décisions/orientations prises, qualité du procès-verbal, évaluation du degré d'influence du Conseil sur les décisions prises par le management, impact sur les décisions du Conseil des recommandations exprimées par les Comités, etc.
- enfin un certain nombre de questions diverses portant par exemple sur les conditions d'une possible évolution de la composition du Conseil et/ou de ses Comités.

La synthèse des réponses reçues à ce questionnaire n'a pas encore été discutée par le Conseil qui a décidé d'y consacrer une partie significative de sa prochaine réunion afin d'en tirer les conclusions qu'il jugera appropriées.

## 1.2. le Règlement Intérieur

Ainsi qu'il était prévu à l'article 16 des statuts de la Société, un règlement intérieur a été élaboré, discuté et finalement adopté le 24 juillet 2002 par le Conseil d'Administration suite à la décision que l'Assemblée Générale du 25 avril 2002 avait prise d'autoriser la dissociation des fonctions de Président et de celles de Directeur Général. Ce règlement intérieur :

- rappelle ou précise le contenu et les modalités d'exercice des prérogatives respectives :
  - du Conseil d'Administration lui-même,
  - des Comités spécialisés qu'il a créés en son sein,
  - du Président,
  - du Directeur Général,
- définit l'articulation de ces différents organes et souligne en particulier que l'approbation **préalable** du Conseil d'Administration est requise pour toute décision à caractère stratégique majeur ou susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière ou les engagements de la Société ou de l'une de ses principales filiales,
- rappelle les principales obligations du « code d'éthique » que les administrateurs de Cap Gemini S.A. s'engagent à respecter tout au long de leur mandat. Ainsi souligne-t-il par exemple qu'en vertu des dispositions légales en vigueur, les membres d'un Conseil d'Administration doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres des sociétés sur lesquelles ils disposent, de par leurs fonctions, d'informations non encore rendues publiques et recommande-t-il aux administrateurs :
  - de n'acheter ou de ne vendre des actions de la Société que pendant les deux mois qui suivent l'annonce des résultats semestriels ou des résultats annuels
  - et de s'interdire formellement de le faire pendant le mois qui précède ces annonces.

## 1.3. les Comités spécialisés

Sur proposition de son Président, le Conseil d'Administration a décidé il y a cinq ans (le 23 mars 2000) la création en son sein de trois comités spécialisés (un Comité Stratégie et Investissements, un Comité d'Audit et un Comité Nominations et Rémunérations) ayant pour mission d'étudier ou de préparer certaines délibérations relevant de leur domaine de compétence, de faire des propositions et de soumettre au Conseil d'Administration des avis ou des recommandations sur les décisions à prendre.

La première répartition des administrateurs et censeurs entre ces trois comités a été décidée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 13 septembre 2000. Chacun de ces comités a élu son président et s'est doté d'un Règlement Intérieur particulier précisant le contenu et les limites de sa mission et définissant les modalités de son fonctionnement.

### 1.3.1. le Comité Stratégie et Investissements

Ce Comité a pour mission d'étudier les différentes stratégies que le Groupe pourrait adopter, de calibrer les investissements nécessaires au déroulement de l'une ou l'autre de ces stratégies, d'émettre des recommandations quant au choix de celle que le management aura ensuite à mettre en œuvre, d'analyser les alliances possibles ou nécessaires et plus généralement de débattre de toute question jugée essentielle pour l'avenir stratégique du Groupe et garantissant le maintien de ses grands équilibres financiers.

A ce jour, cinq administrateurs sont membres de ce Comité :

- un Président : Jean-René Fourtou
- quatre membres : Paul Hermelin, Serge Kampf, Bruno Roger et Ernest-Antoine Seillière.

Ce Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2004 et le taux de participation a été de 90% (une absence à une réunion). Il s'est particulièrement intéressé à l'examen de la situation du Groupe en Amérique du Nord et a exploré les différentes options stratégiques qui pouvaient être retenues tenant compte des investissements déjà faits, de l'importance pour une Société de services et de conseil informatiques d'avoir une présence significative aux Etats-Unis d'où partent toutes les innovations dans ce domaine d'activité, enfin des actions déjà engagées visant à relancer la croissance et rétablir la rentabilité de cette entité opérationnelle du Groupe, actions qu'il a estimé nécessaire de poursuivre, voire d'intensifier.

### 1.3.2. le Comité d'Audit

Ce Comité a pour mission d'apprécier la pertinence et la permanence des principes et des méthodes comptables adoptés pour l'établissement des comptes annuels et semestriels, de vérifier les procédures internes de collecte et de contrôle garantissant la fiabilité des informations reçues, enfin de donner son appréciation sur les missions conduites par les Commissaires aux Comptes et son avis sur le renouvellement de leur mandat.

Ce Comité est aujourd'hui composé de trois administrateurs et un censeur :

- Président : Phil Laskawy
- Membres : Yann Delabrière, Pierre Hessler (censeur) et Michel Jalabert.

Ce Comité s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2004 et le taux de participation a été de 100% (16/16). Il a examiné les principes comptables régissant la clôture des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2003 ainsi que le traitement comptable des événements significatifs de cet exercice. Il a également examiné les comptes du Groupe au 30 juin 2004, donné son avis sur les projets de recapitalisation de certaines filiales, examiné le rôle et les objectifs de l'équipe d'audit interne (méthodes de travail, domaines d'intervention, plan d'action 2004/2005), enfin il a examiné les principales différences entre les principes comptables français

actuellement appliqués par Capgemini et les normes IAS/IFRS, s'intéressant plus particulièrement au traitement comptable des avantages représentés par l'attribution d'options de souscription d'actions.

#### 1.3.3. le Comité Nominations et Rémunérations

Ce Comité a pour mission de s'informer de la politique suivie par les sociétés du Groupe en matière de gestion des managers (nominations, plans de succession, évolution des rémunérations, détermination des parts variables, attribution de stock-options, etc.) et de veiller à ce que cette politique soit à la fois cohérente – tout en respectant les particularismes locaux – et conforme aux performances individuelles et collectives. Il est consulté – préalablement à la décision – sur la nomination ou le remplacement des membres du Comité Exécutif et des directeurs des grandes unités opérationnelles. Il fait au Conseil des propositions concernant la rémunération (fixe et variable) de ces mêmes personnes ainsi que celles du Président et du Directeur Général. Enfin il a pour mission permanente de se tenir prêt à proposer au Conseil d'Administration un ou plusieurs noms de candidats en cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs existants ou dans le cas où le Conseil estimerait opportun de proposer à une Assemblée Générale d'augmenter le nombre d'administrateurs (dans la limite du nombre maximum autorisé par la loi, soit 18).
La composition de ce Comité est aujourd'hui la suivante :

- Président : Ruud van Ommeren
- Membres : Christian Blanc, Terry Ozan, Geoff Unwin (censeur).

Ce Comité s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2004 et le taux de participation a été de 81% (13/16). Il a étudié les questions relatives à la politique générale de rémunération suivie par le Groupe en 2004 et aux rémunérations 2003 (détermination de la partie variable) et 2004 (révision du fixe) du Président, du Directeur Général et des principaux cadres du Groupe, cette part variable étant fonction pour moitié du pourcentage de réalisation d'objectifs chiffrés (chiffre d'affaires, résultat d'exploitation, coût des fonctions centrales, …) et pour moitié du degré de réalisation d'objectifs personnels.
Il a examiné et transmis pour accord final au Conseil d'Administration la liste des attributaires de 4 200 500 stock options consenties le 1er avril et le 1er octobre 2004 à 1 077 managers du Groupe. Concernant la rémunération des administrateurs eux-mêmes, il a proposé que pour l'exercice 2004, la règle de répartition des jetons de présence entre les administrateurs, les censeurs et les membres des Comités spécialisés soit identique à celle qui avait été retenue pour l'exercice 2003 et que compte tenu des résultats affichés par le Groupe en fin d'exercice, il ne soit pas demandé à la prochaine Assemblée Générale de revoir le plafond de 500 000 euros qui n'a pourtant pas été relevé depuis 5 ans, bien que la responsabilité des administrateurs, le travail préparatoire et le nombre de réunions nécessaires au bon exercice de leur mission aient beaucoup augmenté entre-temps.
Enfin, il a proposé au Conseil d'Administration des candidatures pour pourvoir au remplacement de M. Jean-Bernard Lafonta, administrateur démissionnaire, et il lui a fait des propositions en vue d'une possible évolution de sa composition actuelle.

### 1.4. Rémunération des administrateurs

En rémunération des responsabilités prises et du temps passé tant dans les réunions elles-mêmes (Conseil et Comités) que dans la préparation de celles-ci, la Société est autorisée à verser aux administrateurs et censeurs des jetons de présence dont le montant global maximum a été fixé à 500 000 euros par an lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2000, montant dont il vient d'être rappelé qu'il n'a pas été modifié depuis. Dans ce cadre, la Société a d'abord décidé de traiter sur le même plan administrateurs et censeurs, ensuite de verser chaque année :

- à chaque administrateur ou censeur :
  - une somme forfaitaire de 10 000 euros en qualité d'administrateur ou censeur
  - une somme forfaitaire de 3 500 euros en qualité de membre d'un comité spécialisé
  - une somme de 2 500 euros pour chaque participation effective à une réunion du Conseil
  - une somme de 1 500 euros pour chaque participation effective à une réunion de l'un des trois comités spécialisés.

  La rémunération « normale » d'un administrateur/censeur de la société est donc de l'ordre de 33 000 euros (un peu plus s'il est membre du Comité d'Audit car celui-ci se réunit plus souvent) ;
- au Président et au Vice-président du Conseil: une somme forfaitaire de 25 000 euros chacun ;
- au président de chacun des comités spécialisés : une somme forfaitaire de 10 000 euros.

### 1.5. Indépendance des administrateurs

Le Comité Nominations et Rémunérations a déjà par deux fois examiné la situation personnelle de chacun des membres actuels du Conseil d'Administration au regard :

- de la définition de l'indépendance fournie par les rapports Viénot et Bouton (« un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement »),
- des nombreux critères utilisés aux Etats-Unis et dans les différents pays où le Groupe opère (critères que la loi Sarbanes-Oxley est en train de faire évoluer),
- enfin de ceux qu'il est proposé d'utiliser pour les sociétés françaises par ledit rapport Bouton.

En conclusion de cette étude et après en avoir délibéré, le Comité a estimé que six administrateurs sur onze (55%) devaient être considérés comme « indépendants » : MM. Christian Blanc, Yann Delabrière, Jean-René Fourtou, Michel Jalabert, Phil Laskawy et Ruud van Ommeren.

Informé de ces conclusions, le Conseil d'Administration a vérifié qu'il lui appartient de juger souverainement du caractère indépendant de chaque administrateur, le rapport Viénot précisant même que « le Conseil d'Administration peut estimer qu'un administrateur, bien que remplissant les critères détaillés ci-dessus, ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière ou celle de sa société, eu égard à son actionnariat ou pour tout autre motif, … et réciproquement ». Après en avoir débattu, il a unanimement approuvé et adopté sans réserve les conclusions auxquelles le Comité était lui-même parvenu.

## II – LIMITATIONS APPORTEES PAR LE CONSEIL AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Sur proposition de M. Serge Kampf, alors Président Directeur Général de la Société, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion du 24 juillet 2002 que les fonctions de Président et celles de Directeur Général seraient dorénavant dissociées, ces dernières étant confiées à M. Paul Hermelin. Ainsi qu'il a été rappelé ci-dessus, le « Règlement Intérieur » adopté le même jour a précisé le contenu et les modalités d'exercice des fonctions et attributions du Conseil lui-même, de son Président et du Directeur Général, et a fixé les règles de fonctionnement des Comités spécialisés ainsi que l'articulation de ces différents organes.

Concernant le rôle et les pouvoirs du Directeur Général, ce Règlement Intérieur précise qu'il doit demander et recevoir l'approbation préalable du Conseil d'Administration – ou de son Président quand celui-ci en a reçu délégation – pour toute décision à caractère stratégique majeur ou susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière ou les engagements de la Société ou de l'une ou l'autre de ses principales filiales.
Il en est ainsi en particulier :

- de l'approbation et la mise à jour du Plan à 3 ans découlant de la stratégie arrêtée par le Conseil,
- de la conclusion d'une alliance considérée comme stratégique,
- des modifications significatives apportées au périmètre ou à la gamme d'activités,
- des opérations significatives de restructuration interne,
- des opérations financières ayant un impact significatif sur les comptes sociaux ou sur les comptes consolidés du Groupe (et notamment l'émission de valeurs mobilières donnant accès directement ou à terme au capital social),
- des acquisitions ou cessions d'actifs d'un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros,
- de l'augmentation ou la réduction de capital d'une filiale importante,
- des autorisations spécifiques en matière de cautions, avals et garanties

## III – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Déjà longuement décrites dans le Rapport Annuel de l'an dernier (pages 31 à 36 du « Document de Référence 2003 ») – et qui vont l'être à nouveau cette année dans les pages qui suivent – ces procédures de contrôle interne étaient alors apparues largement suffisantes, et parfois même surabondantes, s'agissant de protéger l'entreprise contre toute mauvaise surprise au moment de clore ses comptes. Et pourtant l'exercice 2004 a fait apparaître (principalement aux Etats-Unis) quelques dysfonctionnements aux conséquences heureusement mineures, mais qui illustrent bien la difficulté qu'il peut y avoir parfois – dans une Société de services dont les 60 000 collaborateurs sont répartis sur 5 continents et où l'on parle au moins 25 langues différentes (pas souvent le français… et pas toujours l'anglais) – à faire appliquer partout et tous les jours des règles complexes relevant de principes de bonne gouvernance pas encore universellement répandus et dont il arrive que l'importance soit mal comprise, sinon mal acceptée.

Ces quelques dysfonctionnements nous ont en tout cas conduits dans la dernière partie de l'exercice 2004 et les premiers mois de cette année :

- à renforcer encore certaines de ces procédures (et aussi les sanctions qui seraient appliquées en cas de manquement caractérisé à l'une ou l'autre de ces règles),
- à automatiser davantage qu'il ne l'était le traitement (rapprochement et règlement) des opérations inter-compagnies,
- à mettre en place une structure spéciale dénommée « Group Delivery Complex Project » ayant pour mission de rendre encore plus strict le contrôle des risques en assurant un suivi continu des projets complexes en cours d'exécution.

Plus globalement, le Directeur Financier du Groupe a lancé et conduit personnellement un plan de transformation de certaines fonctions administratives et financières du Groupe ; connu en interne sous le nom de « projet Green », ce plan a pour principaux objectifs :

- le déploiement d'un système d'information unique au sein des différentes unités opérationnelles (intégrant – ou au contraire renonçant à intégrer – certains particularismes locaux dont le principe de décentralisation avait permis l'immanence),
- une plus grande efficience des fonctions de support assurées pour le Groupe (une meilleure qualité pour un coût moindre),
- le renforcement de la gestion centralisée de la trésorerie,
- le transfert à des centres de services partagés des fonctions administratives et comptables de certaines filiales,
- enfin, la mise à jour de l'ensemble des « règles et procédures comptables » du Groupe consécutive à l'adoption des normes IFRS.

Ces précisions et ces amendements ayant été apportés, reprenons la description faite l'an dernier des dispositifs de contrôle interne mis en place souvent depuis plusieurs dizaines d'années dans le Groupe Capgemini.

## 3.1. Objectifs en matière de procédures de Contrôle Interne

Les procédures de contrôle interne du Groupe sont constituées de règles, directives et manières de procéder qui visent à s'assurer que ses activités ainsi que les comportements de ses collaborateurs :

- sont conformes aux lois, règlements, normes et règles internes qui sont applicables en la matière,
- respectent les valeurs traditionnelles du Groupe,
- s'inscrivent dans le cadre des orientations et des objectifs définis par les organes sociaux et leurs délégataires, notamment en matière de gestion des risques.

Elles ont également pour objet de vérifier que la communication interne et externe reflète avec sincérité (et aussi avec la prudence nécessaire) la situation exacte de l'ensemble constitué par la Société Cap Gemini SA et ses filiales.

Ces procédures concernent principalement deux niveaux de la structure du Groupe :

- **la Direction Générale** a discuté, rédigé, approuvé et diffusé un recueil de « règles et procédures » (appelé le "Blue Book") que chacun des collaborateurs du Groupe est tenu de respecter quelle que soit l'unité opérationnelle à laquelle il appartient. Ce "Blue Book" rappelle et explique les 7 valeurs fondamentales de Capgemini (valeurs définies il y a plus de 20 ans et inchangées depuis lors), dessine le cadre de sécurité général dans lequel les activités du Groupe doivent s'inscrire, enfin détaille les méthodes permettant d'exercer les contrôles nécessaires sur les risques identifiés dans chacune des grandes fonctions de l'entreprise.
- **les unités opérationnelles** complètent ou amendent ce "Blue Book" en mettant en harmonie ces procédures de contrôle interne avec les lois, règlements et usages en vigueur dans le pays où elles opèrent, ceci afin de contrôler plus efficacement les risques spécifiques à ce pays et à la culture locale.

Rattachée directement au Président et au Directeur Général du Groupe, l'équipe d'**audit interne** évalue de manière indépendante l'efficacité de ces procédures de contrôle interne sachant qu'aussi bien conçues et rigoureusement appliquées soient-elles, celles-ci ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable et ne sauraient constituer une garantie absolue contre tous les risques. Avec un effectif moyen 2004 de 15 personnes, cette équipe a réalisé au cours de l'exercice 38 missions de contrôle approfondi dans les différentes unités opérationnelles du Groupe et a passé au total plus de 1 000 journées de présence effective au sein de ces unités.

## 3.2. Organisation générale des procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe reposent sur **une structure de gouvernance resserrée**, sur **une organisation opérationnelle claire** et sur **des processus et méthodes expressément définis.**

### 3.2.1. Une structure de gouvernance resserrée

Afin de mettre en forme, expliquer, faire accepter, engager et contrôler l'exécution des orientations stratégiques décidées par le Conseil d'Administration, une structure de gouvernance resserrée a été mise en place qui comprend 5 organes principaux :

- le Comité de Direction Générale (« office of the CEO ») : il est composé de **4 personnes** : le Directeur Général lui-même, le Directeur Général adjoint en charge des Opérations, le Directeur Général Adjoint en charge des finances et le Secrétaire Général du Groupe. Ce Comité assure le pilotage d'ensemble du Groupe et se réunit formellement une fois par semaine et plus souvent si nécessaire.
- le Comité Exécutif : présidé par le Directeur Général, il est composé de **12 membres** : les 4 personnes ci-dessus, le directeur de chacune des 6 grandes unités opérationnelles et 2 directeurs groupe (Stratégie et Communication). Il se réunit une fois par mois sur un ordre du jour préparé par le Directeur Général et dans l'intervalle, des conférences téléphoniques permettent de faire le point sur la mise en œuvre de telle ou telle des mesures décidées au cours de ces réunions mensuelles. Le Comité Exécutif a pour mission de vérifier les conditions d'implémentation des décisions prises, de définir les priorités, d'évaluer les risques, de s'assurer de la capacité de l'organisation à respecter à la fois les engagements pris sur les résultats de l'exercice et les objectifs stratégiques poursuivis par le Groupe, enfin et si nécessaire, de mettre en œuvre les actions permettant de corriger sans délai les dérives constatées par rapport à ces engagements ou à ces objectifs.
- le Comité des Opérations : constitué de **10 personnes**, il est présidé par le Directeur Général Adjoint en charge des Opérations, qui réunit chaque semaine (soit physiquement, soit par vidéo-conférence) les directeurs des six grandes unités opérationnelles et trois directeurs groupe respectivement en charge du marketing, des ventes et de la production. Ce comité a pour mission d'assurer le pilotage en continu des unités opérationnelles, de valider les explications données des écarts avec le budget ou avec les prévisions faites pour les mois suivants, de décider des actions correctrices à mener dans l'une ou l'autre ou l'ensemble de ces unités, etc.
- la Direction Financière du Groupe : attribution principale du Directeur Général Adjoint en charge des finances, elle est en charge de l'informatique interne, des achats, de la communication financière, du « Corporate Development » et bien entendu des différents services constituant la direction financière proprement dite, à savoir :
  - le budget et le contrôle de gestion,
  - le reporting (général et analytique),
  - la consolidation,

- la normalisation comptable,
- la trésorerie,
- la fiscalité,
- l'ingénierie financière.

- le Comité des Engagements : composé de **six membres** et présidé par le Directeur Général, il réunit 2 fois par mois autour de celui-ci les 2 Directeurs Généraux Adjoints (opérations et finances), le Directeur du "Corporate Development", le Directeur Juridique International et le Secrétaire Général du Groupe. Ce comité a pour mission d'examiner – dans le respect des limitations apportées par le Conseil aux pouvoirs du Directeur Général (voir chapitre II ci-dessus) – les plus importantes des négociations commerciales en cours, les projets d'acquisitions ou de cessions, les propositions de partenariats stratégiques ou encore les contrats cadres globaux (clients ou fournisseurs) en cours de discussion et répondant à des critères spécifiques. Ce comité se détermine sur la base d'une analyse des risques et de recommandations présentées sous la responsabilité du « Corporate Development » et préparées en liaison avec les directeurs des unités opérationnelles concernées. Il ne se prononce qu'à la condition expresse que la Direction Juridique Internationale ait été impliquée dès le début des négociations commerciales dans la revue des engagements majeurs qui seraient souscrits par le Groupe et/ou l'une ou plusieurs de ses filiales.

Enfin cinq fonctions centrales sont rattachées directement au Directeur Général du Groupe :

- la Direction de l'Audit Interne : rapportant à la fois au Président et au Directeur Général, elle a pour mission de vérifier que les procédures de contrôle interne mises en place au sein des unités opérationnelles sont conformes aux principes et aux règles définis par le Groupe et de contrôler l'application qui en est faite. Chacune de ces unités opérationnelles est contrôlée selon un programme biannuel que le Président ou le Directeur Général se réservent le droit de modifier à tout instant en fonction des urgences ou de l'apparition de retards dans la réalisation des engagements budgétaires ;
- la Direction de la Stratégie dont le rôle principal est d'alimenter et de documenter les réflexions menées en matière stratégique par la direction générale et par le Comité Stratégie constitué au sein du Conseil d'Administration ;
- la Direction de la Communication, qui est chargée de définir les grands axes de communication du Groupe et de veiller à leur mise en œuvre par les filiales opérationnelles ;
- l'Université Capgemini, qui a un triple rôle : apporter aux collaborateurs et managers du Groupe les compléments de formation qui leur sont nécessaires (qu'il s'agisse de nouvelles technologies, d'accès à des fonctions commerciales, de capacité à gérer des projets importants, de développement du leadership personnel,…), constituer – pour ces 60 000 collaborateurs et managers dispersés sur cinq continents – un « point de rencontre » attractif et à cette fin, héberger un grand nombre de réunions internes ou de groupes de travail coopérant à un même projet, enfin – et accessoirement – fournir aux grands clients du Groupe un cadre et des moyens de formation de qualité ;
- le Secrétariat Général auquel rapportent la Direction Juridique et la Direction des Ressources Humaines et qui a également sous sa responsabilité les services généraux des deux établissements parisiens du Groupe (Tilsitt et Kléber).

### 3.2.2. Une organisation opérationnelle claire

L'organisation opérationnelle du groupe repose sur un modèle décentralisé constitué de six grandes unités opérationnelles – désignées sous le sigle SBU pour « Strategic Business Units ») – dotées d'une large autonomie de gestion. Quatre de ces Unités correspondent au découpage de notre territoire d'activité en quatre grandes zones géographiques : l'Amérique du Nord, l'Europe du Nord (à laquelle est rattachée la zone Asie-Pacifique), la France et le reste de l'Europe (Ibérie, Italie, Allemagne et Europe Centrale). Les deux autres ont pour mission de gérer au niveau mondial deux des 4 métiers du Groupe : l'infogérance pour l'une et les services informatiques de proximité pour l'autre.

Au sein de chacune de ces SBU, l'unité opérationnelle élémentaire est la « Business Unit » (B.U.) : d'une taille volontairement limitée pour que le manager soit proche de ses collaborateurs, la B.U. fonctionne selon un mode opératoire proche de celui de la petite entreprise et dispose d'outils de gestion et de suivi de la performance lui permettant de rester au contact du terrain. Le directeur d'une Business Unit est responsable de la réalisation par son unité d'objectifs mesurables concernant à la fois la performance financière (croissance, rentabilité, …), le développement commercial, la qualité de la gestion et le degré de satisfaction des clients qui lui sont rattachés. Dans un pays donné, ces B.U. sont normalement regroupées en une seule entité juridique portant le nom de Capgemini suivi de celui du pays : quand des contraintes locales, fiscales ou commerciales – ou encore des raisons historiques – imposent le maintien de plusieurs entités juridiques, le nombre de celles-ci est systématiquement réduit au plus strict nécessaire dès qu'une telle réduction devient possible.

### 3.2.3. Des processus et des méthodes expressément définis :

Le bon fonctionnement de la gouvernance générale du Groupe et de ses unités opérationnelles repose sur le respect de processus et de méthodes assurant l'efficacité et la traçabilité des décisions prises.

#### 3.2.3.1. Un processus formel d'autorisation des décisions

Le processus de prise de décision en vigueur dans le Groupe repose sur des règles de délégation de pouvoirs régulièrement mises à jour, respectant le principe de subsidiarité et définissant en fonction des enjeux trois niveaux de décision correspondant aux trois strates de l'organisation Capgemini :

- la "business unit" pour tout ce qui relève de son champ de responsabilité,

- la SBU pour tout ce qui concerne plusieurs des B.U. qui lui sont rattachées,
- le Groupe enfin (direction générale, comité exécutif, etc) pour tout ce qui dépasse le champ de responsabilité d'une seule SBU.

Ce processus implique une consultation préalable et une information suffisante des parties prenantes. Quant aux recommandations soumises au décideur final, elles doivent rapporter l'opinion de tous les acteurs concernés et comporter une mesure équitable des avantages et des inconvénients de chacune des solutions possibles.

#### 3.2.3.2. Un référentiel de politique et de procédures générales

Le "Blue Book" rappelle les grands principes et les règles fondamentales sur lesquels reposent les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe, et détaille ce qui est spécifique à chacun des domaines suivants :

- l'organisation interne,
- les principes et les procédures de gestion concernant les ressources humaines,
- l'organisation et les procédures de la fonction financière,
- l'organisation et le contrôle des achats,
- les systèmes d'information et de communication du Groupe,
- la protection et la gestion partagée des connaissances liées au savoir-faire acquis dans le cadre de l'activité,
- la production de services dans un contexte multinational,
- la gestion commerciale, technique et financière des projets.

#### 3.2.3.3. Un processus de contrôle des risques liés aux projets

Le Groupe a défini un processus formalisé permettant de prévoir et de contrôler les risques liés à la réalisation de projets informatiques, depuis la phase d'avant vente jusqu'à la livraison et au règlement par le client de la dernière facture soldant le projet. Ce processus distingue :

- les contrôles propres à la gestion commerciale,
- les procédures de contrôle technique durant la phase de réalisation des projets,
- et le contrôle financier de ces projets.

a) Les contrôles propres à la gestion commerciale :

Les projets devenant de plus en plus complexes, par leur taille et par leur niveau d'exigence technique - en particulier dans le métier de l'infogérance (engagements à long terme, transferts d'actifs, mutations de personnel, montages financiers spécifiques) - la signature de nouveaux contrats, comme l'extension ou le renouvellement de contrats existants, nécessitent d'en identifier et d'en mesurer les risques tout au long du processus de vente. Cette analyse des risques s'appuie en particulier sur :

- un outil de détection et de pilotage des opportunités permettant d'identifier le plus en amont possible dans le cycle de vente les projets méritant un investissement commercial, et de consolider au plan international les données relatives à ces opportunités ;
- une approche méthodologique de chacune des opportunités importantes détectées par le réseau commercial, approche qui consiste à découper celle-ci en étapes intermédiaires permettant de qualifier au mieux l'intérêt de soumettre une proposition, de valider les solutions techniques proposées, de mettre au point les différents volets (technique, juridique et financier) de cette proposition, etc.;
- une forte implication du département juridique et des gestionnaires de risques de l'unité concernée dans l'élaboration de la proposition et la définition des mesures permettant de réduire ou d'éviter les risques résultant par exemple :
  - de la dimension du projet,
  - de son caractère pluri-national,
  - de clauses contractuelles s'écartant significativement des principes et/ou des standards du Groupe,
  - de la complexité due à des montages financiers spécifiques,
  - de la nécessité de procéder à un investissement financier préalable.
- l'avis de techniciens qualifiés sollicités pour valider les solutions techniques proposées afin de s'assurer qu'elles répondent tant aux besoins ou aux exigences du client qu'aux capacités de l'unité qui aura la charge de conduire le projet ;
- un processus formel de décision par le niveau requis (en fonction de la nature et de la taille du projet).

b) le contrôle de réalisation de la production et de la qualité des projets :

Des modalités de suivi de l'exécution des contrats ont été arrêtées par le Groupe et sont mises en œuvre tout au long de la vie des projets afin de s'assurer en permanence de leur bon déroulement. Les principales sont :

- une définition claire, tout au long de l'exécution du contrat, des rôles et des responsabilités de chacun tant dans la réalisation elle-même que dans la supervision, en particulier en ce qui concerne le chef de projet, le suivi commercial, la facturation, les mécanismes de pilotage organisés conjointement avec le client, etc. ;
- l'utilisation des méthodologies de production conçues et mises au point par le Groupe, à travers le monde ;
- le recours aux capacités des différents Centres de Développement Applicatif dont dispose Capgemini ;
- un recensement mensuel de tous les projets dits « à risques » en cours de réalisation dans l'ensemble du Groupe et la mise en place de plans d'actions visant à contenir ces risques ;
- le recours à des « audits de qualité » indépendants, dans le but d'identifier les nouveaux risques encourus lorsque la réalisation du projet apparaît s'écarter trop des prévisions émises ou des engagements pris ;
- la mesure du degré de satisfaction exprimé par le client dans le cadre des enquêtes OTACE (On Time and Above Client Expectation).

c) Le contrôle financier des projets :

Chaque unité opérationnelle dispose selon sa taille d'un ou plusieurs contrôleurs financiers de projets qui ont pour mission d'effectuer :

- le suivi financier de chaque projet et principalement des coûts de production par rapport au budget initialement approuvé : ce suivi fait l'objet de comptes rendus d'avancement et d'indicateurs permettant une estimation périodique des travaux restant à faire pour assurer l'achèvement du projet et l'appréciation de leur impact comptable ;
- le contrôle permanent du respect des engagements contractuels, en particulier des facturations et des échéanciers de paiements.

## 3.3. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Ces procédures assurent la mise en œuvre et le respect des règles comptables définies par le Groupe en matière d'élaboration des budgets et des prévisions, de reporting, de consolidation, de contrôle et de communication des résultats.

### 3.3.1. Organisation financière et comptable

L'organisation financière du Groupe est calquée sur le découpage des unités opérationnelles et le contrôle des opérations est donc décentralisé ; toutefois, afin d'assurer l'indépendance d'opinion nécessaire à l'arrêté des résultats comptables, les contrôleurs financiers des grandes unités opérationnelles sont rattachés hiérarchiquement au Directeur Financier du Groupe, leur responsabilité principale étant de veiller à ce qu'une information financière et comptable de qualité soit transmise à la Société mère dans les délais fixés.

Chaque B.U. dispose d'un contrôleur financier qui lui-même rapporte au Contrôleur Financier de la SBU et dont le rôle est d'assurer une traduction comptable des résultats de l'activité de son unité en appliquant et respectant les règles et méthodes comptables arrêtées par le Groupe : dans ce but, il contrôle les estimations de résultats des projets en cours, en tire les conséquences comptables, s'assure de la facturation des prestations et du recouvrement des factures émises, atteste de la qualité des informations transmises dans le reporting et des liasses comptables qui serviront à l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

L'ensemble de ces contrôleurs financiers applique les procédures et règles comptables du Groupe (et contribue occasionnellement à leur mise à jour) telles que rassemblées dans un manuel qui rappelle :

- la nature des informations et la périodicité de leur diffusion,
- les voies de remontée de l'information,
- les indicateurs de performances,
- les principes comptables applicables.

### 3.3.2. Les processus financiers

Pour réaliser un contrôle efficace de ses opérations, le Groupe soumet ses entités opérationnelles à des obligations de communication (hebdomadaire, mensuelle, semestrielle et annuelle) portant sur toutes les informations de natures budgétaire, prévisionnelle, opérationnelle et comptable nécessaires au pilotage général du Groupe :

- **budget et prévisions :** le budget est l'outil fondamental du contrôle de la gestion : arrêté entre la Société et chacun de ses managers en fonction des performances passées de celui-ci, des orientations stratégiques décidées par le Groupe et des anticipations faites sur l'évolution des marchés, il fixe les objectifs chiffrés que doivent atteindre les grandes unités opérationnelles et les B.U. qu'elles contrôlent. Le processus d'élaboration de ce budget constitue un temps fort de la relation entre les différents niveaux de la hiérarchie du Groupe et permet d'associer de manière significative la rémunération des managers opérationnels à la réalisation des objectifs budgétaires de l'unité qu'ils dirigent et de ceux de l'unité de niveau supérieur à laquelle ils appartiennent. Enfin, un état des prévisions de résultat opérationnel (portant sur le mois en cours et sur les 6 prochains mois) est établi mensuellement et fait l'objet d'une analyse des écarts constatés par rapport au budget afin de décider sans délai des plans d'actions éventuellement nécessaires.

- **reporting opérationnel et consolidation comptable :** l'information montante est structurée par unité opérationnelle appartenant à une SBU et par métier : elle permet donc une analyse des revenus et charges par nature et par destination, des postes du bilan et des indicateurs de performance par rapport soit au budget (R/B), soit aux dernières prévisions (R/F) soit aux mêmes chiffres de l'année précédente (R/R'). Un rapprochement est établi mensuellement pour vérifier la concordance entre les données financières fournies par ce reporting opérationnel et les informations financières consolidées issues des entités juridiques du Groupe.

A chaque clôture annuelle ou semestrielle, le périmètre de consolidation est redéfini par la Direction Financière et validé par la Direction Juridique du Groupe. Des instructions écrites précisent le calendrier des tâches (en particulier les modalités de rapprochement des transactions intra-groupe), les points d'actualité qui méritent une attention particulière et les procédures de contrôle qui seront mises en œuvre pour l'arrêté des états financiers consolidés du Groupe.

La consolidation financière est réalisée à partir des informations fournies au moyen de liasses comptables obligatoirement signées à chaque fois par la personne responsable de leur préparation. Les comptes de résultats, les bilans et autres indicateurs-clés de gestion pouvant être utiles à une analyse ultérieure sont conservés dans une base de données unique dont la maintenance est assurée par le Groupe et dont l'accès est strictement réglementé. Une fois par mois, un rapport sur la gestion et les résultats de chaque SBU est établi conjointement par le manager qui en est responsable et par son contrôleur financier afin d'expliquer les performances chiffrées, les prévisions faites pour les 6 prochains mois et les actions entreprises en cas d'écart significatif avec le budget : ce rapport est adressé à chacun des 4 membres du Comité de Direction Générale du Groupe.

- **Les contrôles de l'information financière :** des contrôles spécifiques portant sur l'information financière et sa communication sont effectués sur les arrêtés semestriels et annuels. Il s'agit entre autres :
  - d'une revue systématique, faite avec la participation de la Direction Juridique Internationale, de toutes les opérations et transactions significatives survenues pendant la période,
  - d'une procédure d'identification, de recensement et de remontée des engagements hors bilan et de toute autre information pouvant avoir des répercussions significatives sur la situation financière du Groupe ou de l'une ou l'autre de ses filiales au terme de la période considérée,
  - d'un examen approfondi de la situation fiscale de chacune des entités juridiques du Groupe,
  - d'une analyse détaillée du tableau de variation des flux de trésorerie.

A ces contrôles diligentés par la Direction Financière du Groupe s'ajoutent les informations fournies par deux organes indépendants dont les contrôles permettent de vérifier la qualité des états financiers : l'équipe des auditeurs internes et les commissaires aux comptes.

- *l'audit interne* : à partir d'un programme de couverture établi en accord avec le Président et le Directeur Général du Groupe (auxquels il est directement rattaché), l'audit interne a pour mission de vérifier que les procédures visant à la protection des actifs, à l'évaluation des en-cours de production, à la réalité des créances clients et au bon enregistrement des passifs sont appliquées dans chaque unité opérationnelle conformément aux règles et méthodes arrêtées par le Groupe. Il lui est demandé de porter une attention particulière au mode de reconnaissance du revenu et au contrôle de l'état d'avancement des projets afin de vérifier que leur traduction comptable repose sur des appréciations techniques rigoureuses et tenues à jour. Cette mission comprend aussi une revue des procédures et des contrôles mis en place au sein de l'unité objet de ce contrôle pour assurer la sécurité et la validité des transactions et des enregistrements comptables ;
- *les commissaires aux comptes* : il suffit de rappeler ici qu'une de leurs principales missions consiste en effet à assurer une revue permanente des procédures de contrôle interne qui concourent à la qualité des états financiers.

- **Communication de l'information financière :** elle fait l'objet d'un contrôle interne rigoureux qui porte en particulier sur les trois vecteurs suivants :
  - le Rapport Annuel (et le Document de Référence y joint)
  - les communiqués de presse à caractère financier
  - les réunions d'analystes et d'investisseurs.

*Le Rapport Annuel* constitue traditionnellement depuis l'exercice 1975 (il s'agit donc ici de sa 30ème parution) le support le plus important de la communication financière du Groupe. A ce titre sa préparation, la rédaction de ses textes, le choix de ses illustrations, sa fabrication et sa diffusion font l'objet d'une attention toute particulière de la direction générale du Groupe, et singulièrement de son Président dont la « Lettre » constitue la rubrique la plus attendue. Il est important de noter que la totalité des textes figurant dans le Rapport Annuel du Groupe sont écrits en interne par des collaborateurs et des managers du Groupe : chacun, dans son domaine de compétences, est chargé de concevoir et de mettre en forme un chapitre de ce Rapport Annuel dans le cadre d'un plan général proposé par la direction de la communication. Encarté dans le Rapport Annuel, le Document de Référence rassemble, sous la responsabilité de la Direction Financière, toutes les informations dont la diffusion répond aux exigences légales et réglementaires : ces exigences étant de plus en plus nombreuses, le volume de ce document augmente d'environ 10 pages par an (121 pages cette année contre 68 il y a 5 ans).

*Les communiqués de presse* comportant une information financière ne sont publiés qu'après avoir reçu l'approbation formelle du Conseil d'Administration ou de son Président, à qui ils doivent donc être soumis avec un préavis suffisant. Sauf circonstances exceptionnelles, ils sont publiés en dehors des horaires d'ouverture de la Bourse de Paris.

*Les réunions d'analystes et d'investisseurs* font l'objet d'une préparation spéciale dont le contenu est présenté d'abord au Conseil d'Administration ou à son Président et sert de cadre aux commentaires et aux explications fournies par le Directeur Général et/ou le Directeur Financier au cours de ces réunions.

#### 3.3.3. Passage aux IFRS

Les travaux mis en œuvre pour le passage aux IAS/IFRS et l'état d'avancement du projet sont décrits dans le Rapport de Gestion au paragraphe 2.3.

#### 3.3.4. Règles régissant les opérations sur titres

Le Groupe impose à tous ses employés le respect de périodes d'interdiction pendant lesquelles ils ne peuvent réaliser aucune transaction de quelque type que ce soit sur les actions Cap Gemini. Cette interdiction est rappelée par écrit aux salariés avant le début de chacune des périodes.

### 3.4. Evolution de ces procédures de contrôle en 2005

Les améliorations qui sont ou seront apportées à certaines de ces procédures de contrôle au cours de l'exercice 2005 ont été indiquées au début de ce chapitre (cf. page 39) afin de permettre au lecteur de les situer plus facilement dans les différentes procédures existant déjà en 2004.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINEA DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE CAP GEMINI S.A., POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Aux actionnaires de Cap Gemini S.A.

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Cap Gemini S.A. et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer, les observations qu'appellent de notre part les informations données dans ce rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 24 février 2005

*Les Commissaires aux Comptes*

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Bernard RASCLE

**KPMG Audit**
*Département de KPMG S.A.*

Jean-Luc DECORNOY – Frédéric QUÉLIN
Associé Associé

# COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Cap Gemini S.A., relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes consolidés
Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.
Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

### II - Justification de nos appréciations
En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1 j) de l'annexe expose les méthodes de comptabilisation du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables du Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes retenues pour la comptabilisation du chiffre d'affaires, et nous nous sommes assurés de leur correcte application ainsi que du caractère raisonnable des estimations retenues.
- Un montant d'actif d'impôt différé de 653 millions d'euros figure au bilan consolidé dont les modalités de détermination sont décrites dans la note 20 de l'annexe. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié la cohérence d'ensemble des données et des hypothèses retenues ayant servi à l'évaluation de l'actif d'impôt différé.
- Le montant des immobilisations incorporelles nettes figurant au bilan consolidé inclut à hauteur de 1 781 millions d'euros des parts de marché non amorties et des écarts d'acquisition amortis sur une durée maximale de 40 ans. Les notes 1d) et 9 de l'annexe exposent les principes et méthodes comptables relatifs à l'approche retenue par le Groupe pour l'évaluation de la valeur d'utilité des ces actifs incorporels. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérification spécifique
La vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.
Par ailleurs, nous attirons votre attention sur l'information qui vous est donnée dans le rapport de gestion au paragraphe 2.3 Passage aux IAS/IFRS et qui décrit les travaux mis en œuvre pour mesurer les impacts que ce changement de référentiel aura sur les états financiers consolidés du groupe et l'état d'avancement du projet.

Fait à Paris, le 24 février 2005

*Les Commissaires aux Comptes*

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Bernard RASCLE

**KPMG Audit**
*Département de KPMG S.A.*

Jean-Luc DECORNOY – Frédéric QUÉLIN
Associé Associé

## COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2002, 2003 ET 2004

| *en millions d'euros* | *Notes* | 2002 Montants | 2002 % | 2003 (1) Montants | 2003 (1) % | 2004 Montants | 2004 % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **CHIFFRE D'AFFAIRES** | 3 | 7 047 | 100,0 | 5 754 | 100,0 | 6 291 | 100,0 |
| Coûts des services rendus | 4 | 4 742 | 67,3 | 3 934 | 68,4 | 4 607 | 73,2 |
| Frais commerciaux | 4 | 892 | 12,7 | 662 | 11,5 | 603 | 9,6 |
| Frais généraux et administratifs | 4 | 1 299 | 18,4 | 1 003 | 17,4 | 1 023 | 16,3 |
| **RÉSULTAT D'EXPLOITATION** | | **114** | **1,6** | **155** | **2,7** | **58** | **0,9** |
| Produits et frais financiers (net) | 5 | (1) | 0,0 | (14) | (0,2) | (24) | (0,4) |
| Autres produits et charges (net) | 6 | (503) | (7,1) | (251) | (4,4) | (217) | (3,4) |
| **RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES** | | **(390)** | **(5,5)** | **(110)** | **(1,9)** | **(183)** | **(2,9)** |
| Impôts | 7 | (6) | (0,1) | (47) | (0,8) | (125) | (2,0) |
| **RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION ET DÉPRÉCIATION DES PARTS DE MARCHÉ** | | **(396)** | **(5,6)** | **(157)** | **(2,7)** | **(308)** | **(4,9)** |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | | (2) | 0,0 | (1) | (0,0) | - | - |
| Intérêts minoritaires | | 7 | 0,1 | (1) | (0,0) | - | - |
| **RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) AVANT AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION ET DÉPRÉCIATION DES PARTS DE MARCHÉ** | | **(391)** | **(5,5)** | **(159)** | **(2,7)** | **(308)** | **(4,9)** |
| Amortissement des écarts d'acquisition et dépréciation des parts de marché | 8 | (123) | (1,8) | (38) | (0,7) | (51) | (0,8) |
| **RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)** | | **(514)** | **(7,3)** | **(197)** | **(3,4)** | **(359)** | **(5,7)** |

| | *Notes* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|---|
| **NOMBRE MOYEN D'ACTIONS EXISTANTES** | | **125 420 369** | **125 785 036** | **131 292 801** |
| Nombre moyen potentiellement dilutif d'options de souscription d'actions | | 1 307 299 | 559 468 | 1 166 103 |
| Nombre potentiellement dilutif maximal des bons d'attribution d'actions liés à l'acquisition de Transiciel | | - | - | 508 600 |
| **NOMBRE MOYEN D'ACTIONS RETRAITÉES** | | **126 727 668** | **126 344 504** | **132 967 504** |
| **NOMBRE D'ACTIONS EN FIN DE PÉRIODE** | | **125 479 105** | **131 165 349** | **131 383 178** |
| Résultat net part du Groupe (rappel) | 1.o | (514) | (197) | (359) |
| Résultat net par action (en euros) (2) | 1.o | (4,10) | (1,57) | (2,73) |
| Résultat net dilué par action (en euros) (3) | 1.o | (4,10) | (1,57) | (2,73) |
| Résultat net par action (en euros) (4) | 1.o | (4,10) | (1,50) | (2,73) |

(1) Le compte de résultat consolidé du Groupe n'inclut pas les activités de la société Transiciel intégrée globalement le 31 décembre 2003.
(2) Résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions.
(3) Résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions retraitées, ou résultat de base lorsque le résultat dilué par action est négatif.
(4) Résultat net part du Groupe rapporté au nombre d'actions en fin de période.

Le résultat net du Groupe après amortissement des écarts d'acquisition mais avant intérêts minoritaires ressort à – 359 millions d'euros pour 2004, soit – 5,7 % du chiffre d'affaires contre respectivement – 196 millions d'euros et – 3,4 % en 2003, et – 521 millions d'euros et – 7,4 % en 2002.

## BILANS CONSOLIDÉS
AUX 31 DÉCEMBRE 2002, 2003 ET 2004

| *en millions d'euros* | *Notes* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|---|
| **ACTIF** | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 9 | 1 628 | 1 849 | 1 884 |
| Immobilisations corporelles | 10 | 512 | 471 | 460 |
| Immobilisations financières | 11 | 85 | 88 | 64 |
| **TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ** | | **2 225** | **2 408** | **2 408** |
| Impôt différé actif long terme | 20 | 687 | 671 | 558 |
| **TOTAL DES ACTIFS À LONG TERME** | | **2 912** | **3 079** | **2 966** |
| Créances d'exploitation (net) | 12 | 1 633 | 1 411 | 1 316 |
| Créances diverses | 13 | 455 | 320 | 296 |
| Créances financières et placements à court terme | 15 | 490 | 929 | 1 001 |
| Banques | 15 | 372 | 292 | 251 |
| **TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT** | | **2 950** | **2 952** | **2 864** |
| **TOTAL DE L'ACTIF** | | **5 862** | **6 031** | **5 830** |
| Engagements reçus | 21 | 5 | 9 | 11 |

| *en millions d'euros* | *Notes* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|---|
| **PASSIF** | | | | |
| Capital social | | 1 004 | 1 049 | 1 051 |
| Primes d'émission et d'apport | | 2 063 | 2 220 | 2 226 |
| Réserves et résultat consolidés | | 438 | 82 | (277) |
| **CAPITAUX PROPRES** | **14** | **3 505** | **3 351** | **3 000** |
| Intérêts minoritaires | 14 | 29 | - | 2 |
| **SITUATION NETTE DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ** | **14** | **3 534** | **3 351** | **3 002** |
| Dettes financières à long terme | 15 | 155 | 722 | 653 |
| Provisions et autres passifs à long terme | 16 | 252 | 258 | 255 |
| **TOTAL DES PASSIFS À LONG TERME** | | **407** | **980** | **908** |
| Dettes financières à court terme et découverts bancaires | 15 | 242 | 233 | 197 |
| Dettes d'exploitation (net) | 17 | 1 620 | 1 384 | 1 634 |
| Dettes diverses | 18 | 59 | 83 | 89 |
| **TOTAL DES PASSIFS À COURT TERME** | | **1 921** | **1 700** | **1 920** |
| **TOTAL DU PASSIF** | | **5 862** | **6 031** | **5 830** |
| Engagements donnés | 21 | 1 298 | 1 343 | 1 379 |
| **TRÉSORERIE NETTE** | **15** | **465** | **266** | **402** |

## TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2002, 2003 ET 2004

| *en millions d'euros* | 2002 | 2003 (*) | 2004 |
|---|---|---|---|
| **FLUX D'EXPLOITATION** | | | |
| Résultat net (part du Groupe) | (514) | (197) | (359) |
| Intérêts minoritaires et résultat des sociétés mises en équivalence | (5) | 2 | - |
| **RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES** | **(519)** | **(195)** | **(359)** |
| Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité : | | | |
| - Amortissements et dépréciation des actifs immobilisés | 325 | 207 | 256 |
| - Provisions | 30 | 19 | 13 |
| - Variations des impôts différés | 61 | 9 | 140 |
| - Plus et moins values sur cessions d'actifs | 3 | 20 | (14) |
| Autres éléments | (14) | 6 | (1) |
| **MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES** (I) | **(114)** | **66** | **35** |
| Flux de trésorerie liés : | | | |
| - aux créances clients et comptes rattachés (net) (A) | 531 | 342 | 101 |
| - aux dettes fournisseurs et comptes rattachés (net) (B) | 36 | (137) | 108 |
| - aux autres créances et dettes diverses (C) | (382) | (124) | 81 |
| **FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT** (II=A+B+C) | **185** | **81** | **290** |
| **FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION** (III=I+II) | **71** | **147** | **325** |
| **FLUX D'INVESTISSEMENTS** | | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | (278) | (151) | (176) |
| Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | 42 | 5 | 41 |
| | (236) | (146) | (135) |
| Acquisitions d'immobilisations financières | (16) | (41) | (73) |
| Cessions d'immobilisations financières | 1 | 2 | 78 |
| Dividendes reçus des sociétés non consolidées | 1 | 1 | - |
| | (14) | (38) | 5 |
| Incidence des variations de périmètre | 13 | 28 | (4) |
| **FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENTS** (IV) | **(237)** | **(156)** | **(134)** |
| **FLUX DE CAPITAUX** | | | |
| Augmentations de capital en numéraire (dont exercice de stock options) | 12 | 1 | - |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère | (50) | - | - |
| Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées | (1) | - | - |
| Émission d'un emprunt obligataire convertible ou échangeable en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) | - | 460 | - |
| Émission / Remboursement d'emprunts | 104 | 1 | (152) |
| **FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT** (V) | **65** | **462** | **(152)** |
| **VARIATION DE TRÉSORERIE** (III+IV+V) | **(101)** | **453** | **39** |
| **TRÉSORERIE D'OUVERTURE** | **904** | **767** | **1 190** |
| **TRÉSORERIE DE CLÔTURE** | **767** | **1 190** | **1 232** |
| Incidence des variations de cours des devises | (36) | (30) | 3 |
| **VARIATION DE TRÉSORERIE** | **(101)** | **453** | **39** |

(*) Le tableau de flux de trésorerie n'inclut pas les flux liés aux activités de la société Transiciel, intégrée globalement le 31 décembre 2003, à l'exception de sa trésorerie à la date de l'acquisition, présentée en incidence des variations de périmètre dans les flux d'investissements.

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2002, 2003 ET 2004

| *en millions d'euros* | Nombre d'actions | Capital social | Primes d'émissions et d'apport | Actions propres [1] | Réserves | Écarts de conversion | Capitaux propres du Groupe |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **AU 1ER JANVIER 2002** | **125 244 256** | **1 002** | **2 112** | **(2)** | **1 034** | **157** | **4 303** |
| Augmentations de capital par levée d'options | 472 201 | 4 | 8 | - | - | - | 12 |
| Élimination de 256 885 actions propres restituées en 2002 | - | - | 12 | (19) | - | - | (7) |
| Annulation de 237 352 actions dans le capital social de Cap Gemini S.A. | (237 352) | (2) | (18) | 20 | - | - | - |
| Apport des activités conseil d'Ernst & Young | - | - | (1) | - | - | - | (1) |
| Dividendes distribués au titre de 2001 | - | - | (50) | - | - | - | (50) |
| Écarts de conversion | - | - | - | - | - | (238) | (238) |
| Résultat net (part du Groupe) | - | - | - | - | (514) | - | (514) |
| **AU 31 DÉCEMBRE 2002** | **125 479 105** | **1 004** | **2 063** | **(1)** | **520** | **(81)** | **3 505** |
| Augmentations de capital par levée d'options | 38 300 | - | 1 | - | - | - | 1 |
| Augmentation nette de capital destinée à l'acquisition de la société Transiciel [2] | 5 689 304 | 45 | 152 | - | - | - | 197 |
| Élimination de 209 477 actions propres restituées en 2003 | - | - | 4 | (5) | - | - | (1) |
| Annulation de 41 360 actions dans le capital social de Cap Gemini S.A. | (41 360) | - | (1) | 1 | - | - | - |
| Apport des activités conseil d'Ernst & Young | - | - | 1 | - | - | - | 1 |
| Écarts de conversion | - | - | - | - | - | (155) | (155) |
| Résultat net (part du Groupe) | - | - | - | - | (197) | - | (197) |
| **AU 31 DÉCEMBRE 2003** | **131 165 349** | **1 049** | **2 220** | **(5)** | **323** | **(236)** | **3 351** |
| Augmentation de capital par levée d'options | 6 700 | - | - | - | - | - | - |
| Augmentation nette de capital destinée à l'acquisition de la société Transiciel [2] | 211 129 | 2 | 5 | - | - | - | 7 |
| Cession de 209 477 actions propres restituées en 2003 | - | - | 1 | 5 | - | - | 6 |
| Complément du prix d'acquisition de la société - Transiciel [3] | - | - | - | - | 9 | - | 9 |
| Écarts de conversion | | | | | | (14) | (14) |
| Résultat net (part du Groupe) | - | - | - | - | (359) | - | (359) |
| **AU 31 DÉCEMBRE 2004** | **131 383 178** | **1 051** | **2 226** | **-** | **(27)** | **(250)** | **3 000** |

(1) Voir note 1.g.

(2) L'Offre Publique d'Échange lancée le 20 octobre 2003 et visant les actions de la société Transiciel, a établi la participation du Groupe dans cette société à 93,32 % au 31 décembre 2003 et à 96,71 % au 10 février 2004. (L'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire, lancée le 7 avril 2004, a porté la participation du Groupe dans la société Transiciel à 100 %, après l'acquisition en numéraire de la totalité des actions Transiciel existantes non encore détenues par le Groupe).

(3) La seconde branche de l'Offre Publique d'Échange visant les actions de la société Transiciel lancée par la société Cap Gemini S.A. en date du 20 octobre 2003 comporte un mécanisme de complément de prix estimé au 31 décembre 2004 à 9 millions d'euros, sur la base des hypothèses de résultat 2004 et 2005.

## NOTE 1 ~ **PRINCIPES COMPTABLES**

Les comptes consolidés ont été établis en conformité avec les principes et normes comptables français et notamment avec le règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable homologué le 22 juin 1999.

### Les principes comptables appliqués par le Groupe sont principalement les suivants

#### a) Méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Cap Gemini S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Les principes comptables des filiales sont modifiés afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes du Groupe.

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Cap Gemini S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Selon cette méthode, le Groupe inclut sa quote-part dans les produits et charges, actifs et passifs de l'entreprise sous contrôle conjoint dans les lignes appropriées de ses états financiers. Des informations complémentaires sur les entreprises sous contrôle conjoint sont fournies dans la Note 25 « Intérêts dans les participations sous contrôle conjoint ».

Les sociétés sur la gestion desquelles Cap Gemini S.A. exerce une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint, sont mises en équivalence. La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée. La participation du Groupe dans celle-ci est comptabilisée au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

Certaines participations, dans des sociétés sans activité, répondant aux critères ci-dessus et pour lesquelles les actifs, passifs et éléments d'exploitation ne sont pas significatifs, ne sont pas consolidées.

Le périmètre de consolidation est donné en Note 27 « Liste par pays des sociétés consolidées ».
Les autres participations figurent au bilan consolidé pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'utilité pour le Groupe.

Les sociétés consolidées par le Groupe ont clôturé leurs comptes au 31 décembre 2004.

Les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Le Groupe ne détient pas de société ad hoc.

#### b) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent un minimum d'aléas.

#### c) Conversion des états financiers

Les comptes consolidés au 31 décembre 2002, 2003 et 2004 ont été établis en euros.

L'ensemble des postes de bilan exprimés en devises est converti en euros aux taux en vigueur à la date de clôture de l'exercice, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les comptes de résultat exprimés en devises sont convertis aux taux moyens annuels, appliqués à l'ensemble des transactions. Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux sur le résultat net ne sont pas incluses dans le résultat de la période mais affectées directement en réserve de conversion.

Les différences de change ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans des filiales étrangères sont inscrites en réserve de conversion pour leur montant net d'impôt.

Les principaux taux utilisés ont pour contre-valeur en euros :

| | Taux moyens | | | Taux au 31 décembre | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 2002 | 2003 | 2004 | 2002 | 2003 | 2004 |
| Dollar US | 1,06163 | 0,88582 | 0,80512 | 0,95356 | 0,79176 | 0,73416 |
| Livre Sterling | 1,59093 | 1,44597 | 1,47413 | 1,53728 | 1,41884 | 1,41834 |
| Dollar Canadien | 0,67607 | 0,63237 | 0,61874 | 0,60423 | 0,61599 | 0,60916 |
| Couronne Suédoise | 0,10919 | 0,10961 | 0,10960 | 0,10926 | 0,11013 | 0,11086 |
| Dollar Australien | 0,57652 | 0,57592 | 0,59241 | 0,53891 | 0,59517 | 0,57277 |
| Couronne Norvégienne | 0,13324 | 0,12519 | 0,11950 | 0,13745 | 0,11885 | 0,12141 |
| Yen (100) | 0,84745 | 0,76413 | 0,74426 | 0,80390 | 0,74105 | 0,71607 |

### d) Immobilisations incorporelles

**PARTS DE MARCHÉ**

Lorsque l'acquisition de sociétés permet au Groupe d'obtenir des positions significatives sur des marchés déterminés, des actifs incorporels sont inscrits au bilan consolidé à la juste valeur des parts de marché identifiées.

Ces parts de marché sont valorisées à la date d'acquisition par rapport à des données économiques faisant référence à des indicateurs d'activité et de rentabilité.

Compte tenu de leur nature, les parts de marché ne sont pas amorties.

**ÉCARTS D'ACQUISITION**

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des sociétés consolidées ou mises en équivalence et la part revenant au Groupe de l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés, en particulier des parts de marché, à la date des prises de participation. Ces écarts d'acquisition sont amortis sur une durée maximale de 40 ans.
Faisant usage de la possibilité offerte par les dispositions comptables françaises en vigueur à la date de l'opération (article 248-3 du décret sur les sociétés commerciales du 17 février 1986) et tel que précisé par la Commission des Opérations de Bourse, l'écart d'acquisition dégagé lors du rachat par offre publique d'échange de 37,5 % du capital de Capgemini N.V. en juillet et août 1999 n'a pas été amorti mais a été imputé sur la prime d'émission créée lors de l'augmentation de capital correspondante.
Pour traduire dans les comptes consolidés l'apport des activités conseil d'Ernst & Young au Groupe Capgemini le 23 mai 2000, la méthode dérogatoire prévue par l'article 215 du règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable relative aux comptes consolidés a été appliquée, de ce fait aucun écart d'acquisition ne figure à l'actif du bilan consolidé au titre de cette opération.

**SUIVI DE LA VALEUR DES PARTS DE MARCHÉ ET DES ÉCARTS D'ACQUISITION**

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, et à chaque clôture d'exercice, les parts de marché et les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation par comparaison de la valeur nette comptable avec une valeur d'estimation appréciée en fonction d'une valeur de marché et d'une valeur d'utilité pour le Groupe. La valeur de marché est basée sur une méthode de multiples de chiffre d'affaires. La valeur d'utilité est déterminée en utilisant la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés. Lorsque la valeur d'estimation est jugée notablement inférieure à la valeur nette comptable une dépréciation est enregistrée. La société n'applique pas par anticipation le règlement n° 2002-10 du Comité de Réglementation Comptable du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

**LOGICIELS**

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur une durée allant de 3 à 5 ans. A la clôture de chaque exercice, la valeur des logiciels et droits d'usage est comparée à la valeur d'utilité pour le Groupe.

### e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.
Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

| | |
|---|---|
| Constructions | 20 à 40 ans |
| Agencements et installations | 10 ans |
| Matériel informatique | 3 à 5 ans |
| Mobilier et matériel de bureau | 5 à 10 ans |
| Matériel de transport | 5 ans |
| Matériels divers | 5 ans |

### f) Titres de sociétés non consolidées

Le Groupe détient des participations dans des sociétés sans exercer d'influence notable ou de contrôle. Ces prises de participations correspondent notamment à des investissements à long terme dans le cadre d'alliances avec les sociétés concernées. Les titres sont comptabilisés au bilan pour leur prix d'acquisition et, dans le cas où leur valeur d'inventaire est inférieure à leur prix d'acquisition, une dépréciation est constatée.

### g) Actions propres

Les titres de Cap Gemini S.A. détenus par elle-même sont portés en diminution des capitaux propres consolidés.

### h) Impôts différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

En application de la méthode du report variable, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue du taux d'impôt à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les déficits fiscaux reportables font l'objet de la reconnaissance d'un impôt différé à l'actif du bilan. Cet impôt différé actif est le cas échéant diminué des impôts différés passifs. Chaque fois que ces déficits fiscaux reportables ne semblent pas récupérables, une provision est comptabilisée pour amener la valeur de cet actif au niveau jugé récupérable. Par ailleurs, les actifs et passifs d'impôts différés sont actualisés lorsque les effets de l'actualisation sont significatifs et qu'un échéancier fiable d'utilisation a pu être établi.

**i) Location-financement**

Certaines immobilisations font l'objet de contrats de loyers aux termes desquels le Groupe assume les avantages et les risques liés à la propriété. Dans ce cas, il est procédé à un retraitement afin de reconnaître à l'actif la valeur du bien loué et au passif la dette financière correspondante. L'immobilisation est amortie sur sa durée de vie économique pour le Groupe. La dette est amortie sur la durée du contrat de location-financement.
Les travaux de passage aux IFRS ont amené à identifier des contrats de loyers, principalement afférents à des contrats d'infogérance, et qui répondaient aux critères de retraitement des contrats de location-financement. Ces contrats ont été retraités dans le bilan consolidé de l'exercice 2004.

**j) Méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires et des résultats sur contrats**

Le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnant sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Les prestations relatives à ces contrats figurent au bilan en créances clients ou en comptes rattachés, selon qu'elles ont été facturées ou non. Par ailleurs, lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison à hauteur de la différence est constatée.

Le chiffre d'affaires relatif aux contrats d'infogérance est reconnu au fur et à mesure de la fourniture des prestations qui sont d'une manière générale facturées mensuellement. Pour les contrats associant de la réalisation de projet et de l'infogérance, il est procédé à une identification des différents composants (projet, infogérance), de manière à pouvoir les comptabiliser selon leur nature.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur les travaux en régie sont pris en compte au fur et à mesure de la réalisation de ces travaux.

Le poste « Créances d'exploitation (net) » correspond principalement au solde net des « Clients et comptes rattachés » diminué des « Avances et acomptes reçus des clients ».

**k) Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure. Dans le cas de titres cotés, cette valeur d'inventaire est calculée sur la base des cours de Bourse à la date de clôture de l'exercice.

**l) Prestations de retraite**

La constitution des retraites du personnel du Groupe a lieu conformément aux lois et usages des pays dans lesquels il est implanté. Selon les cas, des régimes de retraite à cotisations définies ou à prestations définies ont été mis en place.

Les régimes à cotisations définies font l'objet de versements par les salariés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite.

Les régimes à prestations définies sont :
- soit directement supportés par le Groupe qui à ce titre provisionne les coûts des prestations de retraite à servir, évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés, en retenant des paramètres internes et externes revus régulièrement,
- soit supportés au travers d'un fonds de pension auquel le Groupe contribue selon les règles et législations sociales propres à chaque pays d'implantation.

**m) Instruments financiers**

Les résultats dégagés sur les instruments financiers constituant des opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts.

La juste valeur des instruments financiers est estimée sur la base des cours de marchés ou de valeurs données par les banques.

**n) Compte de résultat**

Afin de mieux appréhender les particularités de son activité, le Groupe présente un compte de résultat par destination, faisant ressortir les éléments suivants :
- coûts des services rendus : il s'agit des charges nécessaires à la réalisation des projets,
- frais commerciaux : il s'agit des charges engagées par le Groupe dans le cadre de son activité commerciale,
- frais généraux et administratifs : ceux-ci englobent les charges relatives à l'administration du Groupe.

L'ensemble de ces trois postes représente les charges d'exploitation qui, déduites du chiffre d'affaires, permettent d'obtenir le résultat d'exploitation.

Le résultat net est alors obtenu en prenant en compte les éléments suivants :
- le résultat financier composé des charges et produits financiers liés à l'endettement et aux placements réalisés par le Groupe,
- les autres produits et charges comprennent principalement :
  - les écarts de change,
  - les plus ou moins-values de cession d'actifs et d'activités,
  - les dividendes reçus de sociétés non consolidées,
  - les charges et provisions liées à des opérations non récurrentes (restructuration, fermeture de bureaux, intégration de nouvelles activités, etc...),
- les impôts, le résultat des sociétés mises en équivalence, les intérêts minoritaires et les amortissements des écarts d'acquisition et dépréciation des parts de marché (ces dernières étant agrégées de par leur nature avec les écarts d'acquisition).

Le résultat net de l'ensemble consolidé est fourni en note au pied du compte de résultat.

### o) Résultat par action

L'information présentée est calculée selon les trois méthodes suivantes :

- résultat net par action : le résultat net (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice après déduction des actions propres au 31 décembre ;
- résultat net dilué par action : le résultat net (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice après déduction des actions propres, augmenté du nombre d'actions dilutives potentielles relatives (i) aux options de souscription d'actions (Note 14.b), (ii) aux Obligations Convertibles et/ou Échangeables en Actions Nouvelles ou Existantes et (iii) aux bons d'attribution d'actions (voir Note 21 « Engagements hors bilan ») calculé sur la base d'une juste valeur établie à partir du cours moyen annuel de l'action. Le nombre moyen d'actions est une moyenne annuelle pondérée calculée en fonction de la date d'émission des actions au cours de l'exercice. Le nombre d'actions dilutives potentielles ne prend en compte que les instruments dont le prix d'exercice ou les critères d'octroi sont inférieurs au cours moyen annuel de l'action. Le résultat net est corrigé de l'impact éventuel qui résulte de la prise en compte de ces actions potentielles. Quand il est négatif, le résultat net dilué par action est identique au résultat de base ;
- résultat net par action au 31 décembre : le résultat net (part du Groupe) est rapporté au nombre d'actions en circulation au 31 décembre (y compris les actions propres au 31 décembre).

### p) Trésorerie nette

La trésorerie nette est constituée de la trésorerie diminuée des dettes financières à court terme et à long terme.
La trésorerie comprend les créances financières, les placements à court terme et le disponible en banque diminués des découverts bancaires.

### q) Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau des flux de trésorerie consolidés analyse les flux d'exploitation, d'investissements et de capitaux.

### r) Information géographique

Le Groupe est implanté principalement en Europe, en Amérique du Nord et dans la zone Asie Pacifique ; le Groupe a pour activité le conseil, l'intégration de systèmes, l'infogérance et l'assistance technique de proximité.

Pour ses besoins de gestion, le Groupe suit son activité selon trois axes : la géographie, la discipline et le secteur d'activité. Seules les entités géographiques constituent des centres de profit pour lesquels il existe une mesure complète de la performance. La ventilation du chiffre d'affaires, du résultat d'exploitation, de la marge d'exploitation, de l'actif immobilisé et des créances d'exploitation sont donnés en Note 24 « Activité par zone géographique ».

## NOTE 2 ~ ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION EN 2002, 2003 ET 2004

### a) Exercices 2002 et 2003

Les principaux mouvements de périmètre survenus en 2002 et en 2003 sont les suivants :

- Au Canada, les sociétés New Horizons System Solutions LLP et New Horizons System Solutions Inc., détenues à 49 % au 31 décembre 2001 et intégrées proportionnellement, sont détenues à 100 % et sont intégrées globalement au 31 décembre 2002.
- Au 1er Janvier 2002, le groupe a créé, par réorganisation interne, l'entité transnationale Sogeti. Filiale à 100 % de Cap Gemini S.A., Sogeti est spécialisée dans les services d'assistance technique de proximité. Cette nouvelle entité est implantée en Europe (France, Suisse, Allemagne, Belgique, Suède et Pays-Bas) et en Amérique du Nord.
- Le 4 Septembre 2003, Cap Gemini S.A. a acquis les 4,84 % d'intérêts minoritaires que Cisco Systems détenait dans le capital de Cap Gemini Telecom S.A. Le pourcentage de participation du Groupe a ainsi été porté à 100 %.
- Au terme de l'Offre Publique d'Echange lancée le 20 octobre 2003 et visant les actions de la société Transiciel, le Groupe détient 93,32 % d'intérêt dans cette société au 31 décembre 2003. Transiciel, prestataire européen en conseil en haute technologie, intégration de systèmes de gestion, infogérance et administration de systèmes et réseaux, principalement implanté en France, au Benelux et en Espagne, a réalisé en 2003 un chiffre d'affaires de 496 millions d'euros, un résultat d'exploitation de 20 millions d'euros et un résultat net de – 64 millions d'euros. L'opération ayant été approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de Cap Gemini S.A. du 18 décembre 2003, avec un règlement livraison des titres le 24 décembre 2003, il a été décidé de consolider le Groupe Transiciel par intégration globale à la date du 31 décembre 2003.

### b) Exercice 2004

Les principaux mouvements de périmètre survenus en 2004 sont les suivants :

- Au 23 avril 2004, au terme de la réouverture de l'Offre Publique Alternative d'Échange et de l'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire, le pourcentage de participation du Groupe dans la société Transiciel s'élève à 100 %.
- En Suisse, dans le cadre d'un contrat d'infogérance, Capgemini Schweiz AG a repris la société Logimatik le 1er janvier 2004, filiale de services informatiques du groupe Georg Fischer.

Au 31 décembre 2004, la société Logimatik est détenue à 100 % et intégrée globalement.

- En Allemagne, dans le cadre d'un contrat d'infogérance, le Groupe a repris au 1er mars 2004 les filiales de services informatiques du groupe Drägerwerk AG. Au 31 décembre 2004, le Groupe intègre globalement ces sociétés détenues à 100 %.
- Aux États-Unis, le Groupe a créé la société Capgemini Energy LP dans le cadre d'un contrat de services de dix ans prenant effet au 1er juillet 2004, avec la société américaine d'électricité TXU Energy Company LLC. Au 31 décembre 2004, le Groupe intègre globalement la société Capgemini Energy LP détenue à 97,1 %.
- En décembre 2004, le Groupe a vendu ses activités de maintenance d'infrastructure en Suède et en Norvège au groupe EDB.

## NOTE 3 ~ **CHIFFRE D'AFFAIRES**

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

| *en millions d'euros* | 2002 | | 2003 | | 2004 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **CHIFFRES D'AFFAIRES** | **Montants** | **%** | **Montants** | **%** | **Montants** | **%** |
| Amérique du Nord | 2 258 | 32 | 1 715 | 30 | 1 401 | 22 |
| Royaume-Uni et Irlande | 1 223 | 17 | 1 016 | 18 | 1 290 | 20 |
| Pays Nordiques | 469 | 7 | 377 | 6 | 391 | 6 |
| Benelux | 925 | 13 | 762 | 13 | 859 | 14 |
| Allemagne et Europe Centrale | 458 | 6 | 437 | 8 | 477 | 8 |
| France | 1 247 | 18 | 1 066 | 18 | 1 481 | 24 |
| Europe du Sud | 327 | 5 | 285 | 5 | 299 | 5 |
| Asie Pacifique | 140 | 2 | 96 | 2 | 93 | 1 |
| **TOTAL** | **7 047** | **100** | **5 754** | **100** | **6 291** | **100** |

## NOTE 4 ~ **CHARGES D'EXPLOITATION**

Les postes « salaires et charges sociales » et « frais de déplacement » qui constituent les postes les plus importants des charges d'exploitation s'analysent comme suit :

| *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| Salaires et charges sociales | 4 249 | 3 672 | 3 995 |
| Frais de déplacement | 505 | 350 | 317 |
| **TOTAL** | **4 754** | **4 022** | **4 312** |
| En % du total des charges d'exploitation | 69 % | 72 % | 69,2 % |
| En % du total du chiffre d'affaires | 67 % | 70 % | 68,5 % |
| Effectif moyen | 54 882 | 49 805 | 57 387 |

## NOTE 5 ~ **PRODUITS ET FRAIS FINANCIERS (NET)**

L'analyse des produits et frais financiers (net) est la suivante :

| *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| Revenus des placements à court terme | 24 | 22 | 20 |
| Intérêts financiers sur emprunts | (29) | (38) | (49) |
| Autres résultats financiers | 4 | 2 | 5 |
| **TOTAL** | **(1)** | **(14)** | **(24)** |

La variation du résultat financier entre 2003 et 2004 résulte :

- pour plus des deux tiers, de la charge financière liée à l'intégration de l'endettement de la société Transiciel depuis le 1er janvier 2004,
- pour le solde, de l'effet de la requalification en location-financement de contrats de location de matériels signés en Angleterre, en France et aux États-Unis (voir Note 1.i « Location-financement »).

## NOTE 6 ~ **AUTRES PRODUITS ET CHARGES (NET)**

Les autres produits et charges se ventilent comme suit :

| *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| Coûts de restructuration | (463) | (211) | (220) |
| Résultat de cession de créances de carry-back | - | (16) | (6) |
| Plus et moins-values sur cession de titres et d'activités | 7 | 4 | 24 |
| Plus et moins-values sur cession d'actifs incorporels et corporels | (3) | (1) | (2) |
| Provisions pour dépréciation d'immobilisations corporelles | (10) | - | - |
| Profits et pertes sur créances financières | (11) | 2 | - |
| Profits et pertes de change (net) | (3) | (11) | (7) |
| Autres produits et charges (net) | (20) | (18) | (6) |
| **TOTAL** | **(503)** | **(251)** | **(217)** |

### Les coûts de restructuration recouvrent :

En 2002 :

- 359 millions d'euros de coûts liés aux réductions d'effectifs (5 855 collaborateurs), principalement en Amérique du Nord, au Royaume-Uni, dans les Pays Nordiques, au Benelux, et en Europe du Sud,
- 104 millions d'euros d'autres charges liées principalement aux mesures de rationalisation du parc immobilier lancées à la fin du 1er semestre 2002 à la suite des réductions d'effectifs.

En 2003 :

- 141 millions d'euros de coûts directement liés aux réductions d'effectifs (3 047 collaborateurs), principalement en France, en Amérique du Nord, dans les Pays Nordiques, en Ibérie, et au Benelux,
- 70 millions d'euros d'autres charges liées principalement aux mesures de rationalisation du parc immobilier. Ces charges concernent le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et l'Europe Centrale, l'Amérique du Nord et l'Ibérie.

En 2004 :

- 127 millions d'euros de coûts directement liés aux réductions d'effectifs (2 335 collaborateurs), principalement en France, au Benelux, au Royaume-Uni, en Allemagne et Europe Centrale et en Italie.
- 93 millions d'euros d'autres charges liées principalement aux mesures de rationalisation du parc immobilier. Ces charges concernent l'Amérique du Nord, le Royaume-Uni, les Pays Nordiques, la France, le Benelux et l'Allemagne et l'Europe Centrale.

### Résultat de cession de créances de carry-back :

La charge est relative au résultat de cession de créances de carry-back constatées au titre du déficit fiscal 2002 pour respectivement 90 millions d'euros en 2003 et 39 millions d'euros en 2004 (cf. Note 7 « Impôts »).

### Plus ou moins values sur cession de titres et d'activités :

En novembre 2004, le Groupe a vendu sa participation dans le capital de la société Vertex à la société United Utilities Plc pour une valeur de 70 millions d'euros, dégageant une plus-value de 18 millions d'euros.

En décembre 2004, le Groupe a vendu ses activités de maintenance d'infrastructure en Suède et en Norvège au groupe EDB pour une valeur de 18 millions d'euros, dégageant une plus-value de 6 millions d'euros.

### Provision pour dépréciation d'immobilisations corporelles :

En 2002, elle correspond à une dépréciation exceptionnelle de la valeur du bien immobilier situé à Béhoust, qui abritait jusqu'ici l'Université du Groupe et dont la reconversion est à l'étude depuis l'ouverture de la nouvelle Université en 2003 située à Gouvieux, sur le site des Fontaines.

## NOTE 7 ~ **IMPÔTS**

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

| *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| Impôts courants | 55 | (38) | 11 |
| Impôts différés (*) | (61) | (9) | (136) |
| **TOTAL** | **(6)** | **(47)** | **(125)** |

(*) L'effet de l'actualisation des impôts différés reconnus aux États-Unis et en France est comptabilisé dans ce poste.

### Taux effectif d'impôt

En 2004, le taux effectif moyen d'impôt sur les résultats ressort à – 68,3 % du résultat avant impôt.

Le taux effectif d'impôt varie d'année en année selon la provenance des résultats, le Groupe exerçant ses activités dans des pays à fiscalités différentes. Par ailleurs, ce taux effectif est fortement impacté par les variations affectant les impôts différés actifs reconnus sur les déficits fiscaux reportables dont le Groupe dispose.

Le rapprochement entre le taux d'imposition applicable en France et le taux effectif d'impôt est le suivant :

| *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| **TAUX D'IMPOSITION EN FRANCE (%)** | 35,4 | 35,4 | 35,4 |
| **(CHARGE)/PRODUIT D'IMPÔT THÉORIQUE** | 138 | 39 | 65 |
| **Éléments de rapprochement avec le taux effectif :** | | | |
| Impôts différés actifs non reconnus ou dépréciés sur déficits reportables et différences temporaires | (115) | (207) | (93) |
| Effet lié à la réévaluation de l'impôt différé nord-américain lié à l'acquisition d'Ernst & Young | (318) | (93) | (141) |
| Effet lié à la réévaluation de l'impôt différé généré en France par la réorganisation des activités nord-américaines | 363 | 225 | 62 |
| Différences de taux d'imposition entre pays | (16) | (2) | 3 |
| Différences permanentes et autres éléments | (58) | (9) | (21) |
| **(CHARGE)/PRODUIT D'IMPÔT RÉEL** | (6) | (47) | (125) |
| **TAUX EFFECTIF D'IMPÔT (%)** | (1,5) | (42,3) | (68,3) |

En 2004, le taux effectif d'impôt résulte principalement de :

- la dépréciation et la non reconnaissance d'impôts différés actifs principalement en Amérique du Nord (62 millions d'euros), en Europe du Sud (14 millions d'euros), au Royaume-Uni (12 millions d'euros), dans les pays Nordiques (5 millions d'euros),
- l'effet de la dépréciation de l'impôt différé actif nord-américain lié à l'acquisition d'Ernst & Young pour un montant de 141 millions d'euros, net de l'effet positif de l'actualisation (86 millions d'euros),
- l'effet de la réévaluation, selon les paramètres présentés en Note 20, de l'impôt différé actif reconnu en France sur la moins-value nette à court terme résultant de la réorganisation de nos activités nord-américaines pour un montant complémentaire de 62 millions d'euros, net de l'effet positif de l'actualisation (23 millions d'euros) et de l'effet des baisses successives des taux d'impôts en France en 2005 et en 2006 (11 millions d'euros).
- Les différences permanentes et autres éléments, qui comprennent en 2004 :
  - des impôts forfaitaires supportés principalement en Amérique du Nord et en Italie,
  - des différences permanentes notamment en Amérique du Nord, au Benelux, dans les pays Nordiques et en France.

Durant les exercices 2002, 2003 et 2004, plusieurs filiales ont fait l'objet de contrôles fiscaux et certains redressements notifiés ont été contestés par les sociétés.

Par ailleurs, la société Cap Gemini S.A. a cédé le 28 juin 2004 à un établissement de crédit, pour un montant de 33 millions d'euros, une créance complémentaire de carry-back constatée pour un montant de 39 millions d'euros, résultant d'un accroissement des bénéfices d'imputation sur lesquels a été reporté le déficit fiscal français au titre de l'exercice 2002, le produit d'impôt courant afférent étant compensé par une diminution correspondante des impôts différés actifs.

## NOTE 8 ~ AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION ET DÉPRÉCIATION DES PARTS DE MARCHÉ

| *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| Amortissement des écarts d'acquisition | (39) | (38) | (51) |
| Dépréciation des parts de marché | (84) | - | - |
| **TOTAL** | (123) | (38) | (51) |

En 2002, la dépréciation des parts de marché (84 millions d'euros) comprend principalement une dépréciation exceptionnelle de 81 millions d'euros au titre des activités télécom du Groupe en Amérique du Nord.
En 2004, un amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition résiduels, reconnus en Italie et aux Pays-Bas, a été comptabilisé pour respectivement 7 et 4 millions d'euros.

## NOTE 9 ~ **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

L'analyse par nature et les variations d'immobilisations incorporelles en 2002, 2003 et 2004 s'analysent comme suit :

| *en millions d'euros* | Parts de marché | Écarts d'acquisition | Autres actifs incorporels | TOTAL |
|---|---|---|---|---|
| **VALEUR BRUTE** | | | | |
| **AU 1ER JANVIER 2002** | **858** | **1 191** | **227** | **2 276** |
| Écarts de conversion | (58) | (58) | (12) | (128) |
| Acquisitions/Augmentations | - | 22 | 35 | 57 |
| Cessions/Diminutions | - | (1) | (12) | (13) |
| Variation de périmètre | - | 4 | (10) | (6) |
| **AU 31 DÉCEMBRE 2002** | **800** | **1 158** | **228** | **2 186** |
| Écarts de conversion | (58) | (56) | (11) | (125) |
| Acquisitions/Augmentations | - | - | 30 | 30 |
| Cessions/Diminutions | - | (7) | (11) | (18) |
| Variation de périmètre | - | 347 | 4 | 351 |
| **AU 31 DÉCEMBRE 2003** | **742** | **1 442** | **240** | **2 424** |
| Écarts de conversion | (10) | (16) | (7) | (33) |
| Acquisitions/Augmentations | - | 41 | 107 | 148 |
| Cessions/Diminutions | (10) | (28) | (42) | (80) |
| Variation de périmètre | - | 35 | 9 | 44 |
| Mouvement lié à Transiciel | 393 | (393) | - | - |
| **AU 31 DÉCEMBRE 2004** | **1 115** | **1 081** | **307** | **2 503** |
| **AMORTISSEMENTS** | | | | |
| **AU 1ER JANVIER 2002** | **-** | **(313)** | **(133)** | **(446)** |
| Écarts de conversion | 8 | 22 | 8 | 38 |
| Dotations | (84) | (39) | (48) | (171) |
| Reprises | - | - | 11 | 11 |
| Variation de périmètre | - | 1 | 9 | 10 |
| **AU 31 DÉCEMBRE 2002** | **(76)** | **(329)** | **(153)** | **(558)** |
| Écarts de conversion | 12 | 21 | 9 | 42 |
| Dotations | - | (38) | (35) | (73) |
| Reprises | - | 9 | 10 | 19 |
| Variation de périmètre | - | - | (5) | (5) |
| **AU 31 DÉCEMBRE 2003** | **(64)** | **(337)** | **(174)** | **(575)** |
| Écarts de conversion | 5 | 7 | 4 | 16 |
| Dotations | - | (51) | (62) | (113) |
| Reprises | - | 25 | 35 | 60 |
| Variation de périmètre | - | - | (7) | (7) |
| **AU 31 DÉCEMBRE 2004** | **(59)** | **(356)** | **(204)** | **(619)** |
| **VALEUR NETTE** | | | | |
| Au 1er janvier 2002 | 858 | 878 | 94 | 1 830 |
| Au 31 décembre 2002 | 724 | 829 | 75 | 1 628 |
| Au 31 décembre 2003 | 678 | 1 105 | 66 | 1 849 |
| **AU 31 DÉCEMBRE 2004** | **1 056** | **725** | **103** | **1 884** |

### a) Parts de marché

Elles correspondent à une affectation de l'écart de première consolidation dégagé lors des acquisitions des sociétés Hoskyns au Royaume-Uni (361 millions d'euros), Volmac aux Pays-Bas (176 millions d'euros), Programator en Suède (51 millions d'euros), Beechwood aux États-Unis (74 millions d'euros) et Transiciel en France (393 millions d'euros).

La variation des parts de marché en 2004 résulte principalement de :

- La reconnaissance d'une part de marché résultant de la réévaluation des actifs et passifs identifiables de la société Transiciel au 31 décembre 2004, soit 393 millions d'euros (y compris 9 millions d'euros de complément de prix, en application de la seconde option stipulée dans l'Offre Publique d'Échange lancée par Cap Gemini S.A. le 20 octobre 2003, voir note 21).
- Le solde, soit – 15 millions d'euros, provenant de la cession au groupe EDB des activités de maintenance de réseau au sein des activités d'infogérance du Groupe en Suède et en Norvège (diminution de 10 millions d'euros), net de l'effet de conversion généré sur les parts de marché libellées en devises étrangères (– 5 millions d'euros).

### b) Écarts d'acquisition

Au 31 décembre 2004, ils recouvrent principalement l'Amérique du Nord (104 millions d'euros), le Royaume-Uni (95 millions d'euros), le Benelux (220 millions d'euros), l'Allemagne et l'Europe Centrale (122 millions d'euros) et la France (131 millions d'euros).

La variation de la valeur nette comptable des écarts d'acquisition résulte principalement de :

- En 2002 :
  - L'acquisition, en Hollande, des activités de la filiale informatique de Werklinq pour 20 millions d'euros,
  - La charge d'amortissement de l'exercice (39 millions d'euros),
  - L'écart de conversion sur les écarts d'acquisition libellés en devises étrangères (– 36 millions d'euros).
- En 2003 :
  - L'écart d'acquisition de 352 millions d'euros relatif à l'acquisition de la société Transiciel,
  - La charge d'amortissement de l'exercice (38 millions d'euros),
  - L'écart de conversion sur les écarts d'acquisition libellés en devises étrangères (– 35 millions d'euros),
  - La cession en France de la quote part détenue dans la société APIS, le 27 novembre 2003.
- En 2004 :
  - La réévaluation des actifs et passifs identifiables de la société Transiciel au 31 décembre 2004 qui a conduit à reconnaître une part de marché pour une valeur de 393 millions d'euros, en lieu et place de l'écart d'acquisition constaté à titre provisoire,
  - L'écart d'acquisition de 29 millions d'euros relatif à l'acquisition en Allemagne des filiales de services informatiques du groupe Drägerwerk AG et à l'acquisition en Suisse de Logimatik, filiale de services informatiques du groupe Georg Fischer,
  - La charge d'amortissement de l'exercice (51 millions d'euros),
  - L'écart de conversion sur les écarts d'acquisition libellés en devises étrangères (– 9 millions d'euros).

Il convient de noter que l'écart d'acquisition enregistré en moins des capitaux propres lors du rachat par offre publique d'échange de 37,5 % du capital de la société Capgemini N.V. sur les mois de juillet et août 1999 s'élève à 855 millions d'euros. Si cet écart d'acquisition avait été amorti, l'annuité d'amortissement pour l'exercice 2004 aurait été de 21 millions d'euros et la valeur nette au 31 décembre 2004 de 737 millions d'euros.

### c) Tests de valeurs

Un test des valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition et parts de marché au 31 décembre 2004 a été mené en application de la procédure mise en place par le Groupe (voir note 1.d) dans le cadre du contrôle de la valeur de ces actifs. Cette procédure, s'appuyant notamment sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie. Ces entités correspondent soit à des filiales, soit à une zone géographique dans laquelle le Groupe est implanté. Cette évaluation est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et étendus sur un horizon de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation après impôt et de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans (soit respectivement 10,1 % et 3,0 % au 31 décembre 2004), appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont appliqués à l'ensemble des évaluations des entités générant leurs flux propres de trésorerie. Au 31 décembre 2004, cette procédure a conduit à la constatation d'une dépréciation de 7 millions d'euros.

### d) Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels comprennent essentiellement des logiciels et autres droits d'usage acquis.

## NOTE 10 ~ **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

L'analyse par nature et les variations d'immobilisations corporelles en 2002, 2003 et 2004 s'analysent comme suit :

| *en millions d'euros* | Terrains, constructions et agencements | Matériels informatiques | Autres actifs corporels | TOTAL |
|---|---|---|---|---|
| **VALEUR BRUTE** | | | | |
| **AU 1ER JANVIER 2002** | **430** | **396** | **205** | **1 031** |
| Écarts de conversion | (25) | (22) | (6) | (53) |
| Acquisitions/Augmentations | 140 | 136 | 31 | 307 |
| Cessions/Diminutions | (54) | (44) | (74) | (172) |
| Variation de périmètre | (13) | 4 | - | (9) |
| **AU 31 DÉCEMBRE 2002** | **478** | **470** | **156** | **1 104** |
| Écarts de conversion | (24) | (26) | (5) | (55) |
| Acquisitions/Augmentations | 47 | 57 | 17 | 121 |
| Cessions/Diminutions | (26) | (43) | (13) | (82) |
| Variation de périmètre | 24 | 1 | (28) | (3) |
| **AU 31 DÉCEMBRE 2003** | **499** | **459** | **127** | **1 085** |
| Écarts de conversion | (6) | (7) | (1) | (14) |
| Acquisitions/Augmentations | 33 | 164 | 9 | 206 |
| Cessions/Diminutions | (29) | (109) | (8) | (146) |
| Variation de périmètre | 3 | 1 | 7 | 11 |
| **AU 31 DÉCEMBRE 2004** | **500** | **508** | **134** | **1 142** |
| **AMORTISSEMENTS** | | | | |
| **AU 1ER JANVIER 2002** | **(198)** | **(269)** | **(74)** | **(541)** |
| Écarts de conversion | 14 | 12 | 2 | 28 |
| Dotations | (29) | (83) | (41) | (153) |
| Reprises | 13 | 42 | 9 | 64 |
| Variation de périmètre | 7 | (4) | 7 | 10 |
| **AU 31 DÉCEMBRE 2002** | **(193)** | **(302)** | **(97)** | **(592)** |
| Écarts de conversion | 15 | 15 | 3 | 33 |
| Dotations | (40) | (75) | (18) | (133) |
| Reprises | 18 | 39 | 10 | 67 |
| Variation de périmètre | (5) | 5 | 11 | 11 |
| **AU 31 DÉCEMBRE 2003** | **(205)** | **(318)** | **(91)** | **(614)** |
| Écarts de conversion | 5 | 5 | - | 10 |
| Dotations | (47) | (139) | (16) | (202) |
| Reprises | 20 | 97 | 8 | 125 |
| Variation de périmètre | (1) | - | - | (1) |
| **AU 31 DÉCEMBRE 2004** | **(228)** | **(355)** | **(99)** | **(682)** |
| **VALEUR NETTE** | | | | |
| Au 1er janvier 2002 | 232 | 127 | 131 | 490 |
| Au 31 décembre 2002 | 285 | 168 | 59 | 512 |
| Au 31 décembre 2003 | 294 | 141 | 36 | 471 |
| **AU 31 DÉCEMBRE 2004** | **272** | **153** | **35** | **460** |

La valeur brute des actifs détenus en location-financement (contrats de crédit-bail et contrats de loyers répondant aux critères de retraitement des contrats de location-financement décrits en Note1.i « Location-financement ») représente 384 millions d'euros en 2004 (respectivement 260 millions d'euros en 2003 et 220 millions d'euros en 2002). Elle est composée principalement de matériels informatiques au Royaume-Uni (134 millions d'euros), au Benelux (38 millions d'euros), en Amérique du Nord (34 millions d'euros) et en France (10 millions d'euros), et d'immeubles correspondant à l'ancienne université de Béhoust pour 39 millions et à la nouvelle université Les Fontaines pour 97 millions d'euros. L'amortissement cumulé de ces actifs représente 185 millions d'euros en 2004 (respectivement 77 millions d'euros en 2003 et 48 millions d'euros en 2002). Certains contrats de loyers qui répondaient aux critères de retraitement des contrats de location-financement ont été comptabilisés pour la première fois au 31 décembre 2004, avec pour effet une variation nette de la valeur brute et des amortissements cumulés du poste « Matériels informatiques » pour respectivement 103 millions d'euros et 56 millions d'euros.

## NOTE 11 ~ **IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

Les immobilisations financières se décomposent comme suit :

| **AU 31 DÉCEMBRE** *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| Titres mis en équivalence | 1 | - | - |
| Titres de sociétés non consolidées | 60 | 55 | 5 |
| Dépôts et autres immobilisations financières à long terme | 24 | 33 | 59 |
| **TOTAL** | **85** | **88** | **64** |

### a) Titres de sociétés non consolidées

Les mouvements des titres de sociétés non consolidées sont :

| *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| **AU 1ER JANVIER** | **65** | **60** | **55** |
| Écarts de conversion | (5) | (5) | 2 |
| Acquisitions | 9 | - | - |
| Cessions | - | - | (52) |
| Autres mouvements | (9) | - | - |
| **AU 31 DÉCEMBRE** | **60** | **55** | **5** |

Le Groupe a cédé, en novembre 2004, sa participation de 14,6 % dans la société Vertex, soit 52 millions d'euros, à la société United Utilities Plc.

### b) Transactions avec les entreprises liées

Les transactions essentiellement commerciales réalisées en 2004 avec la société Vertex sont :

- les prestations facturées par le Groupe à la société Vertex pour un montant de 58 millions d'euros,
- les prestations facturées par Vertex au Groupe pour un montant de 28 millions d'euros.

Les transactions réalisées avec les autres entreprises liées ne sont pas significatives.

### c) Dépôts et autres immobilisations financières à long terme

La valeur d'utilité des dépôts et autres immobilisations financières à long terme ne présente pas d'écart significatif par rapport à leur valeur nette comptable.

## NOTE 12 ~ **CRÉANCES D'EXPLOITATION (NET)**

| **AU 31 DÉCEMBRE** *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| Clients et comptes rattachés (net) | 1 550 | 1 346 | 1 257 |
| Autres créances d'exploitation | 83 | 65 | 59 |
| **TOTAL** | **1 633** | **1 411** | **1 316** |

Les créances d'exploitation sont à moins d'un an.

### a) Clients et comptes rattachés (net)

| **AU 31 DÉCEMBRE** *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| Clients | 1 482 | 1 269 | 1 324 |
| Factures à émettre | 901 | 458 | 449 |
| Provisions pour créances douteuses | (82) | (38) | (32) |
| Avances et acomptes reçus des clients | (751) | (343) | (484) |
| **TOTAL** | **1 550** | **1 346** | **1 257** |
| En nombre de jours de chiffre d'affaires | 80 | (*) 77 | 73 |

(*) le nombre total de jours de chiffre d'affaires a été calculé sans retenir les actifs de la société Transiciel, le chiffre d'affaires correspondant n'étant pas consolidé.

### b) Autres créances d'exploitation

| **AU 31 DÉCEMBRE** *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| Personnel et organismes sociaux | 1 | - | 3 |
| Impôts et taxes | 23 | 35 | 38 |
| Divers | 59 | 30 | 18 |
| **TOTAL** | **83** | **65** | **59** |

## NOTE 13 ~ **CRÉANCES DIVERSES**

| **AU 31 DÉCEMBRE** *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| État - Impôts sur les bénéfices | 134 | 18 | 29 |
| Impôts différés actifs à court terme | 162 | 103 | 95 |
| Charges à répartir et charges constatées d'avance | 159 | 199 | 172 |
| **TOTAL** | **455** | **320** | **296** |

En 2003, la variation du compte « État – Impôts sur les bénéfices » provient de la cession à un établissement de crédit de la créance de carry-back reconnue pour une valeur de 90 millions d'euros en France. La variation du compte « Impôts différés actifs à court terme » provient des ré-estimations des impôts différés actifs nord-américains et français.
Les éventuelles dépréciations et la ventilation par nature des impôts différés actifs sont indiquées en Note 20.

## NOTE 14 ~ **SITUATION NETTE DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ**

### a) Capital social, primes d'émission et d'apport, réserves

Les variations de ces différents postes ainsi que le nombre d'actions correspondant sont donnés dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

En particulier, les réserves consolidées qui comprennent les réserves propres à la société mère Cap Gemini S.A. et les quotes-parts du Groupe dans les résultats des sociétés consolidées depuis leurs acquisitions s'analysent comme suit :

| **AU 31 DÉCEMBRE** *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| Réserves de Cap Gemini S.A. | 1 124 | 1 442 | 1 673 |
| Quotes-parts des résultats des sociétés consolidées (*) | (604) | (1 119) | (1 700) |
| **TOTAL** | **520** | **323** | **(27)** |

(*) Nettes des dividendes versés par ces sociétés à Cap Gemini S.A.

### b) Plans d'options de souscription d'actions

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 24 mai 1996 et le 23 mai 2000 le Conseil d'Administration ou le Directoire, à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce, pendant un délai de cinq ans, des options donnant droit à la souscription d'actions.

Les principales caractéristiques de ces 2 plans, en vigueur au 31 décembre 2004, sont résumées dans le tableau ci-après :

| | **Plan 1996** | **Plan 2000** | |
|---|---|---|---|
| Date de l'assemblée | 24 mai 1996 | 23 mai 2000 | |
| Nombre total d'options pouvant être consenties | 6 000 000 | 12 000 000 | |
| Date des premières attributions au titre de ce plan | 1er juillet 1996 | 1er septembre 2000 | 1er octobre 2001 |
| Délai d'exercice des options à compter de leur date d'attribution | 6 ans | 6 ans | 5 ans |
| Prix de souscription en % de la moyenne des vingt séances de bourse précédant l'octroi | 80 % | 80 % | 100 % |
| Prix de souscription (par action et en euros) des différentes attributions en vigueur : | | | |
| Plus bas | 114,00 | 139,00 | 21,00 |
| Plus haut | 178,00 | 161,00 | 60,00 |
| Nombre total d'actions souscrites au 31 décembre 2004 | 1 423 465 | - | 45 000 |
| Nombre d'actions au 31 décembre 2004 pouvant être souscrites sur des options précédemment consenties et non encore exercées | (1) 1 411 950 | (2) 1 596 600 | (3) 9 280 600 |
| Dont options détenues par deux des onze membres du Conseil d'Administration | 70 000 | - | 165 000 |

(1) Soit 132 000 actions au prix de 114 euros (01/07/1999), 355 950 actions au prix de 118 euros (01/11/1999), 333 000 actions au prix de 178 euros (01/01/2000), 309 000 actions au prix de 161 euros (01/06/2000) et 282 000 actions au prix de 144 euros (01/12/2000).
(2) Soit 911 600 actions au prix de 161 euros (01/09/2000) et 685 000 actions au prix de 139 euros (01/01/2001).
(3) Soit 2 111 500 actions au prix de 60 euros (01/10/2001), 1 841 100 actions au prix de 24 euros (01/10/2002), 1 195 000 actions au prix de 40 euros (01/10/2003), 536 500 actions au prix de 31 euros (01/04/2004) et 3 596 500 actions au prix de 21 euros (01/10/2004).

Il est rappelé que dans l'hypothèse d'une publication par Euronext d'un avis de recevabilité d'une Offre Publique visant la totalité des titres de capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote de la Société, les titulaires d'options de souscription d'actions pourront – s'ils le souhaitent – lever aussitôt la totalité des options qui leur ont été consenties (ou le solde en cas de levée(s) partielle(s) déjà effectuée(s)).

### c) Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires s'analysent comme suit :

| *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| **AU 1ER JANVIER** | **39** | **29** | **-** |
| Intérêts minoritaires dans le résultat du Groupe | (7) | 1 | - |
| Rachat des minoritaires de Capgemini N.V. | (1) | - | - |
| Rachat des minoritaires Cisco | - | (26) | - |
| Réserve de conversion des minoritaires et autres | (2) | (4) | 2 |
| **AU 31 DÉCEMBRE** | **29** | **-** | **2** |

En 2002, la variation des intérêts minoritaires s'explique principalement par les résultats de Cap Gemini Telecom S.A. et de ses filiales.

En 2003, Cap Gemini S.A. a acquis 4,84 % du capital de Cap Gemini Telecom S.A. correspondant aux intérêts minoritaires de Cisco Systems, ce qui porte ainsi la participation du Groupe à 100 %.

En 2004, la variation des intérêts minoritaires représente les 2,9 % d'intérêts de la société américaine d'électricité TXU Energy Company LLC dans la société Capgemini Energy LP.

## NOTE 15 ~ **TRÉSORERIE NETTE**

La trésorerie nette est constituée de la trésorerie disponible diminuée des dettes financières à court terme et à long terme.

| **AU 31 DÉCEMBRE** *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| Trésorerie | 767 | 1 190 | 1 232 |
| Dettes financières | (302) | (924) | (830) |
| **TRÉSORERIE NETTE** | **465** | **266** | **402** |

Il convient de noter que « les dettes financières à court terme et découverts bancaires » s'analysent entre les dettes financières à court terme, c'est-à-dire exigibles dans les douze mois et les découverts bancaires de la façon suivante :

| **AU 31 DÉCEMBRE** *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| Dettes financières à court terme | 147 | 202 | 177 |
| Découverts bancaires | 95 | 31 | 20 |
| **DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME ET DÉCOUVERTS BANCAIRES** | **242** | **233** | **197** |

### a) Trésorerie

La trésorerie s'analyse comme la somme des créances financières et placements à court terme, et du disponible en banque diminués des découverts bancaires.

| **AU 31 DÉCEMBRE** *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| Créances financières et placements à court terme | 490 | 929 | 1 001 |
| Banques | 372 | 292 | 251 |
| Découverts bancaires | (95) | (31) | (20) |
| **TRÉSORERIE** | **767** | **1 190** | **1 232** |

### b) Dettes financières

Les dettes financières s'analysent entre long terme et court terme, ces dernières comprenant à la fois la part à moins d'un an des endettements à long terme ainsi que des dettes dont la durée est inférieure à un an, comme suit :

| **AU 31 DÉCEMBRE** *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| Dettes financières à long terme | 155 | 722 | 653 |
| Dettes financières à court terme | 147 | 202 | 177 |
| **TOTAL** | **302** | **924** | **830** |

## Analyse par nature des dettes financières

| **AU 31 DÉCEMBRE** *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| Emprunt Obligataire Convertible ou Échangeable en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) | - | 460 | 460 |
| Dettes bancaires ou assimilées | 119 | 211 | 47 |
| Dettes liées aux contrats de location-financement | 175 | 191 | 221 |
| Autres dettes financières | 8 | 62 | 102 |
| **TOTAL** | **302** | **924** | **830** |

#### Emprunt Obligataire Convertible ou Échangeable en Actions Nouvelles ou Existantes de Cap Gemini S.A. (OCEANE)

Le 24 juin 2003, Cap Gemini S.A. a procédé à l'émission d'un Emprunt Obligataire Convertible ou Échangeable en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE), ayant pour date de jouissance le 2 juillet 2003 et pour échéance le 1er janvier 2010. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 460 millions d'euros et il est représenté par 9 019 607 obligations d'une valeur nominale unitaire de 51 euros. Les obligations portent intérêt à un taux de 2,50 % l'an. A noter que la Société a conclu le 28 octobre 2004 un contrat d'échange de taux au titre duquel la société est désormais payeur d'un taux variable (voir Note 19 « Instruments financiers »).

Cette opération a donné lieu à une note d'information qui a obtenu le visa n° 03-607 de la Commission des opérations de bourse en date du 24 juin 2003.

#### Conversion et/ou échange des obligations en actions

Chaque obligation peut être convertie et/ou échangée en une action Cap Gemini S.A. à tout moment à compter du 11 août 2003 et au plus tard le septième jour ouvré précédant le 1er janvier 2010.

#### Amortissement normal

Les obligations seront amorties en totalité le 1er janvier 2010 par remboursement au pair en numéraire.

#### Amortissement anticipé par rachats ou offres publiques

La Société se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé de tout ou partie des obligations, soit par rachats en bourse ou hors bourse, soit par des offres publiques de rachat ou d'échange.

#### Amortissement anticipé par remboursement au gré de la Société

La Société peut procéder à l'amortissement des obligations par anticipation à compter du 2 juillet 2007 et jusqu'au septième jour ouvré précédant le 1er janvier 2010, pour la totalité des obligations restant en circulation, à un prix de remboursement anticipé égal au pair, majoré des intérêts courus, si le produit (i) du ratio d'attribution d'actions en vigueur

et (ii) de la moyenne arithmétique des premiers cours cotés de l'action ordinaire de la Société sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A. durant une période de 20 jours de bourse consécutifs choisie par la Société parmi les 40 jours de bourse précédant immédiatement la date de parution de l'avis annonçant l'amortissement anticipé, excède 125 % de ce prix de remboursement anticipé. Cet amortissement anticipé peut être réalisé soit par conversion soit en numéraire au gré des porteurs d'obligations.

**Amortissement anticipé au gré des porteurs**
En cas de changement de contrôle, tout porteur d'obligations pourra demander le remboursement anticipé de tout ou partie de ses obligations.

**Exigibilité anticipée**
Par ailleurs, la documentation de l'OCEANE contient des dispositions habituelles concernant l'exigibilité anticipée à l'initiative de la majorité des porteurs d'obligations, notamment en cas de non-paiement de sommes dues, de manquement à d'autres obligations contenues dans la documentation (sous réserve, le cas échéant, de périodes de « grâce »), de défauts croisés (au-delà d'un seuil minimum de manquement), de liquidation dissolution ou de cession totale des actifs de la Société, ainsi qu'en cas de cessation de la cotation des actions ordinaires de la Société sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A.

A noter qu'un changement à la hausse ou à la baisse de la notation de crédit de Cap Gemini S.A. ne constituerait pas une condition d'exigibilité anticipée des obligations et serait sans incidence sur le taux d'intérêt qui leur est applicable.

**Maintien de l'emprunt à son rang**
Cap Gemini S.A. s'est enfin engagée à maintenir les obligations à un rang identique à toutes les autres obligations négociables qui pourraient être émises par la Société (« pari passu »).

**Dettes bancaires ou assimilés**
La variation des dettes bancaires ou assimilés entre le 31 décembre 2003 (211 millions d'euros) et le 31 décembre 2004 (47 millions d'euros) s'explique principalement par le remboursement anticipé, intervenu le 24 février 2004, de 148 millions d'euros de dettes bancaires relatives à la société Transiciel. Au 31 décembre 2004, les 47 millions d'euros correspondent principalement à des tirages, par les sociétés opérationnelles du Groupe, sur des lignes bancaires, principalement en Amérique du Nord (28 millions d'euros) et en Asie Pacifique (18 millions d'euros). Ces lignes de crédit bénéficient dans certaines circonstances de la garantie de Cap Gemini S.A.

**Crédit syndiqué conclu par Cap Gemini S.A.**
Le 31 juillet 2001, la Société a conclu avec un groupe de banques composé de BNP Paribas et Barclays Capital Group, toutes deux en qualité de chef de file, de Banca di Roma, Bank of America, CIC-Crédit Mutuel, Crédit Agricole Indosuez, Crédit Lyonnais, Deutsche Bank, HSBC/CCF, ING BANK, Natexis Banques Populaires et Société Générale, en qualité de co-arrangeurs, et de CADIF, Dresdner Bank AG et Fuji Bank Limited en qualité de participants, une ligne de crédit multidevises de 600 millions d'euros remboursable in fine au plus tard le 31 juillet 2006.

A ce jour, cette ligne n'a jamais été tirée.

Lors de l'obtention de cette ligne, les principales caractéristiques de cette ligne de crédit étaient les suivantes :
- Durée : 5 ans
- Taux : Euribor et Libor (1-3-6-12 mois)
- Commission de non-utilisation : 0,125 %
- Commission d'utilisation : 0,275 % à 0,325 % selon le niveau d'utilisation

Par ailleurs, la Société s'était engagée à respecter les ratios financiers suivants :
- un ratio d'endettement net consolidé rapporté à la situation nette consolidée qui doit être inférieur à tout moment à 1;
- un ratio de couverture des charges financières nettes (tel que publié à la ligne « Produits et Frais Financiers (net) » du Compte de Résultats Consolidés) par le résultat d'exploitation consolidé qui doit être supérieur ou égal à 3,5 au 31 décembre et 30 juin de chaque année (sur la base des 12 derniers mois écoulés).

Au 30 juin 2004, le Groupe respectait la limite d'endettement contractuelle, puisque le ratio d'endettement net consolidé rapporté à la situation nette consolidée s'établissait à 0,1 %. Le Groupe ne respectait en revanche pas le ratio de couverture des charges financières nettes par le résultat d'exploitation consolidé, qui s'établissait à 2,6 à la date du 30 juin 2004 sur 12 mois glissants.

Aux termes d'un avenant au contrat de crédit syndiqué en date du 15 octobre 2004, les banques du syndicat ont accepté, d'une part, que le non respect du ratio de couverture des charges financières au 30 juin 2004 soit sans incidence sur la disponibilité de la ligne, et d'autre part, que ce ratio soit fixé à 1,75 (au lieu de 3,5) sur la période de 12 mois s'achevant au 31 décembre 2004.

Il est précisé qu'au 31 décembre 2004 le Groupe respectait ces ratios financiers, puisque le ratio d'endettement net consolidé

rapporté à la situation nette consolidée s'établissait à 0 % et le ratio de couverture des charges financières nettes par le résultat d'exploitation consolidé s'établissait à 2,42.

Par ailleurs, aux termes de cet avenant au contrat de crédit syndiqué, et suite à l'abaissement de la notation de crédit long terme attribuée à la Société par Standard & Poor's intervenue le 7 janvier 2005, l'utilisation de la ligne est à ce jour soumise aux conditions suivantes :

- une commission de non-utilisation : 0,28 %
- une commission d'utilisation : 0,80 % à 0,85 % selon le niveau d'utilisation

A noter que ces commissions ne peuvent plus évoluer qu'à la baisse en cas d'amélioration du niveau de notation de crédit attribué à la Société par Standard & Poor's. Par ailleurs, un changement à la hausse ou à la baisse de la notation de crédit de Cap Gemini S.A. serait sans incidence sur la disponibilité de la ligne.

La ligne de crédit comporte des engagements qui limitent la capacité de la Société et de ses filiales parties au contrat, ainsi que, le cas échéant, la capacité de ses principales filiales (« principal subsidiaries », définies en fonction de leur part dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe) et de leurs filiales respectives, d'engager certaines opérations, y compris :

- des limites affectant la création ou l'autorisation de maintien de certaines sûretés sur l'un quelconque de leurs actifs,
- de modifier substantiellement la nature générale de leur activité,
- des restrictions sur les opérations de cession d'actifs et les fusions et opérations assimilées.

La société Cap Gemini S.A. s'est en outre engagée à respecter certaines clauses habituelles, y compris l'obtention et le maintien des autorisations nécessaires, le maintien d'une couverture d'assurance, le maintien de l'emprunt à son rang (« pari passu »), la fourniture d'informations financières.

Enfin, cette ligne de crédit contient des dispositions habituelles concernant l'exigibilité anticipée, notamment en cas de non-paiement de sommes dues, de fausse déclaration ou de manquement à d'autres obligations afférentes aux contrats de crédit (sous réserve, le cas échéant, de périodes de « grâce »), en cas de défauts croisés (au-delà d'un seuil minimum de manquement), d'insolvabilité et de procédures de dépôt de bilan, de changement de contrôle ou de survenance d'événement ayant un impact négatif significatif sur le Groupe.

### Dettes liées aux contrats de location-financement

Au 31 décembre 2004, le montant correspond à la dette liée aux retraitements des contrats de location-financement. Ils concernent principalement le financement des Universités du Groupe (Béhoust et Les Fontaines) et des investissements en matériel informatique réalisés par Capgemini UK Plc. et Capgemini Outsourcing B.V. (Benelux), dans le cadre de leur activité d'infogérance.

| *en millions d'euros* | Antériorité maximale | Échéance maximale des contrats | Taux | Solde au 31 décembre 2002 | Solde au 31 décembre 2003 | Solde au 31 décembre 2004 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Université Capgemini (Béhoust) | Avril 1992 | Janvier 2012 | Euribor 3 Mois + 0,7 % | 31 | 29 | 27 |
| Université Capgemini (Les Fontaines) | Déc. 2001 Déc. 2002 | Juillet 2014 | Euribor 3 Mois + 0,75 % | 93 | 87 | 80 |
| Capgemini UK Plc. (*) | Sept. 1999 | Juillet 2010 | Fixe (3,6 % à 11,05 %) | 30 | 33 | 59 |
| Capgemini Outsourcing B.V. | Déc. 2002 | Juin 2008 | Fixe (3,12 % à 6,31 %) | 21 | 33 | 19 |
| New Horizons System Solutions LLP (*) | Janvier 2001 | Octobre 2009 | Fixe (6 % à 7 %) | - | - | 13 |
| Capgemini France S.A.S. (*) | Sept. 1999 | Avril 2009 | Fixe (2,6 % à 9 %) | - | - | 7 |
| Capgemini Kansas City Service Center LLC (*) | Février 2003 | Déc. 2008 | Fixe (6 % à 7 %) | - | - | 4 |
| Capgemini España SL | Juillet 2001 | Juin 2007 | Fixe 5 % | - | 6 | 4 |
| Capgemini Systems Nord GmbH | Avril 1999 | Juillet 2007 | Fixe 3,9 % | - | - | 3 |
| Capgemini Energy LP | Juillet 2004 | Déc. 2007 | Fixe 5,99 % | - | - | 2 |
| Transiciel S.A. | Avril 1999 | Avril 2011 | Fixe 5,7 % | - | 1 | 1 |
| Sogeti Nederland B.V. | Juillet 2004 | Juin 2008 | Fixe 4,75 % | - | - | 1 |
| Capgemini Danmark AS | Juillet 2001 | Juin 2016 | Fixe 6,8 % | - | 1 | 1 |
| Capgemini Portugal S.A. | Février 2003 | Janvier 2006 | Fixe 5,38 % | - | 1 | - |
| **TOTAL** | | | | **175** | **191** | **221** |

(*) Comme indiqué en Note 1.i, certains contrats de loyers qui répondaient aux critères de retraitement des contrats de location-financement ont été comptabilisés pour la première fois au 31 décembre 2004, avec pour effet, un accroissement des dettes liées aux contrats de location-financement pour 48 millions d'euros.

### Autres dettes financières

Au 31 décembre 2004, les 102 millions d'euros d'autres dettes financières comprennent notamment :

- Un encours de financement de 44 millions d'euros correspondant à la mobilisation par la société Transiciel de créances commerciales, auprès d'une société d'affacturage. Les contrats d'affacturage prévoient une enveloppe maximum de 90 millions d'euros aux conditions suivantes :
  - une commission de gestion (y compris assurance crédit) représentant 0,15 % de l'encours cédé,
  - une marge de financement sur le tirage qui s'élève à 50 points de base sur Euribor 3 mois.
- Une dette de 18 millions d'euros reconnue, en juillet 2004, envers la société TXU résultant de l'application des termes du contrat.
- Le solde du prix d'acquisition des filiales de services informatiques du groupe Drägerwerk AG pour 21 millions d'euros, payable en deux montants égaux en février 2005 et 2006.

## Principales caractéristiques des dettes financières

### Taux d'intérêts

Pour l'exercice 2004, le taux moyen des intérêts sur les dettes financières du Groupe ressort à 4,8 % contre 6,2 % en 2003 et 5,4 % en 2002. A noter que hors frais de gestion et charges d'intérêts liés au régime français de participation des salariés, le taux moyen des dettes financières ressortirait à 3 % contre 3,7 % en 2003. L'amélioration de ces taux moyens résulte d'une part de la baisse des taux d'intérêts entre 2003 et 2004 et d'autre part d'un gain de portage de 3,3 millions d'euros réalisé au titre du nouveau contrat d'échange de taux d'intérêts relatif à l'OCEANE (cf. Note 19 « Instruments financiers »).

Au 31 décembre 2004, la part des dettes à taux variable est de 76 % et la part des dettes à taux fixe est de 24 %, à comparer à 38 % et 62 % respectivement au 31 décembre 2003. Cette variation s'explique essentiellement par la mise en place d'un contrat d'échange relatif à l'OCEANE (cf. Note 19 « Instruments financiers »).

### Échéancier de remboursement

L'échéancier de remboursement des dettes financières est le suivant :

| | 2002 | | 2003 | | 2004 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **AU 31 DÉCEMBRE** *en millions d'euros* | **Montants** | **%** | **Montants** | **%** | **Montants** | **%** |
| n+1 | 147 | 49 | 202 | 22 | 177 | 21 |
| n+2 | 25 | 8 | 77 | 8 | 52 | 6 |
| n+3 | 23 | 7 | 77 | 8 | 26 | 3 |
| n+4 | 14 | 5 | 17 | 2 | 26 | 3 |
| n+5 | 13 | 4 | 22 | 3 | 16 | 2 |
| n+6 et années ultérieures | 80 | 27 | 529 | 57 | 533 | 65 |
| **TOTAL** | **302** | **100** | **924** | **100** | **830** | **100** |

### Ventilation par devises

La ventilation des dettes financières par devises est la suivante :

| | 2002 | | 2003 | | 2004 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **AU 31 DÉCEMBRE** *en millions d'euros* | **Montants** | **%** | **Montants** | **%** | **Montants** | **%** |
| Euro | 149 | 50 | 829 | 90 | 681 | 82 |
| Dollar US | 88 | 29 | 46 | 5 | 52 | 6 |
| Livre Sterling | 31 | 10 | 33 | 3 | 59 | 7 |
| Autres devises | 34 | 11 | 16 | 2 | 38 | 5 |
| **TOTAL** | **302** | **100** | **924** | **100** | **830** | **100** |

### Sûretés réelles

Au 31 décembre 2004, les dettes financières sont garanties par des sûretés réelles à hauteur de 269 millions d'euros (340 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 175 millions d'euros au 31 décembre 2002) dont 219 millions d'euros de location-financement.

### Justes valeurs des dettes financières

Les valeurs comptables des emprunts à court terme et des obligations liées aux contrats de crédit-bail sont proches de leur juste valeur compte tenu des taux d'intérêt de marché qui leur sont appliqués.

### Variation des dettes financières

La variation des dettes financières s'analyse comme suit :

| *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| **AU 1ER JANVIER** | **207** | **302** | **924** |
| Nouveaux emprunts | 97 | 528 | 76 |
| Remboursements | (68) | (31) | (222) |
| Variation nette des tirages sur lignes de crédit | 75 | (36) | (6) |
| Écarts de conversion | (9) | (40) | (6) |
| Variation de périmètre | - | 201 | 4 |
| Autres mouvements | - | - | 60 |
| **AU 31 DÉCEMBRE** | **302** | **924** | **830** |

Les autres mouvements comprennent la quote-part antérieure au 31 décembre 2003 des dettes liées au retraitement en 2004 des contrats de location-financement identifiés dans le cadre des travaux de passage aux IFRS (voir Note 15 « Dettes liées aux contrats de location-financement »).

## NOTE 16 ~ **PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS À LONG TERME**

| **AU 31 DÉCEMBRE** *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| Provisions pour risques et charges | 26 | 43 | 39 |
| Provisions pour retraites et engagements assimilés | 96 | 101 | 123 |
| Réserve spéciale de participation | 69 | 62 | 38 |
| Impôts différés passifs à long terme (*) | 61 | 52 | 55 |
| **TOTAL** | **252** | **258** | **255** |

(*) L'analyse des impôts différés passifs à long terme est donnée en Note 20.

Les variations des provisions pour risques et charges et provisions pour retraites et engagements assimilés s'analysent comme suit :

| *en millions d'euros* | 31 décembre 2003 | Dotation | Reprise (pour utilisation) | Reprise (pour non utilisation) | Écarts de conversion | Autres mouvements | 31 décembre 2004 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Provisions pour risques et charges | 43 | 12 | (8) | (1) | - | (7) | **39** |
| Provisions pour retraites et engagements assimilés | 101 | 72 | (64) | (1) | (1) | 16 | **123** |
| **TOTAL** | **144** | **84** | **(72)** | **(2)** | **(1)** | **9** | **162** |

Les autres mouvements des provisions pour retraites et engagements assimilés s'expliquent principalement par la reconnaissance d'engagements de retraites liés à l'acquisition de filiales du groupe Drägerwerk AG (Allemagne) et de la société Logimatik (Suisse), et à la signature d'un contrat d'infogérance en Suède avec la société ABB.

## Provisions pour retraites et engagements assimilés

L'analyse du compte provisions pour retraites et engagements assimilés au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004 est la suivante :

| **AU 31 DÉCEMBRE** *en millions d'euros* | 2003 | 2004 |
|---|---|---|
| **Provisions sur régimes de retraites à prestations définies couverts par des actifs** | **9** | **12** |
| - États-Unis, Canada, Allemagne, Suisse, France | 9 | 12 |
| **Provisions sur autres régimes de retraites à prestations définies non couverts par des actifs** | **81** | **96** |
| - Provisions sur régimes de retraites (Allemagne) | 21 | 25 |
| - Provisions pour indemnités de départ à la retraite (France, Italie) | 30 | 31 |
| - Provisions pour couvertures médicales et autres | 30 | 40 |
| **Provisions sur régimes de retraites** | **11** | **15** |
| - Royaume-Uni et Irlande | 11 | 15 |
| **TOTAL** | **101** | **123** |

Le Groupe n'applique pas la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2003-R.01 du 1er avril 2003, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Néanmoins, il convient de noter que les engagements de retraite et assimilés du personnel du Groupe sont inscrits au bilan conformément aux lois et usages des pays dans lesquels ils sont implantés, et que l'évaluation de ces engagements est conforme à la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité, à l'exception de l'Italie, du Royaume-Uni et de l'Irlande, où une évaluation des engagements conforme à la recommandation est indiquée ci-après.

Il existe deux catégories de régimes de retraite :

- Régimes à cotisations définies
  Ces régimes existent dans la majorité des pays d'Europe (France, Benelux, Allemagne et Europe Centrale, Pays Nordiques, Italie, et Ibérie), aux États-Unis ainsi que dans les pays d'Asie-Pacifique.
  Ces régimes font l'objet de versements auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite qui sont comptabilisés en charges de l'exercice.

- Régimes à prestations définies
  Il existe deux natures de régime :
  - Les régimes à prestations définies couverts par des actifs : ces régimes existent aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni, en Irlande, en Allemagne, en Suisse, et en France (Transiciel).
  - Les régimes à prestations définies non couverts par des actifs : dans le cadre de ces régimes, des provisions pour indemnités de départ à la retraite et de couverture sociale sont constatées au passif du bilan dans le compte « provisions pour retraites et engagements assimilés ». Les pays principalement concernés sont la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Europe Centrale, les Pays Nordiques et l'Amérique du Nord.

### a) Provisions sur régimes de retraites à prestations définies couverts par des actifs

Effectifs

| | États-Unis | Canada | Allemagne | Suisse | France | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Salariés en activité | 295 | 1 308 | 228 | 50 | 5 674 | 7 555 |
| Anciens salariés | 285 | 16 | 135 | - | - | 436 |
| Retraités | 1 | 50 | 9 | - | - | 60 |
| **TOTAL** | **581** | **1 374** | **372** | **50** | **5 674** | **8 051** |

Hypothèses actuarielles

| | États-Unis | Canada | Allemagne | Suisse | France |
|---|---|---|---|---|---|
| Taux d'actualisation des engagements (%) | 6,0 | 6,0 | 5,0 - 6.0 | 3,5 | 5,0 |
| Taux d'augmentation des salaires (%) | 3,0 | 3,3 | 1,8 - 3,0 | 2,0 | 1,5 |
| Rendements attendus des actifs de couverture (%) | 8,5 | 7,0 | 3,5 | 3,8 | 4,5 |

Analyse des engagements

| *en millions d'euros* | États-Unis | Canada | Allemagne | Suisse | France | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Dette actuarielle | 28 | 138 | 12 | 9 | 3 | 190 |
| Juste valeur des actifs de couverture | 23 | 132 | 12 | 8 | 1 | 176 |
| **ENGAGEMENTS BRUTS** | **5** | **6** | **-** | **1** | **2** | **14** |
| Écarts actuariels non constatés | - | (17) | - | - | - | (17) |
| Coûts des services passés non constatés | - | (1) | - | - | - | (1) |
| **ENGAGEMENTS NETS AU BILAN** | **5** | **(12)** | **-** | **1** | **2** | **(4)** |
| Montants à l'actif | - | (16) | - | - | - | (16) |
| Montants au passif | 5 | 4 | - | 1 | - | 12 |
| **ENGAGEMENTS NETS AU BILAN** | **5** | **(12)** | **-** | **1** | **2** | **(4)** |

Analyse des variations des engagements

| *en millions d'euros* | Valeur actualisée de l'obligation | Juste valeur des actifs de couverture | Écarts actuariels non reconnus | Coûts des services passés non reconnus | Engagements nets au bilan |
|---|---|---|---|---|---|
| **SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2003** | **154** | **132** | **(12)** | **(1)** | **9** |
| Charge nette de l'exercice : | | | | | |
| - Coût des services rendus de l'exercice | 15 | - | - | - | 15 |
| - Intérêts financiers sur l'obligation | 9 | - | - | - | 9 |
| - Rendement attendu des actifs | - | 10 | - | - | (10) |
| - Pertes/(Gains) actuariels nets reconnus | - | - | - | - | - |
| - Coût des services passés reconnus | - | - | - | - | - |
| Prestations versées aux salariés | (7) | (7) | - | - | - |
| Contributions aux plans | - | 30 | - | - | (30) |
| Écarts actuariels non reconnus | 6 | 1 | (5) | - | - |
| Différences de change | (4) | (4) | - | - | - |
| Autres variations | 17 | 14 | - | - | 3 |
| **SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2004** | **190** | **176** | **(17)** | **(1)** | **(4)** |

Les autres variations correspondent principalement à l'acquisition de la société Logimatik (Suisse).

### b) Provisions sur régimes de retraites à prestations définies non couverts par des actifs

Effectifs

| | Canada | Suède | Allemagne | France | Italie | Autres | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Salariés en activité | 1 308 | 201 | 287 | 12 679 | 1 407 | 2 111 | 17 993 |
| Anciens salariés | 16 | 892 | 78 | - | - | - | 986 |
| Retraités | 50 | 9 | 54 | 3 | - | - | 116 |
| **TOTAL** | **1 374** | **1 102** | **419** | **12 682** | **1 407** | **2 111** | **19 095** |

Hypothèses actuarielles

| | Canada | Suède | Allemagne | France | Italie | Autres |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Taux d'actualisation des engagements (%) | 6,0 | 4,4 | 5,0 - 6,0 | 4,7 - 5,0 | 4,8 | 2,0 - 6,9 |
| Taux d'augmentation des salaires (%) | 3,3 | 2,0 | 2,0 - 2,8 | 1,5 - 2,0 | 3,0 | 1,0 - 6,0 |
| Rendements attendus des actifs de couverture (%) | | | | | | |

Analyse des engagements

| *en millions d'euros* | Canada | Suède | Allemagne | France | Italie | Autres | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Dette actuarielle | 22 | 18 | 26 | 23 | 14 | 1 | 104 |
| Juste valeur des actifs de couverture | | | | | | | |
| **ENGAGEMENTS BRUTS** | **22** | **18** | **26** | **23** | **14** | **1** | **104** |
| Écarts actuariels non constatés | 1 | (2) | - | (2) | - | - | (3) |
| Coûts des services passés non constatés | - | - | - | (5) | - | - | (5) |
| **ENGAGEMENTS NETS AU BILAN** | **23** | **16** | **26** | **16** | **14** | **1** | **96** |
| Montants à l'actif | | | | | | | |
| Montants au passif | 23 | 16 | 26 | 16 | 14 | 1 | 96 |
| **ENGAGEMENTS NETS AU BILAN** | **23** | **16** | **26** | **16** | **14** | **1** | **96** |

Analyse des variations des engagements

| *en millions d'euros* | Valeur actualisée de l'obligation | Juste valeur des actifs de couverture | Écarts actuariels non reconnus | Coûts des services passés non reconnus | Engagements nets au bilan |
|---|---|---|---|---|---|
| **SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2003** | **82** | | **(1)** | **-** | **81** |
| Charge nette de l'exercice : | | | | | |
| - Coût des services rendus de l'exercice | 7 | | - | - | 7 |
| - Intérêts financiers sur l'obligation | 4 | | - | - | 4 |
| - Rendement attendu des actifs | - | | - | - | - |
| - Pertes/(Gains) actuariels nets reconnus | - | | - | - | - |
| - Coût des services passés reconnus | - | | - | - | - |
| Prestations versées aux salariés | (5) | | - | - | (5) |
| Contributions aux plans | - | | - | - | - |
| Écarts actuariels non reconnus | 8 | | (2) | (5) | 1 |
| Différences de change | - | | - | - | - |
| Autres variations | 8 | | - | - | 8 |
| **SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2004** | **104** | | **(3)** | **(5)** | **96** |

Les autres variations correspondent principalement à l'acquisition de filiales du groupe Drägerwerk AG (Allemagne) et à la signature d'un contrat d'infogérance en Suède avec la société ABB.

### c) Royaume-Uni et Irlande

Concernant le Royaume-Uni et l'Irlande, compte tenu de l'âge moyen des employés en activité au 31 décembre 2004 (42 ans), la majeure partie des actifs du plan a été investie en actions. La méthode légale consiste à actualiser les engagements de retraite au taux de rendement attendu à long terme sur les actifs en portefeuille ; au cas particulier, le taux de rendement à long terme retenu sur les actifs investis en actions est de 8 %. La comparaison avec la valeur de marché des actifs en portefeuille fait ressortir un déficit de couverture qui, en application de la réglementation locale, est amorti sur la durée attendue de vie active résiduelle moyenne des salariés (environ 12 années). Les charges de retraites de l'exercice comprennent l'amortissement annuel de ce déficit et le coût des services rendus au titre de l'exercice.

Effectifs

| | Royaume-Uni et Irlande (IAS 19) |
|---|---|
| Salariés en activité | 4 110 |
| Anciens salariés | 5 215 |
| Retraités | 751 |
| **TOTAL** | **10 076** |

Les mouvements de la provision inscrite au bilan s'analysent de la manière suivante :

| *en millions d'euros* | 31 décembre 2003 | Dotation | Reprise (pour utilisation) | Reprise (pour non utilisation) | Écarts de conversion | Autres mouvements | 31 décembre 2004 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Provisions pour retraites et engagements assimilés | 11 | 46 | (43) | - | - | 1 | 15 |

Les charges de retraite de l'exercice comprennent 37 millions d'euros de coûts des services rendus au titre de l'exercice et 9 millions d'euros d'amortissement annuel du déficit. Les reprises de provisions correspondent aux décaissements de l'exercice (35 millions d'euros au titre des cotisations de l'année et 8 millions d'euros au titre de l'amortissement du déficit).
Le solde de la provision au 31 décembre 2004 pour 15 millions d'euros correspond à la part non encore décaissée des coûts de retraites (soit 11 millions d'euros de cotisations et 4 millions d'euros dus au titre de l'amortissement du déficit).
Il convient de noter qu'en cas d'application de la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité au 1er janvier 2004, ce plan présenterait dans les états financiers au 31 décembre 2004 les engagements suivants :

Hypothèses actuarielles

| | Royaume-Uni et Irlande (IAS 19) |
|---|---|
| Taux d'actualisation des engagements | 5,4 % |
| Taux d'augmentation des salaires | 3,5 % |
| Rendements attendus des actifs de couverture | 7,0 % |

Analyse des engagements

| *en millions d'euros* | Royaume-Uni et Irlande (IAS 19) |
|---|---|
| Dette actuarielle | 1 009 |
| Juste valeur des actifs de couverture | 682 |
| **ENGAGEMENTS BRUTS** | **327** |

Analyse des variations des engagements

| *en millions d'euros* | Valeur actualisée de l'obligation | Juste valeur des actifs de couverture |
|---|---|---|
| **SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2003** | 859 | 580 |
| Charge nette de l'exercice : | | |
| - Coût des services rendus de l'exercice | 58 | - |
| - Intérêts financiers sur l'obligation | 49 | - |
| - Rendement attendu des actifs | - | 43 |
| - Pertes/(Gains) actuariels nets reconnus | - | - |
| - Coût des services passés reconnus | - | - |
| Prestations versées aux salariés | (10) | (10) |
| Contributions aux plans | - | 43 |
| Écarts actuariels non reconnus | 59 | 30 |
| Différences de change | (6) | (4) |
| Autres variations | - | - |
| **SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2004** | 1 009 | 682 |

Le contrat « ASPIRE » (voir Note 21 « Engagements reçus et donnés ») stipule des dispositions de transfert des engagements de retraites et assimilés au sein des régimes de retraites de la société Capgemini UK Plc., à l'initiative des employés. Ces engagements seront entièrement couverts à la date du transfert.

### Réserve spéciale de participation

La diminution de la réserve spéciale de participation s'explique principalement par le reclassement en part à court terme de la dette correspondant aux droits octroyés au titre de l'exercice 1999.

## NOTE 17 ~ **DETTES D'EXPLOITATION**

| **AU 31 DÉCEMBRE** *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 518 | 408 | 520 |
| Personnel | 779 | 661 | 718 |
| Impôts et taxes | 212 | 218 | 250 |
| Divers | 111 | 97 | 146 |
| **TOTAL** | 1 620 | 1 384 | 1 634 |

## NOTE 18 ~ **DETTES DIVERSES**

| **AU 31 DÉCEMBRE** *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| État - Impôts sur les bénéfices | 28 | 53 | 56 |
| Impôts différés passifs à court terme | 25 | 18 | 23 |
| Produits constatés d'avance et dividendes à payer | 6 | 12 | 10 |
| **TOTAL** | 59 | 83 | 89 |

## NOTE 19 ~ **INSTRUMENTS FINANCIERS**

### Couvertures des risques de taux d'intérêts

Au 31 décembre 2004, deux couvertures de taux d'intérêts étaient en cours sous la forme de contrats d'échange de taux et de produits optionnels (cap et floor) portant sur un montant total de 500,2 millions d'euros (contre un montant de 202,6 millions d'euros au 31 décembre 2003), pour des périodes allant de 5 à 10 ans, relatives à :

- d'une part, un contrat d'échange de taux (swap de taux d'intérêts) portant sur un montant total de 40,2 millions d'euros, pour une période restant à courir de 10 ans, relative à la couverture à hauteur de 50 % du crédit bail contracté par la S.A.R.L. Immobilière Les Fontaines (Université Capgemini) en décembre 2002. Au terme du contrat d'échange de taux correspondant, la S.A.R.L. Immobilière Les Fontaines est payeur de taux fixe à 3,51 % contre Euribor 3 mois. L'évaluation de ce contrat à la valeur de marché au 31 décembre 2004 fait apparaître une perte latente de 0,4 million d'euros (contre un gain latent de 0,6 million d'euros au 31 décembre 2003).
- d'autre part, le 28 octobre 2004 la Société est entrée dans un nouveau contrat d'échange de taux d'intérêts relatif à l'Emprunt Obligataire Convertible ou Echangeable en Actions Nouvelles ou Existantes de Cap Gemini S.A. émis par la Société le 24 juin 2003 (OCEANE) qui porte sur un montant total de 460 millions d'euros et pour une période restant à courir de 5 années. Selon les termes de ce contrat d'échange de taux d'intérêts, la Société est payeur d'un taux variable (Euribor 12 mois postfixé – 0,59 %) contre le taux fixe de l'OCEANE (2,5 %). Le taux variable est plafonné à 3,41 % et soumis à un taux plancher de 1,41 %. Enfin, ce contrat d'échange comprend une clause de désactivation automatique (à coût nul) en cas d'exercice par la Société du droit dont elle dispose de procéder, dans certaines conditions, à l'amortissement anticipé d'obligations (cf. § « Amortissement anticipé par remboursement au gré de la Société » en Note 15, section « Analyse par nature des dettes financières »). L'évaluation de ce contrat à la valeur de marché au 31 décembre 2004 fait apparaître un gain latent de 1,4 millions d'euros. A la suite de cette opération, la Société a accru sa sensibilité à l'évolution des taux, tout en plafonnant son risque à une hausse des taux.
- le Groupe a décidé de procéder en date du 30 octobre 2004 à l'annulation de quatre contrats d'échange de taux et de produits optionnels (cap, floor et tunnel) portant sur un montant total de 159,1 millions d'euros mis en place par Transiciel sur des prêts à moyen terme qui ont été remboursés par anticipation et en totalité, le 24 février 2004. L'annulation de ces contrats d'échange de taux a conduit la société Transiciel à constater une perte de 4 millions d'euros au titre de leur valeur de marché au 30 octobre 2004 ainsi qu'une perte de 2 millions d'euros liée au coup de portage de ces contrats entre le 1er janvier 2004 et le 30 octobre 2004. A noter que la perte latente sur ces contrats d'échange avait été provisionnée dans le cadre de l'acquisition de la société Transiciel à hauteur de 5,2 millions d'euros. Au cours du premier semestre 2004, une provision complémentaire de 0,8 million d'euros a été comptabilisée à l'occasion de la revue du bilan d'intégration de Transiciel, portant ainsi la provision relative à ces contrats d'échange à 6 millions d'euros.

### Couvertures des risques de change

Au 31 décembre 2004, les couvertures de taux de change s'élevaient au total à 125,6 millions d'euros et étaient les suivantes :

- couvertures commerciales à échéance 2005 et 2006 sous la forme de contrats d'achats / ventes de devises à terme pour une contre-valeur totale de 22 millions d'euros et qui portaient sur des montants en euros, dollars US, zlotys polonais, roupies indiennes, dollars australiens et dollars Hong Kong,
- couvertures financières à échéance 2005 sous la forme de contrats d'achats / ventes de devises à terme (swaps de change) dans le cadre de financements internes au Groupe, pour les montants suivants :
  - 110,3 millions de dollars US pour une contre-valeur de 80,9 millions d'euros,
  - 203,1 millions de couronnes suédoises pour une contre-valeur de 22,7 millions d'euros.

L'évaluation de ces contrats à la valeur de marché au 31 décembre 2004 fait apparaître un gain latent de l'ordre de 0,2 million d'euros.

## NOTE 20 ~ **IMPÔTS DIFFÉRÉS**

### a) Évolution des impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs se décomposent comme suit :

| **AU 31 DÉCEMBRE** *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| Déficits fiscaux reportables | 1 408 | 1 338 | 1 360 |
| Différence temporaire liée à l'apport des activités conseil d'Ernst & Young | 1 047 | 830 | 780 |
| Autres | 11 | 48 | 112 |
| Provisions sur impôts différés actifs | (1 779) | (1 545) | (1 694) |
| **TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS (LONG TERME)** | **687** | **671** | **558** |
| Déficits fiscaux reportables | 76 | 42 | 62 |
| Différence temporaire liée à l'apport des activités conseil d'Ernst & Young | 42 | 17 | - |
| Provisions pour congés payés | 13 | 12 | 11 |
| Autres | 36 | 49 | 55 |
| Provisions sur impôts différés actifs | (5) | (17) | (33) |
| **TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS (COURT TERME)** | **162** | **103** | **95** |
| **TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS** | **849** | **774** | **653** |
| Retraitement de l'amortissement des écarts d'acquisition | (57) | (50) | (51) |
| Capitalisation et amortissement | - | - | - |
| Provisions | (3) | (2) | (2) |
| Autres | (1) | - | (2) |
| **TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS (LONG TERME)** | **(61)** | **(52)** | **(55)** |
| Réévaluation des en-cours de production | (5) | (8) | (13) |
| Provisions pour restructuration | (19) | - | - |
| Provisions | - | (6) | (6) |
| Autres | (1) | (4) | (4) |
| **TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS (COURT TERME)** | **(25)** | **(18)** | **(23)** |
| **TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS** | **(86)** | **(70)** | **(78)** |

Au 31 décembre 2004, les impôts différés actifs s'élèvent à 653 millions d'euros et comprennent des impôts différés actifs reconnus sur des déficits fiscaux et des écarts d'acquisition fiscalement amortissables pour un montant de 598 millions d'euros (cf. infra b)), et pour le solde, des impôts différés actifs reconnus sur d'autres natures de différences temporaires.
Au 31 décembre 2004, la majeure partie des impôts différés s'analyse de la façon suivante :

#### 1. Impôts différés actifs américains

L'apport des activités de conseil nord-américaines d'Ernst & Young permet au Groupe d'amortir fiscalement sur 15 ans la différence entre le prix de la transaction pour ces activités et la valeur fiscale des actifs et passifs acquis (4 280 millions de dollars), ce qui représente une économie d'impôt sur les sociétés aux taux actuels d'impôt d'environ 1 669 millions de dollars. Au cours des derniers exercices, cet amortissement est venu augmenter les déficits fiscaux générés par nos opérations américaines, lesquels sont reportables sur une durée de 20 ans. Dans ces conditions, le Groupe dispose, sous forme de déficits fiscaux ou d'amortissements fiscaux futurs, d'une source d'économies d'impôts potentielles utilisable, en l'état actuel de la réglementation, au plus tard en 2035.

La valeur de l'actif d'impôts différés a été déterminée jusqu'à présent en tenant compte d'une estimation des résultats taxables de nos activités nord-américaines sur les 15 prochaines années, en retenant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables et en utilisant les paramètres de visibilité et d'actualisation suivants :

- reconnaissance de 100 % de l'utilisation sur les cinq premières années. A compter de la sixième année, les utilisations probables faisaient l'objet d'une provision au taux forfaitaire de 35 %, taux en croissance de 5 points sur les années suivantes et ce jusqu'à 70 %. Ce taux était porté à 100 % la seizième année,
- taux d'actualisation des obligations d'État à 30 ans aux États-Unis.

Au 31 décembre 2004, tirant les conclusions de réalisations inférieures aux performances escomptées aux États-Unis, en particulier pour l'exercice 2004, le Groupe a décidé de limiter

à 5 ans la prise en compte des économies fiscales potentielles (actualisées au taux des obligations d'État à 5 ans, soit 4,1 %), contre 15 ans précédemment. Sur cette base, et en considérant, d'une part, des niveaux de profitabilité considérés comme probables à la lumière des derniers développements opérationnels, d'autre part, certaines options de planification fiscale – liées notamment au paiement différé de redevances internes au Groupe – et enfin, la valeur de réalisation potentielle de l'actif d'impôt correspondant, ce dernier est ramené de 248 millions d'euros au 31 décembre 2003 à 102 millions d'euros au 31 décembre 2004.

**2. Impôt différé actif reconnu en France suite à la réorganisation de nos activités nord-américaines**

La réorganisation de nos activités nord-américaines a conduit la société Cap Gemini S.A. à reconnaître en 2002 une moins-value fiscale nette à court terme dont le montant définitif s'élève à 2,8 milliards d'euros (voir b) Déficits fiscaux et écarts d'acquisition fiscalement amortissables). Depuis le 31 décembre 2003, le déficit fiscal correspondant est reportable indéfiniment sur les résultats fiscaux futurs générés en France.

Au 31 décembre 2004, cet actif d'impôt différé a été réévalué en tenant compte d'une estimation du résultat fiscal en France au titre des 15 prochaines années. Cette réévaluation a été réalisée en retenant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables et en utilisant les paramètres de visibilité et d'actualisation suivants :

- reconnaissance de 100 % de l'utilisation sur les cinq premières années. A compter de la sixième année, les utilisations probables font l'objet d'une provision au taux forfaitaire de 35 %, taux en croissance de 5 points sur les années suivantes et le cas échéant jusqu'à 70 %. Ce taux est porté à 100 % la seizième année,
- taux d'actualisation de 3,5 % (Obligations Assimilables du Trésor).

Après imputation sur les résultats fiscaux bénéficiaires de l'exercice (effet impôt de 16 millions d'euros) et les effets négatifs liés, (i) à hauteur de 33 millions d'euros, au report en arrière complémentaire du déficit fiscal 2002 et (ii) pour 11 millions d'euros, aux baisses successives du taux d'impôt en France pour 2005 et 2006, le montant de l'impôt différé actif a été augmenté de 62 millions d'euros (comprenant un effet positif d'actualisation pour 23 millions d'euros). Au total, l'actif d'impôt différé correspondant s'élève, au 31 décembre 2004, à 434 millions d'euros (soit 396 millions d'euros à long terme et 38 millions d'euros à court terme) à comparer à 421 millions d'euros au 31 décembre 2003.

**b) Déficits fiscaux et écarts d'acquisition fiscalement amortissables**

| *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| Déficits reportables temporairement | 3 701 | 1 521 | 1 775 |
| Déficits reportables indéfiniment | 464 | 2 746 | 2 501 |
| **TOTAL DES DÉFICITS REPORTABLES** | **4 165** | **4 267** | **4 276** |
| Écarts d'acquisition nord-américains | 3 168 | 2 421 | 2 045 |
| **TOTAL DES DÉFICITS REPORTABLES ET ÉCARTS D'ACQUISITION FISCALEMENT AMORTISSABLES** | **7 333** | **6 688** | **6 321** |
| Économie potentielle d'impôt correspondante | 2 556 | 2 228 | 2 202 |
| Dont actifs d'impôts différés reconnus | 792 | 706 | 598 |

Au 31 décembre 2004, les impôts différés actifs reconnus pour 598 millions d'euros résultent de déficits fiscaux et d'écarts d'acquisition fiscalement amortissables, principalement en France suite à la réorganisation de nos activités nord-américaines (434 millions d'euros), aux États-Unis (102 millions d'euros), en Allemagne et en Europe Centrale (22 millions d'euros) et au Benelux (12 millions d'euros).

La variation des déficits fiscaux reportables entre 2003 et 2004 qui s'élève à 9 millions d'euros s'explique principalement par :

- l'amortissement fiscal dont le Groupe bénéficie suite à l'apport des activités conseil d'Ernst & Young en Amérique du Nord (217 millions d'euros) ;
- les résultats fiscaux déficitaires de l'exercice en cours, prin-

cipalement en Allemagne et Europe Centrale (21 millions d'euros), en Italie (19 millions d'euros), et en Ibérie (17 millions d'euros) ;
- un effet de conversion négatif sur les déficits fiscaux reportables essentiellement en Amérique du Nord (108 millions d'euros) ;
- la constatation d'une créance de carry-back du déficit fiscal français (101 millions d'euros) ;
- ces effets sont partiellement compensés par les résultats fiscaux bénéficiaires de l'exercice en cours, principalement en France (44 millions d'euros), au Royaume-Uni (10 millions d'euros) et en Norvège (6 millions d'euros).

L'échéancier des déficits fiscaux reportables aux 31 décembre 2002, 2003 et 2004 est le suivant :

| | 2002 | | 2003 | | 2004 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **AU 31 DÉCEMBRE** *en millions d'euros* | **Montants** | **%** | **Montants** | **%** | **Montants** | **%** |
| n+1 | 25 | 1 | 46 | 1 | 68 | 2 |
| n+2 | 30 | 1 | 16 | 1 | 23 | 1 |
| n+3 | 2 | - | 26 | 1 | 52 | 1 |
| n+4 | 32 | 1 | 60 | 1 | 52 | 1 |
| n+5 et années ultérieures | 3 612 | 86 | 1 373 | 32 | 1 580 | 37 |
| indéfiniment | 464 | 11 | 2 746 | 64 | 2 501 | 58 |
| **TOTAL** | **4 165** | **100** | **4 267** | **100** | **4 276** | **100** |

## NOTE 21 ~ **ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS**

### a) Engagements reçus

| **AU 31 DÉCEMBRE** *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| **Engagements reçus :** | | | |
| - sur contrats | 1 | 5 | 7 |
| - autres | 4 | 4 | 4 |
| **TOTAL** | **5** | **9** | **11** |

### b) Engagements donnés

| **AU 31 DÉCEMBRE** *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| **Engagements donnés :** | | | |
| - sur contrats | 36 | 109 | 79 |
| - sur locations non résiliables | 1 229 | 1 173 | 1 078 |
| - sur options | - | - | 147 |
| - sur emprunts | 8 | 5 | - |
| - autres | 25 | 56 | 75 |
| **TOTAL** | **1 298** | **1 343** | **1 379** |

- Les engagements sur contrats correspondent principalement aux commandes d'achat à venir dans le cadre de contrats d'achats globaux, principalement au Royaume-Uni.

- L'analyse des engagements donnés par le Groupe sur des locations non résiliables, par nature et par échéance, au 31 décembre 2004 est la suivante :

| *en millions d'euros* | Matériel informatique | Bureaux | Voitures | Autres locations non résiliables | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| n+1 | 31 | 151 | 47 | 3 | 232 |
| n+2 | 20 | 143 | 34 | 3 | 200 |
| n+3 | 10 | 126 | 21 | 2 | 159 |
| n+4 | 5 | 113 | 9 | 1 | 128 |
| n+5 | 2 | 102 | 1 | - | 105 |
| n+6 et années ultérieures | 1 | 253 | - | - | 254 |
| **TOTAL** | **69** | **888** | **112** | **9** | **1 078** |

Les baux relatifs aux bureaux varient selon les zones géographiques, et s'étalent sur des périodes comprises entre 5 et 25 ans. La durée des contrats de véhicules s'étale de 3 à 5 ans.

Les engagements sur des locations non résiliables sont principalement donnés au Royaume-Uni (211 millions d'euros), en Amérique du Nord (217 millions d'euros), au Benelux (176 millions d'euros), en France (158 millions d'euros) et en Allemagne et en Europe Centrale (113 millions d'euros).

- Le contrat d'infogérance signé pour 10 ans avec les sociétés TXU Energy Company LLC et Oncor Electric Delivery Company prévoit au profit du groupe TXU une option de vente de sa participation de 2,9 % dans la société Gapgemini Energy LP et de certains actifs (essentiellement la plateforme informatique dont le groupe TXU a concédé l'usage à Capgemini Energy LP pendant la durée du contrat) pour une valeur de 200 millions de dollars (147 millions d'euros) sous réserve de certains ajustements. Cette option est exerçable par le groupe TXU pendant les dix ans suivant la fin du contrat.

- Les autres engagements recouvrent principalement :
  - des cautions fiscales données à l'occasion de contentieux fiscaux en France et en Espagne,
  - des engagements sociaux en Hollande et en Suède,
  - une caution relative à la mobilisation par la société Transiciel Benelux S.A. de créances commerciales auprès d'une société d'affacturage.

### c) Autres engagements

Les accords signés au titre de l'acquisition des activités conseil d'Ernst & Young stipulent que les anciens associés d'Ernst & Young qui exerçaient leur activité dans le domaine du conseil sont devenus des salariés du Groupe Capgemini et bénéficient à cet effet d'un contrat de travail. Au cas où ces personnes devenues salariées du Groupe décident de le quitter avant un certain délai, elles sont tenues de restituer ainsi tout ou partie des actions reçues au titre de l'apport, le nombre d'actions restituées étant fonction de la cause du départ et de la date de celui-ci.

Cap Gemini S.A., l'ensemble de ses filiales et toute société contrôlée directement ou indirectement à 50 % ou plus sont assurées pour les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile générale et professionnelle pouvant leur incomber en raison de leurs activités au sein d'un programme mondial organisé en plusieurs lignes placées auprès de différentes compagnies d'assurance. Ce programme est revu et ajusté périodiquement pour tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus.
A hauteur de 20 millions d'euros, ce programme est couvert par l'intermédiaire d'une société Captive de ré-assurance consolidée par intégration globale, intégrant les protections en ré-assurance.

Les 26 juin 2003 et 28 juin 2004, Cap Gemini S.A. a cédé pour respectivement 74 millions d'euros et 33 millions d'euros à un établissement de crédit une créance de 90 millions d'euros et un complément de créance de 39 millions d'euros détenus sur le Trésor Public, résultant de l'option de report en arrière (carry-back) du déficit fiscal français généré au titre de l'exercice 2002. Aux termes du contrat de cession, Cap Gemini S.A. s'est engagée à indemniser le cessionnaire à hauteur de toute différence qui serait constatée entre le montant des créances cédées et le montant effectivement recouvrable auprès du Trésor Public, et ce pour une période allant jusqu'au 30 juin 2011.

En date du 20 octobre 2003, la société Cap Gemini S.A. a lancé une Offre Publique d'Echange visant les actions de la société Transiciel, par laquelle les actionnaires de Transiciel se voient proposer par Cap Gemini d'échanger leurs actions selon l'une des deux options suivantes :

- 1re branche : une parité d'échange de 1 (une) action Capgemini à émettre pour 3 actions Transiciel.
- 2e branche : une parité de 5 actions Capgemini à émettre et 16 bons d'attribution d'actions nouvelles Capgemini pour 16 actions Transiciel.

La seconde option comporte un mécanisme de complément de prix se traduisant par l'attribution d'actions Capgemini supplémentaires conditionnée à l'atteinte par le nouvel ensemble Sogeti/Transiciel d'objectifs de résultat au cours des deux prochaines années. Ce mécanisme de complément de prix est détaillé dans la note d'information ayant reçu le visa de la COB n° 03-935 en date du 29 octobre 2003. Sous réserve de réalisation de ces objectifs, chaque bon d'attribution d'actions donnera droit à l'attribution au profit de son titulaire d'une quotité d'actions nouvelles Capgemini, jouissance 1er janvier 2006, soit un maximum de 508 600 actions à l'issue de la période de réouverture de l'offre le 28 janvier 2004. Au 31 décembre 2004, le complément de prix est estimé à 9 millions d'euros, soit 245 398 actions nouvelles, valorisées à 35,44 euros (cours de bourse du 18 décembre 2003, date de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant approuvé l'opération).

Dans un certain nombre de grands contrats signés par des sociétés du Groupe (en particulier les contrats « ASPIRE » signé avec Inland Revenue le 5 janvier 2004 pour un montant estimé à 3 milliards de livres Sterling, TXU signé le 17 mai 2004 pour un montant de 3,5 milliards de dollars, et Schneider Electric Industries SAS signé le 28 octobre 2004 pour un montant de 1,6 milliards d'euros), le Groupe a été amené à mettre en place une garantie de performance et/ou une garantie financière. Le contrat d'infogérance avec les sociétés TXU Energy Company LLC et Oncor Electric Delivery Company prévoit par ailleurs, au profit du groupe TXU, en dehors de l'option de vente (cf. supra) et hors les clauses habituelles en la matière, un droit de résiliation dans le cas où la notation du crédit du Groupe viendrait à être abaissée au-dessous du niveau « investment grade ». A noter qu'à la suite de l'abaissement de la notation de crédit du Groupe par Standard & Poors intervenue le 7 janvier 2005, TXU a confirmé la poursuite du contrat.

Le groupe Capgemini a signé le 25 mai 2004 avec France Telecom un contrat d'externalisation d'une partie de ses réseaux de télécommunications pour une durée de 8 ans, comportant un mécanisme d'indemnité au profit de France Telecom ou au profit de Capgemini conditionné respectivement par le niveau de réalisation, à la baisse ou à la hausse, du volume d'achat prévu au contrat. L'engagement de Capgemini à ce titre, en cas de non atteinte de l'objectif, s'élève au maximum à 21,6 millions d'euros au 31 décembre 2004.

## NOTE 22 ~ **FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES**

Le Groupe n'a pas connaissance de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent un impact significatif sur l'activité, la situation financière, le résultat, le patrimoine et les perspectives d'avenir de la société ou du Groupe, qui ne soient pas reflétés dans les comptes ou mentionnés dans les notes sur les comptes consolidés.

## NOTE 23 ~ **EFFECTIFS**

Les effectifs moyens se répartissent entre les principales zones géographiques du Groupe de la manière suivante :

| | 2002 | | 2003 | | 2004 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **EFFECTIF MOYEN** | **Effectifs** | **%** | **Effectifs** | **%** | **Effectifs** | **%** |
| Amérique du Nord | 9 893 | 18 | 8 832 | 18 | 8 338 | 15 |
| Royaume-Uni et Irlande | 7 412 | 14 | 6 651 | 14 | 7 471 | 13 |
| Pays Nordiques | 4 589 | 8 | 3 926 | 8 | 3 652 | 6 |
| Benelux | 9 333 | 17 | 8 098 | 16 | 8 356 | 15 |
| Allemagne et Europe Centrale | 3 191 | 6 | 3 026 | 6 | 3 256 | 6 |
| France | 13 637 | 25 | 13 054 | 26 | 18 595 | 32 |
| Europe du Sud | 4 998 | 9 | 4 563 | 9 | 5 210 | 9 |
| Asie-Pacifique | 1 829 | 3 | 1 655 | 3 | 2 509 | 4 |
| **TOTAL** | **54 882** | **100** | **49 805** | **100** | **57 387** | **100** |

Les effectifs de fin d'année se répartissent entre les principales zones géographiques du Groupe de la manière suivante :

| EFFECTIF DE FIN D'ANNÉE | 2002 Effectifs | % | 2003 Effectifs(*) | % | 2004 Effectifs | % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Amérique du Nord | 9 674 | 18 | 7 914 | 16 | 8 893 | 15 |
| Royaume-Uni et Irlande | 7 268 | 14 | 6 496 | 13 | 8 534 | 14 |
| Pays Nordiques | 4 250 | 8 | 3 672 | 8 | 3 485 | 6 |
| Benelux | 8 860 | 17 | 7 716 | 16 | 8 306 | 14 |
| Allemagne et Europe Centrale | 3 124 | 6 | 3 055 | 6 | 3 390 | 6 |
| France | 13 378 | 25 | 12 884 | 27 | 18 664 | 31 |
| Europe du Sud | 4 636 | 9 | 4 514 | 9 | 5 151 | 9 |
| Asie-Pacifique | 1 493 | 3 | 2 053 | 4 | 2 901 | 5 |
| **TOTAL** | **52 683** | **100** | **48 304** | **100** | **59 324** | **100** |

(*) hors effectif de Transiciel (7 272 personnes) intégré au 31/12/2003.

## NOTE 24 ~ ACTIVITÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

La décomposition du chiffre d'affaires et des résultats d'exploitation, ainsi que des actifs immobilisés et des comptes clients et comptes rattachés par zone géographique est la suivante :

| *en millions d'euros* CHIFFRE D'AFFAIRES | 2002 Montants | % | 2003 Montants | % | 2004 Montants | % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Amérique du Nord | 2 258 | 32 | 1 715 | 30 | 1 401 | 22 |
| Royaume-Uni et Irlande | 1 223 | 17 | 1 016 | 18 | 1 290 | 20 |
| Pays Nordiques | 469 | 7 | 377 | 6 | 391 | 6 |
| Benelux | 925 | 13 | 762 | 13 | 859 | 14 |
| Allemagne et Europe Centrale | 466 | 7 | 437 | 8 | 477 | 8 |
| France | 1 239 | 17 | 1 066 | 18 | 1 481 | 24 |
| Europe du Sud | 327 | 5 | 285 | 5 | 299 | 5 |
| Asie-Pacifique | 140 | 2 | 96 | 2 | 93 | 1 |
| **TOTAL** | **7 047** | **100** | **5 754** | **100** | **6 291** | **100** |

| *en millions d'euros* RÉSULTAT D'EXPLOITATION ET % DE MARGE D'EXPLOITATION | 2002 Montants | % de marge d'exploitation | 2003 Montants | % de marge d'exploitation | 2004 Montants | % de marge d'exploitation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Amérique du Nord | 42 | 1,9 | 41 | 2,4 | (64) | (4,6) |
| Royaume-Uni et Irlande | (24) | (2,0) | 36 | 3,5 | 20 | 1,6 |
| Pays Nordiques | (6) | (1,3) | (4) | (1,1) | (1) | (0,3) |
| Benelux | 47 | 5,1 | 72 | 9,4 | 45 | 5,2 |
| Allemagne et Europe Centrale | (3) | (0,7) | 20 | 4,6 | 19 | 4,0 |
| France | 85 | 6,9 | 24 | 2,3 | 50 | 3,4 |
| Europe du Sud | (15) | (4,6) | (37) | (13,0) | (12) | (4,0) |
| Asie-Pacifique | (12) | (8,6) | 3 | 3,1 | 1 | 1,1 |
| **TOTAL** | **114** | **1,6** | **155** | **2,7** | **58** | **0,9** |

| *en millions d'euros* | 2002 | | 2003 | | 2004 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **ACTIF IMMOBILISÉ** | **Montants** | **%** | **Montants** | **%** | **Montants** | **%** |
| Amérique du Nord | 356 | 16 | 275 | 11 | 283 | 12 |
| Royaume-Uni et Irlande | 628 | 28 | 576 | 24 | 581 | 24 |
| Pays Nordiques | 114 | 5 | 111 | 5 | 110 | 5 |
| Benelux | 458 | 21 | 466 | 19 | 566 | 23 |
| Allemagne et Europe Centrale | 175 | 8 | 171 | 7 | 175 | 7 |
| France | 423 | 19 | 747 | 31 | 655 | 27 |
| Europe du Sud | 59 | 3 | 51 | 3 | 25 | 1 |
| Asie-Pacifique | 12 | - | 11 | - | 13 | 1 |
| **TOTAL** | **2 225** | **100** | **2 408** | **100** | **2 408** | **100** |

| *en millions d'euros* | 2002 | | 2003 | | 2004 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS (NET)** | **Montants** | **%** | **Montants** | **%** | **Montants** | **%** |
| Amérique du Nord | 298 | 19 | 226 | 17 | 136 | 11 |
| Royaume-Uni et Irlande | 253 | 16 | 182 | 14 | 182 | 14 |
| Pays Nordiques | 79 | 5 | 64 | 5 | 80 | 6 |
| Benelux | 226 | 15 | 177 | 13 | 197 | 16 |
| Allemagne et Europe Centrale | 131 | 9 | 115 | 8 | 119 | 9 |
| France | 377 | 24 | 453 | 34 | 422 | 34 |
| Europe du Sud | 152 | 10 | 119 | 8 | 102 | 8 |
| Asie-Pacifique | 34 | 2 | 10 | 1 | 19 | 2 |
| **TOTAL** | **1 550** | **100** | **1 346** | **100** | **1 257** | **100** |

## NOTE 25 ~ **INTÉRÊTS DANS LES PARTICIPATIONS SOUS CONTRÔLE CONJOINT**

Le Groupe exerce un contrôle conjoint sur des participations, notamment en Allemagne, et au Royaume-Uni. La part du chiffre d'affaires du Groupe généré par ces participations est 1,54 %.

## NOTE 26 ~ **ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE 2004**

Le Groupe a cédé, en janvier 2005, sa participation de 25,22 % dans la société IS Energy pour un montant de 16 millions d'euros, à la suite de l'exercice à fin 2004 par la société E.ON de l'option d'achat qu'elle détenait sur ces titres.
En janvier 2005, les activités du pôle Sogeti/Transiciel en France ont fait l'objet d'une réorganisation, conduisant pour l'essentiel à la création de nouvelles sociétés, à la suite d'opérations de fusions et d'apports partiels d'actifs.
Fin 2004, une réorganisation des opérations en France a conduit à créer sept nouvelles entités (Capgemini Consulting, Capgemini Finance et Services, Capgemini Industrie et Distribution, Capgemini Est, Capgemini Ouest, Capgemini Sud, Capgemini Outsourcing services), les apports partiels successifs ayant eu lieu début 2005.

## NOTE 27 ~ **LISTE PAR PAYS DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES**

Le nombre de sociétés consolidées au 31 décembre 2004 s'élève à 129.

| Pays | Sociétés Consolidées | Pourcentage d'intérêt | Méthode d'intégration |
|---|---|---|---|
| **ALLEMAGNE** | Capgemini Deutschland GmbH | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Deutschland Holding GmbH | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Systems GmbH | 100,0 % | IG |
| | IS Energy Information Services für die Energiewirtschaft GmbH | 25,2 % | PROP |
| | Software Design and Management AG (Münich) | 100,0 % | IG |
| | Ruhrdigital Private Konsortium GbR | 66,7 % | IG |
| | Ruhrdigital Betriebs GmbH & Co. KG | 66,6 % | IG |
| | Ruhrdigital Verwaltungs GmbH | 66,6 % | IG |
| | Ruhrdigital Besitz GmbH & Co. KG | 13,3 % | MEQ |
| | Capgemini Systems Nord GmbH | 100,0 % | IG |
| | Dräger Information Technologies GmbH | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Electronic Business Portals GmbH | 100,0 % | IG |
| | Sogeti Deutschland GmbH | 100,0 % | IG |
| | Cap Gemini Telecom Media & Networks Deutschland GmbH | 100,0 % | IG |
| **AUSTRALIE** | Capgemini Australia Pty Ltd. | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Business Services Australia Pty Ltd. | 100,0 % | IG |
| **AUTRICHE** | Capgemini Consulting Österreich AG | 100,0 % | IG |
| **BELGIQUE** | Capgemini Belgium N.V./S.A. | 100,0 % | IG |
| | Gitek N.V./S.A. | 100,0 % | IG |
| | Sogeti N.V. / S.A. | 100,0 % | IG |
| | Sogeti-Transiciel International S.A. | 100,0 % | IG |
| | Ariane II S.A./N.V. | 100,0 % | IG |
| | Ariane IT S.A. | 100,0 % | IG |
| | Ordiges S.A. | 100,0 % | IG |
| **CANADA** | Capgemini New Brunswick Inc. | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Nova Scotia Ltd. | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Canada Inc. | 100,0 % | IG |
| | Inergi Inc. | 100,0 % | IG |
| | Inergi LP | 100,0 % | IG |
| | New Horizons System Solutions LP | 100,0 % | IG |
| | New Horizons System Solutions Inc. | 100,0 % | IG |
| **CHINE** | Capgemini (Shanghai) Co. Ltd. | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Hong Kong Ltd. | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Data Processing Shenzen Ltd. | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Business Services (China) Ltd. | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Business Services (Asia) Ltd. | 100,0 % | IG |
| **DANEMARK** | Capgemini Danmark AS | 100,0 % | IG |
| **ESPAGNE** | Capgemini España, S.L. | 100,0 % | IG |
| | Sogeti España S.L. | 100,0 % | IG |
| | Transiciel S.L. | 100,0 % | IG |
| | Transiciel Formacion S.L. | 100,0 % | IG |
| | Cap Gemini Telecom Media & Networks España S.L. | 100,0 % | IG |

IG = Intégration globale, MEQ : Mise en équivalence, PROP = Intégration proportionnelle.

| Pays | Sociétés Consolidées | Pourcentage d'intérêt | Méthode d'intégration |
|---|---|---|---|
| **ÉTATS-UNIS** | BiosGroup Inc. | 38,03 % | MEQ |
| | BIOS GP Inc. | 100,0 % | IG |
| | Capgemini America Inc. | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Applications Services LLC | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Kansas City Service Center LLC | 100,0 % | IG |
| | Capgemini U.S. Consulting B.V. | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Holding Inc. | 100,0 % | IG |
| | Capgemini U.S. Holdings LLC | 100,0 % | IG |
| | Capgemini U.S. LLC | 100,0 % | IG |
| | Capgemini North America Inc. | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Technologies LLC | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Government Solutions LLC | 100,0 % | IG |
| | Sogeti USA LLC | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Energy GP LLC | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Energy Holdings LLC | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Energy LP | 97,1 % | IG |
| **FINLANDE** | Capgemini Finland Oy | 100,0 % | IG |
| | Racap Solutions Oy | 65,0 % | IG |
| | Cap Gemini Telecom Media & Networks Finland Oy | 100,0 % | IG |
| **FRANCE** | Cap Gemini S.A. | Société mère | IG |
| | Answork | 14,8 % | MEQ |
| | Capgemini France S.A.S | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Gouvieux S.A.S | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Service S.A.S | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Université S.A.S | 100,0 % | IG |
| | Pierre Fabre Informatique | 51,0 % | IG |
| | Immobilière Les Fontaines S.A.R.L. | 100,0 % | IG |
| | SCI Béhoust | 100,0 % | IG |
| | SCI Paris Etoile | 100,0 % | IG |
| | Sogeti France S.A.S | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Telecom & Media S.A.S | 100,0 % | IG |
| | Transiciel S.A. | 100,0 % | IG |
| | Transiciel Ingénierie S.A. | 100,0 % | IG |
| | Transiciel Régions S.A. | 100,0 % | IG |
| | Transiciel ISR S.A. | 100,0 % | IG |
| | Transiciel Technologies S.A. | 100,0 % | IG |
| | Sinfor Automation S.A. | 100,0 % | IG |
| | Transiciel services S.A.S. | 100,0 % | IG |
| | Retec S.A. | 100,0 % | IG |
| | Chryseis Micro et Réseaux E.U.R.L. | 100,0 % | IG |
| **GRANDE-BRETAGNE** | Capgemini UK Plc | 100,0 % | IG |
| | CGS Holdings Ltd. | 100,0 % | IG |
| | Gemini Consulting Holding Ltd. (UK) | 100,0 % | IG |
| | Working Links (Employment) Ltd. | 33,0 % | PROP |
| | Cap Gemini Telecom Media and Networks UK Ltd. | 100,0 % | IG |
| **HONGRIE** | Capgemini Magyarorszag Kft | 100,0 % | IG |
| **INDE** | Capgemini Consulting India Private Ltd. | 100,0 % | IG |
| **INDONÉSIE** | PT EY GCC Asia Pacific B.V. | 100,0 % | IG |
| **IRLANDE** | Capgemini Ireland Ltd. | 100,0 % | IG |

IG = Intégration globale, MEQ : Mise en équivalence, PROP = Intégration proportionnelle.

| Pays | Sociétés Consolidées | Pourcentage d'intérêt | Méthode d'intégration |
|---|---|---|---|
| **ITALIE** | Capgemini Italia S.p.A. | 100,0 % | IG |
| | Cap Gemini Telecom & Media Networks Italia S.p.A. | 100,0 % | IG |
| **JAPON** | Capgemini Japan KK | 100,0 % | IG |
| **LUXEMBOURG** | Capgemini Luxembourg S.A. | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Reinsurance Company S.A. | 100,0 % | IG |
| | Ariane II Luxembourg S.A. / N.V. | 100,0 % | IG |
| **MALAISIE** | Capgemini Malaysia Sdn Bhd | 100,0 % | IG |
| **MEXIQUE** | Capgemini Mexico S. de R.L. de C.V. | 100,0 % | IG |
| **NORVÈGE** | Capgemini Norge AS | 100,0 % | IG |
| **PAYS-BAS** | Capgemini Outsourcing B.V. | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Interim Management B.V. | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Nederland B.V. | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Sourcing B.V. | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Educational Services B.V. | 100,0 % | IG |
| | Capgemini N.V. | 100,0 % | IG |
| | Paul Postma Marketing Consultancy B.V. | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Datacenter Amsterdam B.V. | 100,0 % | IG |
| | Sogeti B.V. | 100,0 % | IG |
| | Sogeti Nederland B.V. | 100,0 % | IG |
| | Capgemini International B.V. | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Global Client Consulting Asia Pacific B.V. | 100,0 % | IG |
| | Cap Gemini Telecom Media & Networks Nederland B.V. | 100,0 % | IG |
| **POLOGNE** | Capgemini Polska Sp z.o.o. | 100,0 % | IG |
| **PORTUGAL** | Capgemini Portugal, Serviços de Consultoria e Informatica S.A. | 100,0 % | IG |
| **RÉP. TCHÈQUE** | Capgemini Czech Republic S.r.o. | 100,0 % | IG |
| **SINGAPOUR** | Capgemini Singapore Pte Ltd. | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Asia Pacific Pte Ltd. | 100,0 % | IG |
| | Professional Outsourcing Pte Ltd. | 100,0 % | IG |
| | Cap Gemini Telecom Media & Networks Singapore Pte Ltd. | 100,0 % | IG |
| **SLOVAQUIE** | Capgemini Slovensko, s.r.o. | 100,0 % | IG |
| **SUÈDE** | Capgemini AB | 100,0 % | IG |
| | Capgemini Sverige AB | 100,0 % | IG |
| | Sogeti Sverige AB | 100,0 % | IG |
| | Cap Gemini Telecom Media & Networks Sverige AB | 100,0 % | IG |
| **SUISSE** | Capgemini Suisse S.A. | 100,0 % | IG |
| | SD&M Schweiz AG | 100,0 % | IG |
| | Georg Fischer Logimatik AG | 100,0 % | IG |
| | Sogeti Suisse S.A. | 100,0 % | IG |

IG = Intégration globale, MEQ : Mise en équivalence, PROP = Intégration proportionnelle.

# COMPTES SOCIAUX SIMPLIFIÉS DE LA SOCIÉTÉ CAP GEMINI S.A.

Les comptes sociaux complets, incluant l'annexe, ont été certifiés sans réserve par les Commissaires aux Comptes dans leurs rapport en date du 24 février 2005. Ces documents sont disponibles sur simple demande auprès de la Société.

## COMPTES DE RÉSULTATS RÉSUMÉS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2002, 2003, 2004

| *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| Produits d'exploitation | 162 | 136 | 130 |
| Charges d'exploitation | (18) | (24) | (42) |
| **RÉSULTAT D'EXPLOITATION** | **144** | **112** | **88** |
| Résultat financier | (4 629) | (155) | (756) |
| Résultat exceptionnel | 258 | (3) | (324) |
| Impôts sur les bénéfices | 92 | 4 | 43 |
| **RÉSULTAT NET** | **(4 135)** | **(42)** | **(949)** |

## BILANS RÉSUMÉS

AUX 31 DÉCEMBRE 2002, 2003, 2004

| *en millions d'euros* | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|
| **ACTIF** | | | |
| Actif immobilisé | 6 734 | 7 036 | 6 251 |
| Actif circulant | 619 | 920 | 804 |
| Autres actifs | 1 | 9 | 7 |
| **TOTAL DE L'ACTIF** | **7 354** | **7 965** | **7 062** |
| **PASSIF** | | | |
| Capitaux propres | 7 222 | 7 376 | 6 433 |
| Provisions | 25 | 17 | 10 |
| Dettes financières | 14 | 476 | 482 |
| Autres dettes | 93 | 96 | 137 |
| **TOTAL DU PASSIF** | **7 354** | **7 965** | **7 062** |

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

| *en millions d'euros* | Capital | Autres capitaux propres (résultat inclus) | Quote-part du capital détenu (%) | Nombre d'actions détenues | Valeur comptable des titres détenus | | Prêts et avances consentis | Cautions et avals donnés (1) | Chiffre d'affaires 2004 | Dividendes encaissés |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | Brute | Nette | | | | |
| **FILIALES** | | | | | | | | | | |
| Capgemini North America Inc | 1 | 1 581 | 100,00 % | 982 000 | 5 509 | 1 241 | - | - | - | - |
| CGS Holdings Ltd | 753 | 1 | 100,00 % | 558 777 061 | 721 | 721 | - | - | - | - |
| Gemini Consulting Holding Ltd | 0 | 11 | 100,00 % | 1 083 | 23 | 23 | - | - | - | - |
| Capgemini Oldco Ltd | 15 | 31 | 100,00 % | 1 033 938 857 | 801 | 352 | - | - | - | - |
| Capgemini Old Ireland Ltd | 0 | 0 | 100,00 % | 71 662 | 16 | 16 | - | - | - | - |
| Cap Gemini Telecom Media & Networks UK Ltd | 27 | – 10 | 100,00 % | 19 000 000 | 30 | 16 | - | - | 76 | - |
| Capgemini AB (Suède) | 3 | 236 | 100,00 % | 24 714 | 352 | 352 | 23 | - | 4 | - |
| Capgemini NV (Benelux) | 5 | 491 | 100,00 % | 45 787 968 | 1 467 | 1 307 | 26 | - | - | - |
| Capgemini Belgium NV | 15 | – 9 | 0,63 % | 3 445 | 7 | 7 | - | - | 99 | - |
| CGTMN Nederland | 0 | 0 | 100,00 % | 18 000 | 5 | 5 | - | - | 4 | - |
| Capgemini Deutschland Holding GmbH | 92 | 38 | 94,40 % | 1 | 571 | 440 | 16 | - | 9 | - |
| Capgemini Deutschland GmbH | 12 | 47 | 2,90 % | 1 | 10 | 10 | 11 | - | 164 | - |
| Cap Gemini Telecom Media & Networks Deutschland Gmbh | 0 | 12 | 100,00 % | 1 | 16 | 6 | 37 | - | 22 | - |
| Capgemini Consulting Österreich AG | 0 | 2 | 100,00 % | 36 791 | 42 | 30 | - | - | 22 | - |
| Capgemini Suisse AG | 4 | – 2 | 100,00 % | 5 434 | 36 | 29 | - | - | 20 | - |
| Capgemini Polska Sp Z.o.o (Pologne) | 3 | – 4 | 100,00 % | 106 135 | 16 | 8 | 1 | 12 | 14 | - |
| Capgemini Magyarorszag Kft | 0 | 4 | 100,00 % | 1 | 2 | 2 | - | - | 4 | - |
| Capgemini France SAS | 44 | 3 | 100,00 % | 2 845 000 | 487 | 487 | - | 21 | 828 | - |
| Capgemimi Telecom & Media | 17 | 22 | 100,00 % | 1 090 762 | 171 | 171 | - | - | 176 | - |
| Transiciel SA | 19 | 105 | 100,00 % | 18 829 662 | 217 | 217 | 162 | - | 26 | - |
| Capgemini Italia S.p.A. | 5 | 1 | 100,00 % | 1 038 575 | 454 | 0 | 25 | 6 | 71 | - |
| Cap Gemini Telecom Media & Networks Italia S.p.A. | 0 | 0 | 100,00 % | 20 000 | 13 | 0 | - | 2 | 22 | - |
| Capgemini España S.L. (Sociedad Unipersonal) | 9 | – 8 | 100,00 % | 88 620 | 168 | 104 | 9 | 7 | 127 | - |
| Cap Gemini Telecom Media & Networks España, S.L.U. | 7 | – 0 | 100,00 % | 65 854 | 46 | 26 | - | - | 25 | - |
| Capgemini Portugal, Serviços de Consultoria e Informatica, SA | 8 | – 8 | 100,00 % | 1 698 842 | 44 | 44 | - | - | 26 | - |
| Capgemini Asia Pacific Pte. Ltd. (Singapour) | 86 | – 89 | 100,00 % | 191 891 000 | 112 | 64 | - | - | 1 | - |
| Capgemini Australia Pty Ltd (Australie) | 95 | – 99 | 100,00 % | 1 200 000 | 157 | 48 | - | 38 | 45 | - |
| Capgemini New Zealand Ltd (Nlle Zelande) | 9 | – 9 | 100,00 % | 3 000 000 | 42 | 0 | - | - | - | - |
| Sogeti France SAS | 10 | 9 | 100,00 % | 9 699 573 | 60 | 60 | - | 0 | 191 | 11 |
| Sogeti SA | 0 | 1 | 99,84 % | 619 | 0 | 0 | - | - | 5 | - |
| Sogeti Sverige AB | 1 | 5 | 100,00 % | 5 000 | 5 | 5 | - | - | 63 | - |
| Capgemini Service S.A.S | 2 | 4 | 100,00 % | 1 500 000 | 59 | 6 | - | 16 | 136 | - |
| SCI Paris Étoile | 0 | 2 | 99,99 % | 9 999 | 48 | 31 | - | - | 3 | 2 |
| SCI du Château de Béhoust | 0 | – 4 | 99,00 % | 99 | 0 | 0 | - | 27 | 0 | - |
| Immobilière Les Fontaines S.A.R.L | 8 | – 9 | 99,80 % | 499 000 | 13 | 13 | 5 | 80 | 5 | - |
| Capgemini Université SAS | 0 | 0 | 100,00 % | 2 500 | 0 | 0 | - | - | 9 | - |
| Capgemini Gouvieux SAS | 0 | – 0 | 100,00 % | 10 000 | 0 | 0 | 14 | - | 19 | - |
| Autres France | na | na | na | na | 1 | 1 | - | - | na | - |
| Autres Étrangers | na | na | na | na | 3 | 1 | - | - | na | - |

**PARTICIPATIONS**

Au 31 décembre 2004, le montant des titres de participation détenus par Cap Gemini SA n'est pas significatif.

na : non applicable

Les résultats nets des filiales et participations ne sont pas fournis compte tenu du caractère préjudiciable que pourrait avoir leur divulgation sur la stratégie commerciale et financière.

(1) Au 31 décembre 2004, le montant total des cautions et lettres de confort octroyées par la Société à ses filiales dans le cadre de facilités de financement s'élève à 321 millions d'euros, dont 90 millions d'euros ont fait l'objet d'un tirage.

La société Cap Gemini SA est la société tête de Groupe de l'intégration fiscale française composée de 12 sociétés. Sur l'exercice 2004, l'impact de l'intégration fiscale sur le résultat de Cap Gemini SA est un gain de 4 millions d'euros.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Cette dernière est déterminée par comparaison avec la valeur résultant de l'application de la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés corrigée de l'endettement net. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| *en millions d'euros* | 31 décembre 2003 | Affectation du résultat 2003 | Autres mouvements | 31 décembre 2004 |
|---|---|---|---|---|
| Capital social | 1 049 | - | 2 | 1 051 |
| Prime d'émission, de fusion et d'apport | 6 055 | - | 5 | 6 060 |
| Réserve légale | 100 | - | - | 100 |
| Réserves réglementées | 42 | - | - | 42 |
| Autres réserves | 172 | - | - | 172 |
| Report à nouveau | - | (42) | (1) | (43) |
| Résultat de l'exercice | (42) | 42 | (949) | (949) |
| **TOTAL** | **7 376** | **0** | **(943)** | **6 433** |

## RÉSULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| *en millions d'euros* | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|---|---|
| **I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE** | | | | | |
| Capital social | 994 | 1 002 | 1 004 | 1 049 | 1 051 |
| Nombre d'actions ordinaires existantes | 124 305 544 | 125 244 256 | 125 479 105 | 131 165 349 | 131 383 178 |
| Nombre maximal d'actions futures à créer : | | | | | |
| - par exercice de droits de souscription d'actions | 7 487 783 | 10 463 754 | 10 951 340 | 10 004 465 | 12 289 150 |
| - par convertion d'obligations | - | - | - | 9 019 607 | 9 019 607 |
| - par bons d'attribution d'actions (opération Transiciel) | - | - | - | 503 602 | 508 600 |
| **II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE** | | | | | |
| Total des produits d'exploitation | 196 | 184 | 162 | 136 | 130 |
| Total des produits d'exploitation et financiers | 329 | 301 | 248 | 175 | 876 |
| Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions) | 395 | 264 | (1 523) | 108 | (491) |
| Impôts sur les bénéfices | 32 | 64 | (92) | (4) | (43) |
| Résultats après impôts et charges calculées (amortissements et provisions) | 318 | (1 874) | (4 135) | (42) | (949) |
| Résultat distribué | [a] 164 | 50 | 0 | 0 | [b] 0 |
| **III - RÉSULTAT PAR ACTION** *(en euros)* | | | | | |
| Résultat après impôts mais avant charges calculées (amortissements et provisions) | 2,92 | 1,60 | (11,40) | 0,86 | (3,41) |
| Résultats après impôts et charges calculées (amortissements et provisions) | 2,56 | (14,96) | (32,96) | (0,32) | (7,22) |
| Dividende attribué à chaque action (net) | 1,20 | 0,40 | 0 | 0 | [b] 0 |
| **IV - PERSONNEL** | | | | | |
| Effectif moyen de salariés employés pendant l'exercice | - | - | - | - | - |
| Montant de la masse salariale de l'exercice | - | - | - | - | - |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice | - | - | - | - | - |

(a) Le dividende effectivement payé s'élève à 149 millions d'euros auquel il convient de rajouter le montant du précompte de 15 millions d'euros.

(b) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2005 (28 avril 2005 sur première convocation).

# RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

## Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

## Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Convention signée avec Lazard Frères autorisée par le Conseil d'administration du 26 février 2003

*Administrateur concerné :* M. Bruno Roger

Nature et objet : mission d'assistance confiée à Lazard Frères en qualité de conseil financier exclusif dans l'étude d'opérations visant à faire évoluer son périmètre d'activité et/ou sa structure financière et dans l'éventuelle réalisation de telles opérations. Cette convention d'une durée de sept mois à compter de sa signature est renouvelable par tacite reconduction pour une durée de six mois.

*Modalités* : la convention prévoit le versement d'une commission de succès correspondant à 80% des barèmes de place usuellement retenus. Si aucune opération n'était réalisée avant le 30 septembre 2003, Cap Gemini S.A. verserait un « retainer fee » d'un montant de 400 000 euros pour l'ensemble des travaux exécutés depuis la signature du mandat.

Au titre de cette convention, Lazard Frères n'a perçu aucune rémunération sur l'exercice 2004.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris, le 24 février 2005

*Les Commissaires aux Comptes*

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Bernard RASCLE

**KPMG Audit**
*Département de KPMG S.A.*

Jean-Luc DECORNOY – Frédéric QUÉLIN
Associé Associé

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D'ACTIONS ACHETEES

(ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 12 MAI 2005) - 9e RÉSOLUTION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Cap Gemini S.A., et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 al.5 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en ouvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L.225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 24 mois, au titre de la mise en oeuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Paris, le 24 février 2005

*Les Commissaires aux Comptes*

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Bernard RASCLE

**KPMG Audit**
*Département de KPMG S.A.*

Jean-Luc DECORNOY – Frédéric QUÉLIN
Associé Associé

# RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EMISSION DE DIVERSES VALEURS MOBILIERES

(ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 12 MAI 2005) - 11e, 12e, 13e ET 14e RÉSOLUTIONS

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L.225-135 et L.228-92, nous vous présentons notre rapport sur les projets d'émissions de diverses valeurs mobilières, tels que présentés aux 11ème, 12ème, 13ème et 14ème résolutions, opérations sur lesquelles vous êtes amenés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer votre compétence, et ce pour une durée de 26 mois, pour procéder à ces opérations et en arrêter les modalités et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription pour ce qui concerne les 12ème et 14ème résolutions.

## 1/ Emissions d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières avec et sans droit préférentiel de souscription

Les 11ème et 12ème résolutions prévoient l'émission en une ou plusieurs fois avec maintien (11ème) ou suppression (12ème) du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société.

Il est précisé que le montant nominal total (hors prime d'émission) des augmentations de capital social susceptibles d'êtres réalisées par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières ne pourra être supérieur à 450 millions d'euros s'agissant de la 11ème résolution et à 300 millions d'euros s'agissant de la 12ème résolution. Le montant global d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance ne pourra être supérieur à 3 milliards d'euros s'agissant de la 11ème résolution, et à 2 milliards d'euros s'agissant de la 12ème résolution.

Dans le cadre de la 12ème résolution, le prix d'émission devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

En outre, selon la 13ème résolution, le nombre de titres à émettre en vertu des émissions prévues par les 11ème et 12ème résolutions pourra, en cas de demandes excédentaires, être augmenté (« option de surallocation ») dans les conditions prévues par l'article L.225-135-1 et dans la limite des plafonds prévus auxdites résolutions.

## 2/ Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à une quotité de capital ou à l'attribution de titres de créance en rémunération de titres apportés à une Offre Publique d'Echange (OPE) ou d'apports en nature de titres de capital

La 14ème résolution prévoit l'usage de la délégation conférée à la 12ème résolution en rémunération, soit de titres apportés à une OPE initiée en France ou à l'étranger par votre Société sur les titres d'une autre société admis aux négociations sur un marché réglementé, soit d'apports en nature à votre Société de titres de capital ou de valeurs mobilières.

S'agissant de la rémunération d'apports en nature, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières est limitée à 10% du capital actuel de votre Société.

Il est précisé que le prix des actions et valeurs mobilières qui seraient émises dans le cadre de cette délégation sera défini sur la base de la législation applicable en matière d'OPE. En conséquence, les règles de fixation du prix d'émission des actions énoncées à la 12ème résolution ne seront pas applicables.

Il vous est précisé que les actionnaires ne disposeront pas de droit préférentiel de souscription aux actions ou aux valeurs mobilières qui seraient émises, ces dernières ayant exclusivement vocation à rémunérer des apports en nature ainsi que des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la société.

Enfin les limites globales des montants des émissions qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence conférées par les 11ème, 12ème, 13ème et 14ème résolutions sont ainsi définies dans la 18ème résolution :

- le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des

augmentations de capital par voie d'émissions d'action ou de valeurs mobilières ne pourra être supérieur à 450 millions d'euros,

- le montant global maximum d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance ne pourra dépasser le plafond de 3 milliards d'euros.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination des prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée, et par voie de conséquence, sur les propositions de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous sont faites dont le principe entre cependant dans la logique des opérations soumises à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation des émissions par votre Conseil d'administration.

Fait à Paris, le 24 février 2005

*Les Commissaires aux Comptes*

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Bernard RASCLE

**KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

Jean-Luc DECORNOY – Frédéric QUÉLIN

Associé Associé

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'OUVERTURE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS AU BENEFICE DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

(ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 12 MAI 2005) - 15e RÉSOLUTION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-177 du Code de commerce et par l'article 174-19 du décret du 23 mars 1967, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de votre Société ainsi que des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation sur prix de souscription ou d'achat.
Le montant total des actions auxquelles seront susceptibles de donner droit les options consenties ne pourra dépasser 6 000 000 d'actions.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Fait à Paris, le 24 février 2005

*Les Commissaires aux Comptes*

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Bernard RASCLE

**KPMG Audit**
*Département de KPMG S.A.*

Jean-Luc DECORNOY – Frédéric QUÉLIN
Associé Associé

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS EXISTANTES OU A EMETTRE AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

(ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 12 MAI 2005) - 16e RÉSOLUTION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit de certains membres du personnel salarié et de mandataires sociaux de la société Cap Gemini S.A. et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Votre Conseil d'administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires afin de vérifier que les modalités envisagées s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Paris, le 24 février 2005

*Les Commissaires aux Comptes*

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Bernard RASCLE

**KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

Jean-Luc DECORNOY – Frédéric QUÉLIN

Associé Associé

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

(ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 12 MAI 2005) - 17e RÉSOLUTION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-138 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) de votre Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration, faisant application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, et ce pour une durée de 18 mois, le soin d'arrêter les modalités de cette opération dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du Code du travail et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Le nombre maximum d'actions nouvelles pouvant ainsi être souscrites est fixé à 3 500 000 actions nouvelles.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'administration.

Fait à Paris, le 24 février 2005

*Les Commissaires aux Comptes*

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Bernard RASCLE

**KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

Jean-Luc DECORNOY – Frédéric QUÉLIN

Associé Associé

# TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

PRÉSENTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

## I – RÉSOLUTIONS A CARACTÈRE ORDINAIRE

### Première résolution

**Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2004**

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et ayant pris connaissance :

- du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration,
- et du rapport général de MM. les Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission,

approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2004 (qui se soldent par une perte de 948 714 553,24 euros) et en conséquence donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion des affaires de la société au cours dudit exercice.

### Deuxième résolution

**Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2004**

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et ayant pris connaissance :

- du rapport présenté par le Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe au cours de l'exercice écoulé,
- et du rapport de MM. les Commissaires aux Comptes sur ces comptes,

approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 qui se soldent par une perte nette part du Groupe de 359 millions d'euros.

### Troisième résolution

**Conventions réglementées**

L'Assemblée Générale des actionnaires - statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et ayant pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes - prend acte qu'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

### Quatrième résolution

**Affectation du résultat et sort de la réserve des plus-values à long terme**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des actionnaires - statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires - décide d'imputer la perte de l'exercice qui s'élève à 948 714 553,24 euros ainsi que le compte « report à nouveau » débiteur à concurrence de 41 681 723,70 euros sur le compte « prime d'apport », lequel sera donc ramené de 3 203 389 464,52 euros à 2 212 993 187,58 euros.

Conformément à la proposition que lui a présentée le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des actionnaires décide de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2004. En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'il n'a pas été non plus distribué de dividende au titre des deux exercices précédents (2003 et 2002) et qu'il avait été procédé à la distribution d'un dividende de 0,40 euro pour les 125.244.256 actions existant au terme de l'exercice 2001.

Par ailleurs, en application de l'article 39 de la Loi de Finances rectificative pour 2004, l'Assemblée décide de virer au compte « autres réserves » la somme de 61 345 008,61 euros inscrite au 31 décembre 2004 dans le compte « réserve spéciale des plus-values à long terme » et d'imputer sur ce même compte la taxe exceptionnelle de 2,5 % prévue par ledit article 39.

### Cinquième résolution

**Autorisation d'un programme de rachat d'actions**

Conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004, l'Assemblée Générale des actionnaires - statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et ayant pris connaissance du rapport présenté par le Conseil d'Administration ainsi que de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers - autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à faire acheter par la Société ses propres actions.

Cette autorisation est donnée pour permettre à la Société de procéder par ordre de priorité décroissant à :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- l'attribution des actions ainsi acquises aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation boursière en vigueur ;
- l'attribution des actions ainsi acquises à des salariés et mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la neuvième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de ce jour.

Les opérations ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la Loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers

L'Assemblée Générale décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 50 euros par action et fixe, conformément à l'article L 225-209 du Code de Commerce, le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du capital de la Société arrêté au 31 décembre 2004, ce qui correspond à 13 138 317 actions : le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra donc pas dépasser 656 915 850 euros (50 euros x 13 138 317 actions).

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, le prix unitaire maximum ci-dessus visé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce que sera ce nombre après l'opération.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation boursière en vigueur ;
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer les actionnaires réunis en Assemblée Ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée et se substitue à celle donnée dans la cinquième résolution à caractère ordinaire adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2004.

### Sixième résolution

**Nomination d'un douzième administrateur**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des actionnaires - statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires - nomme en qualité d'administrateur, pour une durée de six années, Monsieur Daniel Bernard dont le mandat prendra donc fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

### Septième résolution

**Nomination d'un treizième administrateur**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des actionnaires - statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires - nomme en qualité d'administrateur, pour une durée de six années, Monsieur Thierry de Montbrial dont le mandat prendra donc fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

### Huitième résolution

**Nomination d'un troisième censeur**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des actionnaires - statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires - nomme en qualité de censeur, pour une durée de six années, Monsieur Marcel Roulet dont le mandat prendra donc fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

## II – RÉSOLUTIONS A CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

### Neuvième résolution

**Autorisation d'annulation d'actions rachetées**

L'Assemblée Générale des actionnaires - statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires et ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes - autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à :

- annuler - conformément aux dispositions de l'Article L.225-209 du Code de Commerce - en une ou plusieurs fois, sur sa seule décision, tout ou partie des actions propres détenues par la Société, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social ;
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour réaliser la ou les opérations autorisées en vertu de la présente résolution, modifier les statuts et accomplir les formalités requises.

La présente autorisation est consentie pour une période de 24 mois à compter du jour de la présente Assemblée et se substitue à celle donnée dans la septième résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2004.

### Dixième résolution

**Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves**

Conformément aux dispositions des articles L 225-129-2 et L 225-130 du Code de commerce, l'Assemblée Générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital social par

voie d'incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes,

- mais décide que dans le cadre de la présente délégation, le montant nominal des augmentations de capital par incorporation de réserves ne pourra être supérieur à 1,5 milliard d'euros.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

## Onzième résolution

**Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription**

Conformément aux dispositions des articles L 225-129-2 et L 228-92 du Code de commerce, l'Assemblée Générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires et ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider en une ou plusieurs fois l'émission, tant en France qu'à l'étranger, d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, ces valeurs mobilières pouvant être libellées soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies,
- décide que les émissions décidées dans le cadre de la présente délégation devront respecter les plafonds suivants :
  - le montant nominal total (hors prime d'émission) des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à 450 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital,
  - le montant global d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance ne pourra être supérieur à 3 milliards d'euros,
- décide qu'en cas d'utilisation de la présente délégation par le Conseil d'Administration, les actionnaires auront, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution, étant précisé que si les souscriptions irréductibles et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité d'une émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser l'une ou l'autre des facultés prévues à l'article L 225-134 du Code de commerce et notamment offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,
- donne pouvoir au Conseil d'Administration d'imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations,

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée et se substitue à celles données aux quatorzième et seizième résolutions à caractère extraordinaire adoptées par l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2003 ainsi qu'aux huitième, onzième et treizième résolutions à caractère extraordinaire adoptées par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2004.

## Douzième résolution

**Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription**

Conformément aux dispositions des articles L 225-129-2, L 225-135 et L 228-92 du Code de commerce, l'Assemblée Générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires et ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider en une ou plusieurs fois l'émission, tant en France qu'à l'étranger, d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, ces valeurs mobilières pouvant être libellées soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies,
- décide que dans le cadre de la présente délégation, le montant nominal total (hors prime d'émission) des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à 300 millions d'euros et que le montant global d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance ne pourra dépasser 2 milliards d'euros,
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et valeurs mobilières qui

seront émises en application de la présente délégation en conférant, toutefois, au Conseil d'Administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité pour les souscrire en application des dispositions de l'article L 225-135 du Code de commerce et de fixer, dans cette hypothèse, le délai d'exercice du droit de priorité,

- décide que le prix des actions ordinaires émises ou auxquelles sont susceptibles de donner droit les valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %,
- donne pouvoir au Conseil d'Administration d'imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée et se substitue à celles données aux quinzième et dix-septième résolutions à caractère extraordinaire adoptées par l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2003 ainsi qu'aux neuvième et quatorzième résolutions à caractère extraordinaire adoptées par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2004.

## Treizième résolution

**Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le montant des émissions dans le cadre d'options de surallocation**

L'Assemblée Générale des actionnaires - statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires et ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes - décide que dans le cadre des émissions qui seraient décidées en application des délégations conférées au Conseil d'Administration en vertu des onzième et douzième résolutions ci-dessus, le nombre de titres à émettre prévu dans l'émission pourra, en cas de demandes excédentaires, être augmenté dans les conditions et limites prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce et son décret d'application et dans la limite des plafonds prévus auxdites résolutions.

## Quatorzième résolution

**Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la Société ou à l'attribution de titres de créance en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la Société ou d'apports en nature à la Société de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital**

Conformément aux articles L 225-147, L 225-148, L 225-129 et L 228-92 du Code de commerce, l'Assemblée Générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires et ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- décide que le Conseil d'Administration pourra faire usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée en vertu de la douzième résolution ci-dessus dans la limite des mêmes plafonds, à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance en rémunération des titres apportés à toute offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger par la Société sur les titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés audit article L. 225-148,
- délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder dans la limite de 10% du capital actuel de la Société, à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en rémunération des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables,
- prend acte que les actionnaires de la Société ne disposeront pas du droit préférentiel de souscription aux actions et/ou valeurs mobilières qui seraient émises en vertu de la présente délégation, ces dernières ayant exclusivement vocation à rémunérer des apports en nature ainsi que des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la société,
- prend acte que le prix des actions et valeurs mobilières qui seraient émises dans le cadre de la présente délégation sera défini sur la base de la législation applicable en matière d'apport en nature ou d'offre publique d'échange et décide, en conséquence, que les règles de fixation du prix d'émission des actions de la Société énoncées à la huitième résolution ci-dessus ne seront pas applicables,
- donne pouvoir au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, de mettre en œuvre la présente autorisation et d'imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

## Quinzième résolution

**Autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions à certains salariés et mandataires sociaux de la Société ainsi que des sociétés du Groupe**

Conformément aux articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires et ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- autorise le Conseil d'Administration à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les salariés et mandataires sociaux de la Société ainsi que de certaines sociétés françaises ou étrangères ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions énoncées à l'article L 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions ordinaires

nouvelles de la Société, émises à titre de l'augmentation de son capital, ou à l'achat d'actions ordinaires existantes de la Société détenues par celle-ci dans les conditions légales et réglementaires,

- constate que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options et de souscription,
- décide qu'en cas d'octroi d'options de souscription d'actions nouvelles de la Société, le prix de souscription des actions ne pourra être inférieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société aux vingt séances de bourse précédant le jour de leur attribution par le Conseil d'Administration,
- décide, qu'en cas d'octroi d'options d'achat d'actions de la Société, le prix d'achat des actions existantes ne pourra être ni inférieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société lors des 20 séances de bourse précédant le jour de leur attribution par le Conseil d'Administration, ni inférieur au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L 225-208 et L 225-209 du Code de commerce,
- prend acte qu'en cas d'opérations réalisées par la Société et visées à l'article L 225-181 du Code de commerce, il sera procédé à un ajustement du prix de souscription ou d'achat et du nombre des actions sous option sans que cet ajustement puisse avoir pour effet de ramener le prix de souscription au-dessous du montant nominal de l'action,
- donne pouvoir au Conseil d'Administration d'arrêter, dans le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des dispositions de la présente résolution, toutes les conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, et, notamment, de :
  - désigner les bénéficiaires des différentes sortes d'options,
  - fixer les prix de souscription des actions nouvelles ou d'achat d'actions anciennes, la ou les périodes d'exercice des options au cours de la durée de validité des options qui ne pourra pas être supérieure à six ans,
  - stipuler, éventuellement, une interdiction de revente de tout ou partie des actions souscrites ou acquises par l'exercice des options pendant un délai qui ne pourra pas excéder trois ans à compter de la levée de l'option,
  - le cas échéant, fixer les périodes de suspension temporaire de l'exercice des options, nécessitées par certaines opérations financières,
  - constater les augmentations du capital social résultant de levées d'option ; modifier les statuts en conséquence, accomplir toutes formalités, directement ou par mandataire,
  - d'une façon générale, prendre toutes mesures utiles et faire le nécessaire,
- décide enfin que, sans préjudice de l'incidence de l'ajustement visé ci-dessus, le montant total des actions auxquelles seront susceptibles de donner droit les options consenties en vertu de la présente autorisation ne pourra dépasser 6 000 000 d'actions.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente Assemblée et se substitue à celle donnée dans la vingt-quatrième résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000.

## Seizième résolution

**Autorisation consentie au Conseil d'Administration en vue d'attribuer des actions gratuites à émettre ou existantes de la Société à certains salariés et mandataires sociaux de la Société ainsi que des sociétés du Groupe**

Conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires et ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- autorise le Conseil d'Administration à procéder en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions de la Société, à émettre ou existantes, au profit des membres du personnel salarié ou de mandataires sociaux de la Société et/ou de sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions énoncées à l'article L 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux,
- décide que, sans préjudice de l'incidence éventuelle des ajustements visés ci-après, le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra dépasser 2 000 000 d'actions,
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans à compter de leur attribution par le Conseil d'Administration,
- fixe la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires à 2 ans à compter de leur attribution définitive,
- donne pouvoir au Conseil d'Administration de mettre en œuvre la présente autorisation, et notamment de :
  - fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, arrêter la ou les listes des bénéficiaires des attributions,
  - décider s'il y a lieu, en cas d'opérations sur le capital social qui interviendraient pendant la période d'acquisition des actions attribuées, de procéder à un ajustement du nombre des actions attribuées à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires et, dans cette hypothèse, déterminer les modalités de cet ajustement,

- procéder à tout prélèvement sur les réserves et/ou primes de la société à l'effet de réaliser la ou les augmentations de capital consécutives aux attributions définitives d'actions à émettre, fixer les dates de jouissance des actions nouvelles, constater la ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence,
- accomplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

## Dix-septième résolution

**Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise du Groupe à créer le cas échéant**

Conformément aux articles L 225-129-6 et L 225-138 du Code de commerce et L 443-1 et suivants du Code du travail, l'Assemblée Générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires et ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- délègue au Conseil d'Administration, notamment dans l'hypothèse où il ferait usage des autorisations qui lui ont été conférées en vertu des dixième, onzième, douzième, quinzième et seizième résolutions ci-dessus, le soin de décider s'il y a lieu de réaliser une augmentation de capital en numéraire par émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) du Groupe qui devrait alors être mis en place ;
- décide que la ou les augmentations de capital qui seraient décidées en vertu de la présente délégation ne pourront donner droit de souscrire plus de 3 500 000 actions nouvelles,
- décide que le prix d'émission des actions nouvelles, déterminé conformément aux dispositions prévues par l'article L. 443-5 du Code du Travail, ne pourra être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des premiers cours de l'action de la Société constatés à la bourse de Paris lors des vingt séances précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration ou du Directeur Général fixant la date d'ouverture de la souscription, ni supérieur à cette moyenne ;
- constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés auxquels l'augmentation de capital est réservée ;
- donne pouvoir au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, notamment de :
  - décider si les actions doivent être souscrites directement par les salariés adhérents au plan d'épargne du groupe ou si elles devront être souscrites par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) ou d'une SICAV d'Actionnariat Salarié (SICAVAS) ;
  - arrêter la liste précise des bénéficiaires ;
  - fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription et le prix d'émission des actions ainsi que les délais de leur libération ;
  - arrêter le nombre d'actions nouvelles à émettre et les règles de réduction applicables en cas de sur-souscription ;
  - imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations ;
  - et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée et se substitue à celle donnée dans la dixième résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2004.

## Dix-huitième résolution

**Plafond général des autorisations financières**

L'Assemblée Générale des actionnaires - statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires et ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration - décide de fixer ainsi qu'il suit les limites globales des montants des émissions qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence au Conseil d'Administration résultant des onzième, douzième, treizième et quatorzième résolutions précédentes :

- le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à 450 millions d'euros majoré du montant nominal de l'augmentation de capital résultant de l'émission d'actions à réaliser éventuellement pour préserver conformément à la loi les droits des titulaires de ces titres, étant précisé que cette limite ne s'appliquera pas aux augmentations de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres,
- le montant global maximum d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance ne pourra dépasser le plafond de 3 milliards d'euros.

## Dix-neuvième résolution

**Pouvoirs pour formalités**

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités où besoin sera.

# INFORMATIONS SPECIFIQUES

## Dénomination sociale et siège social

Dénomination sociale : Cap Gemini
Siège social : 11, rue de Tilsitt, 75017 Paris

## Forme juridique et législation applicable

La Société est une société anonyme soumise aux dispositions de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 et du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Date de constitution et durée de la Société
La Société a été constituée le 17 septembre 1984. Elle a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés le 4 octobre 1984.

Sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, la durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

## Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, en France et hors de France, d'aider à la gestion et au développement des entreprises en mettant à leur service ses connaissances dans leur domaine d'activité économique, son savoir-faire en matière de restructuration et d'organisation des tâches, et ses compétences dans les technologies de l'information.

Dans l'accomplissement de cet objet, la Société exerce au profit de ses clients, directement ou par l'intermédiaire de sociétés filiales ou associées, l'une ou l'autre des activités suivantes prise isolément ou plusieurs de ces activités de façon séparée ou intégrée :

### 1. Le conseil en management

En association étroite avec le client, la Société participe à la transformation de l'entreprise en l'aidant à la redéfinition ou à la réorientation de sa stratégie, en modifiant sa ligne de produits et services, en remodelant ses structures, en rénovant ses processus de fonctionnement, en remotivant son personnel, etc. Elle utilise à cette fin, et en tant que de besoin, toutes les possibilités offertes par les technologies de l'information les plus récentes.

### 2. La conception et la réalisation de systèmes d'information

La Société conçoit et réalise des systèmes d'information : développement sur mesure de logiciels spécifiques, mises en œuvre d'applications informatiques à base de produits logiciels (fournis par des tiers ou appartenant à la Société), intégration de systèmes incorporant des matériels, des moyens de communication, des logiciels spécifiques, des progiciels et éventuellement d'autres composants, etc. La Société fournit également les prestations de conseil, de maîtrise d'oeuvre, de formation et d'assistance relatives à ces réalisations.

### 3. La gestion des systèmes d'information

La Société gère pour le compte de ses clients tout ou partie des ressources associées à leur système d'information. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à fournir elle-même tout ou partie des ressources matérielles nécessaires : ordinateurs, moyens de télécommunications, etc.

La Société peut également gérer pour le compte de ses clients les services que l'exploitation de ces systèmes d'information leur permet de fournir à leurs propres clients. Elle peut aussi devenir l'associé de son client dans une structure qui exerce tout ou partie de ses activités.

Dans l'exercice de cet objet social, la Société peut décider :

- la création de filiales spécialisées ou la prise de participations financières dans le capital d'autres sociétés et la gestion de ces participations : cette gestion, qui est rémunérée, inclut notamment l'assistance dans les domaines technique, commercial, juridique et financier, la diffusion et l'entretien d'une image commune, l'organisation des structures financières, l'aide aux négociations destinées à faciliter l'obtention de tous contrats ou marchés, la formation, les efforts de recherche et développement, etc,
- le placement et la gestion des fonds lui appartenant, ainsi que l'octroi d'avances de trésorerie, de cautions, d'avals ou de garanties qu'il sera jugé utile d'apporter à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation majoritaire ou non,
- l'obtention ou l'acquisition de tous brevets, procédés de fabrique ainsi que leur exploitation, cession, apport ou concession.

L'objet de la Société inclut plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets précités ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles de faciliter l'accomplissement ou le développement desdits objets.

## Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 330 703 844. Le code APE de la Société est 741 J.

## Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses assemblées par le Conseil d'Administration (ou le Directoire du 24 mai 1996 au 23 mai 2000) et les commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de la Société : 11, rue de Tilsitt - 75017 Paris.

## Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

## Répartition des bénéfices

Le bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi est à la disposition de l'Assemblée Générale. Celle-ci décide souverainement de son affectation : elle peut, en totalité ou pour partie, l'affecter à tous fonds de réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou le distribuer aux actionnaires.

L'Assemblée décide également des modalités de cette distribution. Elle peut proposer aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre un paiement du dividende en numéraire ou un paiement en actions : dans cette seconde hypothèse, le paiement aura lieu par attribution d'actions nouvelles dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les dispositions qui précèdent sont également applicables à la distribution d'acomptes sur dividendes, dans les conditions prévues par la loi.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, dans la mesure où la loi le permet.

## Assemblées Générales

Tout actionnaire peut participer personnellement, par procuration ou par correspondance, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme d'une inscription nominative ou au porteur aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation : le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

L'assistance personnelle de l'actionnaire à l'assemblée annule tout vote par correspondance ou tout vote par procuration.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte qu'à la condition que les bulletins de vote parviennent à la Société trois jours au moins avant l'Assemblée.

En cas de conflit entre le vote par procuration et le vote par correspondance, le vote par correspondance prime le vote par procuration.

## Franchissements de seuils

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2002 a introduit dans les statuts une obligation d'information : le seuil de participation en capital (ou en droits de vote) à partir duquel naît l'obligation d'information est fixé à 1% et à chacun de ses multiples tant à la hausse qu'à la baisse  L'inobservation de ces déclarations statutaires est sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée et ce, pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus, pour autant que l'application de cette sanction soit demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant 1 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société et que cette demande soit consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale.

## Identification des détenteurs de titres

La Société a adopté le régime des titres au porteur identifiables et peut en conséquence faire usage des dispositions légales prévues en la matière.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2002 a introduit une nouvelle clause statutaire permettant à la Société de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

## Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.
Il n'existe pas de droits de vote double.
Il est précisé qu'il n'y a pas d'action nominative attribuée gratuitement. A chaque action est attachée une voix quelle que soit la forme de l'action, nominative ou au porteur.

## Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales et aux dispositions spécifiques prévues par les statuts et décrites ci-dessous.

# CAPITAL SOCIAL

## Montant du capital

Au 31 décembre 2004, le capital social s'élevait à 1 051 065 424 euros, divisé en 131 383 178 actions de 8 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

## Autorisations financières

### Autorisations financières existantes

Les autorisations consenties par les Assemblées Générales Extraordinaires des 7 mai 2003 et 29 avril 2004 permettent au Conseil d'Administration, dans la limite d'un plafond nominal maximum de capital social de 1,5 milliard d'euros, de procéder à diverses opérations sur le capital de la Société (voir tableau ci-après) :

| Nature des titres | Montant plafonné (*en euros*) | Date d'autorisation | Date d'expiration |
|---|---|---|---|
| Actions ordinaires avec DPS | 450 millions de nominal | 29/04/2004 | 29/04/2007 |
| Actions ordinaires par incorporation de réserves, bénéfices ou primes | 450 millions de nominal | 29/04/2004 | 29/04/2007 |
| Actions ordinaires sans DPS | 450 millions de nominal | 29/04/2004 | 29/04/2007 |
| Actions ordinaires sans DPS (loi sur épargne salariale) | 28 millions de nominal | 29/04/2004 | 29/04/2007 |
| OC avec DPS | 3 milliards d'émission | 07/05/2003 | 07/05/2005 |
| OC sans DPS | 3 milliards d'émission | 07/05/2003 | 07/05/2005 |
| OBSA avec DPS | 3 milliards d'émission<br>400 millions de nominal | 07/05/2003 | 07/05/2005 |
| OBSA sans DPS | 3 milliards d'émission<br>400 millions de nominal | 07/05/2003 | 07/05/2005 |
| BONS avec DPS | 400 millions de nominal | 29/04/2004 | 29/04/2005 |
| VMC avec DPS | 400 millions de nominal pour les ABSA<br>3 milliards d'émission pour les valeurs autres qu'OC ou OBSA et 400 millions de nominal pour les actions secondaires | 29/04/2004 | Délai légal |
| VMC sans DPS | 400 millions de nominal pour les ABSA<br>3 milliards d'émission pour les valeurs autres qu'OC ou OBSA et 400 millions de nominal pour les actions secondaires | 29/04/2004 | Délai légal |

Abréviations : VMC = Valeurs mobilières composées — OC = Obligations convertibles
DPS = Droit préférentiel de souscription — ABSA = Actions à bons de souscription d'actions
OBSA = Obligations à bons de souscription d'actions

En cas d'émission de valeurs mobilières pour lesquelles le droit préférentiel de souscription est supprimé, l'actionnaire peut disposer d'un délai de priorité pour la souscription de ces valeurs dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Aucune de ces autorisations n'a été utilisée au cours de l'exercice 2004.

Il est rappelé que depuis l'ordonnance 2004-604 du 24 juin 2004, le Conseil d'Administration a seul qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations simples.

**Proposition de renouvellements d'autorisations financières**

Il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2005 (28 avril sur première convocation) de substituer aux délégations de compétence existantes de nouvelles délégations de compétence conformes au nouveau régime juridique issu de l'ordonnance 2004-604 du 24 juin 2004 qui a réformé le régime des différentes valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, notamment en supprimant leurs régimes spécifiques particuliers et en instaurant un régime juridique unifié et simplifié. Ces émissions permettraient d'augmenter le capital d'un montant maximum de 450 millions d'euros de nominal, les augmentations de capital par incorporation de réserves et celles relatives à l'épargne salariale faisant l'objet de plafonds spécifiques (voir tableau ci-dessous) :

| Nature des titres | Montant plafonné *(en euros)* | Date d'autorisation | Date d'expiration |
|---|---|---|---|
| Actions ordinaires par incorporation de réserves, bénéfices ou autres | 1,5 milliard de nominal | 12/05/2005 | 12/07/2007 |
| Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances avec DPS | 450 millions de nominal (1)<br>3 milliards d'émission (2) | 12/05/2005 | 12/07/2007 |
| Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances sans DPS (3) | 300 millions de nominal (1)<br>2 milliards d'émission (2) | 12/05/2005 | 12/07/2007 |
| Actions ordinaires sans DPS (loi sur l'épargne salariale) | 28 millions de nominal | 12/05/2005 | 12/11/2006 |

Abréviation : DPS = Droit Préférentiel de Souscription

(1) Montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.
(2) Montant global maximum d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance.
(3) Y compris pour rémunérer des titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la Société sur des titres d'une société admis aux négociations sur un marché réglementé.
La rémunération d'apports en nature consentis à la Société (hors offre publique d'échange) est, quant à elle, limitée à 10 % du capital actuel de la Société et le montant global maximum des émissions plafonné à 3 milliards d'euros.

En cas d'émission de valeurs mobilières pour lesquelles le droit préférentiel de souscription est supprimé, le Conseil d'Administration a le pouvoir d'instituer un droit de priorité non négociable au profit des actionnaires.

## Autres titres donnant accès au capital

### Options de souscription d'actions

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 24 mai 1996 et le 23 mai 2000 le Directoire puis le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de cinq ans, des options donnant droit à la souscription d'actions.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 12 mai 2005 (28 avril sur première convocation) d'autoriser le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des options donnant droit à la souscription de 6 millions d'actions.

Les principales caractéristiques des 2 plans en vigueur au 31 décembre 2004 sont résumées dans les tableaux ci-dessous :

| Présentation de synthèse | Plan 1996 (plan n°4) | Plan 2000 (plan n°5) | |
|---|---|---|---|
| Date de l'Assemblée | 24 mai 1996 | 23 mai 2000 | |
| Nombre total d'options pouvant être souscrites | 6 000 000 | 12 000 000 | |
| Date des premières attributions au titre de ce plan | 1er juillet 1996 | 1er sept. 2000 | 1er octobre 2001 |
| Délai d'exercice des options à compter de leur date d'attribution | 6 ans | 6 ans | 5 ans |
| Prix de souscription en % de la moyenne des vingt séances précédant l'octroi | 80% | 80% | 100% |
| Prix de souscription (par action et en euros) des différentes attributions en vigueur : | | | |
| - Plus bas | 114,00 | 139,00 | 21,00 |
| - Plus haut | 178,00 | 161,00 | 60,00 |
| Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2004 | 1 423 465 | - | 45 000 |
| Nombre d'actions au 31 décembre 2004 pouvant être souscrites sur des options précédemment consenties et non encore exercées | 1 411 950 (1) | 1 596 600 (2) | 9 280 600 (3) |
| Dont options détenues par deux des dix membres du Conseil d' Administration | 70 000 | - | 165 000 |

(1) Soit 132 000 actions au prix de 114 euros, 355 950 actions au prix de 118 euros, 333 000 actions au prix de 178 euros, 309 000 actions au prix de 161 euros et 282 000 actions au prix de 144 euros.
(2) Soit 911 600 actions au prix de 161 euros et 685 000 actions au prix de 139 euros.
(3) 2 111 500 actions au prix de 60 euros, 1 841 100 actions au prix de 24 euros, 1 195 000 actions aux prix de 40 euros, 536 500 au prix de 31 euros et 3 596 500 au prix de 21 euros

Il est rappelé que dans l'hypothèse d'une publication par Euronext d'un avis de recevabilité d'une offre publique visant la totalité des titres de capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote de la société, les titulaires d'options de souscription d'actions pourront – s'ils le souhaitent – lever aussitôt la totalité des options qui leur ont été consenties [ou le solde en cas de levée(s) partielle(s) déjà effectuée(s)].

Par ailleurs, au 31 décembre 2004, le nombre d'actions pouvant être souscrites sur des options de souscription d'actions précédemment consenties et non encore exercées s'élève à 12 289 150 :

- si toutes ces options, quel que soit le prix d'exercice auquel elles ont été attribuées (i.e., qu'il soit ou non supérieur au cours de l'action), étaient exercées au 31 décembre 2004, la dilution serait de 8,6% ;
- en ne retenant que les options dites «dans le marché», à savoir celles dont le prix d'exercice est inférieur ou égal au cours de l'action du 31 décembre 2004 (23,56 euros) et quelle que soit la date à laquelle les options sont exerçables, soit 3 596 500 actions, la dilution serait égale à 2,7 %.

### Attribution d'actions gratuites

Il est proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2005 (28 avril sur première convocation) d'autoriser le Conseil d'Administration à attribuer à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, 2 millions d'actions gratuites existantes ou à émettre.

### Obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes de Cap Gemini SA (OCEANE)

Le 24 juin 2003, Cap Gemini SA a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire convertible ou échangeable en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant de 460 millions d'euros et arrivant à échéance le 1er janvier 2010. Les 9 019 607 obligations créées le 2 juillet 2003 ont une valeur nominale unitaire de 51 euros. Cette opération a donné lieu à une note d'information qui a obtenu le visa no 03-607 de la Commission des opérations de bourse en date du 24 juin 2003.

*Conversion et/ou échange des Obligations en actions*

Chaque obligation peut être convertie et/ou échangée en une action Cap Gemini à tout moment à compter du 11 août 2003 et au plus tard le septième jour ouvré précédant le 1er janvier 2010.

*Amortissement normal*

Les obligations seront amorties en totalité le 1er janvier 2010 par remboursement au pair en numéraire.

*Amortissement anticipé par rachats ou offres publiques*

La Société se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé de tout ou partie des obligations, soit par rachats en bourse ou hors bourse, soit par des offres publiques de rachat ou d'échange.

*Amortissement anticipé par remboursement au gré de la Société*

La Société peut procéder à l'amortissement des obligations par anticipation à compter du 2 juillet 2007 et jusqu'au septième jour ouvré précédant le 1er janvier 2010, pour la totalité des obligations restant en circulation, à un prix de remboursement anticipé égal au pair, majoré des intérêts courus, si le produit (i) du ratio d'attribution d'actions en vigueur et (ii) de la moyenne arithmétique des premiers cours cotés de l'action ordinaire de la Société sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A. durant une période de 20 jours de bourse consécutifs choisie par la Société parmi les 40 jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date de parution de l'avis annonçant l'amortissement anticipé, excède 125% de ce prix de remboursement anticipé. Cet amortissement anticipé peut être réalisé soit par conversion soit en numéraire au gré des porteurs d'obligations.

*Amortissement anticipé au gré des porteurs*

En cas de changement de contrôle, tout porteur d'Obligations pourra demander le remboursement anticipé de tout ou partie de ses obligations.

Au 31 décembre 2004, si ces obligations étaient converties en actions nouvelles Cap Gemini SA, la dilution serait de 6,4%.

### Offre Publique Alternative d'Echange visant les actions de la société Transiciel

En date du 20 octobre 2003, la société Cap Gemini a lancé une offre publique d'échange amicale visant les actions de la société Transiciel.

*Points clés de l'offre*

Aux termes de l'offre publique d'échange, les actionnaires de Transiciel se sont vu proposer par Cap Gemini d'échanger leurs actions selon l'une des deux options suivantes :

1ère option (dite encore «Première Branche de l'offre») : une parité d'échange de 1 action Cap Gemini à émettre pour 3 actions Transiciel ;

2nde option (dite encore «Seconde Branche de l'offre») : une parité de 5 actions Cap Gemini à émettre et 16 bons d'attribution d'action nouvelle Cap Gemini pour 16 actions Transiciel.

La seconde option comportait un mécanisme de complément de prix se traduisant par l'attribution d'actions Cap Gemini supplémentaires conditionnée à l'atteinte par le nouvel ensemble Sogeti/Transiciel d'objectifs de performance opérationnelle au cours des deux prochaines années (ROBA). Ce mécanisme de complément de prix a été détaillé dans la note d'information ayant reçu le visa de la COB n°03-935 en date du 29 octobre 2003.

Selon l'avis de résultats définitifs diffusé par l'Autorité des Marchés Financiers le 16 décembre 2003 sous la référence n° 203C2148, Cap Gemini détenait à l'issue de cette période d'offre 17 571 514 actions Transiciel représentant environ 93,32 % du capital de la société, selon la répartition suivante :

- 9 513 882 actions de Transiciel apportées à la Première Branche de l'offre,
- 8 057 632 actions de Transiciel apportées à la Seconde Branche de l'offre.

***Réouverture de l'offre publique d'échange***

La société Cap Gemini a procédé à la réouverture de l'offre publique d'échange sur les actions de Transiciel du 22 décembre 2003 au 28 janvier 2004 dans les mêmes termes que ceux de l'offre d'origine exposés dans la note d'information ayant reçu le visa de la COB le 29 octobre 2003.

Selon l'avis de résultats définitifs diffusé le 10 février 2004 par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 204 C 0214, Cap Gemini a reçu 638 385 actions Transiciel à l'issue de la réouverture de l'offre publique selon la répartition suivante :

- 558 417 actions à la Première Branche de l'offre,
- 79 968 actions à la Seconde Branche de l'offre.

A l'issue de la réouverture de l'offre publique d'échange, Cap Gemini détenait 18 209 899 actions Transiciel représentant 96,71% du capital et 95,13% des droits de vote de la société.

***Procédure d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire***

Cap Gemini a lancé une procédure d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire sur les actions Transiciel non encore en sa possession sur la période du 7 avril au 22 avril 2004, à un prix de 13,25 euros par une action Transiciel (cf. note d'information ayant obtenu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers n°04-249 en date du 5 avril 2004).

A l'issue de la réouverture de la procédure d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, au cours de laquelle Cap Gemini a reçu 619 763 actions Transiciel, Cap Gemini détenait 18 829 662 actions Transiciel représentant 100% du capital et des droits de vote de cette société.

Sous réserve de réalisation d'objectifs opérationnels définis sous le terme « ROBA », chaque bon d'attribution d'actions donnera droit à l'attribution au profit de son titulaire d'une quotité d'actions nouvelles Cap Gemini, jouissance 1er janvier 2006 qui, sur la base du nombre de titres Cap Gemini émis au titre de la Seconde Branche de l'offre publique, s'élèvera à un maximum de 508 600 actions. Si le maximum d'actions Cap Gemini précité devait être remis aux titulaires des bons d'attribution, la dilution serait de 0,39%.

### Récapitulatif des autres titres donnant accès au capital

Au 31 décembre 2004, si le nombre maximum d'actions étaient émises au titre de levées d'options de souscription d'actions, de conversion d'OCEANE et d'exercice des bons d'attribution d'actions émis dans le cadre de l'Offre Publique d'Echange sur Transiciel, la dilution serait de 14,24%.

## Tableau d'évolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années

| | Nombre d'actions | Capital social | Prime d'émission et d'apport |
|---|---|---|---|
| | | *(en euros)* | *(en euros)* |
| **AU 1er JANVIER 2000** | **77 945 108** | **623 560 864** | **2 075 378 489** |
| **Augmentation de capital :** | | | |
| - par rémunération des apports de l'activité de Conseil d'Ernst & Young | 42 737 107 | 341 896 856 | 9 060 266 684 |
| Frais liés à l'augmentation de capital imputés sur la prime d'apport | - | - | (53 147 828) |
| **Augmentations de capital en numéraire :** | | | |
| - par émission d'actions nouvelles réservées à Cisco | 2 597 764 | 20 782 112 | 680 614 168 |
| Frais liés à l'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission | - | - | (2 254 552) |
| - par levée d'options de souscription d'actions | 1 025 565 | 8 204 520 | 23 340 953 |
| **AU 31 DÉCEMBRE 2000** | **124 305 544** | **994 444 352** | **11 784 197 914** |
| **Réduction de capital :** | | | |
| - Annulation des actions restituées par d'ex-associés d'Ernst & Young ayant quitté le Groupe | (208 370) | (1 666 960) | (34 278 002) |
| **Augmentations de capital en numéraire :** | | | |
| - par levée d'options de souscription d'actions | 1 147 082 | 9 176 656 | 21 368 417 |
| **AU 31 DÉCEMBRE 2001** | **125 244 256** | **1 001 954 048** | **11 771 288 329** |
| **Paiement du dividende prélevé sur la prime d'apport** | - | - | (50 097 702) |
| **Réduction de capital :** | | | |
| - Annulation des actions restituées par d'ex-associés d'Ernst & Young ayant quitté le Groupe | (237 352) | (1 898 816) | (18 106 308) |
| **Augmentations de capital en numéraire :** | | | |
| - par levée d'options de souscription d'actions | 472 201 | 3 777 608 | 8 653 224 |
| **AU 31 DÉCEMBRE 2002** | **125 479 105** | **1 003 832 840** | **11 711 737 543** |
| **Imputation de la perte de l'exercice 2002 et de la totalité du report à nouveau** | - | - | (5 806 779 517) |
| **Réduction de capital :** | | | |
| - Annulation des actions restituées par d'ex-associés d'Ernst & Young ayant quitté le Groupe | (41 360) | (330 880) | (1 193 207) |
| **Augmentations de capital :** | | | |
| - par l'offre publique d'échange sur les titres Transiciel | 5 689 304 | 45 514 432 | 156 114 502 |
| Frais liés à l'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission | - | - | (4 675 700) |
| **Augmentations de capital en numéraire :** | | | |
| - par levée d'options de souscription d'actions | 38 300 | 306 400 | 612 800 |
| **AU 31 DÉCEMBRE 2003** | **131 165 349** | **1 049 322 792** | **6 055 816 421** |
| **Augmentations de capital :** | | | |
| - par la réouverture de l'offre publique d'échange sur les titres de Transiciel | 211 129 | 1 689 032 | 5 793 380 |
| Frais liés à l'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission | - | - | (679 180) |
| **Augmentations de capital en numéraire :** | | | |
| - par levée d'options de souscription d'actions | 6 700 | 53 600 | 107 200 |
| **AU 31 DÉCEMBRE 2004** | **131 383 178** | **1 051 065 424** | **6 061 037 821** |

## Répartition du capital et des droits de vote

La répartition du capital au 31 décembre 2004 est donnée page 23 étant rappelé qu'il n'existe pas de droits de vote double. Il est également rappelé qu'en exécution des accords conclus entre Cap Gemini et Ernst & Young lors de l'apport de l'activité conseil d'Ernst & Young devenu définitif le 23 mai 2000, 12 240 actions Cap Gemini ont été restituées à la Société entre le 26 février 2004 et le 31 décembre 2004 par des personnes devenues salariées du Groupe Cap Gemini et l'ayant quitté depuis. Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote.

Au 31 décembre 2004, il existait 1 478 actionnaires nominatifs.

A la date de clôture de l'exercice, Monsieur Serge Kampf détenait plus de 5 % du capital et des droits de vote aux Assemblées Générales de notre Société.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement, ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote. En effet, Morgan Stanley & Co International Ltd a déclaré à la Société le 20 septembre 2004 avoir franchi à la hausse ce seuil de 5 %, puis le 21 septembre 2004 avoir franchi à la baisse ce même seuil de 5 %.
En application des dispositions de l'article 10 des statuts de la Société, les sociétés ci-dessous ont effectué les déclarations suivantes à la Société, au cours de l'exercice :

- la société de gestion Ecureuil Gestion FCP : franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote de la Société,
- Hermès Pensions Management Ltd : franchissement à la hausse de ce même seuil de 1 %,
- la Caisse des Dépôts et Consignations : franchissements successifs à la baisse des seuils de 4 %, puis de 3 %, puis de 2 %,
- Prudential Plc et ses filiales : franchissements successifs à la hausse puis à la baisse du seuil de 1 %,
- la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance : franchissements successifs à la hausse, à la baisse, puis à la hausse du seuil de 1 %,
- et le Crédit Suisse First Boston : franchissements successifs à la hausse, à la baisse, puis à la hausse du seuil de 1 %.

Les personnes physiques membres du Conseil d'Administration détiennent 5,3 % du capital de la Société.

## Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

| | Situation au 31/12/2002 | | | Situation au 31/12/2003 | | | Situation au 31/12/2004 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre d'actions | % du capital | % des droits de vote | Nombre d'actions | % du capital | % des droits de vote | Nombre d'actions | % du capital | % des droits de vote |
| Wendel Investissement | 13 889 452 | (2) 11,1 | 11,1 | 5 566 014 | 4,2 | 4,3 | 3 118 514 | 2,4 | 2,4 |
| Serge Kampf | 7 169 947 | 5,7 | 5,7 | 7 069 947 | 5,4 | 5,4 | 6 819 947 | 5,2 | 5,2 |
| Paul Hermelin | 140 048 | 0,1 | 0,1 | 140 048 | 0,1 | 0,1 | 140 048 | 0,1 | 0,1 |
| Public (1) (porteur + nominatif) | 104 236 471 | 83,1 | 83,1 | 118 179 863 | 90,1 | 90,2 | 121 292 429 | 92,3 | 92,3 |
| Auto-détention | 43 187 | 0,0 | 0,0 | 209 477 | 0,2 | 0,0 | 12 240 | 0,0 | 0,0 |
| Auto-contrôle | – | | | – | | | – | | |
| **TOTAL** | **125 479 105** | **100,0** | **100,0** | **131 165 349** | **100,0** | **100,0** | **131 383 178** | **100,0** | **100,0** |

(1) Y compris la part de capital détenue par les managers, notamment ceux ayant exercé dans le passé des options de souscription d'actions et ayant conservé leurs actions depuis lors, ainsi que les actions des associés d'Ernst & Young Consulting ayant reçu des actions en mai 2000 et étant devenus salariés du Groupe suite à cette acquisition.
(2) Y compris la part de capital (3,6%) cédée à BNP Paribas Arbitrage et pouvant être rachetée par Wendel Investissement à sa seule initiative et qui doit, au regard de la législation sur les franchissements de seuils (article L233-9 alinéa 4 du Code de Commerce), être comptabilisée par le cédant comme s'il en était resté propriétaire.

Au 31 décembre 2004, la société détient 12 240 actions restituées par les ex-associés d'Ernst & Young Consulting et ayant quitté le Groupe.

La Société a demandé le 31 août 2004 une étude sur les titres au porteur identifiables (TPI) qui a permis d'identifier 243 538 actionnaires.

Il est rappelé qu'il n'existe pas de droits de vote double.

## Pactes d'actionnaires

Les accords d'actionnaires conclus entre la société Cap Gemini et les vendeurs des activités de conseil d'Ernst & Young (apporteurs qui n'exercent pas des activités de conseil d'une part, et apporteurs qui exercent des activités de conseil d'autre part) ont fait l'objet d'une publicité effectuée par le Conseil des Marchés Financiers (CMF) en date du 3 mai 2000 sous la référence 200C0662. Ces accords prévoyaient essentiellement les conditions dans lesquelles tout ou partie des 42 737 107 actions nouvelles Cap Gemini émises en rémunération des apports seraient mises sur le marché de façon ordonnée d'ici mi-2005, de façon à limiter les effets de perturbation éventuels sur le marché du titre.

Le Conseil des marchés financiers a considéré que les accords entre Cap Gemini et d'une part, les associés et entités du réseau Ernst & Young et, d'autre part, les anciens associés Ernst & Young désormais employés du Groupe n'étaient pas constitutifs d'une action de concert entre ses différents signataires.

Ces accords ont fait l'objet d'un amendement qui a fait l'objet d'une publicité par le CMF en date du 10 avril 2001 sous la référence 201 C 0384. Cet amendement visait à assouplir les modalités de cessions d'actions Cap Gemini (tant en terme de volume que de calendrier) tout en demeurant dans le cadre d'un processus de vente organisé, aux fins de minimiser les perturbations de marché. Cet amendement aux accords a essentiellement consisté à mettre en place une procédure d'interrogation régulière des actionnaires quant à leurs intentions de vente des titres en leur possession ainsi qu'un comité les représentant, chargé de décider du lancement des opérations et de leurs modalités, Cap Gemini étant pour sa part chargée de coordonner la préparation et le lancement des opérations de mise sur le marché. Ces modifications ne changent en rien les modalités selon lesquelles les actions devenaient acquises sans conditions ("lock-up") aux termes des accords d'origine.

Il n'existe aucun autre pacte entre actionnaires ni aucune convention entre actionnaires.

# GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Pour plus de détails, et pour éviter les répétitions, voir aussi le Rapport du Président pages 36 à 44.

## Conseil d'Administration

• composition : 11 administrateurs et 2 censeurs, élus par l'Assemblée Générale du 23 mai 2000.

- Administrateurs :
Serge KAMPF, Président du Conseil
Christian BLANC
Yann DELABRIERE[1]
Jean-René FOURTOU
Paul HERMELIN, Directeur Général
Michel JALABERT
Phil LASKAWY
Ruud van OMMEREN
Terry OZAN
Bruno ROGER
Ernest-Antoine SEILLIERE, Vice-Président

- Censeurs :
Pierre HESSLER
Geoff UNWIN

(1) Coopté le 25 février 2004 en remplacement de M. Jean-Bernard Lafonta, démissionnaire ; ratification de cette cooptation par l'Assemblée Générale du 29 avril 2004.

Les 6 administrateurs dont les noms sont soulignés ont été, après examen approfondi de leur situation personnelle, considérés par le Conseil comme «indépendants».

• durée du mandat : 6 ans (les présents mandats – administrateurs et censeurs - prendront donc fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire qui aura en avril ou mai 2006 à statuer sur les comptes de l'exercice 2005).

• garantie : chaque administrateur doit détenir à titre personnel un nombre d'actions de la Société au moins égal à 100. Cette obligation ne s'impose pas aux censeurs.

• réunions :
- 6 fois par an au siège social de la société à Paris (ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation)
- taux de participation en 2004 : 92,3%

• règlement intérieur : le Conseil a élaboré et adopté un Règlement Intérieur ayant pour principal objet de préciser la répartition des tâches entre le Conseil lui-même, les Comités qu'il peut créer en son sein, le Président et le Directeur Général. Il donne aussi une liste des obligations que les administrateurs s'engagent à respecter.

## Comités spécialisés

Ces comités ont pour mission générale d'étudier ou de préparer certaines délibérations relevant de leur domaine de compétence, d'élaborer des propositions et de transmettre au Conseil des avis ou des recommandations sur les décisions à prendre. Ils n'ont eux-mêmes aucun pouvoir de décision - celles-ci doivent être prises par le Conseil d'administration réuni dans les formes prévues - et ne doivent pas traiter de sujets sortant de leur domaine de compétence propre.

Ces Comités sont au nombre de trois :

• ***Comité Stratégie et Investissements***
- président : Jean-René Fourtou
- membres : Paul Hermelin, Serge Kampf, Bruno Roger et Ernest-Antoine Seillière
- réunions : 2 fois en 2004, avec un taux de participation de 90 %

• ***Comité d'Audit***
- président : Phil Laskawy
- membres : Pierre Hessler, Michel Jalabert et Yann Delabrière (à compter de la validation par l'Assemblée Générale du 29 avril 2004 de sa cooptation le 25 février 2004 en qualité d'administrateur)
- réunions : 4 fois en 2004, avec un taux de participation de 100 %

• ***Comité Nominations et Rémunérations***
- président : Ruud van Ommeren
- membres : Christian Blanc, Terry Ozan, Geoff Unwin
- réunions : 4 fois en 2004, avec un taux de participation de 81 %

**Autres mandats ou fonctions exercés par chacun des membres du Conseil d'Administration**

Les **mandats ou fonctions exercées par chacun des onze membres du Conseil d'Administration** sont les suivants :

| COMPOSITION DU CONSEIL | DATE DE LA PREMIERE NOMINATION ET ECHEANCE (*) DU MANDAT | FONCTION PRINCIPALE | AUTRES FONCTIONS EXERCÉES |
|---|---|---|---|
| **Serge KAMPF** | 2000-2005 | **Président du Conseil d'Administration de :**<br>• CAP GEMINI S.A. | **Président de :**<br>• Capgemini Service S.A.S.<br>• Capgemini Suisse S.A.<br><br>**Président Directeur Général de :**<br>• SOGETI TRANSICIEL SA<br><br>**Administrateur de :**<br>• Capgemini North America Inc. (U.S.A.)<br>• SANOFI-AVENTIS S.A. |
| **Ernest-Antoine SEILLIERE** | 2000-2005 | **Président Directeur Général de :**<br>• WENDEL Investissement S.A. | **Président Directeur Général de :**<br>• STE LORRAINE DE PARTICIPATIONS SIDERURGIQUES SLPS<br><br>**Président du Conseil d'Administration de :**<br>• FIMEP S.A.<br>• LUMINA PARENT S.A.R.L. (Luxembourg)<br><br>**Président du Conseil de Surveillance de :**<br>• ORANJE NASSAU GROEP B.V. (Netherlands)<br><br>**Vice-Président du Conseil d'Administration de:**<br>• CAP GEMINI S.A.<br><br>**Administrateur de**<br>• SOFISAMC (SUISSE)<br>• EDITIS<br><br>**Membre du Conseil de Surveillance de :**<br>• GRAS SAVOYE & CIE (S.C.A.)<br>• HERMES INTERNATIONAL (S.C.A.)<br>• PEUGEOT S.A.<br>• BUREAU VERITAS S.A. |

(*) à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

| COMPOSITION DU CONSEIL | DATE DE LA PREMIERE NOMINATION ET ECHEANCE (*) DU MANDAT | FONCTION PRINCIPALE | AUTRES FONCTIONS EXERCÉES |
|---|---|---|---|
| **Christian BLANC** | 2000-2005 | **Administrateur de :**<br>• CAP GEMINI S.A. | **Administrateur de :**<br>• CARREFOUR<br>• COFACE<br>• J.C. DECAUX<br>• THOMSON |
| **Yann DELABRIERE** | 2004-2005 | **Membre du Comité Exécutif et Directeur Financier de :**<br>• PSA PEUGEOT CITROËN | **Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de :**<br>• BANQUE PSA FINANCE<br>• CREDIPAR<br><br>**Président du Conseil d'Administration de :**<br>• PEUGEOT CITROËN ARGENTINA<br><br>**Président de :**<br>• PERGOLESE INVESTISSEMENTS (SAS)<br><br>**Président du Conseil de Surveillance de :**<br>• PEUGEOT FINANCE INTERNATIONAL NV (PAYS-BAS)<br><br>**Vice-Président et Administrateur de :**<br>• PSA INTERNATIONAL S.A. (SUISSE)<br><br>**Administrateur de :**<br>• GEFCO<br>• FAURECIA<br>• AUTOMOBILES CITROËN<br>• PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES<br>• CAP GEMINI S.A.<br><br>**Gérant unique de :**<br>• PSA SERVICES S.R.L. (Italie) |
| **Jean-René FOURTOU** | 2002-2005 | **Président Directeur Général du Groupe :**<br>• VIVENDI UNIVERSAL | **Président du Conseil de Surveillance de :**<br>• GROUPE CANAL+<br><br>**Vice-Président et membre du Conseil de Surveillance de :**<br>• AXA<br><br>**Administrateur de :**<br>• CAP GEMINI S.A.<br>• SANOFI-AVENTIS<br><br>Représentant Permanent de :<br>• AXA ASSURANCES IARD MUTUELLE au Comité de Direction de AXA MILLESIMES<br><br>**Président honoraire de :**<br>• CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE |

(*) à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

| COMPOSITION DU CONSEIL | DATE DE LA PREMIERE NOMINATION ET ECHEANCE (*) DU MANDAT | FONCTION PRINCIPALE | AUTRES FONCTIONS EXERCÉES |
|---|---|---|---|
| **Paul HERMELIN** | 2000-2005 | **Directeur Général et Administrateur de :**<br>• CAP GEMINI S.A. | **Président de :**<br>• Capgemini France S.A.S.<br>• CAP SOGETI FRANCE S.A.S.<br>• CAP SOGETI.COM S.A.S.<br>• Capgemini North America Inc. (U.S.A.)<br>• Capgemini America, Inc. (U.S.A.)<br>• Capgemini Holding Inc. (U.S.A.)<br>• Capgemini US LLC (U.S.A.)<br><br>**Directeur Général de :**<br>• Capgemini Service S.A.S.<br><br>**Administrateur de :**<br>• SOGETI TRANSICIEL S.A.<br>• Capgemini New Brunswick, Inc. (CANADA)<br>• Capgemini Nova Scotia, Inc. (CANADA)<br>• Capgemini Canada Inc. (CANADA)<br>• CGS HOLDINGS LTD (UK)<br>• SOGETI (BELGIUM)<br>• CAP GEMINI TELECOM MEDIA & NETWORKS ESPANA<br>• Capgemini Asia Pacific PTE LTD<br>• Capgemini Japan KK<br>• Capgemini Australia Pty Ltd<br>• Capgemini New Zealand Ltd<br><br>**Membre du Conseil de Surveillance de :**<br>• Capgemini N.V. |
| **Michel JALABERT** | 2000-2005 | **Administrateur de :**<br>• CAP GEMINI S.A. | |
| **Phil LASKAWY** | 2002-2005 | **Administrateur de :**<br>• CAP GEMINI S.A. | **Administrateur de :**<br>• GENERAL MOTORS CORPORATION<br>• HENRY SCHEIN, INC.<br>• LOEWS CORPORATION<br>• THE PROGRESSIVE CORPORATION |

(*) à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

| COMPOSITION DU CONSEIL | DATE DE LA PREMIERE NOMINATION ET ECHEANCE (*) DU MANDAT | FONCTION PRINCIPALE | AUTRES FONCTIONS EXERCÉES |
|---|---|---|---|
| **Ruud van OMMEREN** | 2000-2005 | **Administrateur de :**<br>• CAP GEMINI S.A. | **Président du Conseil de Surveillance de :**<br>• Capgemini N.V.<br>• GAK ONROEREND GOED V.O.F.<br>• DELFTS INSTRUMENTS N.V.<br><br>**Membre du Conseil de Surveillance de :**<br>• ANWB<br>• WILLEM VAN RIJN B.V.<br>• KONINKLYKE GROLSCH N.V. |
| **Terry OZAN** | 2000-2005 | **Administrateur de :**<br>• CAP GEMINI S.A. | **Administrateur de :**<br>• NOTEWORTHY MEDICAL SYSTEMS, INC.<br><br>**Membre du Comité d'Orientation de :**<br>• STATE INDUSTRIAL PRODUCTS |
| **Bruno ROGER** | 2000-2005 | **Président de :**<br>• LAZARD FRERES S.A.S. | **Administrateur de :**<br>• CAP GEMINI S.A.<br>• COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN<br><br>**Membre du Conseil de Surveillance de :**<br>• AXA<br>• PINAULT PRINTEMPS REDOUTE<br><br>**Censeur de :**<br>• EURAZEO |

## INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS - MANDATAIRES SOCIAUX

### Rémunération des dirigeants

La rémunération totale brute (fixe + variable) versée durant l'exercice 2004 à chacun des deux dirigeants mandataires sociaux a été la suivante :

| en euros (1 euro = 1,263 US$ en 2003 et 1,3621 US$ en 2004) | **Montant versé en 2004** | **Montant 2003** (rappel) |
|---|---|---|
| Serge KAMPF | 722 400 | 783 300 |
| Paul HERMELIN | 996 500 | 1 186 850 |
| **TOTAL** | **1 718 900** | **1 970 150** |

En 2004, M. Terry Ozan, qui n'était plus salarié du Groupe, a reçu 121 192 euros au titre de la partie variable de sa rémunération 2003.

La part variable de la rémunération de ces dirigeants est fonction pour moitié de la performance réalisée par le Groupe au cours de l'exercice écoulé (chiffre d'affaires, résultat d'exploitation) et pour moitié du degré de réalisation d'une liste d'objectifs personnels. Elle est calculée et payée après la clôture et l'audit des comptes de l'exercice, c'est-à-dire au début de l'exercice suivant.

(*) à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

Les **jetons de présence** versés en 2004 au titre de l'exercice 2003 aux **administrateurs** sont :

| (en euros) | | Montant versé en 2004 | Montant 2003 (rappel) |
|---|---|---|---|
| Serge KAMPF | | 58 000 | 62 042 |
| Ernest-Antoine SEILLIERE | | 64 333 | 66 000 |
| Christian BLANC | | 26 000 | 27 500 |
| Paul HERMELIN | | 33 000 | 31 500 |
| Michel JALABERT | | 34 500 | 39 083 |
| Ruud van OMMEREN (*) | | 29 625 | 22 844 |
| Terry OZAN (*) | | 22 500 | 23 625 |
| Bruno ROGER | | 33 000 | 27 500 |
| | 1er sous-total | 300 958 | 300 094 |
| + (à compter du 24 juillet 2002) | | | |
| Jean-René FOURTOU | | 36 167 | 9 625 |
| Jean-Bernard LAFONTA | | 29 500 | 13 625 |
| Phil LASKAWY (*) | | 29 250 | 12 594 |
| | 2e sous-total | 395 875 | 335 938 |
| + (jusqu'au 24 juillet 2002) | | | |
| Pierre HESSLER | | - | 23 875 |
| Geoff UNWIN (*) | | - | 14 531 |
| Guy de WOUTERS (*) | | - | 18 469 |
| **TOTAL** | | **395 875** | **392 813** |

(*) montant versés à ces bénéficiaires non-résidents français, déduction faite de la retenue légale à la source.

Les **jetons de présence** versés en 2004 au titre de l'exercice 2003 aux **censeurs** sont :

| (en euros) | | Montant versé en 2004 | Montant 2003 (rappel) |
|---|---|---|---|
| *(à compter du 24 juillet 2002)* | | | |
| Pierre HESSLER | | 34 500 | 13 625 |
| Geoff UNWIN (*) | | 20 625 | 9 094 |
| | 1er sous-total | 55 125 | 22 719 |
| *(jusqu'au 24 juillet 2002)* | | | |
| Chris van BREUGEL (*) | | - | 14 531 |
| Phil LASKAWY (*) | | - | 15 656 |
| | 2e sous-total | - | 30 187 |
| | **TOTAL** | **55 125** | **52 906** |

(*) montant versés à ces bénéficiaires non-résidents français, déduction faite de la retenue légale à la source.

**Le montant total des jetons de présence versés en 2004 au titre de l'exercice 2003 aux administrateurs et aux censeurs** s'élève donc à 395 875 + 55 125 = 451 000 euros (après déduction des retenues légales à la source pour les bénéficiaires non-résidents français) ou 485 000 euros (avant déduction desdits retenues légales à la sources).

## Options de souscription d'actions

Au cours de l'exercice 2004, il a été consenti 70 000 options de souscription d'actions à M. Paul Hermelin et, par ailleurs, aucun des mandataires sociaux n'a levé d'options précédemment en sa possession.

Il est rappelé que M. Serge Kampf n'a jamais reçu et n'a jamais demandé de stock options.

### Informations sur les opérations réglementées

Il n'existait pas, au 31 décembre 2004, de convention particulière autre que celle mentionnée dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

### Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Néant.

# INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

### Contrats d'intéressement et de participation

L'ensemble des sociétés françaises du Groupe bénéficie, dans le cadre de la réglementation en vigueur, d'accords de participation.

### Options de souscription d'actions

Les options de souscription d'actions consenties par Cap Gemini SA aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et les options levées par ces derniers sont :

| | Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites | Prix moyen pondéré *(en euros)* | Plan |
|---|---|---|---|
| Options attribuées durant l'exercice aux dix salariés de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé | 381 000 | 26,51 | Plan n° 5 |
| Options levées durant l'exercice par les dix salariés de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé | 5 000 | 24,00 | Plan n° 5 |

# ORGANE DE DIRECTION

La structure de gouvernance opérationnelle s'articule autour de différents comités :

**- Le Comité de Direction Générale, composé de 4 membres :**

| | |
|---|---|
| Paul HERMELIN | Directeur Géréral |
| Pierre DANON | Directeur Géréral Adjoint en charge des Opérations |
| Nicolas DUFOURCQ | Directeur Géréral Adjoint en charge des Finances |
| Alain DONZEAUD | Secrétaire Géréral & Ressources Humaines |

**- Le Comité Exécutif, composé de 12 membres :**

Paul HERMELIN — Président
Pierre DANON
Nicolas DUFOURCQ
Alain DONZEAUD

**Strategic Business Unit leaders**

| | |
|---|---|
| Europe du Nord et Asie-Pacifique | : Henk BROEDERS |
| France et Coordination globale TS[1] | : Philippe DONCHE-GAY |
| Services Informatiques de Proximité Sogeti-Transiciel | : Luc-François SALVADOR |
| Europe Centrale et Sud et Coordination globale CS[2] | : Antonio SCHNIEDER |
| Amérique du Nord | : Chell SMITH |
| Infogérance | : Paul SPENCE |

**Directeurs Groupe**

| | |
|---|---|
| Stratégie | : Pierre-Yves CROS |
| Communication | : Philippe GRANGEON |

**- Le Comité opération, composé de 10 membres :**

Pierre DANON — Président

**Strategic Business Unit leaders**

Henk BROEDERS
Philippe DONCHE-GAY
Luc-François SALVADOR
Antonio SCHNIEDER
Chell SMITH
Paul SPENCE

| | |
|---|---|
| **Marketing** | : Colette LEWINER |
| **Ventes et Alliances** | : Patrick NICOLET |
| **Production et Qualité** | : Gille TALDU |

Le rôle et le fonctionnement de ces différents comités sont donnés dans le rapport du président au paragraphe 3.2.1.

(1) Intégration de systèmes et applications informatiques.
(2) Conseil.

# RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

## Commissaires aux Comptes titulaires :

- PricewaterhouseCoopers Audit
  32, rue Guersant, 75017 PARIS,
  représenté par M. B. RASCLE
  Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 1996.
  Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

- KPMG S.A.
  Les Hauts de Villiers, 2 bis, rue de Villiers 92309 LEVALLOIS-PERRET Cedex
  représenté par MM. JL. DECORNOY et F. QUELIN
  Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2002.
  Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

## Commissaires aux Comptes suppléants :

- Monsieur Philippe GUEGUEN
  20, rue Garibaldi, 69006 LYON,
  Commissaire aux Comptes suppléant du Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit,
  nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2003.
  Echéance du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

- Monsieur Guillaume LIVET
  Les Hauts de Villiers, 2 bis, rue de Villiers
  92309 LEVALLOIS-PERRET Cedex,
  Commissaire aux Comptes suppléant du Cabinet KPMG S.A.,
  nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2002.
  Echéance du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

**Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe**

| *en milliers d'euros* | KPMG | | | | PWC | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Montants | | % | | Montants | | % | |
| | 2004 | 2003 | 2004 | 2003 | 2004 | 2003 | 2004 | 2003 |
| **Audit** | | | | | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification examen des comptes individuels et consolidés | 1 903 | 1 457 | 59 % | 67 % | 2 945 | 3 124 | 71 % | 65 % |
| Missions accessoires | 693 | 336 | 21 % | 16 % | 959 | 1 265 | 23 % | 27 % |
| **SOUS TOTAL** | **2 596** | **1 793** | **80 %** | **83 %** | **3 904** | **4 389** | **94 %** | **92 %** |
| **Autres prestations** | | | | | | | | |
| Juridique, fiscal, social | 439 | 325 | 13 % | 15 % | 267 | 244 | 6 % | 5 % |
| Technologie de l'information | 26 | 22 | 1 % | 1 % | 0 | 44 | 0 % | 1 % |
| Audit interne | 24 | 6 | 1 % | 0 % | 0 | 27 | 0 % | 1 % |
| Autres | 165 | 16 | 5 % | 1 % | 0 | 67 | 0 % | 1 % |
| **SOUS TOTAL** | **654** | **369** | **20 %** | **17 %** | **267** | **382** | **6 %** | **8 %** |
| **TOTAL** | **3 250** | **2 162** | **100 %** | **100 %** | **4 171** | **4 771** | **100 %** | **100 %** |

# RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Nicolas DUFOURCQ
Directeur Financier
11, rue de Tilsitt, 75017 PARIS
Tél. : 01 47 54 50 00

# CALENDRIER INDICATIF DES PUBLICATIONS FINANCIÈRES RELATIVES À 2005

| | |
|---|---|
| Chiffres d'affaires 1er trimestre 2005 : | 4 mai 2005 |
| Informations IFRS 2004 : | 4 mai 2005 |
| Résultats du 1er semestre 2005 : | 8 septembre 2005 |
| Chiffres d'affaires 3e trimestre 2005 : | 9 novembre 2005 |
| Chiffres d'affaires 4e trimestre 2005 : | 15 février 2006 |

Il est précisé qu'il ne s'agit là que d'un calendrier indicatif : les dates citées peuvent être sujettes à modification.

## ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

"A ma connaissance, les données du présent Document de Référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée."

Paul Hermelin
Directeur Général

## AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE DOCUMENT DE REFERENCE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Cap Gemini S.A. et en application des articles 211-1 à 211-42 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Monsieur Paul Hermelin, Directeur Général. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve avec une observation sur le changement de méthode comptable lié à la première application du règlement CRC n°2000-06 du 7 décembre 2000 relatif aux passifs.

Les comptes annuels pour les exercices clos les 31 décembre 2002, 2003 et 2004 et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve avec l'observation suivante, figurant dans la troisième partie de notre rapport :
Nous attirons votre attention sur l'information qui vous est donnée dans le rapport de gestion au paragraphe 2.3 Passage aux IAS/IFRS et qui décrit les travaux mis en œuvre pour mesurer les impacts que ce changement de référentiel aura sur les états financiers consolidés du groupe et l'état d'avancement du projet.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Fait à Paris, le 27 avril 2005

*Les Commissaires aux Comptes*

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Bernard RASCLE

**KPMG Audit**
*Département de KPMG S.A.*

Jean-Luc DECORNOY – Frédéric QUÉLIN
Associé Associé

Le document de référence inclut :
- le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 des commissaires aux comptes en page 46 comportant la justification des appréciations établie en application des dispositions de l'article L225-235 du Code de commerce,
- le rapport des commissaires aux comptes (page 45) établi en application du dernier alinéa de l'article L225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2005, conformément aux articles 212-1 à 212-15 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

# TABLEAU DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.


**ATTESTATIONS DU RESPONSABLE**

Attestation du responsable du document de référence . . . 120
Attestation des contrôleurs légaux des comptes . . . 120
Politique d'information . . . 119

**RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL**

**CAPITAL**

Capital autorisé non émis . . . 104
Capital potentiel . . . 106
Tableau d'évolution du capital sur 5 ans . . . 109

**MARCHE DES TITRES**

Tableau d'évolution des cours et volumes sur 24 mois . . . 24-25
Dividendes . . . 25

**CAPITAL ET DROIT DE VOTE**

Répartition actuelle du capital et des droits de vote . . . 110
Evolution de l'actionnariat . . . 110
Pactes d'actionnaires . . . 111

**ACTIVITE DU GROUPE**

Organisation du Groupe (relations mères et filiales, informations sur les filiales) . . . 6
Principales données financières . . . 1
Informations chiffrées sectorielles (par métier, zone géographique et activité) . . . 2, 3, 4, 81, 82 et 83
Environnement de marché . . . 2
Politique d'investissement . . . 21

**ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE**

Facteurs de risques . . . 21
Assurances et couverture des risques . . . 22

**PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS**

Comptes consolidés et annexe . . . 46 à 86
Engagements hors bilan . . . 79
Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux . . . 119
Comptes sociaux simplifiés . . . 87 à 89

**ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE**

Composition des organes . . . 118
Gouvernement d'entreprise . . . 36 et 112
Rémunération des mandataires sociaux et programmes de stock options . . . 116
Options consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux . . . 118
Plans de stock options . . . 106
Conventions réglementées . . . 90 et 117

**EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES**

Evolution récente . . . 83
Perspectives . . . 33